BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

TOME L

1923

QUIMPER
Imprimerie A. JAOUEN — Mme BARGAIN ET Cie, succrs

1923

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

Présidents d'honneur :
- M. le PRÉFET du Finistère.
- Mgr L'ÉVÊQUE de Quimper et de Léon.
- M. le Chanoine ABGRALL, doyen du chapitre, aumônier de l'hospice de Quimper (M. F.)

Président : M. Henri WAQUET, ancien membre de l'école française de Rome, archiviste du département.

Vice-Présidents :
- M. CORMIER, magistrat honoraire, à Chef-du-Bois, en la Forêt-Fouesnant (M. F.).
- M. le docteur LAGRIFFE, directeur de l'Asile Saint-Athanase, Quimper.
- M. H. LE CARGUET, Audierne.
- M. le docteur Charles PICQUENARD, 19 rue de Brest, Quimper.

Secrétaires :
- Melle BABLET, 10 rue de Brest, Quimper.
- M. Maurice LE DAULT, Ty-Névez Kerivoal, Kerfeunteun.
- M. Louis OGÈS, instituteur public à Sainte-Marine en Combrit.

Trésorier : M. Louis LE GUENNEC, libraire, 37 rue Keréon, Quimper.

M. F. signifie : membre fondateur.

ABARNOU (Jules), notaire, 15 rue Traverse, Brest.
ALAVOINE (Mlle Marie-Josèphe), 32 quai de l'Odet, Quimper.
ALIZON (Mme), rue du Palais, Quimper.
ALLIER (Mme), 1 rue Keréon, Quimper.
ALLIER (Mlle Jehanne), 24 impasse de l'Odet, Quimper.
ANSQUER (Mme), 14 place La Tour d'Auvergne, Quimper.
ARHAN (abbé), recteur de Lanildut.
ASTOR, château de Kerazan, Loctudy.
AUDREN DE KERDREL (Mme), château de Kerrom en Saint-Pol-de-Léon.
AUFFRET (chanoine), curé-doyen de Douarnenez.
AUFFRET (docteur), rue Laënnec, Quimper.
AVRIL (Gustave), Manoir de Stang-Bihan, Beuzec-Conq.
BARBE, notaire à Moëlan.
BARGAIN (Jules), imprimeur, 1 rue Astor, Quimper.
BARRAL, inspecteur général des Poudres, 128 boulevard Saint-Germain, Paris (6e).
BARILLÉ (Mme), 3 bis rue de la Mairie, Brest.
BAULARD, ingénieur des mines, 96 rue de Paris, Brest.
BÉLÉGUIC (Louis), à Douarnenez.
BÉNAC, conseiller général, Beg-Meil en Fouesnant, et 11 rue de Milan, Paris (9e).
BÉNARD-LE PONTOIS (commandant), capitaine de corvette de réserve, Porz-Carn en Penmarc'h.
BERNARD (Daniel), commis des P. T. T., service des câbles, Bizerte (Tunisie).
BERTOT (Jean), rédacteur en chef du *Lexovien*, Lisieux (Calvados).
BÉZIERS (Mme Paul), Douarnenez.
BLOCH (père), place Terre-au-Duc, Quimper.
BLOUET (abbé), recteur de Mahalon, par Pont-Croix.
BODOLEC (Mme Charles), boulevard de Kerguélen, Quimper.
BOISSELIER (Georges), artiste-peintre, 70 bis rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6e).
BOLLORÉ (Louis), boulevard de Kerguélen, Quimper.
BORIÈS (Marcel), avoué, 3 rue Amiral-Réveillère, Brest.
BOSCQ (Mlle), professeur au Lycée Brizeux.

BOSSENNEC (abbé), recteur de Landudec, par Plogastel-Saint-Germain.

BOUILLOUX-LAFONT (Mme), 92 avenue Henri-Martin, Paris (16e) et Bénodet.

BOURDE DE LA ROGERIE (Henri), archiviste d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

BRÉMOND D'ARS (Mme la comtesse de), au château de la Porte-Neuve, en Riec-sur-Bélon.

BRÉMOND D'ARS-MIGRÉ (marquis Joseph de), même adresse.

BREST (bibliothèque de la ville de).

BURON (O.), 3 cité d'Antin, Brest.

CABON (Charles), 19 rue Elie-Fréron, Quimper.

CABON (R. P. Adolphe), 30 rue Lhomond, Paris (5e).

CALVEZ (abbé François-Marie), vicaire à Irvillac.

CALVEZ (abbé Hervé), curé-doyen de Lesneven.

CANET (Antoine), 4 boulevard de Kerguélen, Quimper.

CANET (Mme), même adresse.

CARADEC (Édouard), directeur régional du Crédit Nantais, rue de Mescloaguen, Quimper.

CARADEC (Maurice), courtier maritime, place du Château, Brest.

CARAES (docteur), Lannilis.

CARIOU (Pierre), 20 place Terre-au-Duc, Quimper.

CARNÉ (comte Edmond de), château de Kerouzien, en Plomelin (M. F.).

CARNÉ-MARCEIN (vicomte de), château de Marhallac'h, en Plonéis.

CAROF (Auguste), Ploudalmézeau.

CARRÉ (docteur), Plouescat.

CASTEL (docteur), Daoulas.

CERCLE PÉTAIN, caserne La Tour d'Auvergne, Quimper.

CHABAY, 33 rue Keréon, Quimper.

CHAMPION (Édouard), libraire-éditeur, 5 quai Malaquais. Paris (6e).

CHANCERELLE (Gaston), Douarnenez.

CHARBONNIER, 8 rue Saint-Nicolas, Quimper.

CHASSÉ (Charles), professeur au Lycée Pasteur, Neuilly-sur-Seine.

CHAUSSEPIED (Charles), architecte des monuments historiques, rue du Couëdic, Quimper.

CHAUVEL (docteur F.), 13 rue Laënnec, Quimper.

CHAUVEL (Mme F.), même adresse.

CHEMINANT, conseiller général, maire de Saint-Renan.

CHRISTIEN, 4 place La Tour d'Auvergne, Quimper.

CIVEL (Mme), rue Jean Macé, Brest.

CLOUARD (Robert), 30 quai de l'Odet, Quimper.

COATAUDON (Ch. de), professeur-adjoint au Collège de Saumur (Maine-et-Loire).

COCHERIL (docteur), Fouesnant.

COLLE (Jean), artiste-peintre, 22 rue de Brest, Quimper.

CORNIC (Mlle Élisa), 39 avenue de la Gare, Quimper.

CORNOU (chanoine), 3 place Saint-Mathieu, Quimper.

COROZE (Paul), 25 avenue de la Gare, Quimper.

CORRE (Adolphe), 22 boulevard Thiers, Brest.

COTONNEC (Mlle Anna), 39, avenue de la Gare, Quimper.

COUESNONGLE (François de), venelle du Kergoz, Quimper.

COULOMMIER, entrepreneur, 48, rue Neuve, Quimper.

CRENN (J.-Y.), maire de Lopérec.

CROUAN (Victor), avoué, quai de l'Odet, Quimper.

CROUAN, notaire, maire de Quéménéven.

CUILLANDRE, professeur au Lycée La Tour d'Auvergne, rue Jules-Noël, Quimper.

DAMEY (docteur), Douarnenez.

DANGUY DES DÉSERTS, conseiller général, maire de Daoulas.

DELAPORTE (Raymond), avoué, docteur en droit, Châteaulin.

DEROUX (Mme), 53 rue Keréon, Quimper.

DERRIEN (chanoine), curé de Ploudalmézeau.

DERRIEN (commandant), capitaine de frégate, commandant « *le Régulus* », Bureaux étrangers.

DESMAROUX, directeur de la poudrerie nationale de Sevran-Livry (Seine-et-Oise).

DEVOIR (commandant Alfred), capitaine de vaisseau en retraite, 29 rue Traverse, Brest.

DEYROLLE, artiste-peintre, Concarneau.

DEYROLLE (docteur), médecin-chef du centre de réforme, Quimper.

DIZOT (colonel), commandant le 118e de ligne, Quimper.

DOUILLARD, commissaire de marine, rue du Château, Brest.

DUBREIL (Charles), procureur de la République, Paimbœuf (Loire-Inférieure).

DU CHATELLIER (Armand), château de Kernuz, en Pont-l'Abbé.

DU FEIGNA DE KERANFORÊT, 31 avenue de la Gare, Quimper.

DULAU et Cie, 34-36 Margaret street, Cavendish square, London, W. 1.

DU LAZ (comte), château de Pratulo, en Cléden-Poher.

DU PARC (vicomte), château d'Herzèle (Flandre orientale, Belgique).

DUPOUY (Auguste), agrégé de l'Université, 2 rue Félix-Faure, Paris (15e).

DU VERGIER DE KERHORLAY (Melle), rue Mescloaguen, Quimper.

ESNAULT (Gaston), agrégé de l'Université, professeur au lycée Rollin, 190 bis boulevard Péreire, Paris.

ÉVRARD (Melle), professeur au lycée Brizeux, Quimper.

FAVRET (abbé), aumônier à l'hôpital Auban-Moët, Epernay (Marne).

FAY (Mme), rue de Brest, Quimper.

FEILLET (Jean), avocat, 50 quai de l'Odet, Quimper.

GAIDOZ, directeur à l'école pratique des Hautes-Études, 22 rue Servandoni, Paris (6e) (M. F.).

GAUDE (Melle), 1 place Mescloaguen, Quimper.

GAUMÉ (docteur), 18 rue de Brest, Quimper.

GAUMÉ, chef de bataillon au 118e d'Infanterie, Quimper.

GAUTIER (Prosper), place Terre-au-Duc, Quimper.

GEFFROY (Théophile), notaire, Plouescat.

GÉLÉBART (Mme), 7 rue Amiral-Linois, Brest.

GOURCUFF (Auguste), maire du Trévoux, par Bannalec.

GOURVIL (Francis), libraire, place Thiers, Morlaix.

GRAVELOTTE (docteur), 5 rue de Montmorency, Boulogne-sur-Seine.

GRIMAUD (Elie), 31 rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

GRIMAUD (Georges), 10 bis rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

GUÉBRIANT (comte A. de), conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon.

GUÉDON (Pierre), ingénieur, villa des Sables-Blancs, Concarneau.

GUÉGAN (Abbé), professeur au collège Saint-Yves, Quimper.

GUÉGUEN (Guillaume), propriétaire, Douarnenez.

GUÉPRATTE (amiral), député du Finistère, Cercle Militaire, Paris (2e).

GUEY (Fernand), conservateur du musée de peinture et sculpture, Rouen.

GUIVARCH, licencié en droit, Carhaix.

HALGOUET (vicomte H. du), château de Coëtsal, Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan).

HALNA DU FRETAY (général), château de Lesguen en Plouguin, par Ploudalmézeau.

HAMON, ingénieur, Service du Génie rural, rue Sainte-Thérèse, Quimper.

HARDOUIN (docteur), rue des Gentilshommes, Quimper.

HÉMON (Guillaume), adjoint-maire, Locronan.

HERLAND (Mlle Emma), artiste-peintre, rue Pen-ar-Stéir, Quimper.

HERRY (Abbé), recteur de Meilars, par Pont-Croix.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE, rue Mescloaguen, Quimper.

HERVÉ, commissaire de la marine en retraite, à la Vicomté-Plévenon, par Pléhérel (Côtes-du-Nord).

HEUZÉ (Lionel), architecte, 16 quai de Léon, Morlaix.

HUBERT (Jean), Manoir de Mesmeur, en la Forêt-Fouesnant.

INIZAN (Vincent), député du Finistère, maire de Kernouès, par Lesneven.

JACQ (Eugène), 4 rue de Rosmeur, Douarnenez.

JACQ (Mlle Hélène), rue Elie-Fréron, Quimper.

JACQ (Mlle Yvonne), même adresse.

JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Charles de), 28 rue Elie-Fréron, Quimper.

JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Noël de), quai de l'Odet, Quimper.

JADÉ (Jean), député du Finistère, conseiller général, Audierne.

JAOUEN (Georges), négociant, Plouescat.
JARNO (A.), manoir de Keranmoal, en Châteauneuf-du-Faou.
JEHANNIN, notaire, 5 rue Sainte-Catherine, Quimper.
JENKIN JONES, pasteur de l'Eglise réformée, 6, rue Brizeux, Quimper.
JÉZÉGOU (abbé), recteur de Plobannalec, par Pont-l'Abbé.
JONCOUR, bijoutier à Brasparts.
JONCOURT, marbrier à Quimperlé.
JULIEN (M^lle), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.
JULIEN, professeur de musique, place de Locronan, Quimper.
KERALLAIN (M^me René de), rue de la Mairie, Quimper.
KERGROHEN (M^lle Luce) 2 rue de la Mairie, Brest.
KERGUÉLEN (M^me la vicomtesse de), 6 place La Tour d'Auvergne, Quimper.
KERHUEL (A.), agent général d'assurances, 4 rue de l'Hospice, Quimper.
KERJEAN (chanoine), curé-archiprêtre, Châteaulin.
KEROUARTZ (marquis de), ancien sénateur, château des Salles, Guingamp (Côtes-du-Nord).
KERSAUDY (M^elle Marguerite), 26 place Saint-Corentin Quimper.
KERSAUZON (Guy de), Château de Kerjean-Mol, en Trébabu, par Le Conquet.
LA BOIXIÈRE (M^lle Flore de), 54 boulevard Gambetta, Brest.
LA CAZE DE KERGUVELEN (M^me), Usine de Conserves, Concarneau.
LA FERRONNAYS (marquis de), député de la Loire-Inférieure, 10 rue Quentin-Beauchart, Paris.
LAFONT (Gérard), 10 rue de Locronan, Quimper.
LA MÉNARDIÈRE (de), avocat, Brest.
LA SABLIÈRE (M^lle de), place La Tour D'Auvergne, Quimper.
LAURENT (C.), étudiant en médecine, 11 rue Sainte-Eulalie, Bordeaux.
LE BAIL (Georges), député du Finistère, conseiller général, 15 rue Duret, Paris (16^e) et rue du Palais, Quimper.
LE BASTARD (Marcel), chemin de l'Hippodrome, Quimper.
LE BASTARD (M^lle Marie), même adresse.
LE BERRE (Léon), directeur de l'*Union Agricole*, Quimperlé.

LE BON (Hubert), receveur particulier des contributions indirectes, rue Vis, Quimper.

LE BIHAN (M^lle^), 36 quai de l'Odet Quimper.

LE BOURHIS, négociant, quai Brizeux, Quimperlé.

LE BRAS (Edouard), 17, rue des Reguaires, Quimper.

LE BRAS (Emile), conservateur du musée de Kerjean en Saint-Vougay, par Plouzévédé.

LE BRIS, 16, rue Edouard Corbière, Brest.

LE CALLOC'H, avoué, Brest.

LÉCLUSE (Emmanuel de), Douarnenez.

LÉCLUSE-TRÉVOÉDAL (M^me^ Emile de), Audierne.

LE COZ (chanoine), rue Verdelet, Quimper.

LECZINSKA (M^lle^), surveillante générale au lycée Brizeux, Quimper.

LE DOARÉ (Jean), clerc de notaire, Plomodiern.

LE FEBVRE (Yves), président du Tribunal civil, Château-Chinon (Nièvre).

LE FLOCH, maire de Plonévez-Porzay.

LEFORT (Pierre), ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

LEGGE (M^me^ la comtesse de), Château de Kerriou, en Gouézec, et 39 boulevard de la Tour-Maubourg, Paris (7^e^).

LE GOASGUEN (Henri), avocat, 37 rue Emile-Zola, Brest.

LE GOAZIOU (Adolphe), libraire, 7 rue Saint-François, Quimper,

LE GOYAT (M^lle^ Anne), 17 rue de l'Hospice, Quimper.

LE GUILLOU DE PENANROS (Louis), ancien sénateur, Douarnenez.

LE GUISQUET (Stanislas), 21 boulevard Saint-Aignan, Nantes.

LE GUYADER (Frédéric), bibliothécaire de la ville de Quimper.

LE JOLLEC (abbé), aumônier, 2 rue de la gare d'Orléans, Trélazé (Maine-et-Loire).

LE JONCOUR (M^me^), 5 place du Château, Brest.

LE MAIGRE (M^lle^), rue Toul-al-Laër, Quimper.

LEMER, directeur de l'Usine Electrique, Quimper.

LE MERDY (Joseph), comptable, Tréboul.

LE MOAN (commandant), Plonévez-Porzay

LEMOINE (Paul), professeur, de dessin au lycée La Tour d'Auvergne, 31 rue de Douarnenez, Quimper.

LEMOINE (Pierre), 12 rue de Brest, Quimper.

LE MOING (Camille-Louis). manoir de Kerustum, en Ergué-Armel.

LE MOING (Robert), ingénieur à l'usine métallurgique, Douarnenez.

LE NADER, négociant, rue des Reguaires, Quimper.

LE NOBLE (Georges), 38 rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

LÉON, notaire à Landerneau.

LE ROUGE DE RUSUNAN, notaire à Guimiliau, par Lampaul-Guimiliau.

LE ROUX (Nicolas), sous-directeur des Chemins de Fer de l'Etat, 24 rue de Varennes, Paris (7e).

LE ROY (chanoine), rue du Frout, Quimper.

LE SAYEC (Mme), professeur au lycée Brizeux, Quimper.

LESCOET (Mme la marquise de), château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.

LE THEUFF (Melle Charlotte), 22 rue du Parc, Quimper.

LIVINEC (Désiré), près la gare des Marchandises, Morlaix.

LORHO (Mme), 1 rue Neptune, Brest.

LUCAS (Attilius), avoué-licencié, 6 rue Vis, Quimper.

LUCAS (docteur), 6 allée de la Palestine, Rennes.

LULLIEN (Jules), juge au tribunal de commerce, 7 rue Traverse, Brest.

MAITROT DE VARENNES (Melle), rue du Parc, Quimper.

MANACH (Melle), directrice de l'école annexe (Ecole normale des jeunes filles), Quimper.

MANIÈRE (Paul-Clément), 58 quai de l'Odet, Quimper.

MARSILLE (Joseph), Quimperlé.

MARZIN (Jean), économe de l'hospice, Morlaix.

MASSABIAU, 11 rue Laënnec, Quimper.

MASSERON (Alexandre), avocat. 34 rue de la Rampe, Brest.

MAUBRAS (Félix), architecte, à Pont-l'Abbé.

MAURIER (général), commandant la 22e D. I., Quimper.

MÉHÉRENC DE SAINT-PIERRE (Mme la comtesse Alphonse de), château de Kerraoul, en Paimpol (Côtes-du-Nord).

MENNEREUL (docteur), Douarnenez.

MERLET, professeur au collège Saint-Yves, Quimper.

MESGUEN (abbé, supérieur de l'Institution de Notre-Dame du Creisker, Saint-Pol-de-Léon.

MÉVEL (abbé), recteur de Plonévez-Porzay.

MÉVEL (docteur), Douarnenez.

MICHEL (Mme), 6 place la Tour d'Auvergne, Quimper.

MILLIO, 18 rue Keréon, Pont-l'Abbé.

MIROUX, pharmacien, Guerlesquin.

MOCAER (Pierre), conseiller général, 33 place du Château, Brest.

MOCAER, architecte, rue Emile Zola, Brest.

MONOT (Georges), place du Marhallac'h, Pont-l'Abbé.

MOREAU DE LIZOREUX, rue Vis, Quimper.

MOREL (commandant), 29 rue Emile Zola, Brest.

MORGAND (docteur), 17 rue de Buzenval, Boulogne-sur-Seine.

MORLAIX (bibliothèque de la ville de).

MORVAN (capitaine), rue de Brest, Quimper.

MURET DE PAGNAC (commandant), capitaine de frégate en retraite, à Créac'h-Guen, en Ergué-Armel.

NAYEL, censeur du lycée la Tour d'Auvergne, Quimper.

NICOLAS (Louis), directeur de la compagnie Worms, 31 rue Voltaire, Brest.

NICOLAYSEN (Valentin), Douarnenez.

ODEYÉ (docteur), Lesneven.

OLIVIERO, chimiste, 87 rue Denfert-Rochereau, Paris (14e).

OLLIVIER (J.), chirurgien-dentiste, 17 rue de Brest, Landerneau.

ONFROY, sous-préfet de Baugé (Maine-et-Loire).

PARC-CHANCERELLE (Mme), 75 bis rue Jean-Jaurès, Brest.

PARIN (docteur), Chef du Laboratoire Radiologique, Hôpital maritime, Berck-Plage, (Pas-de-Calais).

PARISOT (Melle), directrice du lycée Brizeux, Quimper.

PAVILLON (Mme), 16 rue Vis, Quimper.

PELLEN, maire de Saint-Pabu, par Ploudalmézeau.

PENSEC, négociant, Douarnenez.

PERRET, professeur de philosophie au lycée la Tour d'Auvergne, 7 rue Elie-Fréron. Quimper.

PERROT (chanoine), secrétaire général de l'Évêché, Quimper.

PETIT (docteur Paul), maire de Quincampoix, (Seine-Inférieure)

PEYRON, notaire à Quimperlé.

PHILIPPAR (Edmond), vice-président du Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie, 43 rue de Courcelles, Paris (8e).

PHILIPPE (Joseph), architecte, 5 rue Jean Macé, Brest.

PHILIPPON, professeur honoraire de l'Université, 19 rue de Pont-l'Abbé, Quimper.

PILORGÉ (Jean), agriculteur à Kernours, Quimperlé.

PILVEN (docteur), rue de l'Hospice, Quimper.

PITT-WALS (Mme), maison de la Retraite, 27 rue des Reguaires, Quimper.

PLATEAU, artiste-peintre, 62 quai de l'Odet, Quimper.

PLŒUC (marquis de), château de Kerambleïs, en Plomelin.

POBÉGUIN, administrateur du Sud-Finistère, rue du Parc, Quimper.

POMPERY (vicomte de), château de Trémarec, en Landudal.

PONDAVEN (abbé), 31 rue de Douarnenez, Quimper.

POULIQUEN (Mme), 46 rue d'Aiguillon, Brest.

QUÉINNEC (Jacques), notaire, Pont-l'Abbé.

QUÉINNEC (François), avocat, 20 rue Astor, Quimper.

QUÉINNEC (Mlle Marguerite-Marie), Landivisiau.

QUINIOU, instituteur à Plouégat-Moysan (Finistère).

RAISON (Étienne), 26 chaussée de la Madeleine, Nantes.

RENAULT (docteur), rue René Madec, Quimper.

RIVERIEULX (Robert de), avocat, 18 rue Jean Macé, Brest.

ROBERT (Ernest), 13 rue des Orfèvres, Vannes.

ROCUET, rue Haute, Locmaria, Quimper.

ROGER (Mme F.), rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.

ROLLAND (abbé), recteur de Bourg-Blanc, par Plabennec.

ROLLAND, entrepreneur, rue du Frout, Quimper.

ROSMORDUC (comte de), Trémel (Côtes-du-Nord.

ROUDIÈRE (lieutenant-colonel), 54 quai de l'Odet, Quimper.

ROULL (Mgr), curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.

ROUSSEAU (docteur), 33 rue du Château, Brest.

ROUXEAU (docteur Alfred), professeur à l'Ecole de Médecine, 3 rue de l'Héronnière, Nantes.

RUER, architecte à Douarnenez.

SAINT-LAURENT (lieutenant-colonel de), 79 avenue Bosquet, Paris (7e).

SALAUN (Mlle Aline), maison Rossi, boulevard de Kerguélen, Quimper.

SALIN (Y.-M.), villa Kerantré-en-Mer, Moëlan.

SAVINA (Jean), professeur à l'Ecole primaire supérienre, rue du Pont, Douarnenez.

SCHEMIDT, 21 rue Laënnec, Douarnenez.

SERRET (M.), villa Ker-Tan, Bénodet.

SIMON (Lucien), artiste-peintre, Sainte-Marine en Combrit et 3 bis rue Cassini, Paris (14e).

STÉPHAN (Mme), institutrice publique, 34 rue Le Déan, Quimper.

SUPÉRIEUR (LE) du Grand Séminaire à Quimper.

SUREL (Victor), peintre-décorateur, 25 place des Halles, Morlaix.

TABURET (H.), négociant, Saint-Renan.

TARACOLE (Mlle), directrice de l'Ecole Pratique d'Industrie et d'Enseignement ménager, Brest.

TARLET (Mlle), professeur au Lycée Brizeux, Quimper.

TASSIN, architecte, rue de Douarnenez, Quimper.

THÉVEN DE GUÉLÉRAN, Plouescat.

TOIRAY, maire de Concarneau, villa des Haudriettes, Concarneau.

TOULEMONT (Léon), receveur intérimaire de l'Enregistrement, Plouescat.

TOZZA (Mlle Angèle), chemin de l'Hippodrome, Quimper.

TRAON (abbé), à Saint-Pol-de-Léon.

TRÉAL (Hugues), commis des P. T. T., Morlaix.

TRÉMINTIN, conseiller général, maire de Plouescat.

TRÉVIDIC (Alphonse), place Saint-Mathieu, Quimper.

TROALEN (Mme), institutrice publique, rue Pen-ar-Stéir, Quimper.

TURGY (Mme la baronne de), rue du Palais, Quimper.

UGUEN (abbé), supérieur du Petit Séminaire, Pont-Croix.

VALLAUX (Camille), professeur au Lycée Janson de Sailly, 1 rue du Capitaine Scott, Paris (15e).

VÉRON (Mlle), 6 rue du Château, Brest.

VILLARD, manoir de Rosmaria, à Locmaria, Quimper.

VILLARD (Abel), artiste-peintre, rue de Douarnenez, Quimper.
VILLIERS DU TERRAGE (baron Marc de), château de Kerminihy, Rosporden.
VINCE (commandant), 24 rue du Parc, Quimper.
VINCENT, directeur du Laboratoire départemental et de la Station agronomique, à Quimper.
VOURCH (docteur), Plomodiern.
WILER (M^me^), bourg de Fouesnant.

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone, Bône.

Bouches-du-Rhône. — Académie d'Aix.

Calvados. — Société des Antiquaires de Normandie, Caen.

Cantal. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne, Aurillac.

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente, Angoulême.

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure, Saintes.

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, Saintes.

Côtes-du-Nord. — Association bretonne, Saint-Brieuc.

Société d'émulation des Côtes-du-Nord, Saint-Brieuc.

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, Valence.

Finistère. — Archives du département, Quimper.

Gard. — Académie de Nîmes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde, Bordeaux.

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midi de la France, hôtel d'Assézat, Toulouse.

Ille-et-Vilaine. — M. le bibliothécaire de l'Université (Annales de Bretagne), Rennes.

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, Rennes.

Société géologique et minéralogique de Bretagne, Rennes.

Société archéologique de Saint-Malo.

Isère. — Académie Delphinale, Grenoble.

Loire-Inférieure. — Archives du département, Nantes.

Société archéologique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers.

Morbihan. — Société polymathique du Morbihan, Vannes.

Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord, Lille.

Bulletin de l'Université de Lille.

Sarthe. — Société historique et archéologique du Maine, Le Mans.

Seine, Paris. — M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts (comité des travaux historiques et scientifiques).

Bibliothèque de l'Institut de France.

M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque Nationale.

M. le Directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.

M. le Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 19, rue Spontini (6e arr.).

Société française d'Archéologie, 8, rue Châteaubriand (8e arr.).

Seine-Inférieure. — Société hâvraise d'études diverses.

Somme. — Société des Antiquaires de Picardie, Amiens.

Tarn-et-Garonne. — Société archéologique de Tarn-et-Garonne, Montauban.

Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest, Poitiers.

Tunisie. — Société archéologique de Sousse.

Services Mensuels

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper, à l'évêché, Quimper.

Dépêche de Brest.

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal institution of Cornwall (Truro, Cornwal).

Société Jersiaise, Saint-Hélier, île de Jersey.

Belgique. — *Analecta Bollandiana* publiés par les RR. PP. Bollandistes, Bruxelles (775 boulevard Militaire).

Société d'archéologie de Bruxelles (11 rue Ravenstein).

Revue Mabillon publiée par les Bénédictins de l'Abbaye de Ligugé, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur.

États-Unis d'Amérique. — Smithsonian Institution. Washington.

Finlande. — Société archéologique de Finlande, Helsingfors.

Italie. — Société archéologique de la province de Côme.

Societâ piemontese di archeologia e belle arti, via Napione 2 Torino.

Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm.

Suisse. — Société Neuchâteloise de géographie (Neuchâtel).

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 25 Janvier 1923

Présidence de M. H. WAQUET, président.

M. le chanoine Abgrall, président d'honneur, assiste à la séance.

Après avoir présenté à la Société ses vœux de nouvel an, M. le Président communique ceux qu'il a reçus de la Société de Tarn-et-Garonne. Conformément à une tradition créée par M. le chanoine Pottier, qui fut membre d'honneur de la Société du Finistère, ces vœux sont exprimés en élégants vers latins.

Sont reçus dans la Société : M. Théophile Geffroy, notaire à Plouescat, ~~pré~~senté par MM. le chanoine Abgrall et Toulemont ; — M. Georges Jaouen, négociant à Plouescat, présenté par Mᵉˡˡᵉ Quéinnec et M. François Quéinnec ; — M. A. Théven de Guéléran, de Plouescat, présenté par MM. le docteur Carré et Toulemont ; — M. Gaston Chancerelle, de Douarnenez, présenté par MM. Béléguic et Delécluse ; — Mᵐᵉ Barillé, de Brest, présentée par Mᵐᵉ Civel et M. le docteur Lagriffe ; — Mᵐᵉ Canet de Quimper, présentée par MM. Antoine Canet et le docteur Lagriffe ; — M. le docteur Auffret, de Quimper, présenté par MM. le chanoine Abgrall et le docteur Lagriffe ; — M. Léon Le Berre, directeur de l'*Union agricole*, de Quimperlé, présenté par MM. Waquet et Bernard.

La Société apprend avec regret la mort de M. Marcel

Bellin, directeur honoraire de l'Enseignement secondaire, inspecteur général de l'Instruction publique, officier de la Légion d'honneur. M. Bellin, qui avait éte professeur au lycée de Brest, aimait beaucoup le Finistère et suivait volontiers tous les travaux relatifs à son passé.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. le commandant Bénard lui a remis sa démission de vice-président. Au scrutin secret qui succède immédiatement, M. le docteur Picquenard est élu vice-président à l'unanimité, moins une voix à M. le commandant Devoir et un bulletin blanc.

M. le Président communique le programme du Congrès des Sociétés Savantes, qui se tiendra cette année à Paris. Les questions proposées, dont M. le Président donne lecture, en insistant sur les principales, rentrent, pour le plus grand nombre, dans le cadre de nos études.

M. le commandant Bénard devant donner une série de quatre conférences avec projections, sur l'archéologie préhistorique, les dates en sont arrêtées, après discussion, aux 24 février, 10, 17 et 24 mars, à 5 heures du soir. Les frais en seront couverts par un droit de présence fixé à 4 francs pour les quatre séances. Ce droit, pour toute personne étrangère à la Société, sera portée à 5 francs.

M. le docteur Picquenard présente, sur les voies romaines dans le Finistère, un mémoire qui répond justement à l'une des questions du Congrès des Sociétés Savantes, introduction d'un travail plus complet que publiera le *bulletin*.

M. le docteur Picquenard exhibe un curieux couteau espagnol trouvé il y a quelques années au cours du déblaiement des anciennes douves de Quimper, et deux haches de pierre polie draguées dans l'anse de Toulven.

La Société se propose d'organiser, comme chaque année,

quelques excursions archéologiques. Trois excursions sont en projet : Pont-Croix, Briec et le Faouët. Des explications complémentaires seront fournies à cet égard ultérieurement.

M. l'abbé Pondaven, archiviste de l'Évêché de Quimper, a exprimé le désir, d'échanger le *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper*, avec celui de notre Société. Cette demande est acceptée sans opposition. M. le Docteur Picquenard propose en outre de solliciter l'échange des deux bulletins pour une série correspondante des années parues.

Lecture est donnée, sur la demande de l'auteur, d'une lettre adressée à M. le Président par M. Charbonnier et protestant contre les manœuvres d'un artiste-peintre qui, bien qu'étranger à l'étude des antiquités et de l'histoire bretonne, intrigue néanmoins, aux dépens d'archéologues éprouvés, et au mépris des décisions du Conseil général, pour se faire attribuer la conservation du musée archéologique. Le musée ayant été fondé sur l'initiative de la Société et entretenu en grande partie par les donations de ses membres, l'assistance s'unit toute entière à la protestation de M. Charbonnier. En conséquence, il est décidé qu'une requête sera adressée à M. le Préfet du Finistère et à M. le Directeur des Beaux Arts, sollicitant la nomination d'un candidat choisi parmi les trois membres de la Société archéologique présentés officiellement par le Conseil général et possédant, du reste, les titres requis.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire,
M. LE DAULT.

Le Président,
H. WAQUET.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana. t. XI, fasc. III et IV, 1922.
Bulletin de l'Académie delphinale, 1920-1921.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1922.

Bulletin de la Société géologique de Bretagne, t. III. Extraits comprenant des études relatives au *Miocène moyen de Bretagne*, par M. le Dr Picquenard et offerts par l'auteur.

Fornvannen, 1920.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, t. XXXX, 1920 et 1921.

Répertoire d'art et d'archéologie, 1921.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1922, 4e livraison.

Smithsonian institution. Report on the progress and condition of the U. S. national Museum for the year ending June 30, 1921.

Vie à la campagne, n° du 15 décembre 1922, Maisons et meubles bretons. Don de M. le Dr Picquenard.

CHRONIQUE

Nous avons signalé ici, en son temps, le *Memento des sources hagiographiques de l'Histoire de Bretagne*, publié en 1918 par M. l'abbé Duine dans le *Bulletin de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*. Le Xe siècle était la llmite chronologique de cet inestimable livre dont l'auteur promettait une continuation ; cette continuation vient de nous être fournie, un peu plus brève, sans doute, que nous ne l'attendions, mais fort soignée et propre à beaucoup faciliter la

connaissance approfondie du Moyen-âge breton : c'est le *Catalogue des sources hagiographiques pour l'histoire de Bretagne jusqu'à la fin du XII*e *siècle,* qui porte le n° XVII dans la série de *La Bretagne et les pays celtiques* (Paris, Champion, in-8°).

Aux nombreuses et précises indications biographiques, bibliographiques et critiques sur les personnages vénérés comme saints, M. Duine ajoute d'importantes observations sur la vie monastique et la culture intellectuelle à une époque aussi polie et brillante à la fin qu'elle avait été sombre et agitée dans ses débuts. Comme noms intéressant spécialement le Finistère notons ceux de l'abbé de Saint-Gildas Félix, qui fit son apprentissage spirituel en pratiquant l'érémitisme dans les rochers d'Ouessant, de saint Gourloé ou Urlou, premier abbé de Sainte-Croix de Quimperlé, de Jungomar, son successeur, de Mabbon, un évêque de Léon qui, désireux de s'adonner à la vie contemplative, mais ne se résignant pas à se séparer des reliques de saint Pol Aurélien, trouva tout naturel de les introduire subrepticement dans ses bagages quand il partit pour Fleury-sur-Loire, enfin de Maurice de Loudéac, premier abbé de l'abbaye de Carnoët, laquelle prit de lui son nom.

C'est grâce à de consciencieuses et impartiales explorations comme celles de M. Duine qu'on finira par voir un peu clair dans la forêt obscure de cette hagiographie bretonne, si féconde en curieux produits, mais où, jusqu'à présent, trop de bons érudits se sont égarés. Le manque de critique, malgré un grand zèle de travail, en a perdu quelques-uns, une critique effrénée, systématique, a mis des œillères à quelques autres.

*
**

La meilleure peut-être, certainement la plus complète étude qui ait été écrite sur le mobilier breton se trouve dans un récent numéro de la revue littéraire *La Vie à la Campagne,* dirigée, à la librairie Hachette, par M. Maumené.

Un peu de bretonnerie naïve, à la parisienne, et aussi quelques considérations fantaisistes sur l'histoire, le déparent çà et là. Ce n'en est pas moins un répertoire riche en renseignements de toute espèce sur des objets très recherchés, passablement admirés, souvent jugés à tort et à travers. Nous pouvons trouver que le Finistère n'y occupe pas toute la place qu'il mérite. M. Maumené s'étant entouré surtout de collaborateurs rencontrés dans le Morbihan et l'Ille-et-Vilaine, ceux-ci, malgré leur compétence technique, ne pouvaient pas le préserver de certains faux pas. Les manoirs, notamment, sont mal choisis. Pourquoi le Hénant de Névez, presque complètement refait, et pourquoi pas Kergroadès ou Kerjean, ou, aux portes de Quimper, les si pittoresques gentilhommières de Coatbily et de La Forêt ?

La partie relative au mobilier lui-même, — c'est, du reste, la principale — prêtera moins à la critique. On y trouvera nettement décrits les divers types de lits, bahuts, armoires, vaisseliers, buffets, etc., avec des renseignements sur les transformations qu'ils ont subies au cours des siècles et que de bonnes photographies font comprendre comme il faut.

Cette brochure est à recommander. On aimerait pouvoir espérer qu'elle aidera, en justifiant l'attachement fier aux traditions locales, à retarder la décadence d'une industrie d'art qui fait honneur à la Bretagne.

H. W.

Séance du 1er Mars 1923

Présidence de M. H. WAQUET, président.

M. le chanoine Abgrall, président d'honneur, assiste à la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations. Au sujet de la conservation du Musée départemental, M. le Président fait savoir que la requête adressée à M. le Préfet a obtenu pleine satisfaction. C'est M. Waquet lui-même qui a été nommé conservateur. Cette nouvelle est accueillie par les applaudissements et félicitations de tous.

Sont reçus dans la Société : M. Eugène Boulay, pharmacien à Moëlan, présenté par M. le chanoine Abgrall et M. Barbe ; — M. l'abbé Le Beuz, recteur de Pluguffan, présenté par MM. Abgrall et Le Guennec.

M. le Président annonce que M. le commandant Bénard, frappé d'un deuil cruel, s'excuse de son absence et de la nécessité où il s'est trouvé de remettre, à une date ultérieure, la première des conférences annoncées. Celle-ci est reportée au 10 mars.

Il est décidé, après discussion, que la séance normale de mars, qui devait avoir lieu le Jeudi-saint, serait avancée d'un jour et aurait lieu le mercredi 28.

Une lettre de M. le Préfet informe la Société que l'intérêt du dolmen ou allée couverte dite de la barrière ou de Keravel, près de Saint-Pol-de-Léon, n'a pas semblé

suffisant à M. le Ministre de l'Instruction publique pour en justifier le classement, lequel n'aurait pu être prononcé qu'à la suite d'une expropriation. La Société s'étonne de ce jugement sommaire qu'elle s'efforcera de faire réformer.

M. Charbonnier signale une trouvaille de monnaies anciennes à Loc-Ronan, et rend hommage à la persévérance et à l'érudition avec lesquelles M. Hémon, adjoint-maire de Locronan, s'intéresse à l'histoire de sa commune et à la sauvegarde de ses édifices.

Une lettre de M. Romain-Desfossés, de Kerérault, en Plougastel-Daoulas, décrit une galerie ou allée couverte peu connue de la presqu'île de Kermorvan. Ce monument, déjà signalé par M. du Châtellier, présente sur une de ses pierres quelques dessins nettement gravés, groupe de cupules et de rainures dont M. Romain-Desfossés a dressé un relevé très précis. Des renseignements plus détaillés seront donnés ultérieurement.

La Société, qui fut fondée en 1873, atteint cette année 1923 son cinquantenaire. M. le Président propose d'organiser, à cette occasion, une cérémonie commémorative en juin ou juillet prochain. Le bureau sera chargé de l'organiser avec le concours des membres de la Société qui auraient quelques idées à lui soumettre.

M. le Dr Picquenard lit le second chapitre de son importante étude sur l'occupation gallo-romaine dans l'Ouest de l'Armorique.

M. le Préfet communique une protestation de M. Bahon-Rault, président de la Fédération des Syndicats d'Initiative de Bretagne, contre le pillage, par les touristes, de la chapelle de Saint-Jean, en Leuhan, et demande de lui fournir des renseignements sur l'intérêt de ce monument. Par malheur cette chapelle, située dans les Montagnes Noires, peu visitée, est à l'état de ruines et son mobilier a complètement disparu.

M. le Président analyse la monographie consacrée à Plouégat-Moysan par M. Quiniou, directeur de l'école publique de cette commune, et membre de la Société. M. Quiniou, qui se propose de publier cette étude, doit être félicité pour le soin avec lequel il a recueilli les traditions de sa commune : manoirs, droits féodaux, listes de recteurs et chapelains, vie publique avant la Révolution, vie économique, folklore, etc.

M. Béléguic rapporte qu'il y a environ 25 ans, on aurait enterré dans le cimetière de Pont-Croix, non loin du chevet de l'église, un certain nombre d'anciennes statues de bois qui furent remplacées par des plâtres modernes sans intérêt.

La Société accueille avec sympathie la réorganisation, annoncée par M. Plateau, de la Société « les Amis des Arts », qui fut florissante à Quimper avant 1914.

M. Waquet présente un buste en bronze de Th. de La Villemarqué, l'auteur du *Barzaz-Breiz*, ancien président de la Société archéologique. Ce buste, confectionné en 1896, sera placé désormais dans la salle des séances, ainsi que le buste de Luzel et le médaillon de M. le chanoine Abgrall. Une démarche sera faite auprès de la famille du Châtellier pour obtenir le portrait de M. Paul du Châtellier.

M. Guyomar, négociant à Landerneau, communique le dessin d'une inscription lapidaire datée de 1622, relevée sur le moulin seigneurial de Rouazle, en Dirinon. Cette inscription, d'une certaine recherche, par les ornements et ligatures des lettres, entoure un écusson à trois merlettes, armoiries de la famille de Rouazle.

La séance est levée à 4 heures un quart.

Le Secrétaire,
M. LE DAULT.

Le Président,
H. WAQUET.

XII

Annexe au Procès-Verbal

LA RÉFORMATION DE LA NOBLESSE EN 1668 EN BRETAGNE

M. de La Rogerie a rendu à l'histoire sociale un éminent service en consacrant à la Réformation de la noblesse en Bretagne, dans le récent volume de la Société d'histoire et d'archéologie, un solide et instructif mémoire. En effet, la Réformation de la noblesse, c'est-à-dire, en somme, la chasse aux faux nobles, fut dans notre province, en 1668-1671, une opération administrative de portée d'autant plus considérable que, contrairement à ce qui arrivait de temps en temps dans les pays d'élection, les nobles bretons n'avaient pas coutume de voir vérifier leurs droits et titres par les agents de la fiscalité royale. Aussi, quand, en 1665, Louis XIV, sans doute à l'instigation de Colbert, entreprit de faire restituer au trésor les contribuables évadés, l'émotion fut vive. Il est vrai qu'elle resta impuissante, car les temps étaient enfin venus où il n'y avait qu'à obéir. La vérification s'accomplit et il en résulta de sérieuses conséquences que M. de La Rogerie a parfaitement mises en lumière.

L'exercice de certaines fonctions procurant des privilèges personnels aux titulaires, il suffisait que, dans une famille bourgeoise, cet exercice se continuât durant trois ou quatre générations successives pour que le privilège, semblant héréditaire, semblât donc né de la noblesse. Les « gentilshommes d'acquiescement » ainsi créés, descendant parfois de cadets nobles qui avaient perdu leurs titres, formaient une classe bâtarde, sorte de « gentry », dans les rangs de laquelle les commissaires de la Réformation firent de larges et sombres coupes.

Il y eut deux groupes de victimes : les « désistés » et les « déboutés ».

Les « désistés » furent particulièrement nombreux à Morlaix et à Saint-Malo, villes pleines de cadets qui se consacraient au commerce maritime et colonial. Les uns préféraient aux privilèges nobiliaires les profits de leur métier. Les autres — et c'est le cas de presque tous les désistés morlaisiens —, ne possédant que des biens mobiliers ou des immeubles urbains, se trouvaient hors d'état de satisfaire à l'une des conditions stipulées par les réformateurs : la production de partages nobles avec avantage des 2/3 pour l'aîné. Ils renoncèrent à la qualité d'écuyer qu'ils avaient spontanément prise ou s'étaient laissé attribuer dans des actes publics.

Les gens qui auraient dû se désister et ne le firent pas furent « déboutés ». Ce désagrément échut à tous les commerçants, même aux verriers, même à ceux que devait préserver la coutume, si favorable au commerce de mer. C'est que l'opération était menée par des parlementaires, lesquels méprisaient profondément tout ce qui sentait la « marchandise ». Les marchands bretons, pour l'immense majorité, n'étaient pas de gros personnages ; à Morlaix, ils n'avaient ordinairement qu'un domestique et ce dernier remplissait en outre l'office de garçon de boutique. Mais il existait des gentilshommes encore moins opulents : ils végétaient comme procureurs (c'est-à-dire avoués), commis dans les fermes, aubergistes, voire simples ouvriers. La pauvreté a toujours été un péché grave. Suivant une vieille tradition bretonne, elle ne pouvait qu' « endormir » la noblesse, non la détruire, les privilèges cessant seulement d'être exercés. Mais les commissaires réformateurs n'admettaient pas le cas de la « noblesse dormante ». D'autre part, la dérogeance ou exclusion temporaire était inconnue dans la province. D'où ce résultat rigoureux : les familles pauvres se trouvèrent exclues sans phrases et pour toujours. On ne dispensa même pas leur indigence du paiement de l'amende de 300 livres.

A l'exception de quelques criantes injustices, du reste strictement légales, la plupart des déboutements furent cependant très fondés. On débusqua 1.065 intrus ; 1.620

familles s'étaient désistées ; 2.466 furent maintenues. Dans la suite, plusieurs « désistés » et « déboutés » réussirent par divers moyens à reconquérir la place qu'ils avaient perdue : ils achetaient des lettres de noblesse ou quelqu'une de ces charges anoblissantes qu'un pouvoir toujours à court d'argent ne cessait de proposer à leur esprit d'économie. La Réformation, effectuée de 1668 à 1671, avait provoqué un mouvement social qui se prolongea durant plus d'un demi-siècle.

Elle eut d'autres conséquences, plus profondes et plus graves : confirmation solennelle des droits des « maintenus » et, par contre-coup, chez ceux-ci, suivant les tempéraments, tantôt exaltation d'un fier sentiment du devoir de race, tantôt surexcitation néfaste d'une vanité sotte ; — disparition des « gentilshommes par acquiescement » ; — impossibilité pour les « maintenus » de s'adonner à aucun commerce ; — abandon des offices de judicature, non seulement dans les cours seigneuriales, mais encore dans les sénéchaussées royales et cours assimilées. Tandis qu'avant 1668, à Morlaix, les juges-consuls portaient les noms de vieilles familles nobles du pays, au XVIII^e^ siècle ils appartiennent à des familles récentes, généralement étrangères à la Bretagne.

En dehors des charges parlementaires, très malaisément accessibles, deux carrières seules restaient ouvertes aux gentilshommes : l'Eglise, l'Armée. Quiconque ne s'y engageait pas devait vivre sur ses terres, « vivre noblement ». Ce fut au XVIII^e^ siècle, remarque finement M. de La Rogerie, que ces mots commencèrent à signifier « vivre sans rien faire ».

Tout compte fait, ce fut un malheur. La noblesse, paralysée, tenue plus que jamais à l'écart du reste de la nation, essaya de compenser son impuissance par une aggravation du régime seigneurial (1), par une affirmation plus forte et

---

(1) H. Sée, dans *Annales de Bretagne*, t. XXII, 1907, p. 674 et suiv. Cf. J. de La Monneraye, *Le régime féodal dans le Maine au XVIII^e^ siècle*, p. 133.

plus exclusive de ses privilèges. Ce qu'on lui laissait, elle finit par le vouloir pour elle seule : au mois de mai 1781 les roturiers se virent presque complètement interdits les grades de l'armée. C'était grave. Le vieux principe de l'équilibre des classes, qui avait contribué à la force de l'ancienne société française, se brisait. La Réformation de la noblesse avait sans doute procuré au roi quelques ressources — hélas, pas pour longtemps — ; exécutée maladroitement, elle avait été funeste à la France. M. de La Rogerie nous fournit lui-même d'excellents arguments pour nous faire porter un jugement devant lequel, pour sa part, il hésite : les commissaires de 1668-1671, par leurs préjugés, leur précision trop absolue de doctrinaires, préparèrent à leur façon le grand bouleversement où devait périr l'ancien régime.

H. WAQUET.

LES POTERIES D'ERGUÉ-GABÉRIC

Dans l'aveu fourni en 1493 par Isabelle de Lesmaés, veuve de Canevet de Kerfors, pour Charles de Kerfors, son fils ainé, nous lisons : « item une migne [mine] de terre de laquelle on fait des potz, affermée anciennement aux potiers qui la tiennent, sçavoir : Jehan Le Dourgar, Jehan Guézennec, Geffroy Poupon et Guion Le Baelegou, la somme de dix livres monnoie par chacun an, a estre poyéz aud. terme de la Sainct-Michel. »

En 1634, « la poterie dudict Ergué affermée à Vincent Legall et Yvon Le Galland pour poyer par an quarante-huit llvres thournois et une charge de potz. »

En 1652, dans un aveu fourni par Guy Autret, sieur de Missirien, pour Lesergué, un paragraphe concernant cet objet dit : « deux parées de terre froides ou grandes garennes dans lesquelles on tire de l'ardille (argile) à faire des

potz, affermées à plusieurs particuliers et pouvant valoir communes années cent livres et six charges de potz. » (1)

Dans les aveux suivants, il n'est plus fait mention de redevance en pots ni même de terre à poterie. Il est donc vraisemblable que les fabriques avaient cessé d'exister à partir de la seconde moitié du XVII^e^ siècle, ou bien que les potiers avaient transporté leur industrie ailleurs, peut-être même à Locmaria, quoique les notices consacrées à la faïencerie de Quimper (2) ne fassent point mention d'établissement antérieur à celui qui fut créé en 1690 par Jean-Baptiste Bousquet.

Il est possible que les tronçons de tuyaux de canalisation découverts en 1889, près du manoir de Kerfors, aient été confectionnés par les potiers d'Ergué-Gabéric (3). L'endroit où ils furent mis à jour, *Parc-al-Lan*, était habité, en 1498, par l'un des potiers mentionnés dans l'aveu de 1493, Geffroy Le Poupon.

Nous ne possédons actuellement aucun autre détail sur cette fabrique de poterie ; remarquons cependant que tous les potiers mentionnés dans les aveux de 1493 et de 1634 sont des Bas-Bretons ; il n'est donc pas juste de dire que l'industrie de la poterie a été introduite en Basse-Bretagne par des étrangers.

DANIEL BERNARD.

---

(1) Archives de la Loire-Inférieure, B. 2012-2013.

(2) Le Men, *La manufacture de faïence de Quimper (Bull. Soc. Arch. du Finistère,* III, 35). — Le Breton, *Les faïences de Quimper et les faïences de Rouen,* 1890. — *Les poteries de Locmaria (Echo de Morlaix,* 3-7 octobre 1874).

(3) Cf. *Bulletin* 1889, p. VI et LXIV.

Séance du 28 Mars 1923

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observations.

Se référant au dernier paragraphe du procès-verbal de la séance du 25 janvier, paragraphe relatif à la conservation du Musée archéologique, M. le Président fait observer que, d'après les explications qui lui ont été fournies, il n'y avait d'intrigues de la part d'aucun artiste-peintre ; les démarches qui, dans les conditions où elles se produisaient, apparaissaient comme des manœuvres dont la Société pouvait s'émouvoir, résultaient tout simplement d'un malentendu.

Sont reçus dans la Société : M. Layrle, contrôleur de la marine en retraite, présenté par M. Waquet et Mme Pavillon ; — M. Quillien, de Quimper, présenté par M. Waquet et Melle Le Bihan ; — M. le Dr Jean Perquis, médecin à Tours, présenté par MM. de Coataudon et Le Guennec ; — M. Julien Guyomar, chirurgien-dentiste à Morlaix, présenté par MM. Heuzé et Le Guennec ; — M. Eugène Corgne, professeur au lycée de Pontivy, présenté par MM. Waquet et Le Goaziou ; — Mme Sauvage, institutrice à Douarnenez, présentée par Melles Cornic et Cotonnec ; — Melle Pierre, institutrice publique à Poullan, présentée par Melles Cornic et Cotonnec ; — M. Le Pennec, conservateur des hypothèques à Quimper, présenté par MM. le

chanoine Abgrall et Jéhannin ; — Mᵉˡˡᵉ Germaine Le Chat, de Quimper, présentée par M. Plateau et Mᵉˡˡᵉ Alavoine.

Le classement du dolmen de Keravel prés de Saint-Pol, qui nécessiterait une expropriation, n'a pu être obtenu de l'administration des Beaux-Arts. Une tentative pour faire étudier l'affaire de plus près sera faite en liaison avec le groupe d'Études préhistoriques de Penmarc'h.

En revanche, divers monuments mégalithiques ont pu être classés dans les communes de Plomeur et de Poullan, grâce au zèle et à l'initiative de notre confrère M. Monot, de Pont-l'Abbé.

M. le Président signale le fait que des troncs d'ifs ont été découverts par les dernières grandes marées sur la plage de Trezmalaouen (baie de Douarnenez), ces troncs, témoignent du boisement ancien d'une région actuellement submergée. M. De Lécluse déclare avoir trouvé des troncs d'arbres encore munis de leurs racines ; Mᵉˡˡᵉ Herland en signale également dans la baie de La Forêt. Des spécimens analogues, recueillis il y a quelques années, figurent au Musée archéologique.

M. le recteur de Tréboul appelle l'attention de la Société sur la chapelle Saint-Jean de Tréboul, qu'il désirerait voir classée et restaurée. Un vœu est exprimé en ce sens, au moins pour le clocher.

M. le Dʳ Picquenard termine son exposé sur l'expansion gallo-romaine en Armorique. Une carte très claire permet de suivre aisément cet exposé.

M. le Président félicite M. le Dʳ Picquenard de ce sérieux travail, fruit de longues recherches personnelles. Il fait remarquer l'intérêt qu'il y aurait à fixer l'importance relative de toutes ces voies et à en tracer le réseau complet. Douze d'entre elles rayonnent autour de Civitas Aquilonia (Locmaria-Quimper) qui a pu être le chef-lieu d'une cité sous le Bas-Empire.

M. Le Guennec présente une vie latine de Saint-François imprimée en 1575 au couvent des Récollets de Cuburien près de Morlaix. On ne connaît actuellement que 5 ouvrages sortis de cet atelier ; deux sont perdus, et, des trois qui ont survécu, celui-ci doit être le premier en date. Il se compose de 102 feuillets chiffrés à la main, d'une impression nette et régulière, et porte au-dessous du titre une gravure sur bois représentant Saint-François qui reçoit les stigmates.

M. le Président indique l'existence aux Archives du Finistère d'une édition d'Alain Bouchard. datant de 1540.

M. Miroux, de Guerlesquin, annonce qu'il a découvert dans cette commune, au lieu dit Arc'hastel, une motte féodale où l'on peut reconnaître les restes d'un château circulaire avec murailles épaisses de 4 mètres et entourées de douves très profondes. Elles doivent marquer l'emplacement du château de Kerrolland, qui, au XVII^e^ siècle, était déjà détruit.

D'autre part, M. Miroux signale la trouvaille au lieu de Crechquivigen en Guerlesquin, d'une pièce d'or à l'effigie du roi Sébastien de Portugal qui vivait vers 1578, et l'existence, contre les halles de Guerlesquin, d'une pierre ayant l'apparence d'un lech, qui semble avoir été le support d'une mesure à grains disparue sous la Révolution.

M. le Président, en présentant le récent ouvrage *Les noms de lieu de la France*, publié par les élèves d'Auguste Longnon, montre par quelques exemples l'importance de ce genre d'études pour l'histoire.

La séance est levée à 4 heures.

La Secrétaire, *Le Président,*

M. BABLET. H. WAQUET.

Publications reçues :

Archives historiques du département de la Gironde, t. LIV, 1921-1922. *(La Fronde à Bordeaux)*.

Bollettino della Società piemontese di Archeologia e Belle-Arti, 1922, n° 1-4.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques, 1921.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper, n° 1 : Janvier 1923; — n° 2 : Mars-Avril 1923.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine, tome XLIX, 1922.

Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, 1922, fasc. 2.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, 1922.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1921.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, t. XLI, 4e bulletin, octobre 1922.

Bulletin de la Société Neuchâteloise de géographie, t. XXXI, 1922.

Fornvännen... fran K... Historie och Antikvitets Akademien, Stockholm, 1921.

Revue Mabillon, Janvier 1923.

Revue de Saintonge et et d'Aunis, 1923, 5e livraison.

Smithsonian Institution. Report on the progress and condition of the U. S, National Museum for the year ending june 30, 1922. — Publications 2644, 2646, 2647, 2648.

XXI

CHRONIQUE

Une mesure très sage et digne de louange a été prise par le Conseil municipal de Scrignac. Il a remis au Musée départemental breton, à Quimper, d'anciennes statues de bois et de pierre qui ne pouvait plus trouver place dans aucun édifice communal. Ainsi seront enfin sauvées et convenablement mises en valeur des œuvres intéressantes que menaçait tôt ou tard, ou bien une destruction certaine ou, ce qui eût été pis peut-être, une acquisition avidemment ménagée par un amateur sans scrupules en vue d'un transport lointain.

Ces statues — elles sont au nombre deneuf — proviennent de deux vieilles chapelles désaffectées depuis longtemps ; l'une, celle de Saint-Isidore, n'existe plus ; l'autre, celle de Coatquéau, tombe lentement, irrémédiablement, en ruines. La chapelle Saint-Isidore n'a fourni qu'une seule statue, représentant son saint patron, protecteur traditionnel des bons travailleurs de la terre Les autres viennent de Coatquéau, qui fut jadis, ainsi que Bolazec, une trève de la forte paroisse de Scrignac. Toutes ont leur prix, à cause, soit de leur beauté propre, soit de diverses particularités, telles que les façons des costumes. Elles remontent environ au milieu du XVI^e^ siècle et constituent un bel ensemble, très expressif de ce fut l'art rustique en Haute-Cornouaille durant une époque de propérité.

Le don de la municipalité de Scrignac, qui sera rappelé aux visiteurs du Musée par une pancarte spéciale, honore grandement ceux qui l'ont fait décider. Un tel geste doit provoquer l'imitation. Sans doute, la vraie place des œuvres d'art est dans l'édifice même pour lequel elles ont été exécutées ; mais, quand, par malheur, cet édifice disparait on cesse d'offrir les conditions nécessaires de sûre conservation, il ne faut pas, elles, les laisser périr. A Quimper, un abri leur sera toujours offert ; le Musée départemental. Elles

s'y trouveront en bonne compagnie. Nulle part l'industrie et l'art des anciens habitants du Finistère ne sont mieux représentés, par un plus grand nombre de monuments de toutes sortes, quelques-uns vraîment admirables, tous évocateurs.

*
**

Par un arrêté en date du 9 mars 1923, M. le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts a classé parmi les sites et monuments naturels de caractère artistique 13 parcelles du plan cadastral de la commune de Gouesnach, 1 de la commune de Bénodet, 6 de la commune de Plomelin, toutes en bordure de l'Odet. Le 1er Août 1922 avait été classé le domaine de Locquéran situé en Plouhinec, en face d'Audierne; ce domaine, où a éte créé de toutes pièces il y a une trentaine d'années un magnifique bois de pins, a été acquis par la commune d'Audierne, qui le laisse ouvert aux promeneurs.

Ont été dernièrement classés parmi les monuments historiques :

Les trois menhirs de Kerfland, en Plomeur (arrêté du 3 Mars 1923).

Le menhir de Lanvenaël, en Plomeur (arrêté du 3 Mars 1923)

Le menhir de Lehan, en Treffiagat (arrêté du 3 Mars 1923)

Le menhir de Quélern, en Treffiagat (arrêté du 6 Mars 1923)

Le dolmen arc-bouté de Parc-ar-C'horq, en Poullan (arrêté du 6 Mars 1923).

Le menhir de Tréota, en Poullan (arrêté du 6 Mars 1923).

Une bande de terrain de 2 à 3 mètres de largeur est également classée autour de chacun de ces monuments.

L'enceinte fortifiée du château de Brest et les façades de la caserne de Plougastel, située dans cette enceinte (arrêté du 28 Mars 1923).

*
**

Le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie,* sous l'érudite direction de M. Pondaven, continue la série des *Notices*

sur les paroisses entreprise par M. Peyron ; elle en est maintenant à Locmaria-Plouzané. Les deux derniers numéros que nous ayons reçus comprennent, en outre, les articles suivants : Jourdan de La Passardière, *A propos du Cartulaire de Landévennec ;*—G. Pondaven, *Les calendriers des diocèses de Léon et de Cornouaille ;* — Abbé Monfort, *Pleyben. Contribution à son histoire* [quelques documents des archives paroissiales];—Abbé Saluden, *Un curé constitutionnel, Emmanuel Pillet, curé de Landerneau* (1858-1836) ; — P. Peyron, *Manuscrit de M. Boissière.*

*
**

Les noms de lieux constituent de vrais documents d'histoire que les érudits qui s'occupent des périodes anciennes ont fréquemment profit à consulter. Ils sont d'une consultation très délicate, car l'apparence fait illusion sur la signification réelle que, seule, la connaissance des lois philologiques permet de discerner. Ce que l'intrépide imagination de certaines gens a parfois proposé en ces matières est presque incroyable de comique. Heureusement, au moins en ce qui concerne la France, nous aurons désormais la chance de posséder un abondant et savant répertoire, grâce au soin avec lequel deux anciens élèves de l'illustre Auguste Longnon ont rédigé et publié les notes de leur maître.

Les noms de lieux de la France, leur origine, leurs significations, leurs transformations (Paris.Champion,1920-1922,in-8°), ce répertoire comprend déjà deux fascicules — en tout 336 pages — qui sont ceux qui intéressent le plus la Bretagne puisqu'ils contiennent les articles relatifs aux noms d'origine gauloise, romaine et bretonne.

Veut-on un exemple des renseignements que les noms de lieux peuvent fournir ? Que l'on considère les noms d'*Exmes* (Orne), à l'époque mérovingienne *Oxma*, d'*Huimes* (Indre-et-Loire), au x^e^ siècle *Oximensis villa*, de *Hûmes* (Haute-Marne), que Flodoard, au x^e^ siècle, appelle *Isma* et de *Hiesmes*, nom porté jusqu'à la révolution par *Villers-le-Morhiers* (Eure-et-

Loir), qui représente un *Oximas* mérovingien. Tous ces mots se rattachent au mot *Osismii*, désignant jusqu'au Ve siècle de notre ère le peuple qui occupait presque toute la surface du Finistère. Il semble évident que des familles de ce peuple, au moment des grandes migrations qui marquèrent la fin de l'empire d'Occident, émigrèrent par groupes et fondèrent des villages au loin.

Les villages des Osismes fugitifs se trouvent, sauf Hûmes, dans la région intermédiaire entre la frontière bretonne et la vallée de la Seine. C'est dans la même région, et en franchissant un peu la Loire au sud de Nantes, que l'on compte aussi le plus de *Mortagne* ou *Mortain*. Ces lieux, que les documents du moyen âge appellent *Mauritania*, ont été, selon toute apparence, peuplés par des Maures dont il y avait au début du Ve siècle d'importants contingents en Armorique, dans les cités des Osismes et des Venètes. Eux aussi, comme la population civile et indigène des Osismes, ont dû fuir devant des envahisseurs. Saxons ou Bretons ? on ne saurait décider, mais pourquoi ne seraient-ce pas les Bretons ? La Borderie, dans son épopée, a certainement trop exalté leurs mœurs pacifiques. Si, réellement, ils n'ont fait violence à personne, ils ont pu cependant exproprier, expulser en masse ce que la terreur des Saxons avait laissé de monde dans la péninsule. Quoi qu'il en soit de ce point particulier, le déplacement des Osismes et des Maures reste évident et c'est un fait qu'établit l'étude des noms de lieux.

H. W.

Séance du 26 Avril 1923

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sont reçus dans la Société : M. et Mme Raphaël Béléguic, de Douarnenez, présentés par MM. Béléguic et Emm. De Lécluse ; — Melle Lesage, professeur de sciences au lycée Brizeux à Quimper, présentée par Melles Parisot et Evrard ; — M. Largillière, avocat à Beauvais, présenté par MM. Waquet et Le Guennec ; — M. Jean Vérant, notaire à Morlaix, présenté par MM. Guiomar et Le Guennec ; — M. Drillien, courtier maritime à Quimper, présenté par MM. Béléguic et le commandant Bénard.

M. le Dr Lagriffe exhibe un ouvrage italien imprimé au XVIe siècle, orné de gravures sur bois et relié sur parchemin.

A propos des *Noms de lieux de la France* d'A. Longnon, M. le Président insiste sur l'utilité qu'il y aurait à entreprendre dans notre région une étude des noms de lieux avec leur origine, leur signification, leurs transformations. Notre confrère M. Daniel Bernard prépare un répertoire des noms de lieux du Cap-Sizun. M. l'abbé Pérennès s'occupe spécialement des noms portés sur les vieilles cartes marines. M. F. Gourvil a déjà publié quelques notes sur la toponymie de la Basse-Bretagne.

M. le commandant Bénard annonce que M. le Dr Capi-

tan viendra dans le courant de mai voir le dolmen de Keravel près Saint-Pol-de-Léon dans le but de faire aboutir le classement de ce monument.

Jusqu'à présent, les membres de notre Société enrichissaient de leurs trouvailles le Musée départemental d'archéologie. Après accord avec le bureau du Groupe finistérien d'Études préhistoriques, la Société archéologique engage ses membres à remettre, à l'avenir, au musée de Penmarc'h les objets appartenant à l'époque préhistorique, à cette condition que tous les objets d'époque romaine, médiévale et moderne, découverts par des membres du Groupe d'Études préhistoriques, seront, dans les mêmes conditions, remis à la Société pour le Musée départemental.

Les conférences de M. le commandant Bénard ont obtenu un légitime succès, dû à la grande compétence du conférencier et à la clarté avec laquelle il a su exposer des sujets parfois assez complexes. M. le Président lui exprime la reconnaissance de la Société.

M. Béléguic demande la publication des tableaux dressés par M. le commandant Bénard pour ces conférences. Il est décidé que ces tableaux figureront comme supplément dans notre bulletin.

L'excursion organisée dans la région de Pont-Croix n'a pu avoir lieu par suite du mauvais temps. Elle sera reportée au lundi de la Pentecôte.

M. le Président lit une requête adressée par le bureau à M. le Préfet avec prière de la transmettre à M. le Directeur des Beaux-Arts, en vue de la mise en valeur de la courtine des anciens remparts de Quimper, située en bordure du square dit de Kerguélen, courtine aujourd'hui fâcheusement dissimulée.

La Société Jersiaise se propose de célébrer le cinquantenaire de sa fondation, les 21, 22 et 23 mai. Elle nous

convie à assister aux réunions et fêtes qui auront lieu à cette occasion.

M. le Président présente une *Bibliographie de la Révolution dans le Finistère* de M. Bernard. Cette bibliographie, qui mentionne près de 350 ouvrages, articles ou brochures, est d'un grand intérêt pratique. Elle paraîtra au Bulletin.

Lecture est donnée d'une note de M. Le Guennec relative au donateur du vitrail de Saint Exupère, provenant de Dinéault et placé au Musée départemental. Les recherches sagaces de M. Le Guennec lui ont permis d'identifier le seigneur donateur qui figure lui-même au vitrail.

M. le Président présente l'*Histoire anecdotique de la ville de Brest* que vient de publier M. Louis Delourmel ; ce volume se recommande par le grand intérêt du sujet et la bonne documentation de l'auteur.

Les membres présents examinent avec intérêt une peinture à l'huile de notre confrère M. Plateau représentant la chapelle de Saint Jean, en Tréboul, dont le classement partiel sera demandé.

M. le commandant Bénard fait savoir que l'entrée du musée de Penmarc'h sera gratuite pour les membres de la Société archéologique, sur présentation de leur carte.

La séance est levée vers 4 heures.

Le Secrétaire,
L. OGÈS.

Le Président,
H. WAQUET.

Nombre de Sociétaires
au 1er Janvier 1923 :

325

Société Archéologique du Finistère

Exercice financier 1922

RECETTES

Cotisation des Sociétaires	4.633	50
Subvention du département	500	»
Intérêts des bons de la Défense Nationale	36	»
Intérêts du titre de rente	15	»
Intérêts du titre de l'emprunt 6 %	60	»
Intérêts du livret de Caisse d'Epargne	»	80
Vente des collections, bulletins, cartulaires	353	»
Produit des conférences de M. Waquet	124	50
Produit des Excursions	241	»
TOTAL	5.963	80

DÉPENSES

Impression du Bulletin	4.058	50
Clichés et impressions diverses	194	50
Frais de recouvrements, timbres, ports	97	80
Brochage du Bulletin	18	»
Préparation de la salle des séances	20	»
Étrennes et pourboires	15	«
Honoraires du trésorier	100	»
— du sous-bibliothécaire	60	»
Dépenses diverses (papier, ficelle fiches, pour classement collections)	49	90
Facture Sud-Finistère-Électrique	93	15
Facture Le Grand	92	25
Facture Naëlou	7	50
TOTAL	4.904	95

Report du total des recettes	5.963	80
Dépenses d'autre part	4.904	95
Excédent de recettes	78	85

Actif au 31 décembre 1922 :

Livret de Caisse d'Epargne	18	»
Titre de rente 3 %	500	»
Bons de la Défense Nationale	500	»
Titre de l'emprunt 6 %	1.000	»
Espèces	112	68
TOTAL	2.130	68

L'actif au 31 décembre 1921 était de	2.051	83
L'actif au 31 décembre 1922 est de	2.130	68
Différence égale à l'excédent de recette	78	85

Le Trésorier : L. LE GUENNEC.

Vu et approuvé par les Membres de la Commission de comptabilité.

Dr LAGRIFFE, F. CHAUSSEPIED, F. PLATEAU.

Séance du 31 Mai 1923

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le Président rappelle qu'il existe une carte de membre de la Société archéologique du Finistère, et que cette carte donne droit, notamment, à l'entrée gratuite dans les musées archéologiques de Quimper et de Penmarc'h. Les sociétaires qui ne posséderaient pas cette carte peuvent la demander à M. Le Guennec, 37, rue Keréon, à Quimper.

Pour la première fois, depuis cinq ans, notre budget se chiffre par un léger excédent. M. le Président en exprime sa satisfaction et félicite M. Le Guennec de sa bonne gestion financière.

Sont reçus dans la Société : M. J. Guéguen, recteur de Lanneufret, présenté par MM. le chanoine Abgrall et l'abbé Calvez ; — M. René Simottel, de Brest, présenté par MM. de Lécluse et Quillien ; — M. B. Le Bars, professeur de dessin à l'École Normale des Instituteurs à Quimper, présenté par MM. Le Guennec et Ogès.

M. le Président fait un compte rendu sommaire de l'excursion effectuée, le 20 Mai, dans la région de Pont-Croix. Cette promenade, favorisée par un temps à souhait, fut réussie en tous points. Une seconde excursion aura lieu, le 1er Juillet, dans la région de Quimperlé et du Faouët.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Erwan Marec, administrateur de la Marine à Bône, signalant l'existence d'ossements présumés de Jeanne de Montfort dans la chapelle de l'ancien couvent des Dominicains à Quimperlé. Dans cette même chapelle subsistent aussi les restes de Jean de Montfort, mort en 1345.

M. le Président présente divers plans dressés par M. Paul Genuys, architecte en chef des Monuments historiques : ceux des chapelles de Notre-Dame des Fontaines, en Gouézec, et de Saint-Cadou, en Gouesnac'h ; des églises de Locmélar et d'Esquibien ; du Château de Brest. M. le chanoine Abgrall rend hommage à la Municipalité Brestoise, qui projette d'installer un musée dans les parties les plus intéressantes du Château. M. le Président s'associe aux paroles de notre Président d'honneur, et fait observer que la meilleure utilisation de ce monument, situé dans un grand port, serait d'y établir un musée exclusivement maritime.

M. le duc de Trévise, président de la « Sauvegarde de l'Art français », a adressé à notre Société un appel en faveur de la protection des monuments appartenant à des particuliers. Nos œuvres d'art, qui sont comme notre patrimoine national, s'en vont à l'étranger, particulièrement en Amérique, qui nous les achètent fort cher. Le Finistère a vu nombre de monuments remarquables s'en aller, pierre à pierre, à l'étranger. C'est ainsi, par exemple, qu'un escalier monumental de Morlaix, acheté par un Anglais, se trouve actuellement en Grande-Bretagne. M. le Président a assuré la « Sauvegarde de l'art français » de la sollicitude et de la vigilance de notre Société, pour ce qui concerne les œuvres d'art du Finistère.

M. l'abbé Pondaven a réuni en volume les articles qu'il avait publiés dans le *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie,* sur *Lesneven*. Ces notes, très instruc-

tives et intéressantes, fournissent quantité de matériaux qui permettraient d'écrire une véritable histoire de Lesneven.

M. le Président présente le *Guide du Syndicat d'Initiative de Cornouaille,* rédigé et illustré par M. Le Guennec. Ce guide est d'une érudition très sûre, et fait une large place à l'archéologie et à l'histoire. Il rendra service aux étrangers, et même aux personnes du pays.

M. de Lécluse relate les importantes découvertes auxquelles il a assisté, récemment, dans les catacombes de Saint-Sébastien, à Rome : Un hypogée chrétien, une cuvé ayant servie au baptême par immersion dans les premiers temps du Christianisme, diverses inscriptions très anciennes, relatives à saint Pierre et à saint Paul, ont été mises à jour à quinze mètres de profondeur.

M. Béléguic fait connaître qu'un fût de colonne, muni d'un chapiteau orné de feuilles d'acanthe et ayant 0 m. 80 de diamètre, a été trouvé à Saint-Jean-Trolimon, lors des travaux de creusement des fondations du monument aux Morts pour la Patrie. Cette colonne est incontestablement romaine et indique peut-être l'emplacement d'un temple. Elle restera conservée au bourg de Saint-Jean-Trolimon.

La prochaine séance sera consacrée à la célébration du cinquantenaire de notre Société. Cette dernière a été fondée en Avril 1873. On trouvera, à l'ordre du jour, le programme de cette séance.

Le Secrétaire, *Le Président,*

L. OGÈS. H. WAQUET.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana, t. XLI, fasc. 1 et 2, 1923.
Annales de Bretagne, n° 3 de 1923.
Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1920-1921.
Association bretonne, t. XXXIV, Congrès de Pont-Château, 1922.
Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1922.
Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon, mai-juin 1923.
Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, avril 1923.
Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, 1922, fascicule 3.
Cartulaire de Jersey, Guernesey, etc., publié par la Société Jersiaise, 5e fascicule, 1922.
Lesneven, notes par l'abbé G. PONDAVEN ; Quimper, typ. de Kerangal, 1923, in-8° de 196 p. (don de l'auteur).
Mémoires de la Société... d'agriculture, sciences et arts d'Angers, 1922.
Recueil des publications de la Société Hâvraise d'études diverses, 1922.
Revue Mabillon, avril 1923.
Revue de Saintonge et d'Aunis, 1923, 6e livraison.

Annexe au Procès-Verbal

CIVITAS AQUILONIA, CORISOPITUM, KEMPER

Il n'est pas d'érudition plus fertile que celle de M. Duine. A peine nous a-t-il entretenu de *Lamennais*, qu'il nous fournit un *Catalogue des sources hagiographiques*, du IXe au XIIe siècle ; puis, c'est, dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine* (t. XLIX, 1922), un *Inventaire liturgique de l'hagiographie bretonne*, inventaire détaillé, précis, et qui comble une large lacune ; rien de pareil n'existait encore.

M. Duine définit lui-même son but, qui est de « faire connaître, au moyen des ouvrages employés dans la liturgie, l'extension du culte des Saints bretons », et il explique en termes parfaits la valeur documentaire de ces ouvrages. « Les monuments de la liturgie médiévale ne sont pas seulement les recueils des rites vénérables de la religion ; ils sont encore des documents pour la paléographie, l'archéologie, la peinture, la musique, la poésie, la linguistique, et ils renferment souvent des notes précieuses pour l'histoire locale ». Et ailleurs : « Leur provenance même, quand on peut l'établir, sert à montrer les relations entre des abbayes parfois très éloignées les unes des autres et à prouver des influences curieuses à retenir ». C'est ainsi que l'examen des petits martyrologes qui précèdent le texte des bréviaires et des missels lui a permis de recueillir quelques indications nouvelles sur les exodes de reliques devant les Normands envahisseurs ou sur leur diffusion au cours du Moyen-Age.

Est-il besoin de dire que, pour le Finistère, il y a beaucoup à retirer de la mine que M. Duine a ouverte ? L'évangéliaire de Landévennec était jusqu'à présent ignoré des érudits bretons ; il le leur révèle ; sur ce qui était connu, ses excellents articles, même quand ils n'ont rien de vraiment

original, jettent toujours de la lumière. Missel de Saint-Vougay, calendrier de Landévennec, missel de Bréventec, ouvrages liturgiques du XIVe au XIXe siècle dans les diocèses de Léon et de Quimper, chants en langue bretonne relatifs aux saints, son regard aigu pénètre partout, ne laisse de côté rien d'important.

Tout cela est très suggestif et, en général, exempt de la sécheresse propre aux inventaires. Enfin, il y a les notes, où c'est assez l'habitude de M. Duine d'installer toute espèce de faits et de réflexions qu'un louable souci d'exacte composition écarte du texte, mais dont il a tout à fait raison de ne pas vouloir priver son public. Il y en a une bien curieuse, et qui nous intéresse spécialement, à la page 203. Il s'y agit de l'origine de Quimper et de *civitas Aquilonia*.

M. Duine procède en sage lorsqu'il hésite à reconnaître Quimper (Corisopitum) dans le *Corophesium* où, d'après les *Annales Lausannenses*, l'empereur Louis le Pieux se serait rendu en 818. Cependant, c'est alors que Louis, après sa victoire sur le fier Morvan, imposa la règle de saint Benoît aux moines un peu rétifs de Landévennec et un voyage à Quimper n'avait rien en soi de bien malaisé ni de périlleux pour qui s'était aventuré déjà jusqu'aux landes rocheuses de Priziac.

Sur la question de *civitas Aquilonia*, au contraire, M. Duine s'attirera bien des chicanes. Les clercs du Moyen-Age, prétend-il, ont fabriqué une *civitas Aquilonia* sur le nom de Quimper. D'ingénieux lettrés du XIe siècle, désireux de rattacher chaque ville épiscopale à une cité gallo-romaine, auraient transposé *Kemper* en [*camp*]us a[*er*]is, ce qui, affirme bravement M. Duine, « leur fournissait une *civitas Aquilonia* ». La forme *civitas Aquile* aurait été amenée par l'intermédiaire d'une fantaisie comme *civitas Aquilina*. Sacrifions *civitas Aquile* qui, n'apparaissant qu'au XVIe siècle, peut s'expliquer par une traduction en latin du mot breton Lanniron, désignant le manoir rural des évêques, près de Locmaria, *lann* ayant été traduit, peu exactement, par *civitas*, et *iron* ramené à *er*, qui signifie *l'aigle*. Reste qu'une

charte de la première moitié du XIe siècle présente ces mots : « Benedictus... dedit... Sancte Marie in Aquilonia civitate... » (1) et que la donation ainsi mentionnée concerne le monastère de Notre-Dame de Locmaria. Locmaria, où les restes romains sont nombreux, ne doit pas être confondu avec Quimper, dont le nom (Kemper = confluent) était, au XIe siècle, traduit par les clercs en *Confluentia*. Nous lisons dans une notice relative aux donations d'Alain Caignard à l'église de Quimper : « ... cum predictus consul ad *ecclesiam sancti Chorentini in Confluentia* venisset » (2). La distinction n'est-elle pas assez évidente ? Le mot de Kemper n'est pas transposé par calembour ; il est traduit, ce qui n'est pas la même chose. D'ailleurs, la transposition attribuée gratuitement par M. Duine aux dignes clercs du XIe siècle est d'une hardiesse à donner le vertige ; à la rigueur *Kemper*=[*camp*]*us a*[*er*]*is* peut se défendre, mais *campus aeris* = *civitas Aquilonia,* voilà qui est fort ; et d'une trop merveilleuse prestidigitation étymologique.

Quant à la question de savoir s'il a existé une cité gallo-romaine dans le Sud du Finistère, elle est singulièrement embarrassante. Le nom latin de Quimper est Corisopitum, qui n'est ni une transposition ni une traduction du nom breton. La Borderie le considérait comme un mot importé de Grande Bretagne lors des émigrations, mais tout le monde s'accorde à repousser cette opinion (3). D'autre part, les plus anciens manuscrits de la *Notitia provinciarum et civitatum* indiquent une *civitas Coriosopitum,* à une époque, les VIe et VIIe siècles, où les clercs francs ne devaient guère incliner à corriger un texte antérieur de manière à rehausser le prestige des évêchés bretons (4). Au IVe siècle, des cités nou-

---

(1) *Bulletin de la Société archéol. du Finistère,* t. XXIV, 1897, p. 98.

(2) *Cartulaire de Quimper,* publié par l'abbé Peyron, p. 37.

(3) Pourquoi y aurait-il eu deux noms bretons : *Corisopitum* et *Kemper* ? Le mot *Corisopitum* semble gaulois. On y retrouve celui de *cori,* traduit ordinairement par armée, et qui entre en composition dans « Pétrocores » et « Tricores ». Cf. Jullian, *Histoire de la Gaule,* t. II, p. 34 et 35.

(4) Duchesne, *Fastes épiscopaux,* t. II., p. 242-243.

velles avaient été créées, en particulier dans le voisinage des côtes. La *civitas Coriosopitum* pourrait bien avoir été un ancien *pagus Coriosopitum* érigé en cité au temps du bas-empire, par fractionnement de celle des Osismes, dont le chef-lieu était à Vorgium (Carhaix). Autour de Locmaria ont été reconnus les tracés de voies romaines disposées en rayons, disposition qui se constate en général autour des chefs-lieux de cités (1). Il est permis de se représenter ainsi la réalité : Aquilonia serait l'ancien nom gallo-romain de Locmaria, chef-lieu d'un pagus qui devint au IVe siècle une cité. Quand les bretons arrivèrent, Aquilonia s'appelait, du nom de la cité même, Corisopitum ; les bretons, s'étant établis un peu en amont, au confluent de l'Odet et du Stéïr, y fondèrent Quimper, qui, peu à peu, supplanta Corisopitum. Les clercs, pour désigner en latin la nouvelle ville, adoptèrent le nom gallo-romain de l'ancienne ; celle-ci alors, à son tour, reprit, pour eux, son nom primitif : Aquilonia Ainsi Paris, pour les clercs du Moyen-Age, était encore Lutèce. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, tout nouvel évêque de Quimper, avant de faire son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, passait une nuit au monastère de Locmaria. N'était-ce pas, quoique le motif en fût oublié, parce que le siège de l'évêque, établi d'abord à Locmaria, avait été transporté au confluent ? (2).

Il ne faut voir là que des hypothèses ; en histoire, trop souvent, on ne saurait prétendre à autre chose. La vraisemblance alors tient lieu de vérité. Mais, dans le cas présent, il y a deux vérités incontestables : *Civitas Aquilonia* désigne non Quimper, mais Locmaria ; les clercs du XIe siècle, quand ils renonçaient au terme officiel de *Corisopitum*, appelaient Quimper *Confluentia*, le Confluent. Le nom français de la capitale cornouaillaise devrait être aujourd'hui Conflans-Saint-Corentin.

H. WAQUET

---

(1) Jullian, *Histoire de la Gaule*, t. V, p. 102.
(2) H. Waquet, *Vieilles pierres bretonnes*, p. 64.

Séance du 28 Juin 1923

Présidence de M. le Chanoine ABGRALL, Président d'honneur.

Cette séance est consacrée à la célébration du cinquantenaire de la Société. En un discours, que le *Bulletin* publiera, M. Waquet, président de la Société, retrace l'histoire des recherches historiques et archéologiques dans le département et fait l'éloge de ses prédécesseurs à la présidence.

M. le chanoine Abgrall adresse à M. le Président quelques paroles de remerciements, et, faisant allusion à ses propres débuts, l'engage à ne pas ménager aux jeunes les conseils et les encouragements.

M. J. Desmars, préfet du Finistère et président d'honneur de la Société archéologique, avait promis d'assister à cette séance solennelle. Retenu au dernier moment, il a délégué M. Méheudin, vice-président du Conseil de Préfecture, qui nous apporte, de sa part, son salut le plus sympathique.

Se sont excusés : M. Le Hars, sénateur-maire de Quimper ; M. l'Inspecteur d'Académie, représenté par M. Leterrier, inspecteur primaire ; M. le Président de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne ; M. le docteur Picquenard, M. Monot, M. R. Delaporte, M. Charbonnier, M. le commandant Bénard, M. le vicomte C. de Jacquelot du Boisrouvray.

Mgr l'Évêque de Quimper et de Léon, président d'hon-

neur, absent de Quimper, a bien voulu consentir à présider une cérémonie qui aura lieu, à la Cathédrale, le 9 juillet, et où il prendra la parole.

M. le docteur Lagriffe, au nom du Groupe finistérien d'Études préhistoriques, lit une déclaration par laquelle le Groupe, qui compte un grand nombre d'adhérents appartenant à notre Société, exprime les vœux les plus cordiaux pour la prospérité de notre œuvre.

M. Ogès donne lecture du procès-verbal de la séance précédente, qui est adopté sans observation.

M. le Président signale, en déplorant le fait, l'enlèvement d'un tombeau du XVI^e^ siècle à La Palue, près de la chapelle de Beuzit, aux environs de Landerneau, tombeau qui a été démonté par les soins d'un architecte, et transporté à Paris, pour le compte d'un particulier. Diverses démarches sont en cours afin d'empêcher le transport de ce monument hors de France et aussi dans l'espoir de le faire revenir en Bretagne.

M. le D^r^ Lagriffe présente un mémoire de MM. l'abbé Favret, le commandant Bénard et Monot, sur leur quatrième campagne de fouilles préhistoriques dans le Finistère.

M. le Président communique une lettre de M. le Préfet du Finistère lui annonçant que, par arrêté du 9 juin dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a classé, parmi les monuments historiques, le menhir de Ménez-Cavarec, en Peumerit, ainsi qu'une bande de terrain de 1 mètre de largeur à l'entour.

M. le Président présente une intéressante étude historique, de MM. Pérennès et Guéguen, sur le pardon sexennal de la Grande Troménie, à Locronan, fixé cette année au 8 juillet. M. Ogès donne lecture de la préface de cette toute récente brochure.

M. le Président annonce qu'une excursion à Quimperlé et au Faouët aura lieu le dimanche 1^er^ juillet.

M. Cormier, l'un des doyens de notre Société, donne lecture, en la commentant, et sur son exemplaire personnel, de la lettre d'avis par laquelle diverses personnes de Quimper avaient été averties du projet de reconstitution de la Société archéologique, en 1873.

M. le colonel Roudière émet le vœu que les noms des Présidents de la Société soient gravés sur une plaque de marbre ou de bronze. M. le Président répond qu'il a songé lui-même à la réalisation d'un projet analogue. Des photographies ou médaillons seront placés dans la salle des séances. Nous en possédons déjà de MM. du Châtellier et Abgrall. Cette collection pourra se compléter, peu à peu, avec le concours de ceux qui voudront bien nous procurer les documents qui nous manquent.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, — *Le Président,*

MAURICE LE DAULT. — H. WAQUET.

Annexe au Procès-Verbal

Nous sommes heureux de pouvoir publier ici le texte de la déclaration lue, à la séance du cinquantenaire, par M. le docteur Lagriffe, en qualité de vice-président du Groupe finistérien d'Études préhistoriques.

MONSIEUR LE PRÉFET,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESDAMES, MESSIEURS,

Parmi les œuvres qui caractérisent le mieux cette activité et cette prééminence que le savoir, le tact, la notoriété de ses Présidents successifs a su acquérir à la Société archéologique du Finistère ; parmi les œuvres qui marquent, aussi,

le mieux la continuité de ses efforts et sont la juste récompense de toutes ces qualités, le Groupe finistérien d'Études préhistoriques, constitué autour des découvertes si remarquables faites dans la région de Penmarc'h, n'est pas la moins importante.

Je suis très honoré d'avoir la charge, comme vice-président de ce Groupe, de vous apporter ce salut très respectueux et ces compliments qu'une fille doit à sa mère.

Bien que toute jeune, cette fille est grande déjà ; le berceau que nous avons pu lui offrir, avec le concours de toutes ces générosités qui, en Bretagne, ne font jamais défaut aux œuvres d'intérêt général, est maintenant trop étroit. Il est trop étroit pour contenir tout ce que l'activité, heureuse parce qu'avertie, d'hommes comme le commandant Devoir, le commandant Bénard, l'abbé Favret, fait surgir d'un sol dont l'aridité avait gardé, si jalousement, les secrets.

Il pouvait sembler, il y a peu de temps encore, que tout ce que le labeur de la lignée des Du Châtellier avait accumulé dans cette collection unique de Kernuz représentait le dernier mot, ou le premier, de l'industrie humaine en Cornouaille. Or, voici que Saint-Urnel et Roz-an-Tremen nous révèlent une occupation plus ancienne et plus primitive et reculent, au delà de nombreux millénaires, les limites de l'histoire sociale de notre région ; voici qu'un champ d'action, nouveau et illimité, s'ouvre à nos curiosités et que débute une ère qui accroîtra l'importance de l'archéologie bretonne.

Il advient donc que le cinquantenaire de notre commune Société marque aussi, pour elle, le commencement d'une nouvelle jeunesse.

Puisse ce renouveau se dérouler dans l'ambiance de cette sérénité et de cette union qui sont les qualités essentielles des œuvres impérissables.

Dr LAGRIFFE.

Séance du 26 Juillet 1923

Présidence de M. V. CORMIER, vice-président.

M. Waquet, se trouvant appelé à Lesneven par ses devoirs d'archiviste du département, s'excuse de ne pouvoir être présent à la séance.

Le fauteuil de la présidence est donc tenu par M. Cormier, et, en l'absence des secrétaires, M. le chanoine Abgrall en remplit les fonctions.

Sont reçus dans la Société : M. l'abbé Kerbiriou, professeur au collège de Lesneven, présenté par MM. Waquet et Le Guennec ; — M. L. Chareteur, président de la Société des Amis des Arts de Brest, présenté par MM. Jarno et Villard.

L'impression du dernier *Bulletin* se trouvant en retard, il n'est pas donné lecture du procès-verbal de la dernière séance, mais M. Abgrall en donne verbalement un compte rendu rapide.

A cette célébration du cinquantenaire de la Société, l'assistance était nombreuse ; les sociétaires avaient tenu à montrer quel prix ils attachaient à cette démonstration de vie et d'activité de notre corporation scientifique, qui va se développant de jour en jour et prend une extension presque exceptionnelle parmi les sociétés provinciales.

Après cette séance remarquable, une deuxième cérémonie s'imposait ; Monseigneur l'Évêque de Quimper et de Léon, président d'honneur, a bien voulu assister à

une messe commémorative, célébrée à la cathédrale, le lundi 9 Juillet, par M. le chanoine Abgrall, et y a prononcé une allocution paternelle de haute volée, publiée depuis dans le *Bulletin*. Son estime et sa bienveillance sont pour notre œuvre de précieux encouragements. Pour mieux indiquer le caractère régional de notre réunion, la maîtrise a chanté de vieux cantiques bretons, qui sonnent si bien à nos oreilles.

M. Abgrall dit un mot de la récente excursion du 1er Juillet à Quimperlé et au Faouët, décrivant la magistrale chapelle de Saint-Fiacre, les vieilles halles de la vieille ville, l'escalade mouvementée à Sainte-Barbe, la situation abrupte du monument, son histoire, son architecture, ses vitraux, la visite des roches du Diable, près de Guilligomarc'h. Il ajoute une note détaillée sur le chancel de Rosgrand qui n'a pu être vu que rapidement et qui mériterait une visite de près d'une bonne heure.

Lecture est donnée d'une lettre du comité du Musée préhistorique de Penmarc'h, adressée à M. le Président de la Société, et de la réponse de M. Waquet ; après avoir approuvé cette réponse, les membres de la Société archéologique présents à la séance décident que ces deux pièces seront insérées sans commentaire dans le *Bulletin* comme annexe au procès-verbal. La lettre du comité de Penmarc'h comporte une renonciation à la convention rapportée dans le procès-verbal de la séance du 26 avril.

M. Abgrall présente un récent numéro de *l'Exportateur français* consacré spécialement au Finistère et contenant deux articles de caractère archéologique, l'un de M. Abgrall lui-même, l'autre de M. Waquet.

La séance est levée à 3 heures et demie.

Le Secrétaire faisant fonction, — *Le Vice-Président,*

J.-M. ABGRALL. — V. CORMIER.

Annexe au Procès-Verbal

CORRESPONDANCE RELATIVE AUX TROUVAILLES ARCHÉOLOGIQUES

A Monsieur le Président
de la Société d'archéologie du Finistère.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

Nous avons eu le regret de constater dans le procès-verbal de la séance de la Société d'archéologie du 26 avril 1923, publié dans la 4e livraison du *bulletin* de 1923, que les termes relatifs aux trouvailles des membres de notre groupe ne représentent pas la convention telle que nous l'avions décidée à l'assemblée générale du Groupe finistérien d'Études préhistoriques.

Réduit au seul fait d'engager les membres de la Société d'archéologie à agir dans le sens indiqué, elle ne peut plus avoir aucune valeur pratique et devient parfaitement illusoire.

Nous en avons la preuve dans ce qui se passe actuellement pour une collection bigoudène.

Le nouveau genre d'achat envisagé annihile le but de la convention qui cherchait à compléter des groupements de mêmes périodes sur un même point, afin de faciliter les recherches et le travail des savants spécialisés et afin d'éviter l'émiettement des objets de préhistoire ou de protohistoire, émiettement nuisible dans le passé.

Nous nous sommes donc illusionnés et nos légitimes désirs s'évanouissent.

Dans ces conditions nous pensons qu'il vaut mieux renoncer à une convention qui ne répond plus à l'objectif fixé.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de nos sentiments très distingués.

Le Président du musée,
directeur des fouilles,
Cᵗ BÉNARD.

Le Président d'honneur,
président de la commission des recherches
de surface et de plein sol,
ALF. DEVOIR.

Le Trésorier général,
conservateur adjoint du musée,
G. MONOT.

Le Secrétaire
de la commission des recherches,
E. MOREL.

Le Secrétaire général,
RENÉ FLEURY.

Quimper, le 3 juillet 1923.

A Monsieur le Président du musée de Penmarc'h.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

J'ai l'avantage de vous accuser réception d'une lettre non datée qui m'est parvenue samedi 30 juin, signée de vous, ainsi que de MM. Devoir, Morel, Monot et.Fleury. Elle se rapporte à la convention passée, au mois d'avril dernier, entre la Société archéologique du Finistère et le Groupe finistérien d'Études préhistoriques.

Puisque vous croyez utile pour vous de renoncer à cette convention, à laquelle j'avais spontanément consenti au nom de la Société et dans la seule intention de rendre service à votre œuvre, il va de soi que, la Société n'ayant absolument rien à perdre en cette affaire, son Président n'a pas la moindre observation à exprimer.

Il se contentera de faire lire votre lettre à la prochaine séance, de façon que personne ne puisse ignorer votre renonciation.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments très distingués.

Le Président de la Société,
H. WAQUET.

Séance du 25 Octobre 1923

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

M. le Dr Picquenard, absent, s'est fait excuser.

Sont admis dans la Société : M. et Mme Xavier Le Guillou de Penanros, de Douarnenez, présentés par MM. de Lécluse et Ruer ; — Melle Delettre, agrégée de l'Université, professeur de lettres au Lycée Brizeux à Quimper, présentée par Mme Stéphan et M. Plateau ; — Mme Jaouen, de Quimper, présentée par Melle Allier et M. Le Guennec ; — M. Grangier, secrétaire de l'Inspection académique à Quimper, présenté par M. Waquet et Melle Allier ; — M. Fieul, artiste-peintre à Quimper, présenté par MM. Plateau et Le Guennec ; — M. Philbert Gaudin, à La Chapelle-Palluau (Vendée), présenté par MM. Abgrall et Le Guennec ; — M. François Ménez, professeur à l'École Normale de Quimper, présenté par MM. Waquet et Le Guennec ; — M. Kerautret, sculpteur à Morlaix, présenté par MM. Heuzé et Surel ; — M. Corven, sculpteur au Faouët (Morbihan), présenté par MM. le chanoine Abgrall et Surel ; — M. Labouret, peintre-verrier à Paris, présenté par MM. Abgrall et Le Guennec ; — M. Léon Cognet, de Toulouse, présenté par MM. Le Guisquet et Massabiau ; — M. Pierre Wimel, de Quimper, présenté par Mlle Tozza et M. Lemer.

M. le Président exprime les regrets que laisse la mort de M. Le Bras, le très dévoué conservateur du domaine de Kerjean, décédé le 22 août dernier, et de M. O.-G. Buron, de Brest, ancien ingénieur de la Cie d'Orléans, tous deux membres de la Société archéologique.

Il annonce qu'une subvention de 700 fr. a été accordée par le Ministère de l'Instruction publique pour l'impression d'une table analytique des *Bulletins* (procès-verbaux et mémoires). Cet important travail est en voie d'achèvement.

M. le Président rappelle ensuite les différentes manifestations historiques et archéologiques qui ont eu lieu dans le Finistère depuis la séance de juillet : inauguration du musée de Penmarc'h (19 août), avec les conférences de MM. le Dr Capitan et le commandant Devoir ; congrès de la Fédération bretonne à Quimper, où une large part fut faite à l'archéologie ; congrès de l'Union régionaliste à Concarneau. Il faut signaler, parmi les multiples travaux présentés au congrès de la Fédération, ceux de M. Joseph Loth sur les mouvements de la nationalité et de la langue bretonnes, et de M. Kerforne sur le massif géologique breton. L'Union régionaliste s'était choisi pour cadre la vieille cité de Concarneau. Plusieurs de nos confrères, et surtout le Dr Picquenard, se sont dévoués au succès de son œuvre. Le congrès auquel a été particulièrement appelée à collaborer la Société archéologique est celui que l'Association bretonne, qui s'occupe tout spécialement d'organiser les études historiques et archéologiques en Bretagne, a tenu à Quimper du 17 au 20 septembre. Le résumé de ses travaux, conférences et excursions, paraîtra, suivant l'usage, dans un volume que la Société recevra pour sa bibliothèque.

En avril 1924 aura lieu à Dijon le 57e congrès des Sociétés savantes. Nos confrères désireux d'y assister

trouveront les renseignements nécessaires dans la notice officielle qui est tenu à leur disposition.

M. le Président annonce que, la situation financière de la Société s'étant améliorée, les auteurs des mémoires insérés dans le *Bulletin* auront dorénavant droit comme autrefois à un tirage à part de 25 exemplaires, sans couverture imprimée.

Après lecture par M. le chanoine Abgrall de sa « Note sur la préhistoire en Bretagne », M. le Président salue la mémoire de M. du Châtellier ; il rappelle, avec ses mérites d'initiateur, sa haute probité scientifique et ses longs efforts consacrés à la recherche de la vérité.

Une communication de M. le Dr Picquenard a induit M. Cormier à visiter les ruines d'un fortin polygonal qui domine l'anse de Saint-Laurent, près La Forêt-Fouesnant. Il en présente le plan et en explique la situation, émettant l'hypothèse que cette petite construction a pu être une motte féodale ou un poste d'observation établi au temps des invasions normandes.

M. le Président annonce que des démarches sont faites en vue d'obtenir la restitution au département du tombeau de Troïlus de Montdragon, clandestinement enlevé de la Palud de Landerneau en mai dernier et transféré à Paris, il allait partir pour les États-Unis lorsqu'un rapport de M. le Préfet à la Direction des Beaux-Arts a prévenu cette exportation désastreuse. Le monument est actuellement en instance de classement.

M. Charbonnier annonce que, sur l'initiative de M. le sénateur Lancien, maire de Carhaix, le cloître des Augustins de cette ville (XVe siècle) va être acheté par la municipalité et reconstitué dans la cour d'une école. Des félicitations sont votées à l'adresse de M. le sénateur Lancien.

M. le Président exprime l'espoir de voir conserver les

restes de la chapelle Saint-Jean, de Leuhan, notamment la façade Ouest, surmontée d'un joli clocher. Il annonce que M. le Préfet est intervenu auprès de la municipalité de Plonévez-du-Faou pour faire sauver ce qui subsiste de l'ancien et curieux ossuaire qui, par suite d'un malentendu, a été démoli lors de l'aménagement d'un cimetière neuf. Il serait à désirer que l'ossuaire fût reconstitué tel qu'il était, ce qui n'est nullement impossible.

M. le Président signale en outre à Plonévez les restes d'un arc de triomphe, un retable et un beau baldaquin de fonts baptismaux. Il indique la chapelle de la Croix, en Loqueffret (1522), comme très digne de figurer sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques et présente des vues photographiques de ce monument.

M. le Dr Lagriffe appelle l'attention de la Société sur la réimpression photographique de la thèse de Laënnec : *Propositions sur la doctrine d'Hippocrate relatives à la médecine pratique*. Toutes les notes manuscrites de l'auteur y sont reproduites en fac-similé.

M. le Président signale parmi les publications récentes une *Géographie du Morbihan* par M. Corgne et un article, paru dans *les Annales de Bretagne* sous le titre « A propos de la légende de la mort ». Notre confrère M. Cuillandre y donne de curieux détails sur la veillée funèbre des disparus en mer à Ouessant et à Molène et y montre que le véritable nom de l'enterrement fictif est non *Proella*, mais *Broella*, mot qui peut signifier rapatriement.

M. le Président loue l'heureuse initiative de M. Daniélou, député, maire de Locronan, qui a interdit de placarder des affiches sur les maisons de la place de cette petite ville.

Des félicitations sont votées à M. Daniélou.

Sont également votés des remerciements à Mlles Goy

pour le don d'un dessin de leur père représentant l'ancien collège de Quimper. Ce dessin sera remis au musée départemental.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, M. BABLET.

Le Président, H. WAQUET.

Publications reçues :

Académie d'Aix, publications de 1922.

Annales de Bretagne, tome XXXV, 1923, n° 4.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques, 1922, 1re livraison. Tables générales (1883 à 1915).

Bulletin du Comité... Section des sciences économiques et sociales, années 1919-1920.

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, juillet et octobre 1923.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er et 2e trimestre de 1923.

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocése de Quimper, juillet-août-septembre-octobre 1923.

Bollettino della Società piemontese di Archeologia e Belle-Arti, 1923, n° 1-2.

Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1922.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, 1923, 1re partie.

Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, 1923, 1re et 2e livraisons.

Recueil des publications de la Société hâvraise d'études diverses, 1922, 4e trimestre ; 1923, 1er trimestre.

Revue historique et archéologique du Maine, 2e série, 1922.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1923, XLe volume, 7e livraison.

Revue Mabillon, juillet et octobre 1923.

Revue de la Haute-Auvergne, 1921, 3e et 4e fasc. ; 1922, 1er, 2e et 3e fasc.

Rivista archeologica della provincia e antica diocesi di Como, 1923, fasc. 85.

Smithsonian Institution, 1921 ; publications 2695-2700.

Suomen Museo. Finskt Museum, 1922.

Union agricole, juillet-octobre 1923.

CHRONIQUE

Un archéologue brestois connu par de jolies études sur l'iconographie des porches léonards (1) adresse une requête à notre Société, dont il fait partie ; c'est que son bureau veuille bien s'associer à la formation d'une Association qui aurait pour but de sauver nos chapelles bretonnes de la ruine qui, écrit-il, « les menace à brève échéance ». Sans voir les choses aussi en noir, on ne saurait contester la réalité du péril pour beaucoup d'anciens sanctuaires. La Société archéologique n'a cessé, depuis sa reconstitution en 1873, de lutter contre le vandalisme et d'intervenir auprès des pouvoirs publics pour provoquer les classements utiles et les réparations nécessaires ; s'il se constitue une Association d'amis des chapelles, quelque forme qu'elle doive prendre, notre *bulletin* lui servira très volontiers d'organe de publicité. Mais, pour tout dire, nous ne croyons pas à l'efficacité d'une association de ce genre. Si zélés et dévoués que soient ses membres, elle ne pourra pratiquement rien sans d'importantes ressources financières. Quoi qu'en pense Beffa,

---

(1) Beffa (*Courrier du Finistère*).

elle a besoin d'être riche en autre chose qu'en dévouement. Seules, les collectivités propriétaires, communes et paroisses, peuvent sauver leurs chapelles ; et elles le peuvent si elles le veulent et personne ne le pourra contre leur volonté. Telle chapelle, placée pourtant sous un très vénérable vocable, a été abandonnée. Pourquoi ? par l'effet d'une dérivation de la piété populaire dans une autre direction. Tout le monde en est responsable dans la paroisse. Un nom précis serait facile à citer. L'œuvre à accomplir est donc avant tout de persuasion, en somme œuvre morale. Par son talent de journaliste et sa culture historique, Beffa est déjà à cet égard un excellent ouvrier.

Quant à l'Etat et au département, il ne faudrait pas les croire inactifs. On a beaucoup classé, trop peut-être, car les crédits sont forcément très limités. En ce moment l'administration des Beaux-Arts fait procéder à l'établissement d'un Inventaire supplémentaire des Monuments historiques où figureront, pour pouvoir être classés sans formalités en cas de péril, les édifices qui, d'intérêt artistique secondaire, méritent cependant l'attention. Les édifices de cette catégorie abondent dans le Finistère. La Société archéologique, dont le bureau collabore étroitement avec l'administration des Beaux-Arts, ne demande qu'à recevoir des demandes tendant à allonger l'Inventaire supplémentaire (1). N'est-elle pas depuis longtemps et par essence une Association d'amis des chapelles bretonnes ?

*
**

La Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, fondée en 1919, fournit avec régularité ses *Bulletins* et ses volumes de *Mémoires* où l'on trouve de sérieux articles sur les sujets les plus variés. Cette année, le tome IV des *Mémoires* aura compris deux parties. Dans la première sont particulièrement à noter les recherches de Dom Louis Gougaud sur *Les relations de l'Abbaye de Fleury-sur-Loire avec la Bretagne et les Iles britanniques aux X^e^ et XI^e^ siècles* (Vitalis,

(1) Une photographie ou carte postale doit être jointe à la demande.

auteur de la Vie de saint Paul Aurélien, était moine à Fleury) et de M. Hervé du Halgouët sur les *Droits honorifiques et prééminences dans les églises en Bretagne*. La deuxième partie a été réservée toute entière à la publication, avec introduction, éclaircissements et notes par M. René Prigent, du *Formulaire de Tréguier*. Les textes publiés sont des modèles de lettres pour diverses circonstances de la vie ; le formulaire est comme qui dirait un *Manuel du parfait secrétaire* du XIVe siècle. Quelques-unes des lettres, où les noms propres ont été le plus souvent supprimés ou changés, semblent en reproduire qui ont été réellement envoyées. Il y en a sur tous les sujets possibles et imaginables et pour toutes les conditions sociales. Un évêque annonce à un recteur sa visite ; un curé prie un autre prêtre de venir l'aider pour les confessions un écuyer demande à tel abbé d'accueillir son fils qui a la vocation monastique ; le sénéchal écrit à un chevalier accusé d'accorder sa protection à une bande de chenapans ; un cultivateur, qui manque de blé pour les semailles, demande qu'on lui en prête ; un damoiseau, qui a l'instinct des affaires, prie un marchand de conduire des bœufs à Paris où ils seront vendus plus cher qu'en Bretagne ; un écuyer, qui n'est pas bien riche, demande à crédit un tonneau de vin pour les noces de sa fille ; d'Orléans, où il étudie la grammaire, un étudiant, sans doute plus noceur que travailleur, supplie son oncle paternel de lui envoyer de l'argent et l'oncle lui en envoie, en y joignant de pressants conseils de bonne conduite. Bref, il ne manque à la collection que des déclarations d'amour ; et encore, le compilateur a eu quand même souci de représenter toute la vie humaine et le recueil s'achève sur l'invitation adressée par le rossignol à toute la gent « empennée » de célébrer par des « accents doux coulant » « Cupidon notre dieu ».

Qui désirerait maintenant qu'on insistât sur l'intérêt de ce livre ? Ajoutons seulement que le manuscrit, contemporain de saint Yves, est publié par M. Prigent avec un rigoureux esprit de bonne méthode et une correction exemplaire.

H. W.

Séance du 29 Novembre 1923

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

MM. Le Carguet et le Dr Picquenard ainsi que Mlle Bablet se sont fait excuser.

Sont admis dans la Société : Mme la marquise de Cheffontaines, présentée par MM. le chanoine Abgrall et Cormier ; — M. l'abbé Le Saout, vicaire à Kerfeunteun, présenté par MM. le chanoine Abgrall et L. Le Guennec ; — M. Francis Ruellan, agrégé de l'Université, professeur au lycée de Quimper, présenté par MM. Waquet et le Dr Picquenard ; — M. Chenadec, négociant à Quimper, présenté par MM. Le Guennec et Le Dault.

M. Ruellan, breton de Saint-Malo, est le promoteur du cours d'enseignement supérieur, nouvellement créé à Quimper, et comportant, entre autres cours, deux séries de quatre conférences qui intéressent nos études, l'une, de M. Ruellan lui-même, sur la géographie physique de la Bretagne, l'autre, de M. Brégeon, sur Brizeux. La Société a mis à la disposition de M. Ruellan la table et les chaises de la salle de ses séances.

M. le Président présente un curieux dessin remis par les demoiselles Goy, de Quimper, pour le musée archéologique. Ce dessin, œuvre de leur père, représente la porte de la rue du Guéodet démolie vers 1870. Il sera

placé dans la salle de réunion de la Société, salle qui a été récemment ornée de photographies agrandies ou de médaillons d'anciens présidents, MM. de Carné, de Blois, du Châtellier et Abgrall. M. Waquet annonce que des pourparlers sont engagés pour se procurer les portraits des autres présidents.

Il est donné lecture – par M. le Dr Lagriffe d'un mémoire dont il est l'auteur concernant la récente publication d'un fac-similé de la thèse de Laënnec, — par M. Ogès d'un mémoire de M. Le Carguet sur les principes et les méthodes observés jadis dans les fouilles archéologiques.

M. le Président signale la publication d'un nouveau volume (tome II) de l'*Inventaire sommaire* des Archives départementales, volume consacré à la Cour royale de Brest et Saint-Renan et à la juridiction du Châtel à Brest. Commencé par F.-M. Luzel en 1890, continué par M. de La Rogerie, cet inventaire a été achevé par M. Waquet.

M. Camille Vallaux a envoyé pour lecture et insertion un mémoire consacré aux origines historiques bretonnes et dans lequel, s'écartant des théories de MM. de La Borderie et Loth, il reprend les hypothèses avancées il y a une quinzaine d'années par M. Albert Travers. Ces hypothèses aboutissent à refuser d'accorder aucune importance aux émigrations bretonnes. Tout en laissant à M. Vallaux, conformément aux statuts de la Société, la responsabilité de ses idées, M. le Président signale les plus graves des objections qu'on y doit faire.

M. Le Guennec présente un cahier in-folio sur parchemin, calligraphié et orné de blasons peints, qui contient les preuves de noblesse faites en 1726 par Laurent-François Provost de Boisbilly, président à la Chambre des Comptes de Bretagne, pour être admis au nombre des chevaliers de l'ordre de Saint-Michel.

M. Charbonnier présente un manuscrit de parchemin

concernant les marques de prééminences de la famille Lhonoré, aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, dans les églises de la région : Saint-Corentin et les Cordeliers à Quimper, Loctudy, Morlaix, etc. Le texte est accompagné de dessins coloriés, œuvres de deux peintres quimpérois, Jacques Bouricquen et Adam Guilfin, et d'un peintre morlaisien Hervé Bouricquen, reproduisant des vitres armoriées, des vitraux, tombes, chapelles seigneuriales, etc. La famille Lhonoré se rattache à un personnage connu, le chanoine Moreau, dont ce manuscrit contribue à établir les origines.

M. Charbonnier proteste contre les affiches commerciales dont l'envahissement enlaidit la rue Keréon et le pont Sainte-Catherine. Il revient sur le vœu exprimé par Beffa, dans le *Courrier du Finistère*, et visant à la constitution d'une société d'amis des vieilles chapelles. Il cite l'effort méritoire accompli par une dame de la région de Carhaix pour sauver des chapelles menacées de la ruine.

M. le Président, confirmant et précisant les idées exprimées dans une précédente note de chronique, indique les causes réelles du mal, qui sont l'apathie et l'indifférence, parfois l'hostilité, des collectivités propriétaires. La loi n'oblige même pas une municipalité à veiller sur un édifice classé qui lui appartient. Qu'un conseil municipal refuse de participer à des frais de réparations, si petite que doive être sa part contributive, l'édifice peut tomber en ruines. A plus forte raison les communes et paroisses sont-elles maîtresses du sort des chapelles non classées.

C'est la presse qui, en attirant l'attention du grand public sur les monuments menacés, peut le plus en ces affaires. L'intervention administrative n'a d'efficacité que dans la mesure, très restreinte, des crédits accordés pour les travaux indispensables.

Quant à l'affichage, il est interdit dans un rayon déterminé autour de divers sites et édifices, mais seulement sur des panneaux réclames. Il est à désirer que l'initiative privée s'efforce par la persuasion d'enrayer l'abus de l'affichage. Des arrêtés municipaux pourraient être pris dans certains cas.

La séance est levée à 4 heures.

Le Secrétaire, M. LE DAULT.

Le Président, H. WAQUET.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana, t. XLI, fasc. III et IV, 1923.

Annales de la Société historique et archéologique de Saint-Malo, années 1921-1922.

Bulletin de la Commission historique du département du Nord, tome XXXI, 1922.

Bulletin de la Société géologique et minéralogique de Bretagne, 1922, fasc. 4.

Bulletin de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. L, 1923.

Bulletins et Mémoires de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, t. LIV, 1922.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1922.

Revue de Saintonge et d'Aunis, XL[e] vol., 8[e] livraison, 1923.

Annexe au Procès-Verbal

LE DONATEUR DU VITRAIL DE LA CHAPELLE DE SAINT-EXUPÈRE, EN DINÉAULT

Le beau vitrail Renaissance qui fait l'ornement du musée archéologique fut offert à la chapelle de Saint-Dispar (saint local, éponyme de Brasparts, très malencontreusement remplacé par Saint-Exupère), en Dinéault, près Châteaulin, par un seigneur de Rosarnou du nom de Kersauson, qui vivait dans la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Ce donateur a été, selon l'usage, représenté en « priant » dans l'un des panneaux du vitrail, agenouillé et revêtu de son armure, que recouvre une tunique armoriée *aux 1 et 4 de gueules au fermail d'argent ardillonné de même,* qui est Kersauson, *aux 2 et 3 d'azur à trois molettes d'or, au chef d'or chargé de 3 molettes d'azur,* sur le tout *vairé d'argent et de gueules, le premier vair chargé d'une hache d'armes de gueules.*

Rien de plus facile, semble-t-il, que d'identifier ce personnage au moyen de l'alliance indiquée sur l'écusson ci-dessus, qui se trouve répété cinq fois, entouré du collier de saint Michel, au sommet des panneaux et dans le tympan du vitrail, avec toutefois cette petite différence que la hache d'armes de gueules n'y figure pas sur le premier vair de l'écu en abyme. Par malheur on se heurte aussitôt à une difficulté fort embarrassante. Dans la généalogie parfaitement connue de la branche aînée des Kersauson, seigneurs dudit lieu en Guiclan et de Rosarnou en Dinéault, aucune des alliances mentionnées depuis la fin du XV^e^ siècle ne blasonne : *d'azur à trois molettes d'or, au chef d'or chargé de trois molettes d'azur.* Ysabeau de Pontplancoët, qui épousa vers 1460 Hervé de Kersauson, portait *de gueules à trois*

fasces ondées d'or. Catherine de Bouteville, qui épousa en 1492 leur fils Guillaume, portait *d'argent à cinq fusées de gueules en fasce*. Louise de Launay, qui épousa en 1524 Rolland de Kersauson, portait *d'argent au lion d'azur*. Enfin, la première femme de leur fils Tanguy, Barbe Le Sénéchal de Kercado, avait pour armes : *d'azur à neuf màcles d'or*, et sa seconde femme Claude Le Ny : *d'argent à l'écu d'azur accompagné de six annelets de gueules en orle*. Tous ces divers blasons sont très différents de celui que nous voyons écartelé avec Kersauson sur le vitrail. Les recherches qu'a bien voulu faire, à ma demande, notre confrère M. Guy de Kersauson-Kerjean, pourtant intéressé en la matière, puisque ce donateur est l'un de ses ancêtres directs, n'ont abouti qu'à identifier l'écusson en abyme, qui est presque certainement Keranrais. Jean de Keranrais possédait Rosarnou en 1470 et le laissa à sa petite-fille ou nièce, Isabeau de Pontplancoët, mariée à Hervé de Kersauson, dont les descendants ont conservé le *vairé d'argent et de gueules* des Keranrais comme le blason particulier de la seigneurie de Rosarnou.

Il paraît difficile d'expliquer la raison pour laquelle le Kersauson du vitrail de Saint-Exupère a écartelé son fermail d'armoiries mystérieuses, alors qu'il avait le choix entre tant d'honorables alliances. En attendant que ce petit problème héraldique puisse être élucidé, je proposerai de voir en lui Tanguy de Kersauson, seigneur dudit lieu. Rosarnou, Lesplougoulm, Coatmerret, Coatléguer, Kerguélen, fils de Rolland et de Louise de Launay. En effet, il fut le premier de sa maison à être nommé chevalier de l'Ordre de Saint-Michel, et on le trouve qualifié comme tel dans un acte de 1585 ; or, les deux écussons placés au haut du vitrail sont entourés du collier de cet ordre dont il était titulaire. Né vers 1525, Tanguy de Kersauson a pu faire exécuter ledit vitrail vers 1555 ou 1560, dates où il avait la trentaine d'années que semble indiquer son effigie. Cette identification offre un intérêt iconographique et historique, car Tanguy de Kersauson, quoiqu'âgé, joua un certain rôle pendant la

Ligue en Bretagne. Il prit part au siège du château de Kerouzéré en 1590 et, rallié plus tard à Henri IV, provoqua la capitulation des Ligueurs du Léon au Folgoat, le 8 août 1594. Le roi l'en récompensa par l'octroi d'un marché par semaine et d'une foire par an sur sa terre de Kersaintgilly, en Guiclan. Tanguy de Kersauson mourut en 1599, laissant trois fils, dont le second, Louis, continua la branche aînée.

N. B. — Cette note était déjà composée, lorsqu'au récent Congrès de l'Association Bretonne, tenu à Quimper en septembre dernier, le vicomte de La Messelière, si compétent en matière héraldique bretonne, a bien voulu me faire remarquer que les armoiries non identifiées du vitrail rappelaient passablement l'une des parties de l'écusson attribué par Guy Le Borgne à la famille de Coëtléger : *écartelé aux 1 et 4 d'un écartelé d'or et d'azur, chacun chargé d'une étoile de l'un en l'autre, aux 2 et 3 vairé d'argent et de gueules, sur le tout fascé ondé d'or et d'azur de 6 pièces*. Nous avons ici : *d'azur à trois molettes d'or, au chef de gueules chargé de trois molettes d'azur*. Il paraît donc vraisemblable — étant donné les différences qui se rencontrent si fréquemment dans la disposition et le nombre des pièces héraldiques portées par certaines familles — d'attribuer ce blason aux Coëtléguer, en souvenir de l'alliance, vers 1270, d'Olivier de Kersauson, seigneur dudit lieu, et de Marguerite de Coëtléguer, héritière dudit lieu en Trégrom, évêché de Tréguier. L'écusson décrit par Guy Le Borgne semble associer les armes propres des Coëtléguer à celles des Keranrais et des Pontplancoët, à part, pour ces dernières, le changement du fond *de gueules* en fond d'*azur*.

L. LE GUENNEC.

XL

L'AVENIR DE LA LANGUE BRETONNE

Le *Réveil Breton,* organe de la Fédération régionaliste qui a tenu son dernier congrès annuel à Quimper, publie le texte intégral de la conférence de M. J. Loth sur la *Formation de la nation bretonne-armoricaine et son état actuel.* Nous en extrayons ces lignes concernant le breton :

« On classe avec raison, en France, les monuments de toute époque : paléolithique, néolithique, âges du bronze, du fer, moyen-âge, et on les défend contre le vandalisme en les déclarant monuments historiques. Or le breton est sur le continent européen le seul *monument* au sens étymologique du mot, et celui-là animé, le seul souvenir vivant, et non figé, d'un des plus grands peuples qui aient marqué leur trace dans l'histoire de l'Europe, les Celtes qui ont subjugué et dominé la plus grande partie du continent européen du Ve au IIIe siècle avant Jésus-Christ. Que fait-on pour le conserver ? C'est tout juste si on ne cherche pas à le faire disparaître. L'Angleterre, en pareille matière, a fait preuve d'une toute autre largeur d'esprit. Il y a trois ans, un journal de Rennes déclarait que le principal grief des Irlandais contre les Anglais, c'était que l'Angleterre persécutait la langue irlandaise. Or, en 1909, le gouvernement anglais avait rendu par décret l'enseignement de la langue irlandaise obligatoire dans les écoles primaires des districts de langue gaëlique... Dans le pays de Galles, le gallois est enseigné partout, à l'école primaire, dans les collèges d'enseignemeni secondaire, dans les universités ».

L'éminent professeur au collège de France, membre de l'Institut, écrit plus loin : « Si nous sommes bons Bretons, nous n'en serons que meilleurs Français ». En ce qui regarde spécialement la langue, il ne devrait échapper à personne d'un peu instruit que le breton, cousin survivant du gaulois disparu, constitue un *monument historique* pour tous les Français.

Séance du 27 Décembre 1923

Présidence de M. H. WAQUET, président.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Sont admis dans la Société : M. Le Roy, directeur des Postes et Télégraphes à Quimper, présenté par MM. Wimel et Le Mer ; — M. Trochet, de Quimper, présenté par MM. le chanoine Abgrall et le docteur Lagriffe ; — M. Jean Corre, de Roscoff, présenté par MM. Gourvil et Le Guennec ; — M. Ernest Bernard, de Saint-Nazaire, présenté par MM. Jarno et Waquet.

M. le Président annonce le décès de M. Deyrolle, le peintre bien connu de la gracieuse et douce Bretagne du Sud, membre de la Société archéologique depuis 1895. Les condoléances de la Société sont adressées à la famille et particulièrement à M. le Dr Deyrolle, sociétaire.

M. le Président s'unit également au deuil éprouvé par la Société française d'archéologie à l'occasion de la mort récente de son éminent président M. Lefèvre-Pontalis. M. Waquet rappelle avec quelle attention sympathique M. Lefèvre-Pontalis avait encouragé, lors du congrès de 1914, l'étude des monuments bretons. A cet hommage pour un archéologue professionnel il ajoute un salut d'admiration et de reconnaissance à la mémoire de M. Maurice Barrès qui n'a pas été seulement un grand artiste de lettres, mais un défenseur éclairé de nos

vieilles églises. M. Maurice Barrès appartenait, du reste, à la Société française d'archéologie.

M. le Président donne la traduction d'une pièce en vers latins reçue, à l'occasion du nouvel an, du bureau de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne. La Société du Finistère adresse en retour ses meilleurs compliments à sa sœur de Gascogne.

Sur la demande des intéressés, et dans un motif de propagande, le *Journal des Débats* et la bibliothèque des Archives départementales des Côtes-du-Nord seront inscrits sur la liste des services gratuits du *bulletin*.

Il est donné lecture et pris acte d'une lettre de démission, reçue de M. le commandant Bénard, président du Groupe finistérien d'Etudes préhistoriques.

M. le Président fait circuler des photographies, communiquées par M. Jarno, de la chapelle de Saint-Jean de Leuhan, ainsi que des vues de l'église de Plouguer qu'un violent incendie a gravement endommagée dans la journée du 9 décembre dernier. Les très belles sculptures sur bois qui ornaient le chœur et le transept ont été anéanties.

M. Savina donne lecture d'un mémoire sur *Les mouvements populaires en juillet et août 1789 d'après quelques lettres inédites de Ange Conen de Saint-Luc*. Il s'agit d'un jeune officier, neveu du dernier évêque de Quimper avant la Révolution. Ce mémoire paraîtra au *bulletin*.

Il est ensuite procédé, sous la présidence de M. V. Cormier, doyen d'âge, à l'élection du bureau de la Société pour 1924. M. Waquet, président sortant, est réélu par 39 voix sur 42 votants. Les quatre vice-présidents sortants, MM. Cormier, Le Carguet, le Dr Lagriffe et le Dr Picquenard sont réélus, ainsi que MM. Ogès et Le Dault, secrétaires. M. Noël de Jacquelot est élu secré-

taire en remplacement de Mlle Bablet, démissionnaire. M. Le Guennec, libraire, consent à rester trésorier.

M. Waquet remercie l'assemblée. Il passe rapidement en revue les manifestations de l'activité de la Société durant l'année qui vient de finir et exprime l'espoir qu'en 1924, cette activité continuera à se développer grâce à la fidélité de chacun aux bonnes traditions de la Sociélé et à l'étude du passé finistérien.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire, M. LE DAULT.

Le Président, H. WAQUET.

Annexe au Procès-Verbal

LES CACOUS EN BRETAGNE AU XVe SIÈCLE

Dans le rôle des fouages de Bretagne en 1426, il est fait mention du nombre de cacous existant dans quelques paroisses. Pour le diocèse de Léon, nous trouvons : Ploesané (Plouzané), quatorze cacous « qui rien ne paient » ; Ploemaoguer, six cacous. Pour le diocèse de Tréguier : Trevou-Tréguynec, quinze cacous ; Lannion, six cacous. Pour le diocèse de Cornouaille, on ne signale de cacous dans aucune paroisse ; nous n'avons pas dépouillé les rôles des autres diocèses (1).

(1) Archives de la Loire-Inférieure, B. 2988.

Dans la paroisse de Plouzané, le village de Killiverien a été signalé comme ayant été habité par les cacous, sans doute parce que des cordiers demeuraient en cet endroit (1) (la marine de Brest avait établi, en effet, des corderies dans cette paroisse). On a voulu donner au nom de ce lieu une étymologie qui corroborât cette assertion. Cependant, Killiverien vient de *kelli, killi,* bois, et de *Merien,* nom propre, ou encore fourmis.

En 1464, Maître Auffroy Deven, bailli de Léon, reçut une commission « touchant les malades cacous dudict Evêché qui excèdent les mêtes de leur reigle selon les constitutions du Parlement, de les réduire à leur état » (2).

DANIEL BERNARD.

UN ANCÊTRE DE BRIZEUX, PROPRIÉTAIRE A GUENGAT

En 1714, Hervé-Pellage Le Briseux, sieur du Plessix, époux de demoiselle Catherine Laurans, acquit de Messire Claude de Kergorlay, demeurant au château de Cludon, en Plougonver, deux métairies nobles dépendant de la terre de Guengat : Penanguer et Nezantic, pour la somme de 4680 livres. Ces métairies contenaient sous bâtiments un journal, deux cordes ; sous terres chaudes, seize journaux ; sous terres froides, quinze journaux, 49 cordes (Archives Loire-Inférieure. Chambre des Comptes).

D. B.

---

(1) *Bulletin* de 1899, p. LXXI, 470, 472.

(2) Archives de la Loire-Inférieure, B. 3151.

MÉMOIRES

QUELQUES NOTES

SUR LE

CÉLÈBRE CENTENAIRE JEAN CAUSEUR

Dans le dossier formé aux Archives d'Ille-et-Vilaine par les relations des faits remarquables et extraordinaires survenus en Bretagne et envoyées à l'Intendant par diverses personnalités de la province pour être communiquées à la *Gazette de France*, nous avons trouvé quelques documents concernant le fameux centenaire Jean Causeur, mort en 1774 au bourg de Saint-Mathieu, paroisse de Notre-Dame de Grâce (diocèse de Léon), à l'âge d'au moins cent trente ans. Quoique ces documents ne résolvent point le problème de l'âge de cet individu (les registres d'état civil de Ploumoguer, sa paroisse natale, n'existant pas pour l'époque présumée de sa naissance), ils fournissent cependant sur sa longue existence quelques particularités curieuses qu'on ne trouve pas dans les études qui lui ont été consacrées jusqu'ici et qu'énumère en détail la *Bio-Bibliographie bretonne* de Kerviler (1).

« La diversité des sentiments sur l'âge de notre bon vieillard m'a paru jusqu'à ce jour un vrai problème. Si l'on s'en raportoit aux temoignages des octogénaires, nonagénaires

---

(1) Signalons du moins celle de J. Trévédy dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1893.

et mêmes centenaires de ce pays, qui m'ont attesté ne l'avoir jamais connu que vieux, il en resulteroit que Jean Causeur devroit passer 130 ans ; mais, comme ces preuves testimoniales ne peuvent fixer une époque certaine, je m'étois borné dans le mémoire envoié à Paris à ce sujet (1), à lui donner 120 ans, fondé sur ce qu'il a attesté lui même plusieurs fois devant des personnes respectables et sur le témoignage de ses propres enfants et de toute sa famille, que le dit Jean Causeur étoit âgé de quarante ans quand il se maria la première fois en 1690.

« J'ai découvert depuis ce tems dans les registres de la paroisse de Ploumauguer, l'acte de son second mariage en 1692 avec Louise Halscoüet, par lequel il est constaté qu'il n'avoit alors que 30 ans, ce qui ne feroit que 38 ans sur l'autre siècle, auquel nombre ajoutant 71 de celui-cy, on ne trouveroit exactement que cent neuf ans révolus ; en suivant cette époque, qui paroit sûre, notre Jean Causeur ne peut avoir au plus que 110 ans.

« Il épousa, en premières nopces, au mois de juin 1690, Marie Le Hir dont il n'eut point de lignée ; ils ne furent ensemble qu'environ un an. Le 9 octobre 1692, il épousa en secondes nopces, Louise Halscoüet.

« S'ensuivent les extraits de baptême des enfants du dit Jean Causeur.

1° Marie-Anne, née le 9 Septembre 1693. Cette fille a été mariée et est morte depuis deux ans à Brest.

2° Perrine, née le 24 août 1695. Cette fille est décédée sans avoir été mariée.

3° Guillaume, né le 21 mars 1598. Ce Guillaume a été marié, a laissé lignée et est mort.

4° Jean, né le 6 octobre 1700. Jean a été pareillement marié, a laissé lignée et est mort.

5° Marie, née le 30 mars 1703. Cette fille est encore existante et demeure avec son père dont elle prend soin.

« Jean Causeur a encore eu de ce mariage une quatrième

---

(1) Cette piéce n'existe pas au dossier.

fille, en 1705 ; elle se nomme Françoise, n'a point été mariée et est actuellement en condition.

« Les particularités de la vie de notre Jean Causenr n'offrent absolument rien de fort intéressant. Tout ce qu'on en peut dire, c'est que cet homme étoit très bien constitué, qu'il n'a jamais eu de maladies et qu'il a toujours été très laborienx. Né de parents laboureurs, il n'a eu d'abord d'autre profession que celle de ses pères. Il la quitta pour prendre celle de boucher qu'il a exercée très longtems, sans s'y être enrichi. Obligé de vivre dans la suite chez ses enfants établis, il fut contraint, après leur mort, de se retirer chez différents recteurs où on l'occupoit au jardin et à différents petits ouvrages. Ses forces ayant beaucoup diminuées avec l'âge, il vint, il y a quatre à cinq ans, se réfugier à St-Mathieu chez une de ses petites filles mariée au jardinier de notre sbbaye. Les religieux lui ont fait bâtir dans le bourg une petite maison où il demeure avec une de ses filles âgée de soixante-neuf ans, qui en a soin, sa petite fille et notre jardinier. La communauté prend soin de sa subsistance. Il n'y a que trois ans que le bonhomme cercloit encor dans notre jardin et se faisoit lui-même la barbe. Depuis deux ans, son occupation se bornoit à ouvrir de la laine et à bercer tout le jour son arrière petite-fille. Il étoit fort inquiet de savoir qui berceroit cet enfant si le Seigneur le retiroit du monde. Je l'ai vu, au dernier jubilé, venir de son pied à la paroisse et faire toutes les stations appuié sur sa fille. Les jambes lui ont beaucoup affoiblies depuis un an ; il ne marche que dans chambre avec du secours. La mémoire commence à lui manquer, quoi qu'il ait des moments où il raisonne très juste ; du reste il a tout l'usage de ses sens et fait au mieux ses fonctions animales ; il mange, boit et dort bien ; il se couche dans cette saison à quatre heures du soir et se lève à quatre du matin. Ses couleurs et sa carnation sont belles et ne portent point son âge, si l'on en excepte les yeux qui sont très rouges. Il prend beaucoup de tabac et boit avec plaisir le vin quand on lui en donne. On a tiré deux ou trois fois e portrait de Jean Causeur ; il en a été

présenté un à Sa Majesté, qui a bien voulu l'agréer et même le placer à côté du lit où il couche. On a parlé de cette faveur à notre bonhomme qui a répliqué fort spirituellement en son breton que son portrait étoit heureux, mais que lui n'en étoit pas mieux et qu'il ne voyoit rien venir. C'est que les peintres, en le tirant, lui avoient fait espérer quelque petite gratification. »

« François ! que, pour notre bonheur,
La très inexorable Parque
Accorde les jours de Causeur
A notre bien aimé monarque. »

De t'Abbaye de S^{t}-Mathieu, fin de terre, ce 13 Décembre 1771 | F. Maurice Arnauld La Pie, prieur de S^{t}-Mathieu.

D'autre part, le 26 novembre 1771, le subdélégué de Brest, Bergevin, communiquait à l'Intendant de Bretagne une lettre du recteur de Ploumoguer concernant le même Jean Causeur, dans laquelle il disait :

« Jean Causeur fit publier ses bans à fin de mariage sur la paroisse de Ploumoguer les 19, 26 mars et 2 avril 1690, comme fils de Sébastien et de Magdelaine Lhuel, avec Marie Le Hir, fille de Vincent et de Magdelaine Bernard, les deux parties de Ploumoguer. Ce mariage n'est point rapporté sur les registres et il y a apparence que ces gens se mariè-rent ailleurs. Dans son second mariage, il s'est donné pour âgé d'environ 30 ans, aussi il y a apparence qu'il naquit en 1662 et qu'il esl par conséquent dans sa 110^{e} année.

« Je n'ay point les registres de 1662, 63, 64, 65, 66, 67 et 1668. Celà fait une lacune de 7 ans J'ai cherché depuis 1635 jusqu'à 1661 inclusivement et je n'ay pas trouvé le raport de son bâtême.

« L'on a débité dans ce païs-cy qu'il avoit vu Dom Michel Noblet, qu'il luy avoit servi la messe et qu'il avoit fait sa première communion sous ce missionnaire ; mais toutes ces prétendues anecdotes sont autant de contes bleus. J'ay

souvent parlé à Causeur ; il y a bien douze ans que me trouvant à Lochrist où il demeuroit alors chez le recteur, je luy demanday son âge, et il me répondit qu'il avoit 120 ans ; une demie heure après je luy fis la mesme question, et il m'assura avoir 150 ans. C'est apparament sur de semblables propos qu'on le fait si vieux... »

Et Bergevin ajoutait, en particulier :

« Il n'y a pas encore 6 ans qu'il avoit l'esprit goguenard et qu'il plaignoit amèrement le sort des familles qui perdoient leurs chefs, et quand on luy disoit qu'à son âge, son tour ne pouvoit tarder, il répondoit en riant que celà ne pouvoit estre et qu'il y avoit plus de 20 ans que son feuillet estoit déchiré ! Du reste, M. Caffiery, second sculpteur en ce port et qui peint assez bien, a tiré le portrait de cet homme il y a 3 mois et l'a porté luy mesme au ministre de la marine. »

Enfin, le 2 mai 1774, le subdélégué de Brest annonçait à l'Intendant la mort de Jean Causeur, en ces termes :

« J'ay l'honneur de vous prévenir que Jean Causeur si célèbre par sa grande vieillesse, vient enfin de payer le tribut à la nature, plus par le nombre d'années que par maladie. Il est mort à S^{t}-Mathieu fin de terre dans la maison du recteur qui l'avoit retiré chez lui, le 30^{e} avril dernier, six heures du matin. On m'assure qu'il n'a presque point été malade et que la seule foiblesse l'a obligé de s'aliter. Je venois dès le commencement d'avril de faire passer à M. le recteur de S^{t}-Mathieu les 300 livres que les Etats dans leur dernière assemblée, avoient ordonné en faveur de ce centenaire, payables d'avance... » (1)

DANIEL BERNARD.

---

(1) Archives d'Ille-et-Vilaine, C. 2594.

VIEILLES CHANSONS BRETONNES

II

LA CHANSON DE MONSIEUR DE BOISALAIN

La Bibliothèque municipale de Morlaix possède une série de huit manuscrits bretons, dus à la plume de M. Alexandre-Marie Lédan, le bon imprimeur morlaisien si connu des celtisants pour ses éditions de vieilles tragédies : *les Quatre Fils Aymon ; Jacob ; Moïse ; Robert Le Diable ;* ses multiples publications d'œuvres morales, didactiques ou édifiantes, et surtout les innombrables cantiques, vies rimées de saints, disputes, pièces satiriques ou plaisantes, complaintes, guerzes et sônes qui se sont envolées de ses presses de la Rue du Mur, durant tout un demi-siècle, pour constituer à très peu près l'unique nourriture intellectuelle des populations trégorroises et léonardes du « Montrouleziz ». La bibliographie des ouvrages imprimés par MM. Lédan père et fils, de 1805 à 1866, serait intéressante et j'essaierai peut-être un jour de l'esquisser. Mais, pour l'instant, je me bornerai à inventorier le contenu des manuscrits en question, et à y recueillir une chanson qui m'a paru curieuse. Ces manuscrits sont de grands in-8 solidement reliés, d'un fort papier bleuâtre, dont le premier porte un titre général : *Guerziou ha Rimou brezonec = Guerziou, Chansoniou ha Rimou brezoneg dediet d'am Bugale geaz = Recueillis par Lédan = 1815.* Cette date est celle de l'ouverture du recueil, que M. Lédan augmentait encore en 1851, quatre ans avant sa mort. Les huit volumes,

ayant chacun sa table propre, comptent respectivement 470, 523, 474, 453, 461, 456, 434 et 361 pages. Quoi qu'en ait dit mon ami Francis Gourvil, dans l'une de ses récentes chroniques de la *Dépêche de Brest*, la part d'inédit qu'ils renferment est assez restreinte. J'estime que les cinq-sixièmes des pièces qui forment cette collection ont été publiées par M. Lédan, et l'on peut en retrouver un bon nombre dans les recueils de chansons bretonnes imprimées que Luzel a légués à la Bibliothèque de Quimper. De même, on y rencontre, transcrites tout au long, les tragédies de *Jacob* et de *Moïse*, imprimées en 1850, et qui occupent les 460 pages du volume N° 5 ; les *Réflexions chrétiennes sur la Révolution française*, de l'abbé A. Lay, recteur de Perros-Guirec, éditées aussi en 1850, et les *Regrets d'un curé émigré en Angleterre*, œuvre spirituelle, quelque peu irrévérencieuse, que M. Lédan a également imprimée, sans parler des *Aventures d'un jeune homme de Basse-Bretagne*, auxquelles Emile Souvestre a fait plus d'honneur qu'elles ne le méritaient en les analysant dans ses *Derniers Bretons*, ni des poèmes burlesques de Le Laé, *Le Chien du recteur de Lannilis* et *Le Prêtre Barbu victorieux de son Evêque*, déjà imprimés à une époque antérieure.

Les pièces que M. Lédan a insérées dans ses manuscrits sans observer aucun ordre, ni rationnel ni chronologique, peuvent se subdiviser de la façon suivante :

1° **Chansons anciennes et populaires.**— On y remarque des versions de diverses pièces très connues et publiées, soit dans le *Barzaz-Breiz*, soit dans les *Guerziou et Soniou Breiz-Izel*. Je citerai : la *Peste d'Elliant*, le *Siège de Guingamp*, l'*Héritière de Keroulas*, l'*Evêque de Penarstang*, *Fontenelle*, le *Clerc de Laoudour*, le *Marquis de Guerrand*, le *Marquis de Locmaria*, *Perrinaïk Le Mignon*, le *Retour du Matelot*, le *Veuf déguisé*, la *Maîtresse délaissée*, les *Deux Sœurs*, la *Mar-*

quise de Gange, Jean et Jeannette, la *Chanson des Crêpes* et le *Clerc de Noyal,* ces deux dernières communiquées à M. Lédan par M. de la Villemarqué en 1836, etc...

2° **Chansons et pièces composées par des lettrés.** — A cette catégorie semblent appartenir : la *Chanson du Café,* la *Chanson du Chasseur,* la *Chanson du Vin,* la *Fièvre Chaude,* le *Baiser refusé,* la *Chanson de Bacchus,* le *Renard et le Liè-vre,* le *Singe et le Chat,* etc... Deux d'entre elles sont datées : un *Cantique pour supplier la Glorieuse Vierge Marie de faire la grâce au Roi de France de vaincre tous ses ennemis, et d'obtenir la paix entre les princes chrétiens,* qui fut imprimé chez Ploësquellec, à Morlaix, en 1688, et une *Chanson sur la naissance du Dauphin de France, fils de Louis XV,* en 1729.

3° **Chansons de l'époque révolutionnaire ou impériale,** dont plusieurs sont curieuses au point de vue documentaire. J'ai noté les suivantes : la *Chanson de l'Assemblée Nationale ;* la *Chanson en l'Honneur du Roi et de la Nation ;* la *Déclaration des Droits de l'Homme ;* le *Sermon de la Nation;* la *Nouvelle Loi du Royaume;* la *Chanson nouvelle au sujet des prêtres,* sur l'air : Ça ira ! ; l'*Entretien entre un prêtre conformiste et un prêtre rebelle ou réfractaire ;* les *Adieux de la milice de Carhaix en quittant la Basse-Bretagne ;* la *Marseillaise ; Chanson sur la Liberté, l'Egalité et la Fraternité ;* le *Retour d'un jeune soldat de la première réquisition;* le *Prône de Berrien ;* le *Cantique de Monsieur Branellec ;* les *Plaintes d'une âme fidèle sur les malheurs de la France ;* la *Chanson de Cadoudal,* en dialecte vannetais ; *Sur une jeune fille qui prêchait à Loguivy-Plougras en 1799 ;* les *Triomphes du général Moreau,* par le citoyen d'Erm ; la *Chanson sur la Paix,* à l'occasion du Concordat ; les *Exploits de Napoléon* en 1806 et 1807, par F. Guenveur, de Plouégat Guerrand, et enfin la *France délivrée* du « tyran Napoléon ».

4° **Chansons et poésies composées par M. Lédan lui-même,** soit sur des faits d'actualité, soit sur des évènements et des souvenirs locaux. C'est la partie la plus importante, sinon comme étendue, du moins comme nombre de pièces. L'excellent imprimeur rimait avec une facilité presque excessive, et pour comprendre son breton sans prétention, il n'était nullement indispensable d'avoir pâli sur la Grammaire du Père Grégoire ou le Dictionnaire de dom Le Pelletier. La Muse française l'inspirait aussi ; Pierre Laurent a cité de lui, dans le *Fureteur Breton* (1), deux petits poèmes dédiés à sa femme, où il apparaît comme un disciple de Désaugiers et de Béranger, pinçant la corde conjugale pour en tirer des sons innocemment grivois. Mais toutefois, la langue celtique — ou plutôt l'idiome abâtardi qu'il prenait pour elle — avait nettement ses préférences, et ce nouveau Loret morlaisien semble s'être imposé de publier, à l'intention de sa fidèle clientèle des campagnes, une sorte de gazette rimée relatant les faits les plus émouvants et les plus considérables de l'époque. Alors les journaux étaient encore rares et coûteux ; les paysans n'en lisaient guère, et la *Guerz* ou la *Chanson Nevez*, le *Recit*, imprimés en caractères usés sur gros papier roussâtre, constituaient leur seule source d'informations. On peut rendre à M. Lédan cette justice qu'il ne faillit pas à la tâche ; tout lui devint matière à couplets : évènements politiques, catastrophes, épidémies, guerres, forfaits, accidents, chronique locale, traditions, histoire. Il chante tour à tour Jeanne d'Arc, la Tour d'Auvergne, Cambronne, Le Gonidec, le futur général Le Flô, ses amis Pitot-Duhellès et Andrieux. L'incendie de Salins en 1828 inspire sa verve tout comme la Prise d'Alger et les Trois Glorieuses en 1830, le Choléra-Morbus en 1832, l'attentat de Fieschi en 1835, la Mort du Prince Royal et le déraillement de 1842, où périt Dumont-d'Urville. Il poursuit

---

(1) Le F. B. V., 62-63.

ses sujets jusqu'en Allemagne (incendie de Hambourg), aux Antilles (tremblement de terre de la Martinique) et au Maroc (bombardement de Tanger et Mogador), sans négliger l'information finistérienne et morlaisienne, le crime de Barba Ropars en 1843, le naufrage des pèlerins de N. D. de Callot en 1845, l'inauguration de la nouvelle route de Quimper à Morlaix, etc., etc. Toute occasion de rimer lui est précieuse ; dès qu'il connaît, le 19 mai 1843, à 6 heures du matin, l'arrivée à Morlaix de la princesse Clémentine et du prince de Saxe-Cobourg, son époux, il se hâte de brocher une poésie bretonne en l'honneur de cet illustre couple, et il court à l'hôtel pour la leur présenter lui-même. « Mais je ne pus effectuer mon projet », écrit-il sans s'expliquer davantage, et il s'en consola en transcrivant ses vers dans son recueil.

5° **Pièces diverses ; adaptations et traductions.** — Je rangerai dans cette dernière catégorie les tragédies de *Jacob* et de *Moïse*, le mystère de la *Création du Monde*, les *Lamentations du Prophète Jérémie*, la tragédie de *Gabrielle de Vergy*, toutes œuvres de longue haleine plus ou moins façonnées ou corrigées par M. Lédan, auxquelles il convient de joindre des traductions de la cinquième satire de Boileau, de morceaux de Pétrarque et de Gœthe, la *Seconde Eve*, l'*Histoire de Blanche de Crémeur et de Charles de Trémeleuc*, extraite, selon une note explicative, du roman *Donatien*, de Pitre-Chevalier...

*
**

J'arrête ici cet aperçu, trop long peut-être, mais dont je n'ai pas cru devoir me dispenser, de façon à donner aux celtisants une idée sommaire de cette collection où l'on rencontre pêle-mêle du bon et du médiocre, du savoureux et de l'exécrable, et à leur signaler une source à laquelle nul encore,

excepté M. Gourvil, paraît ne s'être avisé de puiser. Dans le second volume (pages 428-431), il y a une pièce formée de 13 couplets de 6 vers octosyllabiques, sauf le deuxième, qui en compte 8. Son titre est : *Chanson an Otrou Goazalin.* Dès la lecture des premiers vers, j'y ai reconnu avec plaisir une vieille chanson à laquelle fait allusion une note manuscrite de M. Guillotou de Kerever sur la famille du Trévou, qui m'avait été aimablement communiquée par Mme de Kerdrel, mais dont le texte ne figure dans aucun des recueils imprimés publiés jusqu'ici. Son titre réclame d'ailleurs une correction importante ; au lieu de *Goazalin*, il faut lire *Boisalain*, et traduire donc : *la Chanson de Monsieur de Boisalain.* Les chanteurs populaires avaient trop l'habitude d'estropier, souvent de défigurer les noms propres, pour ne s'être pas cru autorisés à altérer quelque peu celui-ci.

Voici le fait authentique qui a donné lieu à la composition de cette romance bretonne. Il s'agit d'un gentilhomme de vieille souche, bien apparenté, fort à l'aise sinon très riche, qui épousa par amour, à Lanmeur près Morlaix, en 1726, une simple paysanne. Sous l'ancien régime, les mésalliances de cette nature étaient très rares, même en Bretagne. Tout les condamnait : la distinction si tranchée des classes, l'orgueil nobiliaire, le désir d'assurer à ses descendants une filiation intacte et un sang pur d'alliage roturier. Certes, on voyait fréquemment des fils d'anciennes familles appauvries qui rafraîchissaient leur blason dédoré en épousant les opulentes héritières de traitants, de banquiers, d'armateurs de Saint-Malo, Morlaix ou Landerneau, mais il s'agissait là de demoiselles instruites aux meilleures façons, soigneusement éduquées, aptes à paraître à leur avantage dans les salons les mieux cotés de la province, filles d'ailleurs de pères anoblis par l'acquêt d'une de ces nombreuses charges de secrétaires du Roi, auditeurs de chancellerie, etc., dont les parvenus de l'époque étaient si friands, et non d'une rustique campa-

gnarde, sans usage ni fortune, n'ayant à offrir que ces deux biens essentiellement périssables, la beauté et la jeunesse.

Aussi, l'affaire fit grand bruit. On jasa beaucoup, à dix lieues à la ronde, lorsqu'on apprit, en 1725, peu après le grand pardon d'été de Saint-Jean-du-Doigt, que Messire Maurice-François Jégou de Boisalain, chevalier, seigneur du Botdonn et de Kergadiou en Lanmeur, avait décidé d'épouser en justes noces la fille d'un humble meunier de la paroisse, Charles Le Borgne. Monsieur de Boisalain était d'une lignée de nobles bourgeois de Morlaix, qui remontait sa filiation à Olivier Jégou, anobli en 1451 par le duc Pierre II. Son bisaïeul Jean Jégou, écuyer, sieur de Kermorval, lieutenant et bailli au siège royal de Morlaix en 1614, s'était allié à Jeanne de la Lande, dame de Penanvern près Saint-Jean-du-Doigt, ce qui valut à ses descendants la fierté de pouvoir cousiner avec les marquis de Coëtlogon. Le père de Maurice-François, François-René Jégou, sieur de Boisalain, s'établit à Lanmeur vers 1672, par son mariage avec une Françoise Le Borgne, noble celle-là, fille héritière d'écuyer Maurice Le Borgne, sieur de la Villeneuve, Keralsy, Botdonn, alloué au siège de Lanmeur en 1645, et de Marguerite de Kergroas. Il vint habiter Botdonn, modeste manoir dont les bois font un joli îlot d'ombrages au milieu de vastes *méjou* dénudés, parsemés de mégalithes en ruines, et qui offre encore, sur l'arcade de son portail en plein cintre, le blason mi-effrité des Jégou : *d'argent au chevron de sable accompagné d'un croissant de même.* Il y mourut en 1684, laissant un fils, Maurice-François, qui continua d'habiter la paroisse ; son père en était capitaine, et les habitants lui continuèrent cette charge.

Né en 1674, Maurice-François Jégou de Boisalain avait en 1725 atteint la cinquantaine et semblait définitivement voué au célibat, lorsque son cœur racorni — ou, qui sait ? souffrant d'une lointaine blessure — s'émut pour tout de bon,

s'embrasa soudain d'une flamme inextinguible. Parmi les blondes jouvencelles qui priaient le dimanche sous les voûtes romanes de Saint-Mélar ou portaient la statue de la Sainte Vierge à la grande procession de Kernitronn, il en remarqua une, vraie fleur d'idylle, radieuse de fraîcheur sous sa coiffe de toile fine, son « devantier » brodé et son « mouchoir » aux franges balayant le sol. Il s'enquit d'elle, apprit qu'elle se nommait Anne Le Borgne, que son père était meunier au moulin de Kergallevan-Bodeur, qu'elle avait vingt ans... Avant de s'avouer vaincu, avant de constater que rien au monde ne valait plus pour lui, hormis cette enfant, il dut lutter, se gourmander lui-même, envisager le blâme des siens, la stupeur de ses amis, se comparer, s'il avait quelque teinture d'histoire, à ce pauvre Henri IV ridiculement amoureux de Charlotte de Montmorency. Ce fut peine perdue ; la pie, selon le dicton trégorrois, l'avait solidement saisi par l'oreille, et le bon gentilhomme, malgré sa barbe grisonnante et ses manies de célibataire, dut jouer le rôle, tout nouveau pour lui, de soupirant. Il ne s'en tira d'ailleurs pas trop mal, si nous en croyons le poète populaire qui a rimé la sône de Monsieur de Boisalain. C'est au retour du pardon de Saint-Jean-du-Doigt (1), lorsqu'ils cheminaient ensemble par la vieille voie gallo-romaine aux pavés sertis de gazon, sous le doux ciel nocturne du solstice d'été, qu'ils se fiancèrent, tandis qu'autour d'eux les *tantads* s'allumaient par centaines, de Plougasnou à Plouégat, de Locquirec au Dourdu, et brillaient dans le grand pays sombre. Voici ce que la chanson nous rapporte de leur dialogue : (2)

---

(1) Ainsi le disait la note que j'ai consultée, contredite en cela par ce vers de la 7e strophe : « *Le soleil est haut, le jour est clair* ». Il est vrai qu'au 23 juin le soleil brille très tard.

(2) J'ai conservé l'orthographe souvent défectueuse de M. Lédan. La traduction (sauf celle du IXe couplet) est de notre confrère M. Cuillandre, à qui j'exprime ici ma sincère gratitude.

I

— Debonjour dech, va douciq coant,
Va c'harante, va muya c'hoant.
Dezir a meus ha bolonte
E rafemp hon daou amitie.
Gouzout ha c'houi a ve contant,
Discleryt pront ho santimant !

(— Bonjour, ma petite douce jolie,
Mon amour, le plus cher objet de mes souhaits.
J'ai désir et volonté
Que nous nous unissions tous deux d'amour ;
(Mais) à savoir si vous y consentiriez.
Vite, dites-moi votre sentiment ! —)

II

— Otrou, emei, va escuzet ;
M'o responto pa c'houlenfet.
Re huel eo ho qalite
Da antren er gomunote.
C'houi zo dijentil a voad huel,
A verit caout eun demezel,
Ha me a zo eur baysantez ;
N'en dòn na nobl, na bourc'hizez. —

(— Monsieur, dit-elle, excusez-moi ;
Je vous répondrai puisque vous me (le) demandez.
Trop haute est votre qualité
Pour que je m'allie (à vous).
Vous êtes gentilhomme de haute lignée,
Qui méritez épouser une demoiselle,
Et moi, je suis une paysanne ;
Je ne suis ni noble ni bourgeoise. —)

III

— Nê qet noblicite a glasqân ;
Nemet o cavet, mar gallan ;
O cundui en honestis,
Tremen an amzer en devis,
Ha goude beza priejou ;
Gant an amzer ni a vezo. —

(— Ce n'est pas noblesse que je recherche,
Ce n'est que vous posséder, si je puis ;
Vous accompagner honnêtement,
Passer le temps en (doux) propos,
Et ensuite devenir époux ;
Avec le temps, nous le serons. —)

IV

— Otrou, re a lerit bremâ.
N'en dôn quet capabl da vea ;
Nac ho qerent, nac ho ligne,
Na ve nicun contant ane
O pefe eur bayzantez,
Ne ve na nobl, na bourc'hizez. —

(— Monsieur, vous en dites trop à présent ;
Je ne puis devenir (votre épouse).
Ni vos parents, ni (les gens de) votre lignée,
Aucun d'eux ne pourrait admettre
Que vous ayez (pour épouse) une paysanne,
Qui ne serait ni noble ni bourgeoise. —)

V

— Na va c'herent, na va ligne
Ne zifero nicun anê ;
Hac e vent-y oll drouc-contant,
Me a ranqo cavet va c'hoant.
N'eur gousqet hed eun noz n'o coste,
Me o crayo nobl a galite.

(— *Ni mes parents, ni (les gens de) ma lignée,*
Aucun d'eux n'y mettra obstacle ;
Et seraient-ils tous mécontents,
Moi je veux posséder celle que je désire.
En dormant une nuit à vos côtés,
Je ferai de vous une (femme) noble de qualité. —

VI

— *Otrou, m'o ped dam lezel bremâ ;*
Poent bras eo demp dispartia,
Ma zin d'ar gêr da vid va zud ;
Aon bras a meus da gaout tabut.
Eru ar poent da bepini
En honestis en em renti. —

(— *Monsieur, je vous prie de me quitter maintenant ;*
Il est grand temps de nous séparer,
(Et) que j'aille à la maison rejoindre les miens ;
J'ai grand' peur d'être querellée.
Le moment est venu pour chacun
De se rendre (chez soi) honnêtement. —)

VII

— *An heol zo huel, an de a zo sclêr,*
Ne qet poent c'hoas monet d'ar gêr.
Va douciq coant, distroit ouzin,
Eur veach c'hoas m'och embrassin.
Entre va divrac'h, evellen,
Va douciq coant, en o carfen ! —

(— *Le soleil est haut, le jour est clair,*
Il n'est pas temps encore d'aller à la maison.
Ma douce jolie, retournez-vous vers moi,
Qu'une fois encore je vous embrasse.
Entre mes bras, ainsi,
Ma douce jolie, je vous désirerais ! —)

VIII

— Hac e vec'h aze o touet din,
Ne alfen biqen o credi
O pe carante evidon,
Evel m'el lavarit, otrou.
Carante mal a zo fragil ;
Otrou, c'houi voar hac en 'zo guir. —

(— Lors même que vous me feriez là des serments,
Je ne pourrais jamais croire
Que vous ayez de l'amour pour moi,
Comme vous (le) dites, Monsieur.
Amour d'homme est fragile ;
Monsieur, vous savez que cela est vrai. —)

IX

— Va c'harante a zo certen,
A zo evel eur souveren,
A zo evel eur romanis,
Ne scuisfe james e yeônis ;
Ha pa ve sec'het ar griou,
E fleuris bepret an deillou. —

(— Mon amour (pour vous) est, véritablement,
Est semblable à un souverain,
Il est pareil à un romarin (?),
Dont la floraison (?) ne se lasserait jamais ;
Quand bien même ses racines seraient sèches,
Ses feuilles toujours refleurissent. —)

X

— Otrou, m'o ped dam lezel bremâ,
Poent bras eo demp dispartia,
Ma zin d'ar gêr da vid va zud,
Aon bras a meus da gaout tabut ;
Eru ar poent da bepini
En honestis en em renti. —

(— *Monsieur, je vous prie de me quitter maintenant.*
Il est grand temps de nous séparer,
(Et) que j'aille à la maison rejoindre les miens ;
J'ai grand' peur d'être querellée ;
Le moment est venu pour chacun
De se rendre (chez soi) honnêtement. —)

XI

— *Arça eta, va mestrez qer,*
Ervez a lerit az it d'ar gêr.
C'hoant am boa, qent an disparti,
E rojec'h eun assuranç benac din,
Eur merq demeus ho carante,
Evit soulaji va bue. —

(— *Ainsi donc, ma chère maîtresse,*
Comme vous dites, vous vous en allez chez vous.
Je souhaitais, avant que nous nous séparions,
Que vous me donniez quelque assurance,
Quelque témoignage de votre affection,
Pour réconforter ma vie. —)

XII

— *Me ne meus na nerz, na puissanç*
Da rêy dêch enep assuranç,
Nemet demeus va fidelite ;
Me oc'h assur demeus a ze.
Me garje, evit va goad naturel,
Otrou, e vijec'h din qer fidel. —

(— *Je n'ai ni la force, ni le pouvoir*
De vous donner quelque assurance,
Si ce n'est de ma fidélité ;
De cela, je puis vous assurer.
Je voudrais, par le plus pur de mon sang,
Monsieur, que vous me soyiez aussi fidèle. —)

XIII

— Distroit aman, va douciq coant,
Ma roin dêch eun diamant,
Eur voalen a bromission,
Poc'h eus decevet va c'halon ;
Laqit-hi var ho torn deo,
Goalen Doue d'or c'hunduo !

(— Revenez ici, ma douce jolie
Que je vous donne un diamant,
Une bague de promesse,
Puisque vous m'avez charmé (?) le cœur ;
Mettez-là à votre main droite,
(Et que cette) bague de Dieu nous mène ! —)

Ce soir-là, Monsieur de Boisalain dut regagner son manoir l'âme en fête, ivre de sentir s'épanouir en lui cette tardive fleur d'amour dont il avait parlé, poète pour la première fois de sa vie peut-être, à sa naïve fiancée. L'aveu de celle-ci le fortifia dans les luttes qu'il dut soutenir contre l'opposition formelle de sa parenté, si hostile à un tel mariage qu'elle n'hésita pas à employer les grands moyens pour en rendre l'accomplissement impossible. M. de la Rogerie, archiviste d'Ille-et-Vilaine, a retrouvé, dans les archives du Palais de Justice de Rennes, quatre lettres se rapportant à cette affaire, et dont il m'a très obligeamment indiqué la substance (1). On y voit (13 février 1726) que les parents avaient obtenu de l'intendant que défense fût faite aux recteurs de célébrer les épousailles, et sollicité même une lettre de cachet pour faire enfermer la jeune fille. Mais un des plus notables demandeurs, le marquis de Coëtlogon, ayant appris que M. de Boisalain avait promis d'honneur le mariage et qu'Anne Le Borgne

(1) Série C, Intendance, 2e supplément (correspondance de l'intendant, série non cotée).

était enceinte, venait de se désister de sa requête. M. de Coetlogon semble avoir été mal renseigné, car le premier des deux seuls enfants de M. de Boisalain vit le jour seulement en août 1727. Quoiqu'il en soit, ce désistement eut un effet heureux. Le 28 avril, l'intendant mandait à la cour que les parents avaient renoncé à leur opposition, et qu'il levait en conséquence l'interdiction signifiée aux recteurs. Un arrêt de l'officialité de Dol rejeta d'autre part l'opposition de M. de Keramel, cousin germain de M. de Boisalain, et de son neveu par alliance M. de Perenno, en autorisant le futur époux à passer outre à la célébration de son mariage.

La cérémonie eut lieu le 4 mai 1726, dans l'église de Saint Mélar, emplie ce jour-là d'une foule inusitée et curieuse. La petite paysanne, « fille d'honorables gens Charles Le Borgne et Marie Mahé », et sœur par la destinée de ces pastoures, qui, dans les vieux contes bretons, épousent des châtelains, des rois, des géants, voire même le Soleil ou « l'Ankou » devint devant Dieu et devant les hommes dame de Boisalain et de Botdonn, entra de plein pied dans cette noblesse à quoi les rêves les plus ambitieux de son père et de sa mère n'auraient jamais osé aspirer pour elle. Tout le pays épilogua là-dessus, depuis Morlaix jusqu'à Lannion. Si M. de Boisalain dut être aigrement censuré par la noblesse locale, qui ne lui pardonnait pas un tel oubli des traditions de sa caste, en revanche, il eut l'approbation du peuple tout entier, et le choix désintéressé qu'il avait fait d'une pauvre fille des champs pour la transformer en patricienne parut digne d'être célébré en vers. C'est à cet enthousiasme que nous devons la *sône* traduite plus haut.

De 30 ans plus âgé que sa jeune femme, l'heureux quinquagénaire escomptait sans doute encore quelques belles années de bonheur conjugal, mais ce bonheur, comme une fleur d'arrière-saison, se flétrit terriblement vite. Deux ans et demi après son mariage, l'enfeu de la seigneurie de Botdonn

en l'église de Lanmeur s'ouvrait pour recevoir la dépouille mortelle de Monsieur de Boisalain, décédé le 10 décembre 1728. Les derniers jours, le bref automne du bon gentilhomme, avaient été du moins ensoleillés par la tendresse de celle qu'il aima jusqu'à lui sacrifier son orgueil héréditaire. Consolé par sa foi bretonne, il s'en alla l'attendre au paradis, lui laissant deux fillettes, Anne, baptisée le 11 août 1727, et Marguerite, baptisée le 20 novembre 1728, moins d'un mois avant le trépas de son père.

L'aînée paraît être morte en bas-âge, mais la seconde, Marguerite Jégou de Boisalain, héritière de Botdonn, recueillit de plus les belles successions de son oncle de Keramel et de sa tante du Pérenno, et elle fut recherchée en mariage par un gentilhomme d'excellente maison, Messire Joseph du Trévou, comte de Bréfeillac, seigneur de Trofeunteniou en Ploujean, qui passa outre allègrement à la roture maternelle pour faire sa compagne d'une charmante fille richement dotée.

Anne Le Borgne, dame douairière de Boisalain, est morte au manoir de Botdonn le 7 janvier 1754, à l'âge de 50 ans. Elle avait survécu un quart de siècle à son époux, qu'elle alla rejoindre sous l'arcade armoriée de la sépulture des Jégou. Son gendre M. du Trévou de Brefeillac, et son cousin M. de Keramel lui rendirent très dignement les derniers devoirs. Depuis, la vieille église de Saint Mélar a été refaite de fond en comble, et les tombeaux qu'elle abritait n'existent plus. Le souvenir des destinées peu communes de la petite meunière lanmeuroise s'est également évanoui des mémoires populaires, et rien ne nous ferait plus connaître sa romanesque aventure, si M. Lédan n'avait eu la bonne inspiration de transcrire pour nous, dans l'un de ses manuscrits bretons, la jolie sône de Monsieur de Boisalain.

L. LE GUENNEC.

ARCHIVES DU CHATEAU DE KERJEAN-MOL

Sous ce titre, le *Bulletin* publiera un certain nombre de pièces conservées dans le chartrier du château de Kerjean-Mol (en Trébabu, canton de Saint-Renan, Finistère), appartenant à la famille de notre confrère, M. Guy de Kersauzon, qui nous a communiqué ses transcriptions. Ces pièces, du XVI^e^ et du XVII^e^ siècles, donnent des renseignements d'ordre héraldique, généalogique ou militaire sur plusieurs lignées du Bas-Léon et aussi du pays de Morlaix, la famille de Kersauzon-Kerjean ayant hérité les biens et les titres de diverses anciennes maisons du Tréguier, telles que les Le Borgne de Lanharan et les Goudelin de Goasmelquin.

I

Commission du seigneur de Plœuc, capitaine de l'arrière ban de Léon, au sieur Le Rodellec du Porzic, l'instituant capitaine de la paroisse de Quilbignon.

1^er^ Mars 1581.

Vincent de Plœuc, s^r^ de Plœuc, ch^er^ de l'ordre du Roy, seigneur du Tymeur, du Breignou et capp^ne^ du ban et arrière ban de l'évêché de Léon, à tous qui ceste verront salut. Scavoir faisons que nous ayant en intention d'employer noble Cristophe Rolland, capp^ne^ des parroissiens partables de Quilbignon à d'autres charges et affaires

importantes au service du Roy et bien du publicque, voullant laisser les dits paroissiens du dit Quilbignon depourveuz de capitaine. A ces causes et autres à ce nous mouvant, Nous confiant en la suffisante fidélité et experience de noble Yvon Rodellec, sr du Porzic, esperant qu'il... et qu'il fera en cela imitation des vertuz de ses ancêtres ayant eu la charge des dits parroissiens avons sur la volontaire demission du dit Rolland nommé, commis et institué, commettons et instituons le dit sr du Porzic, capitaine des partables et contributifs du dit Quilbignon pour ceulx .. et par tous... en le service du Roy et affaires du pays... par notre mandement et chacun des dits paroissiens partables et contributifs nous mandons estre au dit sr du Porzic... la dite charge... et obeissant en pryant... les officiers et sergents du Roy lui estre en ce...

Fait et donné sous nos seings et cachet d'armes en notre chateau du Breignou le premier jour de mars l'an mil cinq centz quatre vingt ung.

Ainsi signé : DE PLŒUC.

II

Prééminences des seigneurs de Kermorvan à Saint-Mathieu, Plougonvelin, Trébabu et Notre-Dame du Val.

10 Novembre 1610.

François Le Deauguer, escuyer, Sieur de *Kergongar* (1) conseiller du Roy et son bailli en la juridiction de Saint Renan et Brest, Savoir faisons que par noble homme Tan-

---

(1) (En Plounevez ?) *A la convocation de l'arrière ban de 1534*, publié par M. LE GUENNEC, Jean Le Veyer, Sr de Langongar en Plouzané. Kergongar et Langongar s'employaient peut-être indifféremment.

guy *Penfeuntenyo* aussi conseiller du roi et son sénéchal en la dite cour, mary espoux de demoiselle Catherine Kermorvan sa compagne mineure... S^r et dame de *Kermorvan*(1), de Lisle, Poulbrouen et autres lieux, nous a esté verbalement remontré que de toute antiquité leurs prédécesseurs S^rs de Kermorvan sont nottoirement tenus et réputés patrons de l'église parroisiale de Trébabu en laquelle et joignant icelle est situé leur dit manoir de Kermorvan, et comme tels auroient leurs prééminances aux plus anciens endroits de la dite église tant en bosse qu'en litre et droits de lisière et n'ayant aucunes armes du Roy ny d'autres au dessus des siennes en la dite paroisse ; comme aussi il remontre avoir des chappelles et escussons armoyés de ses armes tant en l'église parroisiale de Plougonvelen qu'en l'église abbatiale de Saint Mahé, qu'en l'église de Notre Dame de Saint Renan que autres endroits de la dite juridiction, lesquelles prééminences il a employé ou entend employer aux adveus qu'il a fourny en la Chambre des comptes de ce pays ; que par sentence donnée en la dite cour le 6^eme de ce mois il a esté ordonné que lizières seroint mises au dedans et dehors de toutes les églises parroisiales de ce ressort pour accomplissement des pompes funèbres faictes au feu Roy tres auguste Henry Le Grand quatrième décédé puis les six mois, que Dieu absolve, et qu'un écusson du Roy seroit mis au plus haut et éminant endroit des maitresses vitres de chacune des dites églises, ce qui ne peut estre fait sans changer estat aux prééminances du dit suppliant en la dite église de Trébabu, supliant qu'il nous plut condescendre sur le lieu de ses prééminances pour en faire bon et vray proces verbal en présence du procureur du Roy de la dite cour de l'estat d'icelles et ce avant l'aposement des armes du Roy ny ayant jamais esté jusque à présent, affin de conservation de ses

---

(1) En Trébabu.

droits et pour servir de justification de ses dites prééminances en la Chambre des comptes, et ailleurs ou il appartiendra, même affin qu'il puisse faire réparer certaine partie de ses armes qui sont es dittes vitres estant à présent par l'injure des temps et pour leur grande antiquité faillies, rompues et mangées de rouille et mettre autres vitres et écussons en leurs places et pour l'ornement et embelissement des dittes églises.

A quoy inclinants nous aurions prévu jour pour condescendre sur les lieux de ses prééminances au dixième de ce mois de 9bre 1610 en présance du procureur du roi en la dite cour aux fins de la dite remontrance et advenu le dit 10e jour de 9bre dit an 1610 nous nous sommes transportés exprés jusqu'à la ville de Saint Mahé au quel lieu se sont aussy trouvés environ les deux heures après midy du dit jour et ont comparus noble homme *François Le Jar* (1) procureur du Roy en la dite cour et Me Michel *Kernatoux* (2) commis au greffe juré en tel cas requis et le dit Sr de Kermorvan. Lequel nous a répété les fins de sa remontrance et d'abondant requis de condescendre jusqu'à l'église abatiale du dit St Mahé à quoy inclinants du consentement du procureur du Roy nous serions entrés en la dite église et y estant et procedant à faire estat de ses dites prééminançes nous a le dit Sr de Kermorvan montré une chapelle située dans le midy au cœur de la dite église, nommée la chapelle de *Nostre Dame de Pitié* (3) ayant une fenêtre devers l'Oriant et une autre devers le midy laquelle il nous a dit luy apar-

---

(1) Sr du Cleuzmeur. Cf. *Défense de l'île du Conquet en 1625*, par E. Delécluse, dans *Bulletin de la Société académique de Brest*, 2e série, tome IX, 1883-1884, page 135.

(2) Sr du Prédic en Plougonvelin. Ce vieux manoir, situé à 200 mètres environ des ruines de l'abbaye, subsiste toujours, mais est transformé en ferme.

(3) Urscheller, dans son ouvrage de la *Pointe Saint-Mathieu*, ne lui donne pas ce nom.

tenir et avoir droit prohibitif en icelle chapelle et d'effect il nous a montré en la dite vitre qui est devant l'autel devers l'Oriant deux écussons portants en armes une croix autrement une *niele* (1) d'azur en champ d'argent qu'il nous a dit estre les armes plaines de toute antiquité de la dite maison de Kermorvan et nous a montré que la dite vitre devers le midy est toutte brisée par l'impétuosité des vents et avons pour apuré qu'il n'y a autres armes es dites vitres.

Et ce fait nous nous serions retirés de la dite église le requérant le dit Penfeuntenyo et transporté tous de compagnie jusqu'à l'église *paroissiale de Plougonvelin* (2) ou estants nous a le dit Penfeuntenio montré dans la grande et maitresse vitre estante au devant du grand autel et la rose d'icelle vitre le nombre de huit écussons scavoir au soufflet devers le septentrion portant en bannière les hermines et en aliance portant d'azur à trois lys et deux demy lys d'or, plus en deux soufflets prochains au dessous et vis à vis l'un de l'autre deux écussons aussy en bannière portant d'or à trois fasses de gueule avec le lambeau d'azur et une crosse d'or sur chacun des dits écussons ; Plus au milieu de la dite vitre deux autres soufflets plus bas portant aussy deux écussons et celui devers le Septentrion portant de gueule à un lion d'or avec un lambeau d'argent, et l'autre devers le midy portant en argent ladite *niele* d'azur et plus bas en deux autres soufflets deux autres écussons, scavoir en celuy devers Septentrion d'or o trois roses de gueule avec un lambeau de gueule et l'autre devers le midy en escartelé portant au dessus d'argent o des losanges de sable et plus bas d'or o une coquille de gueule et en la pannele proche de la

---

(1) Guy Le Borgne, *Instruction des termes usités au blason des armoiries, 1667 :* « Nelle, nyelle ou anille, se dit d'une croix qui est comme ancrée, hormis qu'elle est beaucoup plus petite et étroite que l'ordinaire. » Kermorvan portait, selon P. de Courcy : *d'argent à la croix ancrée et alésée d'azur*.

(2) L'église actuelle est du XVIII^e^ siècle.

muraille devers le Septentrion soubz la dite rose a un autre écusson portant d'argent o les susdites losanges de sable et a travers du dit écusson une barre de gueule semée de trois trèfles d'argent.

Et aussy nous a le dit Penfeuntenyo montré autre vitre qui est devant l'autel de la *Chapelle de Nostre Dame et de Sainte Anne* située au Septentrion du cœur de la dite église portante en la rose d'icelle au dessus de trois panneles scavoir au plus haut soufflet et en deux soufflets au bas de la dite rose trois écussons portant les dites hermines et joignant le plus bas écusson portant les dites hermines, au soufflet au dessous y a autre écusson d'argent portant ladite *niele* d'azur dont le dit Penfeuntenyo a dit les dits deux écussons portant ladite niele es dittes deux vitres lui appartenir et sur ce ouy tant à la requeste du dit procureur du roy que du dit Penfeuntenio, Nobles gentz *Bernard Jouhan* s^r de... et *Robert Courtois s^r de Bourgneuff* et messire Martin Clerre curé du dit Plougonvelin présants en la dite église, ont dit par leurs serments avoir toujours ouy dire et sont certains que les dites plus hautes armes sont les armes de Bretagne et les deux autres qui portent les dites crosses estre les armes d'un *abbé Kerlech* (1) abbé de Saint Mahé, fils de la maison du Plessix ou de la maison de Kerleach, et le dit lion d'or estre les armes de Kermorvan de toute antiquitté et les dites roses estre les armes de Kermenec, et les dits losanges et coquille les armes de Kerviny et les dits losanges avec la dite barre à travers estre les armes de la maison de Keredern. Ce qu'ils affirment véritable et ont signé et randons pour apuré qu'il n'y a d'autres armes en la dite grande vitre ny en la dite rose de l'autre vitre.

---

(1) Guillaume Kerlech fut, suivant Dom Morice, le 19^e abbé commandataire (1430-1467) de S^t Mahé. Il assiste, le 12 juillet 1432 au contrat de mariage d'Yvon Mesnoalet fils avec Catherine Kermorvan, fille de Yvon Kermorvan et de Jeanne Lesquelen.

Et ce fait nous sommes retirés ét le lendemain 11eme du dit Novembre nous nous sommes de recheff à la dite requeste rendu en *l'église paroissiale de Trébabu* (1) près le manoir de Kermorvan auquel lieu sont aussi comparus le dit procureur du Roy et les dits Penfeuntenio et Kernatou. Lequel Penfeuntenio nous a montré dans le pignon occidental de la dite église par dehors un écusson en bosse au dessus de la porte du dit pignon portant ladite niele ou croix nielée, et ayant entré par la dite porte dans la dite église nous a le dit sr de Kermorvan montré une fenestre au dit pignon occidental composé de deux panneles et trois soufflets au dessus, le plus haut portant un écusson d'argent le dit nice d'azur et en aliance les armes de *la Nouerte* (2) qui sont trois anças d'azur et d'or o un cheff de gueule portant un pin d'or, plus nous a montré une autre fenestre au haut de la neff de la dite église et devers le septentrion qui est de deux panneles et trois soufflets et au plus haut sont les armes plaines de la dite maison de Kermorvan et au soufflet devers l'oriant les dites armes de Kermorvan ô les armes de la Nouerte en aliance, et à l'autre devers occidant sont ladite niele d'azur et en aliance les armes d'une autre maison de Kermorvan qui sont d'argent ô une croix nielée de sable et aussy nous a montré un escabeau jouxte le plus haut pillier devers le septentrion de la dite neff armoyé du dit nile et armes de Kermorvan et apurons qu'il n'y a d'autres armes au dit pignon occidental en vitre ny en bosse ny en vitres et fenestres, ny autres escabeaux en la dite neff.

Et aussy nous a montré devant le dit escabeau et l'autel de M. St Pierre une pierre tombale armoyée des dites armes de Kermorvan et devant la porte du... autre pierre tombale armoyée d'un calice et des dites armes de Kermorvan que le

---

(1) L'église actuelle date de 1759.

(2) Probablement la Noë Verte.

dit Penfeuntenio a dit estre affecté au chapelain qui desservoit la chapelenie de la fondation de Kermorvan dans sa chapelle particulière en la dite églize, et estants entrés au Cœur nous a montré la grande et maîtresse vitre de la dite église consistant en trois pannelles et six roses au dessus et en la plus haute rose en la corniche au soufflet plus haut et au bas d'icelle y a deux écussons portant les dites armes plaines de Kermorvan et en la rose au dessous devers le septentrion autre écusson portant aussy ladite niele d'azur en champ d'argent, et en l'autre rose vis à vis devers le midy ladite niele d'azur et en aliance d'or ô trois fasses de gueules qui sont les armes *du Chatel* et en la petite rose du milieu soubz les dites deux dernières roses et au dessus de la pannelle du milieu y a autre escusson portant d'argent à ladite niele d'azur et en aliance les armes *de Lezuryny* qui sont de gueule ô un cheff d'argent semé d'hermines et en la dite pannelle du milieu au dessous sont en un écusson les armes de Kermorvan et en aliance les armes anciennes de la maison *du Rouazle* en Cornouaille qui sont d'argent ô trois fasses d'azur et en autre écusson ladite niele d'azur et en aliance les dites armes de la dite maison de *la Nouerte* et apurons qu'en les dites trois roses plus hautes entre rose et pannelle du milieu n'y a autres armes que celles de la dite maison de Kermorvan avec les dites aliances et les deux autres pannelles et prochaines roses sous icelles sont armoyées scavoir la rose et panelle qui sont devers le septentrion des armes de la *maison de Keruzou* qui sont aussy d'argent ô une nile d'azur avec le lambeau de gueule, estant comme dit le dit Penfeuntenio le dit seigneur sieur de Keruzou premier juveigneur sorti de la dite maison de Kermorvan portant encore le nom et les armes de Kermorvan, et aussy y a plusieurs armes et aliances de la *maison de Kerjean Mol* qui sont d'argent ô trois ancres de sable avec plusieurs armes des maisons alliées en icelle.

Plus nous a le dit Penfeuntenio montré une chapelle au midy du cœur de la dite église ainsy qu'elle est située depuis les deux arcs entre deux la porte qui s'ouvre sur icelle devers le cimetière, l'escabeau du sr *de Kervinigan* au ras de deux tombes basses du dit Penfeuntenio devers l'occidant et une tombe du sieur de *Kerourien* sous le dernier arc du cœur contenant deux fenêtres l'une devers l'oriant et l'autre portant les armes plaines de Kermorvan et les dites armes avec les armes *de Quijac* (1) en aliance et l'autre fenestre portant deux écussons armoyés des dites armes de Kermorvan avec les armes *du Rouazle* qui sont à présent d'or à trois cormorants de sable, *de Kergroazes* (2) qui sont d'argent ô trois fasses de sable, *de Kerliver* qui sont d'azur ô un sautoir d'or... et ayant un lion d'or en chacun angle et celle de la *petite Palue* qui sont d'argent ô un poisson avec des billettes de sable (3) et au dessous de la petite fenestre y a deux tombes enlevées soubs deux arcades ou voutes armoyées de ladite niele en bosse, laquelle chapelle le dit Penfeuntenio dit estre sa chapelle particulière en la dite église.

Plus nous a montré deux pierres tombales basses dans le cœur entre la tombe élevée soubs l'arc que fait l'enclos de la dite chapelle et le marchepied du grand autel armoyé au dessus de ladite niele, lesquelles tombes basses et enlevées avec l'issue qui est au dessus en la sacristie et la chapelle il dit lui apartenir, plus au second rang des tombes au dit cœur nous a montré autre tombe armoyée du dit niel situé entre deux tombes au sr *de Kervinigan* et autre près la porte du

---

(1) Hervé de Kermorvan, vivant vers 1430, avait épousé Marguerite de Kerscau, de la maison du Vijac en Guipavas.

(2) Yvon, seigneur de Kermorvan, vivant en 1400, avait épousé Azénor de Kergroadez.

(3) Guiomar, sieur de la Petite-Palue près Landerneau, portait : *de sable semé de billettes d'argent, au poisson de même en pal.*

dit cœur entre tombe du sr de Pouldu devers midy et tombe d'Allain Londin devers le septentrion et estant sorty hors la dite église nous a le dit Penfeuntenio montré au pignon oriantal au haut d'iceluy un timbre armoyé des armes plaines de la dite maison de Kermorvan avec les dites aliances de la Nouerte Quijac Kerliver et la Palue en blazon au dessus de la dite vitre et de la lizière qui y est et se voit évidamment que la dite vitre dudit pignon oriantal est toute mangée et rouillée et le plomb uzé et les armes en divers écussons rompues par l'injure du temps et par leur grande antiquité.

Et ayant prêté les serments au cas requis des cy après présents sur cestes et ouys tant à la dite requeste du dit Penfeuntenio que du dit procureur du Roy, scavoir Mre Yves Foll prêtre recteur de la dite paroisse, de Messire Bernard Jourdren curé d'icelle, noble homme Guillaume Mol Sr de Kerjan, François Le Guerec procureur syndic, Bernard Le Guevel fabriqe de la dite paroisse et Jacques Bonaventure peintre et vitrier, tous demeurants en la dite paroisse, lesquels ont par leurs serments dit être scavants et certains que ladite niele d'azur en champ d'argent est de tout temps réputé estre les vrayes armes plaines de la dite maison de Kermorvan et que les endroits montrés par le dit Penfeuntenio armoyés des armes plaines avec les dites aliances armoyées luy apartiennent et sont de tout temps immémorial en l'estat qu'à présent en endroits montrés les plus éminents de la dite paroisse, estants les dits Srs de Kermorvan nottoirement les patrons et fondateurs de la dite église paroissiale et de la *chapelle Nostre Dame du Val* (1) située en la dite paroisse parsemée tant en bosse qu'en vitre des armes de

(1) En la dite paroisse de Trébabu. Tous les ans il y a en Septembre un grand pardon de cette chapelle, que vient présider Mgr Roull, curé de Saint-Louis de Brest ; l'extérieur porte encore les armes antiques des Kermorvan.

la dite maison de Kermorvan, et que tous les dimanches l'on fait de tout temps immémorial en la dite église paroissiale et toutes les fêtes de Nostre Dame en la dite chapelle Nostre Dame du Val, prières publiques et recommandation pour les dits Srs de Kermorvan comme patrons et fondateurs d'icelles, comme aussy ils assurent ladite niele d'azur avec le lambeau estant en la panelle et rose prochaine devers le midy estre les armes de la dite maison de Keruzou sortie en juveignerie de la dite maison de Kermorvan et les dites armes d'argent ô trois ancres de sable estant en l'autre pannelle et rose prochaine devers le midy estre les armes de la maison de Kerjan et disent qu'ils n'ont jamais veu aucunes armes du Roy ny d'autres en la dite église paroissiale au dessus des dits écussons et armes de Kermorvan en bosse ny en vitre, et ont les dits Foll, Mol, Jourdren et Bonaventure signés et les dits Guerec et Guevel déclaré ne scavoir signer.

Et le 13e du dit 9bre estant en la *ville de Saint Renan* et condescendus à la dite requeste du dit Penfeuntenio avec nostre dit adjoint et en présance du dit procureur du Roy en l'église Nostre Dame en la dite ville (1) nous a iceluy Penfeuntenio montré en la vitre qui est devant l'autel en la chapelle de Mr Saint Nicollas qui est au midy du cœur de la dite église un écusson portant ladite niele d'azur en champ d'argent luy apartenant estant devers le midy de la dite vitre et vis à vis d'un autre écusson qui est devers le Septentrion portant les armes de Kergroazez et ayant aux deux soufflets prochains au dessus deux écussons l'un portant d'argent semé d'hermines ô une bande portant des fusées de gueule et l'autre portant les dites armes et en aliance un croissant et... d'argent en champ d'azur et au plus haut soufflet sont les armes de Bretagne en bannière.

De tout quoy nous avons rédigé le présent procès verbal

---

(1) L'église actuelle porte la date de 1772.

par écrit les jour et an que dessus soulz nos seignes et ceulx des dits procureur du Roy, Penfeuntenio et Kernatous et iceluy fait délivrer par nostre dit adjoint au dit Sr de Kermorvan le requérant pour lui valoir et servir ou et ainsy qu'il apartiendra. Fait comme devant les dits jour et an que dessus et sous les dits seignes et de noble Jan Jouhan Sr de Kervinigan du dit Trébabu ainsi signé : Francois Le Jar, procureur du Roy, Guillaume Mol, Penfeuntenio, F. Le Deauguer Y. Foll, Jourdren, Jan Jouan qui a écrit soubz seign vray est, Bonaventure, F. Jouhan, M. Cloyrec, Courtois et M. Kernatous nre royal commis.

III

Pièce d'une procédure relative aux dîmes dues à l'abbaye de Saint-Mathieu en la paroisse de Plougonvelen et Lochrist, indiquant les divers droits de dîme et de prémice perçus en cette paroisse.

4 Décembre 1527.

Question et différent estoyt meu .. par court de monsieur l'official de Léon entre venerable et discret Messire Hamon Barbier docteur es droictz abbé commandataire de l'abbaye de Sainct Mahé archidiacre de Quymynydilly Conseiller du roy au parlement de ce pays et duché de Bretaigne et chanoyne de Léon d'une part, et Jan Floch de Kerynou et Herve Leseruen, hommes domaniers, scavoir le dit Leseruen homme à Catherine Kermorvan, et le dit Floch de Kerynou homme Azellice le Drainec dame de Kerynou, Bernard Floch et Marie Briz, hommes domaniers de Guillaume Mol sieur de Kerjehan, Vallentin Calvez, homme

domanier à noble homme Mre Sebastien Kerouartz, Michel Le Guern, homme domanier à noble homme Jehan Kerdenyel sieur de Kerlech, et Marie Keryer et chacun d'eux sur et en ce que le dit sieur abbé souffroyt et entendoyt faire envers les dicts Jehan Floch et autres et aussy entendoyt soustenir envers plusieurs aultres hommes domaniers des dictz gentilz hommes et demeurants en la paroisse de Plouconvellen et au treff de Locrist Plouconvellen, quelz et chacun estoyent gens non nobles demeurants et labourants terres faisant cultivages en la dite paroisse respectivement et que es dictes paroisse et treff debvoyr de disme et prémisse luy est deub et il et ses prédécesseurs abbés de la dite abbaye avoir esté en possession pacifficque et quiette par temps immemorial des dicts debvoirs, et chacun avoir et percevoir par chacun an et pour le dibct debvoir de disme d'avoir tenir et prendre par chacun an la doubziesme gerbe des bledz et cultures en la dicte paroisse et treff et aussy la douziesme gerbe des poix et febves cultivées universellement par tout le dit treff de Lochrist Plouconvellen et au quartier appelle *Draug an Soul*, et, aux autres endroits d'icelle paroisse de Plouconvellen, demy boisseau poix ou febves de chacun cultivant poix ou febves, et pour debvoir de prémisse de chacun des gens mariés cultivantz bleds un demy bouesseau froment mesure Sainct Mahé pour debvoyr de prémisse, et des veuffs ou veuffves quart bouesseau froment de la dicte mesure et de chacun des gens mariés non cultivants bledz es dictes paroisse et treff demeurantz, la somme de deux solz six deniers et des veuffs ou veuffves la somme de quinze deniers monnoye. Mesme enltendoyt soustenir que sur certain procès ensuilt entre Messire Henry Le Jacobin, lors abbé commendataire de la dicte abbaye, et lesquelz paroissiens et treffviens non nobles sur et touchant les dictz debvoirs en l'audictoire des chancelery et conseil de ce pays et duché, lesdictz parois-

siens et treffviens auroyent este par sentence provisionnelle à ce que dessus payer condamnés et de ce y a procès ensuy au dit Conseill le quatrieme jour de décembre l'an mil cincq cents vingt sept signé à la rellacion du Conseill : D. Pèlerin.

IV

Nomination par les habitants de Morlaix d'un lieutenant adjoint au capitaine du château du Taureau.

10 Septembre 1581.

Le dixiesme jour de Septembre l'an mil cinq centz quatre vingtz et ung, les soubz signantz nobles gentz Jan Rigollé miseur l'an présant des nobles bourgeois manantz et habitants de la ville et fauxbourgs de Morlaix et portant la charge de procureur à raison de l'absence de noble home Guillaume Botmeur estant à présent à Rennes pour les affaires de la dite ville, Morice Ballavenne sieur de Mezilly, capitaine par les dits habitants institué pour l'an présent du chateau du Toreau, Pierre de Kersulguen sieur du Pratguen commissaire, Nouel du Tertre sieur de Kergurunet controlleur, et les jurez et députez de la dite ville pour le dit an cy appres, Scavoir de la parouesse de Sainct Mathieu Jan Le Moyne sieur de Kerallé, Guillaume Le Bihan, Jacques Toulcoet et Jan du Boy — de la parouesse de Sainct Melayne Jan Tribara sieur du Quenguizou, Guillaume du Plessix le jeune sieur de Kerango, Cesair Jagu, Yvon Foucquet, Richard Ballavenne — de la parouesse de Saint Martin Hervé Foucquet sieur de Keravezec, Jan Floch, Jan Le Boullouch et plusieurs autres, tous bourgeois et habitants du dit Morlaix congrégés et assemblés pour traicter et déli-

bérer des affaires communes de la dite ville et ayants les dits jurez et députez aultant de pouvoir comme sy tout le corps politique de la dite ville y serait assemblé en la forme accoustumée, Ont, suyvant le pouvoir a eulx baillé par les lettres d'exception privilaige du Roy notre Sire et aussy suyvant l'estat fait par Monseigneur le Duc d'Estampes gouverneur et lieutenant général pour le roy en Bretagne et icelluy enthérinant, nommé choisy et institué du mesme advis et délibération, noble home Regnault Quittier, l'un des dits habitants, lieutenant du dit capitaine du dit Chateau du Toreau pour le temps qui reste à escheoir de la présante année au lieu de deffunct noble home François Lesquellen aux gaiges, honnoraires et esmolluments y deubz et accoutumez et ont advisé que demain il sera randu et my en possession du dit estat de lieutenant du dit capitaine. Faict et acté comme devant soubz les signes des dits només les dits jour et an.

Signé : DUTERTRE.

(avec paraphe.)

V

Nomination de deux députés de la communauté de Morlaix aux Etats de Bretagne.

6 Octobre 1618.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA MAISON DE VILLE

Congrégation et assemblée générale des nobles bourgeois et habitants de cette ville de Morlaix congrégés et assemblés en l'auditoire du Consulat lieu accoustumé aux dits habitants de s'assembler pour délibérer de leurs affaires communes, le sixiesme Octobre mil six cent dix huit.

Présant Monseigneur de Coatnisan assisté de Monsieur le bailli et Mre Anthoine de Kermerchou, substitut du procureur du Roy.

Assistants Nobles gens Martin Nouel Sr de Runguellou juge consul, Yves Quintin sieur de Kerhamon, Bernard Nouel sr de Kerdanet, Jan Pinart sr de Kerdrain, Martin Rigollé sieur de Kerlizien, Yves de Kerret sieur de Kerdoret, Nicolas des Portes sr du Rest, François Le Blonsart sr de Kertanguy, Meriadec Ballavenne sieur de Kernonnen, François Le Borgne sr de la Villeneufve, François Collin sieur de Poulras, Hervé Trédern sieur de Kericu, Silvestre Cadoret, Mr Jan Carré, Richard Le Goff, Jacques Le Joyeux, Pierre Pain, Guillaume Geoffroy sr de Toulhanhaye et plusieurs autres.

De la part de noble homme Jan Rigollé sieur de Kerléoret, procureur syndic, a esté présenté lettre du Roy addressante aux dits habitants à ce qu'ils aient à dépputer deux nottables habitants d'entre eux pour aller aux Estats en la ville de Nantes au quinzième jour. La dite lettre donnée à Paris le onzième jour de Septembre dernier signée Louis et plus bas Pottier et autre de Monsieur de Vandome gouverneur de Bretagne du dit effect escripte à Paris le douzième jour du dit mois, suppliant les dits sieurs habitants de délibérer ce touchant, desquelles lettres a esté présantement fait lecture.

Sur quoy ont les dits habitants depputés pour aller aux dits Estats à Nantes escuyer Yves Le Borgne sieur de Langaran et noble homme Nicolas Desportes sr du Rest, ausquelz le dit procureur de ville baillera les mémoires et instructions requis et necessaires par l'advis de ses juratz.

Signé : Le Levyer.

Pour le greffe (avec paraphe).

VI

Instructions données aux députés de Morlaix aux Etats de 1618.

9 Octobre 1618.

Mémoire de la part de Messieurs les nobles bourgeois et habitants de Morlaix à écuyer Yves le Borgne s^r de Langaran et noble homme Nicolas Desportes s^r du Rest par eux députez pour assister de leur part aux estaz de ceste province.

Et premier

Restera aux dits S^rs députez conferer avecq les députez des autres communautez sur les saisies signifiées à la requête de Monsieur le procureur général de la chambre des comptes sur quelques maisons particulieres de ceste ville de Morlaix par deffault aux propriettaires d'icelles d'avoir fait en la dite chambre la foy et hommage et satisfait aux autres redevances deues au Roy à cause des dites maisons, et scavoir si ou non semblables saisies ont esté faites en autres villes et comme ilz se seraient pourveuz contre icelles.

Particulièrement confereront avecq les députez de Rennes, Nantes et le Croisic d'autant que par l'arrêt de la dite Chambre du xxvii juing dernier délivré aux dits s^rs députez, il est faict mention de quelques hommages faits en la dite Chambre pour les maisons des dites villes, et informeront au vray de la cause des dits hommages et de la qualité des maisons pour lesquelles ilz ont esté faictz.

Il semble pour plusieurs grandes raisons et considérations que les habitants des communautez pour les maisons particulières d'icelles ne doibvent estre abstraints ny contraints aux dites redevances ce que ayant lieu, il s'ensuivroit une

très grande vexation et ruyne aux subjectz du Roy sans aucun profilt ni avantage pour sa majesté et ainsy toutes les dites communautez ont notables interestz de s'y oposer dès à présent, estant certain qu'ilz seront cy apres vexez et travaillez des mesmes recherches, au cas que les habitants du dit Morlaix puissent y estre asubjetis n'ayant aucunes deffances ny exemptions les ung plus que les autres.

C'est pourquoi il seroit soubz corection a propos de requérir aux Estaz au nom de toutes les communautez que sur le cahier des remonstrances d'iceulx, sa Majesté soict supliée de descharger les dites communautez des dits devoirs de foy, hommage et autres redevances prétanduez par le dit S^r procureur général autant que sa dite Majesté trouverait que l'on y fut tenu pour raison des dites maisons particulières des villes, choses... jusqu'à présent inouyes et inaudites et du tout inutilles pour le bien du service du Roy et qui au contraire cederoict à une grande ruyne et vexation pour ses subjectz et en consequance qu'il plaise à sa Majesté donner main levée des dites maisons saisies, aux propriétaires d'icelles, et faire desfance aux gens des dits comptes de faire à l'avenir semblables recherches contre les habitants des dites communautez.

L'on a délivré au dit S^r de Lanharan et du Rest copie de la requete présentée en la dite Chambre sur ce subject affin de mieux s'en instruire, Lesquelz feront s'il leur plaist ce touchant tout ce qu'ils jugeront à propos, passé d'avoir comme dit est communicque avecq les députez des autres villes.

Restera aussy aux dits S^rs députez, conférer avecq le S^r de la Bodinaye Guesdon procureur syndic à Vitré pour scavoir en quoy consistent les prétentions du S^r de La Girardière Le Cocq et les difficultéz que l'on propose contre icelles pour le voiage qu'il aurait faict en Espagne avecq Monsieur de Mayenne pour la liberté du commerçe.

Il est necessaire pour s'en éclaircir de voir l'acord qui fut faict avecq le dit Sr de la Girardière avant son partement pour scavoir à quelles conditions il fut envoyé au dit voyage et s'il y a satisfait de sa part, et aussi l'acte de refuz qu'il supose avoir esté faict par les marchands français qui sont en Espagne de ce pays et satisfait au contenu au dit accord pour scavoir les causes du dit refuz.

Il se void par son compte qu'il a esté presque payé fors des 500 livres portez par le premier article d'icelluy dont la cause n'est exprimée et de quelques fraiz qui peuvent lui avoir esté contestez avecq raison. Ainsy il fault voir l'acord sus dit pour scavoir sy aux termes d'icelluy la dite contestation est fondée, n'estant raisonnable d'exceder les conditions accordées joinct que le salaire de deux escuz par jour dont il a esté payé suivant le dit compte est plus que suffisant si par condition expresse on n'est à plus.

Et pour ce que par la mesme missive il donne aussy advis d'imposer quelque somme des deniers sur les marchandises que l'on envoye de ceste provinçe en Espagne dont les capitaines et maitres des navires feront la cueillette pour subvenir aux frais et despances qu'il convient faire au dit païs d'Espaigne pour la liberté du commerçe. Il semble que cet ordre est fort utille et à propos, en quoy les dits Srs députez se confére ront et conformeront à ce qui sera advisé entre eux et les députez des autres communautez.

Et avenant qu'il seroit trouvé que aucune chose soict restée au dit Sr de La Girardière, l'on entend qu'il s'en fera payer comme il a esté payé du surplus de son voiage et aux termes expres de notre consentement sur les avaries qui se feroient en Espaigne pour les affaires du commerçe, ou sur les deniers que l'on se propose d'imposer comme dit est sur les marchandises qui seront cy apres envoiées au dit païs d'Espagne, les dits Srs habitants n'ayant aucun fonds pour y satisfaire, joint que s'y autrement se faisoict, ceux de

Paris, Rouen, Orléans, Tours et autres qui font emploier leurs deniers au dit commerçe aussy bien que ceux des villes de Bretaigne demeureraient exemptz de contribuer aux frais du dit voiage.

Et au surplus, il plaira aux dits S^rs^ députez obtenir de Messieurs les généraux des finances leur commission adressante aux officiers du dit Morlaix pour bailler la ferme des impots, billotz, deniers communs, pavage et ancrage de la dite ville pour l'année prochaine *1619* ainsi qu'on a accoustumé.

Faict à Morlaix le neuf^me^ jour d'Octobre mil six cent dix huit.

JAN RIGOLÉ, syndic.

VII

Analyse du testament de M^e^ Jean Le Lévyer, sieur de Keroc'hiou, conseiller honoraire au Parlement de Bretagne, mort au château de la Bastille, à Paris, en 1628 (1).

1622 et 1628

M^e^ Jean Le Lévyer, seigneur de Kerochiou, Keredren, la Bereschière, Chasteauletart, etc..... conseiller du roy en sa cour du parlement de Rennes, à présent gisant au lict destenu d'une griesve maladye...

---

(1) Jean le Lévyer, fils d'autre Jean Le Lévyer, sieur de Kerochiou en Ploujean près Morlaix, maire de Morlaix en 1571, et de Jeanne de Pensornou, fut reçu conseiller au Parlement de Bretagne en 1588. Il fit partie du Parlement ligueur de Nantes et rentra à celui de Rennes en 1598. Il fut arrêté près de Rennes, en janvier 1627, pour des raisons demeurées mystérieuses, par M. de Machault, maître des requêtes, et conduit à Paris où, en vertu d'un arrêt du Conseil Privé du 18 décembre 1626, on l'enferma à la Bastille. Il y mourut en octobre ou novem-

Désire que son corps soit inhumé avec les moindres somptuosités et superflues despances que faire ce pourra en son enfeu en l'église des Jacoppins en cette ville de Rennes et son cœur en son enfeu soubz et au devant du grand aultel au cœur de Notre-Dame du Mur à Morlaix. Recommande de faire en ces 2 églises des prières pour lui et defunte François Mellet sa première femme ainsi que pour ses defunts pere et mere, freres et sœurs.

Donne 100 livres à chacune des trois paroisses de Morlaix ; 60 livres à chacune des eglizes de Ploujan, Plougasnou, Plougonven ; 150 livres aux Pères Carmes de Rennes ; 10 livres de rente à l'hopital de Morlaix ; 100 livres aux Cordeliers de Morlaix et autant aux Jacobins ; 100 livres à l'église de Saint-Germain de Rennes pour aider à la parachever ; 150 livres aux pères Minimes de Rennes ; 150 livres aux Carmelines de Morlaix pour simples prières ; 60 aux églises de Guichen, Laillé et *Bourg de Conq* (Bourg-des-Comptes) ; 150 livres à l'hopital et maison Dieu de Rennes.

A Yves Le Borgne Sr de Lanharan, son neveu, et à Françoise Le Borgne, 1500 livres. A Janne Le Borgne, filleule du dit testateur et fille du dit Sr de Lanharan, 600 livres.

Dit qu'il a depensé plus de 600 livres pour réparations à la maison de Chasteauletart (1) et pour la construction du colombier de la maison de Couascouvran et reffection de la maison du bourg d'Iviniac brûlée par incendie plus de 500

---

bre 1628. Sa veuve Françoise de Talhouët, dame de Keredren, veuve du sieur de Renefort, épousa en 3mes noces Charles de Quincampoix d'Amboise, marquis de Bussy, et fut décapitée à Rennes en 1649 pour complicité dans l'assassinat du mari de sa fille du 3me lit ; celle-ci partagea le même sort. (V. F. Saulnier. *Le Parlement de Bretagne,* II, 587-588).

(1) Le manoir de Château-Létard (en Saint-Herblon) avait appartenu à Noël du Fail, conseiller au Parlement de Bretagne, l'auteur connu des *Contes d'Eutrapel* et des *Propos rustiques*.

livres. Tout ceci à cause de donation mutuelle et egale faite entre lui et Françoise Mellet sa première femme. De tout quoy il a d'ailleurs dressé fidel inventaire.

Mention d'un procès pendant au Parlement de Paris au sujet de la terre de Rosampoul en Plougouven, qu'il avait acquise de François de Carné, seigneur du lieu.

Il avait acquis moyennant la somme de 5.000 livres la maison où il demeure avec le sieur de la Gonnerdière (1) à Rennes, et ce pendant l'intervalle entre le decès de Françoise Mellet et son second mariage avec Françoise de Talhouet, à presant sa femme.

Mention de l'acquisition de la terre et seigneurie du Tréléver (en Guimaëc), saisie sur Mre Michel Nepveu et sa femme et autres suivant la promesse passée entre le testateur et escuyer Vincent de Kermerchou procureur du roy à Morlaix. Trente six mille livres devront revenir à l'enfant qui doit naître de la dite Talhouet.

Mention d'une action intentée aux requestes du Pallais contre Guy Le Levyer, sénéchal de Morlaix, pour le recouvrement des deniers de son office et de somme d'argent qu'il doibt et aussy pour empêcher qu'il ne cède cette charge à un étranger à la famille Le Levyer, comme il veut le faire contrairement à la loy et convention passée entre lui et le dit testateur. Evaluation des grains se trouvant à Chateauletart, le Guillou, Kerusel, Failledel, Mont-Moueil, Keredren et la Bereschière, etc, valant plus de 6.000 livres.

Par devant les Nres garde notes du roy notre Sire au Chastel de Paris soubz signés fut present Maître Monsieur Maistre Jan Le Levyer conseiller de Sa Majesté au Parlement de Rennes en Bretaigne Seigneur de Kero-

---

(1) Regnault Mellet, sieur de la Gonnerdière, avait épousé en 1613 Jeanne Rigolé, fille du sieur de Kerlizien et nièce de Jean Le Lévyer.

chiou demeurant en la dite ville de Rennes a presant detenu au château de la Bastille gisant au lict malade de corps touttefoys sain d'esprit lequel par forme de codicille au testament par luy cy devant faict quatre ou cincq ans sont ou environ, a faict dit nommé et ordonne ce qui ensuit.

Premierement le dit sieur Le Leuyer déclare qu'il ratifie et approuve le dict testament auquel il persiste tant pour ce qui regarde les legs pieux qu'aultrement. Et d'aultant que d^lle^ Francoyse Le Borgne sa niece a laquelle par le dit testament il a donné la somme de 1 500 livres est décédée depuis le dit testament, le dit testateur déclare que à cause du dict deces il revocque le dit legs et fait don de la dicte somme de 1.500 livres à d^lle^ Janne Le Borgne sœur de la dite dem^elle^ nièce fileule du dit testateur pour ayder à son avencement. Laquelle somme sera prise sur les biens et deniers que Yves Le Borgne père de la dicte d^elle^, escuyer sieur de Lanharan, a appartenant au dict sieur Le Leuyer.

En considération des signalés services et assistance qu'il a receu du dit sieur de Lanharan et pour aulcunement le recompenser veut qu'il luy soict baillé pendant le temps de dix ans la somme de 300 livres par chacune d'icelles dix années pour estre employe a l'entretenement de celluy de ses enfants mâles qui s'adonnera aux lettres. Le priant de continuer les mesmes devoirs a la dite dame compaigne du dit sieur testateur et a d^lle^ Janne Le Levyer sa fille. Item déclare qu'il institue dame Françoise de Talhouet son espouse tutrice de la dicte damoyselle Janne Le Levyer leur fille et pour coadjuteur le dit sieur de Lanharan priant la justice de confirmer la présante institution et sa dicte femme d'avoir soin de la nourriture, instruction pieuse et advenir de leur dicte fille. Laquelle selon son intention ne sera mariée qu'à personne faisant profession de justice.

Veult et ordonne que la somme de soixante-dix mille livres tournoys provenant de la resignation de son office de conseiller du roy et la somme de trente mille livres reservés en nature d'immeuble par le contrat de mariage d'entre le dit sieur testateur et la dite dame son espouse soient pris sur le plus clair bien de leur communauté et employes en fond pour tenir lieu de patrimoine de la dicte fille. Prie sa dicte femme de se souvenir du vœu solennel qu'elle fist avant la conception de feu Georges Le Levyer leur fils de ne se remarier en l'an de naissance d'enfants de leur mariage, telz vœux estantz obligatoires envers Dieu et l'infraction périlleuse.

Affirme le dict sieur testateur par la part qu'il espere en paradis que feu Denis Laisné sieur de *Pleruneuc* vivant *baugmestre* à Rennes lui debvoit par sa promesse 6.730 livres en valeurs de laquelle somme il n'avait reçu aucune chose; et deux jours avant l'arrest de la personne dudit sieur testateur hors la ville de Rennes par Monsieur du Machault maistre des requestes, le dict Laisné luy proposa de s'accomoder de la dite partye avec la dame de Poigny, et estoit la dicte promesse sur la table de sa chambre avecq autres actes y attachés laquelle auroit esté, comme il auroit entendu, soustraite par aucun d'iceux qui furent en sa maison en son absence apposer les sceaux. Veult le recouvrement etre faict sur ses biens par advis du Conseil comme d'une dette très juste.

Prie aussy sa dicte femme et le sieur de Lauharan de poursuivre l'exécution de l'arrest de la cour du parlement de Paris en la chambre et l'édit touchant la terre de Rosampoul et Gaspern mesme le recouvrement des sommes qui se trouveront luy estre deues par le *Seigr de Carné* son vandeur condemné par le dit arrest.

Ordonne estre baillé à François Hedren son serviteur pour les services qu'il luy a rendus la somme de 300 livres

tournois et estre deffrayé jusqu'à la ville de Rennes et le recommande à sa dite femme. Et en cas qu'il décédat en ceste ville de Paris veult son corps estre inhumé en un lieu de ceste ville qu'il plaira à Mons[r] le Gouverneur sans pompes ny..... et que auparavant son dit corps soit ouvert et que le cœur soit oté et mis dans un cercueil pour estre porte à sa dicte femme afin d'estre enterré en son enfeu au chanceau de l'église de Nostre dame du Mur de Morlaix et à la diligence de Monsieur le Sénéchal du dit Morlaix son neveu et proche parent, sa représentation mise au dessus et au coste du dict enfeu.

Ce fut faict, dicté et nommé par le dit sieur Le Levyer testateur aux dicts notaires et par l'un d'iceux, l'autre présant à luy releu en la chambre ou il est gisant malade au dict Chasteau de La Bastille l'an 1628 le Vendredy avant midy 20[e] jour d'octobre.

L'EXPANSION ROMAINE

DANS

LE SUD-OUEST DE L'ARMORIQUE

Je me suis beaucoup intéressé à l'étude des vestiges de l'occupation romaine sur le territoire de la Cornouaille actuelle et il y a plus de vingt-cinq ans que j'ai commencé à réunir des documents personnels sur cette question, en même temps que je poursuivais des recherches bibliographiques destinées à compléter les résultats de mes observations. J'ai déjà donné sur ce sujet dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* en 1906, une note sur les *Ruines et substructions romaines du Cavardy et du Stang, canton de Fouesnant* et un mémoire plus important (73 pages) intitulé : *L'occupation romaine dans le bassin de l'Odet.* Comme complément de ce dernier travail j'ai publié dans la *Revue de Bretagne*, en 1909, mes *Recherches sur le parcours de quelques voies romaines dans la partie orientale de l'arrondissement de Quimper.*

Beaucoup d'autres ont écrit sur les antiquités gallo-romaines de notre pays. Parmi les ouvrages généraux où il en est question, je citerai ceux de Desjardins, d'Arthur de La Borderie, de M. Camille Jullian. Parmi les travaux de détail j'indique, au courant de la plume, ceux du Dr Halléguen, du Dr Toulmouche, Flagelle, Halna du Frétay, Le Men, Grenot, de La Monneraye, P. du Chatellier, R. de Kerviler, Villiers du Terrage et, parmi nos collègues actuels de la Société archéologique, MM. le chanoine Abgrall, l'abbé Rolland, le colonel Dizot, Le

Carguet, Le Guennec. Après cela, me direz-vous, le champ des recherches doit être complètement parcouru et toutes les sources d'information épuisées ? Non, assurément. Je vous apporte, d'ailleurs, à mon tour un certain nombre de renseignements inédits ; mais cette étude dont je vais vous donner la primeur aujourd'hui laissera encore à glaner pour les archéologues à venir. Cette étude sera la mise au point de ce que nous connaissons (ou que nous croyons connaître) actuellement sur l'occupation romaine dans la partie Sud-Ouest de l'Armorique, au Sud des Monts d'Arrée et en deçà de la rivière Ellé ou de la ligne qui la prolongerait vers le Nord à la rencontre des Monts d'Arrée ; ce sera un nouveau jalon vers la connaissance plus complète de l'état du pays à la fin de l'empire romain ; rien de plus.

I. — ÉTUDE DES CARTES ET DU TERRAIN

Les tables de Ptolémée et la carte de Peutinger nous fournissent peu de renseignements sur la région qui nous intéresse, mais nous possédons maintenant un bon nombre de directives pour la recherche des vestiges gallo-romains. Déjà la Société archéologique du Finistère avait fait paraître dans le 2e tome de son *Bulletin* (volume de 1874-75) un « questionnaire » relatif aux restes antiques existant dans notre département. Un certain nombre d'archéologues ont utilisé et perfectionné ces données ; moi-même j'ai cru trouver des repères, au moins curieux. Quoiqu'il en soit, la méthode à suivre pour ce genre d'investigations est devenue de plus en plus rigoureuse, de plus en plus scientifique. Comme elle n'est étudiée nulle part dans son ensemble, je crois utile d'en donner ici un exposé aussi complet que possible des faits que nous devons utiliser pour l'étude des vestiges de l'occupation romaine dans notre région.

Il y a lieu de séparer, d'un côté, le travail préliminaire sur la carte au 80.000e et sur le plan cadastral ; de l'autre, les recherches sur le terrain.

Travail préparatoire sur la Carte au 80.000e.

— Au cours de ce travail préparatoire nous aurons à nous occuper d'abord de l'étude des noms de lieux, puis de celle des longues voies à parcours rectiligne, suivant de préférence la ligne des points les plus élevés des plateaux, rayonnant autour de certaines localités et jalonnées par une série de villages à noms caractéristiques.

A. — **Les noms de lieux.** — Dans la région qui nous occupe les noms de lieux intéressants sont en majorité des noms celtiques. Ces noms peuvent être répartis dans les sept catégories suivantes :

a) Camps et mottes. — Les localités appelées actuellement *Kastel, Kastellou, Kistilli, Kestel* (« château », « les châteaux »), *Kastel douar* (« château de terre » et en pays de langue française « *camp de César* ») possèdent assez souvent des vestiges de camps romains.

A côté on peut ranger les localités portant le nom de « *La Motte* », en breton : *ar voden, ar vouden, boden ;* si ces mottes ne sont, dans un certain nombre de cas, que des vestiges de la féodalité il y en a d'incontestablement gallo-romaines ; nous verrons par la suite comment on peut les distinguer.

b) Résidences. — Quantité de noms de villages indiquant des résidences sont tout à fait caractéristiques. Le nom de lieu *Kerromen* (villa romanorum) se passe de commentaires. De même, en Haute-Bretagne, le nom de lieu *Roma.*

Celui de *Kosker* (le vieux village) est aussi très caractéristique ; au point de vue linguistique il présente, en outre, un certain intérêt : la présence de l'adjectif avant le substantif dans ce nom composé et l'essai de représentation du *th* dur

de *koth* par la lettre *s* nous indique que le nom est ancien ; les deux particularités que je viens de signaler appartiennent, en effet, à la période de notre langue, antérieure au XVII^e^ siècle, que les philologues désignent par le terme de moyen breton ; plus tard on eut dit, comme aujourd'hui : *Kergoz*. Le nom de *Tγ ru* (la maison rouge) s'il a pu s'appliquer à des maisons de lépreux est souvent caractéristique des vestiges d'une habitation romaine sur l'emplacement de laquelle la couleur rouge de nombreux débris de tuiles à rebord a depuis longtemps attiré l'attention. Le nom de *Guiler*, d'origine gallo-romaine, doit aussi retenir notre attention ; dans la commune et au village de ce nom ont été rencontrés des traces d'habitations gallo-romaines.

La Salle, Les Salles (en breton : *ar Sal, ar Zal, ar Salou, ar Saleier, ar Zalou)* constituent également des noms très caractéristiques. A proximité de Quimper, au bord de la voie de Carhaix à Aquilonia (Mont-Frugy) il y a un *Keranpensal* qui nous donne une forme en moyen breton et qui me paraît signifier « le village du bout de la Salle ». En fait de noms composés présentant une origine ancienne, retenons aussi *Henvic* et *Lanvic* qui, à première vue, paraissent constituer un amalgame celto latin par la juxtaposition d'un préfixe peut-être latin *(vicus)*. Ceci, d'ailleurs, à titre d'hypothèse devant être vérifiée par l'étude des formes successives dans les pièces d'archives ou autres.

Dans le même ordre d'idées, notons aussi le nom de *La Haie*, et, me semble-t-il, une forme bretonisée *Penanhaie* (« le bout de la haie ») et *Mur, Muriou, Mureier, Moguer, Moguerou, Magoariou* (« le mur », « les murs »), *Moguermeur* (« le grand mur »).

Les lieux-dits *Le Quinquis* et *Le Plessis*, s'ils se rapportent à des établissements postérieurs à l'époque romaine, n'en sont pas moins intéressants à noter, car on y a parfois rencontré des vestiges gallo-romains. Dans les départements

voisins, il y a lieu de faire état des noms de lieux-dits *Le Mortier*, *Les Mortiers*, qui indiquent souvent d'anciennes exploitations de pierre calcaire, soit pour faire de la chaux, soit pour avoir de la castine à l'usage des fonderies de fer. Dans ce cas, en Bretagne française, on peut trouver également des noms de lieux comme *La Ferrière* et *Le Châtellier*. Ça et là, en pays français, on trouve d'autres vocables se rapportant à des métaux précieux : *L'Aurière*, *L'Argentière*, et indiquant d'anciennes exploitations de minerais.

Une autre catégorie de noms de villages, fermes, moulins, est tout à fait intéressante au point de vue de nos recherches préparatoires : c'est celle où se trouve un radical breton indiquant la présence du *buis*. Cet arbuste, auquel son feuillage persistant a fait donner le nom de « Buis toujours vert » (*Buxus sempervirens*), était certainement indigène dans quelques localités de la Gaule, par exemple sur des côteaux calcaires, tellement arides, que jamais les Gallo-Romains n'auraient eu l'idée d'y placer leurs habitations ; et, de fait, on n'en trouve aucun vestige dans ces localités ; mais dans notre région, où le calcaire est rare et le buis également, on a eu l'occasion de remarquer plusieurs fois la présence du buis et de ruines gallo-romaines dans des localités qui, sous une forme ou sous une autre, portent un nom contenant une allusion à cette présence. C'est le cas du *Meil ar Beuz*, de La Forêt-Fouesnant, d'un certain nombre de *Buzit* et de *Beuzit* (avec des variantes), du *Pont-de-Buis*, au Nord de Châteaulin, de diverses *Boixière* ou *Boissière*, localités où, d'une manière générale, on trouve actuellement et des vestiges typiques et des plants de buis.

c) Chapelles. — Au voisinage des voies romaines se sont édifiées à une époque très ancienne, puis au Moyen-Age, une série de chapelles remarquables par leurs noms à caractère archaïque et par le nombre restreint de vocables sous lequel

elles sont désignées. En outre, parmi leurs noms ne figure celui *d'aucun saint celtique*. Il est hors de conteste que le clergé régulier ou séculier a profité à ces époques des voies romaines si solides, si intelligemment tracées, pour y élever ces divers monuments cultuels.

Ces chapelles, dont nous verrons souvent par la suite tout l'intérêt, s'appellent : *Lochrist, La Trinité, Saint-Pierre, Saint-Jean, Locjean, Saint-Symphorien, La Madeleine, Le Moustoir, Le Pénity, Saint-Christophe, Saint-Laurent, Saint-Jacques, Saint-Michel, Locmaria,* sans compter *Saint-Véner* qui, avant Sainte Agathe, fut le patron de la chapelle de Langon (Ille-et-Vilaine), ancien temple païen. *Le Cloître* me paraît être aussi un nom caractéristique.

d) Etablissements hospitaliers. — Les établissements hospitaliers, situés parfois en des points où avaient préexisté des établissements gallo-romains, portent des dénominations non moins caractéristiques ; ce sont, par exemple, *Le Temple, L'Hôpital, Saint-Jean, Saint-Julien.* En Haute-Bretagne, on noterait, en outre, en fait de noms anciens, le long des grands chemins, ceux de *La Maladrerie, La Maladrie,* et *Saint-Lazare.*

e) Cimetières. — Il y aura lieu aussi de tenir compte des noms de lieux indicatifs d'un cimetière comme *karn* (dans *Bot-karn)* et *beret* (dans *Park ar Veret).*

f) Carrefours. — Certains carrefours s'appellent encore *Kroaz ru* ou *La Croix rouge ;* ces appellations dérivent assez souvent de la présence de débris de tuiles provenant d'un établissement gallo-romain.

g) Termes de viabilité. — Plusieurs termes appliqués à la viabilité sont dignes d'être retenus comme s'appliquant à de très anciennes voies, romaines presque toujours. Nous retiendrons surtout : *Hentmeur, Stratveur* (la grande route), *Hent Is* (la route d'Is), *Hent braz koz* (la vieille grande route),

Kerstrat (le village de la route), *Strat glaz* (le chemin vert), *ar Pave* (le pavé). *Pen ar Pave* (le bout du chemin pavé), le *Chemin des Sept Saints*, *Kerferré*, et, d'après le Dr Halléguen, *Hent Ahès*, *Hent an Noblans koz*, *Hent ar Gelven*.

En Haute-Bretagne, les noms de *Chemin Noë*, *La Chaussée*, *Chemin Chasle*, *Chemin Ferré*, sont aussi caractéristiques de voies très anciennes ; sur ces voies sont des « *Pont de César* ». Ailleurs, en France, on a *le Chemin des Bœufs*, *la Chaussée Brunehaut*, *le Grand Chemin*, *La Chevalerie*, *Haute Chevauchée*, *Chemin des Romains*.

B. — **Les parcours présumés des voies romaines sur la carte au 80.000e.** — Les meilleures éditions, pour la recherche des parcours présumés des voies romaines, sont les plus anciens tirages de la carte du Ministère de la Guerre, au 80.000e. Là, en effet, il est possible de retrouver de longs secteurs de chemins à un trait circulant en direction rectiligne (ou presque) et passant par toutes les principales cotes d'altitude ou dans leur voisinage. Sur les éditions récentes de la carte, un certain nombre de ces chemins est figuré à deux traits, au moins pour certains segments, par suite de leur réutilisation comme chemins vicinaux ou autres, et les études préliminaires sont dès lors moins faciles.

En dehors de leur rectitude, les longs chemins des hauteurs devront, naturellement, être jalonnés par des stations à noms caractéristiques, comme ceux que je viens de signaler, et renfermant, en outre, des traces de l'occupation romaine.

Travail préparatoire sur le plan cadastral. — Le travail préparatoire sur le plan cadastral constituera, évidemment, une étude plus approfondie que celle effectuée sur la carte au 80.000e. Ici on pourra trouver non seulement des noms de communes et de villages, mais encore des noms de parcelles très significatifs. Par exemple sur mes terres à

Keranbarz, commune de La Forêt-Fouesnant, une parcelle cadastrale, en nature de chemin assez large, désignée sous le nom de *Hent ar Punz* (la route du puits), peut être considérée avec beaucoup de vraisemblance comme étant le chemin qui reliait la station gallo-romaine voisine de *Chapel Guiler* à un ancien puits intarissable, le meilleur du pays, mais situé maintenant en pleine campagne, à 300 mètres de toute habitation.

En ce qui concerne le trajet présumé des voies romaines, les archéologues ont remarqué, depuis assez longtemps, que le cadastre porte de longues bandes étroites, rectilignes, circulant entre les champs et correspondant aux vieux chemins à un trait que nous avons déjà repéré sur la carte au 80.000e.

En résumé, comparé à cette carte, le plan cadastral représente l'aspect du pays vu à un plus fort grossissement et, par conséquent, avec plus de détails.

Recherches sur le Terrain. — Comment les recherches sur le terrain vont-elles nous donner la confirmation de l'exactitude du travail que nous aurons ainsi préparé par la méthode inductive ? D'une manière générale, cette confirmation se fera très simplement, les vestiges gallo-romains présentant des caractères très tranchés. Passons en revue ces différents souvenirs de l'occupation romaine.

a) Camps romains. — Les camps romains ne ressemblent ni aux camps préhistoriques, ni aux fortifications de la féodalité. Ces camps, situés sur des hauteurs et au voisinage des gués, souvent disposés de manière à pouvoir correspondre avec plusieurs autres camps par des signaux lumineux, sont toujours limités par des remparts tracés en ligne droite et leur contour est la plupart du temps rectangulaire. Leurs remparts sont en terre plus ou moins mélangée de cailloux ou de moëllons ; un fossé les entoure ; parfois leurs quatre

angles sont flanqués de tours rondes ; à l'intérieur on trouve les tuiles à rebord indiquant indéniablement une origine gallo-romaine.

Les camps préhistoriques ont une disposition différente. Dans certains cas, ils sont situés sur des pointes rocheuses, entourés sur deux côtés par la mer ou des rivières, ou dominant simplement une plaine ou un plateau, avec des défenses à la base de la pointe, telles que tranchées transversales, talus, remparts grossiers en quartiers de pierres amoncelées. On en trouve aussi un certain nombre de forme circulaire, rarement carrée ou rectangulaire, avec, à l'intérieur, des fonds de cabanes circulaires. Cette forme plus ou moins circulaire de l'enceinte se retrouve dans les mottes fortifiées, avec fossés, des premiers temps de la féodalité.

Les camps préhistoriques ne renferment, d'ordinaire, que des produits de l'industrie pré-romaine ; cependant, il a pu arriver qu'étant donné leur situation certains d'entre eux aient été utilisés par les Gallo-Romains et, qu'en ce cas, on y rencontre certains objets se rattachant à leur civilisation particulière.

b) Temples. — Toute construction circulaire ou polygonale, en petit appareil à contour simple ou double, doit éveiller dans notre esprit une identification avec un temple tel qu'on les contruisait sur notre sol. Le type de ces édifices, comportant deux tours polygonales emboitées l'une dans l'autre et séparées par un chemin de ronde de 1 mètre de largeur, se trouve au Haut-Bécherel, près de Corseul. Ici, les substructions à Trégouzel, au Sud de Douarnenez, où une aire circulaire entoure une aire rectangulaire, peuvent représenter les ruines d'un temple païen. Par ailleurs, il a été rencontré ça et là quelques statues de divinités, d'origine gallo-romaine. Enfin, je rappelle que le bénitier voisin du porche Sud de l'église de Penhars est un autel gallo-romain.

c) Habitations. — Les habitations gallo-romaines se signalent à l'observateur par des caractères tels qu'il est impossible de les confondre avec quoi que ce soit. S'il y a des murailles encore debout, on les reconnait aux parements composés de petits cubes de moellons disposés en lits réguliers et réunis par un mortier, d'une extraordinaire dureté, formé de sable et de chaux hydraulique. C'est ce qu'on appelle improprement le *ciment romain*. Parfois les murailles des maisons étaient renforcées par des contre-forts, comme cela se voit au Cavardy, en Saint-Evarzec. Parfois des cordons de briques étaient intercalés dans les murs. Généralement on trouve en abondance, dans les habitations romaines ou à leurs abords, avec des poteries, de nombreux fragments de tuiles à rebord et aussi des meules à bras.

Quand les murs sont éboulés jusqu'au voisinage du sol, le plan des habitations romaines se reconnait à sa disposition en rectangle allongé, compartimenté par différents murs ; les fragments de tuiles et de poteries samiennes favorisent encore l'identification de ces substructions. Souvent les moellons épars sur le sol sont rougis par l'action du feu. Quelques coups de pioche permettraient sans doute de mettre à jour soit des dallages en ciment ou en mosaïque, soit au moins leurs fragments.

Parfois, en fait de vestiges de l'habitation des gallo-romains, on trouvera seulement des restes d'hypocaustes, c'est-à-dire de ces cavités constituées par une série de petits piliers supportant un dallage épais de plus d'un pied, cavités où circulait l'air chaud destiné à élever la température des différentes pièces de l'habitation.

S'il s'agit de thermes on pourra, parfois, essayer de reconstituer leur disposition en se basant sur les descriptions laissées par les auteurs anciens ou encore subsistantes dans quelques établissements suffisamment conservés.

d) Fours a potiers. — Les fours à potiers gallo-romains sont caractérisés par leur contenu. On y a trouvé, par exemple, de nombreuses statues de Vénus Anadyomène disposées pour la cuisson ou de ces petits creusets à section rectangulaire, assez fragiles, dont on ignore l'usage exact, mais qui ont été rencontrés juxtaposés sur une aire bétonnée dans les substructions gallo-romaines de Kerobestin, en Combrit.

Parmi les installations d'ordre industriel, notre collègue M. Delécluse, si au courant des antiquités de la ville d'Is, me signale à Douarnenez les auges bétonnées, couvertes en tuiles, ayant servi, à l'époque gallo-romaine, à saler le poisson dont on a retrouvé dans ces récipients les écailles et les arêtes.

e) Aqueducs. — Les aqueducs paraissent rares dans notre région : peut-être n'en a-t-on pas suffisamment recherché les vestiges. Ils ne sont cependant pas inconnus et nous devons à la patience et à la sagacité de M. l'abbé Rolland de nous avoir fait connaître le très important ouvrage de ce genre qui amenait à Carhaix, centre gallo-romain important, par une série de détours habilement calculés, se déroulant sur une cinquantaine de kilomètres, l'eau de sources captées à une distance de quinze kilomètres au plus.

f) Cimetières et Sépultures. — L'Armorique ne paraît pas avoir possédé des cimetières gallo-romains comparables aux nécropoles de l'Italie. Nos cimetières gallo-romains donnent l'impression de cimetières de pauvres. Les cimetières à sépultures par incinération contiennent généralement un assez grand nombre d'urnes funéraires enfouies directement dans le sol. Ce type de cimetières a été rencontré à Carhaix et à Aquilonia.

D'autres sépultures comportaient un sarcophage en granit ou en calcaire, selon les ressources fournies par les carrières de la région, où l'on reconnait l'emplacement de la tête et du corps. Ce sarcophage comportait un couvercle qui pouvait

être fait avec des tuiles à rebord. Parfois la sépulture est formée de dalles posées de champ, en rectangle, avec d'autres dalles pour couverture.

g) Monnaies. — Il est à peine nécessaire d'indiquer que la présence de monnaies romaines sur l'emplacement ou au voisinage d'un monument, présumé romain, suffit pour dater ce monument.

h) Voies romaines. — J'ai déjà indiqué comme caractères généraux des voies présumées romaines, sur la carte au 80.000e et le plan cadastral, d'abord leur rectitude, ensuite leur parcours par les points dominant largement les alentours. Sur le terrain il est généralement facile de les reconnaître, au moins dans certains de leurs tronçons, car il arrive souvent, qu'entre des parties fort bien conservées de ces voies il s'en trouve d'autres, situées dans leur prolongement, qui sont très dégradées, réduites à l'état de fondrières ou de sentiers. Généralement ces parties dégradées des voies sont celles qui passent dans les points les plus déclives, et riches en sources, ou encore celles qui traversaient les bois et que la végétation a parfois complètement envahi. Les voies bien conservées ont couramment dix à quinze mètres de largeur et sont bordées de douves larges et profondes. Elles paraissent avoir été ordinairement macadamisées ; en tout cas, le pavage ou le dallage ne s'y rencontre qu'exceptionnellement dans notre région. Leurs pentes sont fort raides au passage des vallées qu'elles traversent presque toujours en ligne droite. Quand le fond de la vallée était instable ou marécageux, une solide chaussée surélevée a été parfois construite pour parer à ces inconvénients. L'un des accompagnements les plus caractéristiques des voies romaines, ce sont les bornes milliaires dont la taille et la forme en haute et massive pyramide rectangulaire tronquée, à angles arrondis, ne peuvent manquer d'attirer les regards des passants, surtout si l'on y relève

des inscriptions de l'époque. Mais des milliaires aussi intacts sont ici l'exception. La plupart du temps, en effet, ou les inscriptions se sont effacées, ou les pierres ont été repiquées, ou encore elles ont été transportées ailleurs et, décorées du nom de *lech*, qui sonne bien et qui constitue un voile commode à notre ignorance, leur origine réelle est complètement oubliée. Je n'insiste pas actuellement sur les milliaires. J'aurai l'occasion d'y revenir plus loin.

Mais, en l'absence de milliaires reconnaissables ou demeurés en place, il est encore facile de jalonner les voies romaines à l'aide des vestiges gallo-romains qui se trouvent sur leur parcours présumé et à leurs deux extrémités, par exemple : camps, substructions indiquant des agglomérations anciennes ou même de simples relais.

On sait que la mesure de longueur adoptée pour le jalonnement de ces voies était la lieue gauloise de 2.222 mètres. Or, en recherchant les emplacements de milliaires, sur des voies de notre région, j'ai été amené à faire les intéressantes constatations que voici :

Relativement aux monuments gallo-romains placés le long des voies romaines, on constate très souvent qu'ils sont situés à une lieue gauloise les uns des autres ou à une distance représentant un multiple exact de la lieue gauloise.

Si nous prenons, par exemple, la voie de La Forêt-Fouesnant à Carhaix et si nous la suivons vers le Nord-Est, en passant par Saint-Yvi, Elliant, Tourc'h, Coray, nous remarquons qu'à partir de son point de départ au fond de l'anse de La Forêt jusqu'au village de Chapel-Guiler, siège d'un établissement gallo-romain, il y a une lieue gauloise ; de Chapel-Guiler au camp romain du bois de Pleuven il y a encore une lieue gauloise ; de même du camp du bois de Pleuven aux substructions de Ménez-Riou-Bihan, au-dessus de Saint-Yvi ; à deux lieues gauloises plus au Nord, nous trouvons non des ruines romaines mais un village à nom typique, Coskeric ; à

une lieue gauloise plus loin, un village à nom également caractéristique. Le Quinquis, au voisinage duquel se trouve, d'ailleurs, une borne milliaire. Voilà une série de faits très nets et on pourrait, vraisemblablement, en relever d'autres en remontant vers Carhaix.

Mais, en dehors du jalonnement des voies par des établissements situés à des distances régulières et d'origine gallo-romaine ou au moins très ancienne, il y a un jalonnement non moins régulier par les croix de pierre, sur lequel je veux attirer maintenant votre attention.

Pour mieux me faire comprendre je prendrai deux exemples.

J'emprunterai le premier à la partie du *Chemin des Sept Saints* qui, précédemment, à titre de grande voie romaine, reliait Quimperlé gallo-romain, agglomération située sur la rive gauche de l'Ellé et de la Laïta, là où sont actuellement le faubourg du Bourgneuf, le quartier de Saint-Avit et Trévoazec, à la ville d'Aquilonia que nous étudierons plus tard et dont le poste militaire du Frugy paraît avoir été le point principal. Par la voie romaine, il y a 40 kilomètres entre Quimperlé et le poste militaire du Frugy ; ce chiffre correspond à 18 lieues gauloises. Or, plusieurs des croix situées le long de la voie sont séparées soit par un intervalle d'une lieue gauloise, soit par une distance correspondant à un nombre entier de lieues gauloises, et, *les croix* dont je veux parler *sont situées aux points où des bornes milliaires auraient marqué des lieues gauloises*, soit que l'on parte de Civitas Aquilonia pour aller à Quimperlé, soit que l'on effectue le voyage en sens inverse. Ainsi, en venant de Quimperlé, la croix de Tynévez, en Melgven, correspond au milliaire n° 10 ; la croix de Kermar-tret, en Saint-Yvi, au milliaire n° 12 ; celle de Kereonnec, dans la même commune, au miliaire n° 13 (1).

---

(1) Ch. Picquenard, *Recherches sur le parcours de quelques voies romaines dans la partie orientale de l'arrondissement de Quimper*, dans la *Revue de Bretagne*, 1909, p. 130-131.

J'emprunterai le second exemple à la voie de *Civitas Aquilonia* à *Carhaix*. « Entre le camp de Park-ar-Groaz, point le plus important, centre militaire de *Civitas Aquilonia*, et la croix antique de Keranpensal, en Ergué-Gabéric, il y a une lieue gauloise. Plus loin, au bord de la voie, on trouve les lieux-dits Kroaz-ru la (Croix-Rouge) et la Croix-Saint-André ; en ces deux points il n'y a pas [actuellement] de croix de pierre ; au premier point on a constaté des vestiges gallo-romains et j'ai trouvé, de plus, qu'il était exactement à une lieue gauloise de la croix de Keranpensal ; quant au second point, la Croix-Saint-André, il se trouve exactement à deux lieues gauloises de la Croix-Rouge » (1).

. . . . . .

« On m'objectera que d'autres croix élevées au bord des voies de Civitas Aquilonia à Carhaix et à Sulim ne se trouvent pas en des points où des milliaires auraient pu exister ; je ne fais aucune difficulté pour reconnaître que, c'est le cas pour la croix de Lanardé, en Melgven ; pour celle dite de Toulgoat, en Saint-Yvi, et pour celle de Quillihuec, en Ergué-Gabéric, mais je n'en persiste pas moins à croire que dans un certain nombre de cas les croix ont remplacé des milliaires. La première étape de la christianisation de ces bornes a consisté à les surmonter d'une croix, comme on l'a fait pour les menhirs ; c'est ainsi que fut traité le milliaire situé à quelques centaines de mètres à l'Est du bourg d'Elliant. Peut-être même, d'autres lechs, surmontés de croix, situés çà et là et trop petits pour être des menhirs retaillés, représentent-ils, eux aussi, d'anciens milliaires ? Quoiqu'il en soit, on peut parfaitement admettre pour les milliaires authentiques christianisés que la piété des fidèles aura, au cours des âges, remplacé certains de ces monuments dépourvus de style par

---

(1) Ch. Picquenard, *op. cit.*, p. 131. Je fais remarquer dans l'étude en question que certains noms de lieux-dits peuvent s'expliquer par leur situation à un carrefour (*Kroaz*).

d'autres présentant un caractère plus architectural. Le fait que plusieurs de ces croix sont situées en des points où devaient se trouver des milliaires donne à cette hypothèse une force singulière. Du reste, en un point au moins, à Kereonnec, en même temps qu'on trouve une croix, on constate la présence des vestiges gallo-romains et rien n'empêche de croire que la même constatation sera faite ailleurs » (1).

. . . . . .

« En résumé, on ne saurait méconnaître la régularité avec laquelle certains établissements romains sont distribués le long de nos anciennes voies : ceci est particulièrement évident, pour les vestiges gallo-romains constatés à *Menez-Riou Bihan,* au *bois de Pleuven*, à *Chapel Guiler* qui sont tous trois séparés les uns des autres par la distance d'une lieue gauloise. On ne saurait, non plus nier, que certaines croix monumentales situées au bord de nos voies romaines occupent la place où devaient s'élever des milliaires et semblent avoir remplacé ceux-ci. On ne saurait nier que certains lieux-dits où subsiste le nom de *Kroaz* se trouvent, eux aussi, là où devaient s'élever des milliaires. Enfin, il est possible que tel établissement du Moyen-Age situé là où devait s'élever un milliaire ait remplacé un établissement gallo-romain ou ait été construit dans son voisinage » (2).

i) Stations de plantes présumées d'origine romaine. — En dehors du *Buis* dont j'ai constaté personnellement la présence au voisinage des stations gallo-romaines de Mauves (Loire-Inférieure) ; du Pont-de-Buis, du Moulin du Buis, en La Forêt-Fouësnant ; du Cavardy, en Saint-Evarzec ; du Péren-

---

(1) Ch. Picquenard, *op. cit.*, p 131-132.
(2) Ch. Picquenard, *op. cit.*, p. 132-133.

nou, en Plomelin (Finistère), peut-on retrouver des stations de plantes utiles ou non introduites en Gaule par les Romains ?

C'est la question que s'est posé un distingué botaniste. M. Eug. Simon, receveur de l'enregistrement, et il nous a exposé le résultat de ses recherches pour une région voisine de la Bretagne dans un travail substantiel publié en 1913 dans le *Bulletin de la Société botanique des Deux-Sèvres* sous le titre de « *Les problèmes de la flore poitevine* ».

Il faut retenir deux faits caractéristiques dans la distribution géographique de ces plantes présumées d'importation romaine ; c'est que, d'abord, leurs stations de la région de l'Ouest de la France sont séparées de leur foyer principal de dispersion par des distances considérables, 500 kilomètres par exemple ; c'est ensuite que leur présence dans notre région est subordonnée à la présence actuelle ou à l'existence ancienne de stations romaines et qu'elles manquent à peu près complètement là où il n'y a pas eu occupation romaine.

L'une des plus typiques de ces plantes d'importation romaine signalées par M. Eug. Simon est le Géranium tubéreux *(Geranium tuberosum* L.,) dont la décoction dans du vin blanc ou rouge était très réputée chez les Romains. C'est une espèce de type désertique ou steppique, comme on en peut rencontrer dans le bassin méditerranéen ou dans le Sud-Ouest asiatique, c'est-à-dire un type à racines renflées en tubercules contenant des réserves nutritives et à courte végétation printannière. Il ne s'avance pas ou a disparu de Bretagne, mais il a persisté dans la région de Poitiers, centre gallo-romain important. Or il est très curieux de trouver dans notre région à climat humide et tempéré cette espèce des pays steppiques et désertiques qui n'existait certainement pas en Gaule quand elle était couverte de forêts et qui y a donc été introduite depuis.

Je citerai encore, avec M. Eug. Simon, une autre plante poussant le long des murs, des chemins, sur les décombres, c'est une rare espèce d'Ortie, l'Ortie à boules (*Urtica pilulifera* L.) que les vieux auteurs appelaient *Ortie romaine* (1). Cette herbe annuelle dont le centre de végétation est dans le bassin méditerranéen reparaît loin de là, dans le Poitou, uniquement dans les points où il y a des vestiges gallo-romains. Elle reparaît au Pouliguen, au bourg de Batz, au Croisic et dans le Finistère, sur trois localités citées : Le Conquet, Ile Molène, Lampaul-Ploudalmézeau, la première et la dernière sont au voisinage de points où l'on a trouvé des vestiges gallo-romains.

Je crois que l'on peut ranger aussi parmi les plantes d'importation romaine, une autre espèce d'Ortie plus rare que la précédente, l'Ortie membraneuse (*Urtica membranacea*, Poir) dont le centre de végétation est aussi dans le bassin méditerranéen et que nous retrouvons, sans stations intermédiaires, à 700 k^{m} de là, dans l'extrême Sud-Ouest du Finistère ; or, partout où elle se trouve : à Pont-l'Abbé, Plomeur, Guilvinec il y a, dans le voisinage, des traces de l'occupation romaine.

Il a été écrit que les Orties étaient utilisées par les Romains pour se frictionner et se réchauffer la peau quand ils se trouvaient transportés dans des pays plus froids que l'Italie. Il me semble que ce traitement eut été plutôt... énergique. Il est plus vraisemblable de supposer que ces plantes ont été utilisées par les Romains pour quelque usage médicinal, par exemple, à titre de révulsifs.

Parmi les autres plantes médicinales cultivées par les Romains et qui ont subsisté au voisinage des décombres de leurs établissements je mentionnerai seulement l'*Aunée* et l'*Olusatrum*.

---

(1) Boreau. *Catalogue des plantes du Maine-et-Loire*, 1859, p. 146.

L'Aunée est une grande composée dépassant 1 m. de hauteur, offrant de larges feuilles et des inflorescences d'un jaune foncé rappelant celles du Topinambour. Son nom botanique est *Inula Helenium* L. Or, en ce qui concerne le Sud-Ouest de l'Armorique, il y a lieu de noter que toutes les localités où cette plante s'est maintenue, *sans s'étendre*, sont au voisinage de stations gallo-romaines, ou de voies romaines, qu'il s'agisse de Kerinvel, en Ergué-Armel ; de Saint-Tromeur, en Guilvinec ; de Penmarc'h ; de l'anse de Dinan ; de Kerloc'h, en Crozon ; de Rostellec, près du Fret.

L'Olusatrum *(Syrmnium Olusatrum* L.) est une plante Ombellifère dont l'aspect rappelle un peu celui de l'Angélique sauvage, mais avec les fleurs jaunes au lieu d'être blanches. Quoiqu'elle ait acquis plus d'extension que l'Aunée, on remarquera qu'elle abonde surtout auprès des centres d'occupation romaine comme Vannes et Brest.

C'est vraisemblablement à l'époque du défrichement des forêts de la Gaule, c'est-à-dire sous la domination romaine, qu'ont été introduites chez nous les mauvaises herbes de nos moissons (ou plantes messicoles) telles que : Nielle, Bleuet, Coquelicot, Valérianelle ; mais nous ne pouvons pas en faire état ici, car ces plantes très envahissantes se sont répandues un peu partout, parfois loin des points primitifs d'apparition, surtout quand le sol s'y prêtait et que le manque de soins culturaux favorisait leur pullulation (1).

J) GISEMENTS DE PIERRES CALCAIRES ET DE MINERAIS USUELS, FER, PLOMB, ARGENT, ÉTAIN, OR. — En ce qui concerne les gisements de pierres calcaires propres à fournir de la chaux pour les constructions ou de la castine pour les fonderies de fer, j'ai signalé les noms caractéristiques comme *Les Mor-*

(1) Pour plus de détails sur cette question voir Eug. Simon, *op. cit.*

tiers rencontrés dans les départements voisins. Les calcaires de l'étage gothlandien du *Mortier*, en Saint-Jacut (Morbihan) ont ainsi servi de castine lors de l'exploitation des minerais de fer du même niveau géologique. En Finistère il faudrait examiner les abords des zones calcaires dévoniennes du pourtour de la rade de Brest qui ont été exploitées au siècle dernier comme pierre à chaux et y rechercher systématiquement des vestiges gallo-romains Mais je considère comme caractéristique la présence de traces d'occupation romaine sur l'île de Laber, entre Telgruc et Morgat, près du four à chaux de Rosan où se trouvent des calcaires appartenant au même étage géologique que celui du Mortier, en Saint-Jacut. De même, comme me l'a fait remarquer M. le chanoine Abgrall, le calcaire carbonifèrien du Pont-de-Buis a été exploité à la période gallo-romaine.

Pour l'exploitation des minerais usuels il est facile d'en retrouver des traces et de les dater d'après les vestiges d'occupation relevés près des anciennes exploitations. On ne saurait donc examiner avec trop de soin le voisinage des affleurements des couches de fer et des gîtes ou filons de plomb, argent, étain et or. Le fer, abondant chez nous, a été largement exploité depuis l'époque gauloise. C'est évidemment pour la recherche du plomb argentifère que se constitua près de Huelgoat le vaste village du camp d'Artus.

L'exploitation de l'étain fut aussi très ancienne dans le massif armoricain (région d'Abbaretz).

Quant à l'or, le professeur Kerforne attribue aux Romains les amoncellements de déblais anciens qui ont été remarqués aux mines de la Bellière.

Tels sont les principaux éléments à l'aide desquels nous pourrons nous lancer dans l'étude scientifique des traces de l'occupation romaine sur le sol où nous vivons.

II.- LES PRINCIPALES AGGLOMÉRATIONS ET LES PRINCIPAUX POSTES MILITAIRES

Les divers itinéraires et les ouvrages historiques anciens qui sont parvenus jusqu'à nous, nous ont conservé les noms de quelques agglomérations ou de quelques postes militaires situés sur le territoire embrassé par le présent travail. Mais, sur ce même territoire, il y avait d'autres stations d'importance égale, à en juger par leurs vestiges, et dont les noms gallo-romains ne nous ont pas été transmis.

Parmi les localités du Sud-Ouest de l'Armorique qui sont implicitement citées dans les documents anciens nous retiendrons les noms suivants.

D'abord Carhaix *(Vorgium)* dont la dénomination réelle a fait l'objet de beaucoup de discussions, les uns y voyant la ville de *Vorgium*, les autres celle de *Vorganium*, d'autres, enfin, les deux à la fois. Voici maintenant Quimperlé, désigné très anciennement sous le nom d'*Anaurot*; dans son voisinage se trouvait *Sulim* (Hennebont) (1). Quimper était connu sous le nom d'*Aquilonia*, Audierne, sous le nom de *Vindana Portus*; le large promontoire où se trouve cette ville, le Cap-Sizun, parait avoir été le *Gobaeum Promontorium*; l'île de Sein était la *Sena Insula* Au voisinage et au Nord de la région que nous étudions se trouvaient encore *Gesocribate* (Brest); *Portus Saliocanus* (Le Conquet); en face *Uxantis Insula* (Ouessant); sur la côte de la Manche, *Barsa Insula* (île de Batz); *Mannatias* (Koz Gueodet-Perros).

Rappelons en passant quelques autres noms importants de localités de la presqu'île armoricaine qui nous seront utiles à connaître lorsque nous étudierons le réseau des voies

---

(1) Comme me l'a fait remarquer M. Waquet, *Blabia* se rapporte plus vraisemblablement à Blaye qu'à Port-Louis.

romaines. Ce sont : dans le Sud, Locmariaker ; *Darioritum* (Vannes) ; *Duretia* (Rieux) ; *Grannona* (Guérande) ; *Brivates Portus* (La Grande Brière) ; *Nanmetum Portus* et *Condevicnum* (Nantes) ; *Ratiatum* (Rezé) ; dans le centre, *Sipia* (Visseiche) et *Condate* (Rennes) ; dans le Nord, *Ad Fines* (Feins) ; *Aletum* (Saint-Servan) ; *Fanum Martis* (Corseul) ; *Regina* (Erquy).

Mais il existe, par ailleurs, dans le Sud-Ouest de l'Armorique, plusieurs centres habités ou fortifiés, importants à l'époque gallo-romaine et dont les noms anciens ne nous sont pas parvenus.

La ville d'Is, par exemple, occupait un grand espace, indiqué par ses nombreux vestiges, sur le territoire des communes actuelles de Douarnenez, Ploaré, Plonévez-Porzay et Tréboul. En outre, dans le Cap-Sizun, le camp de Castellien dont nous avons pu voir les hauts remparts et dont nous déplorons la destruction récente, présentait assez d'intérêt aux yeux de ses auteurs pour avoir entraîné la construction de la superbe voie romaine, encore très visible, qui le reliait à la ville d'Is. A l'extrémité Nord-Ouest du Cap-Sizun, près de la pointe du Van, la station de Troguer, où l'on voit encore des substructions en petit appareil, motivait l'aboutissement d'une autre voie romaine qui la reliait à la ville d'Is et à Aquilonia.

Parmi les groupes notables de vestiges gallo-romains de notre région je dois citer la station de Keruret avec extension vers Kerel et Saint-Guénolé, station protégée par des postes militaires, au carrefour de plusieurs voies romaines, entre Le Pérennou et Pluguffan.

Un autre groupement remarquable s'observe aussi sur un espace de 1500 mètres de long près et à l'Ouest du bourg de Saint-Evarzec ; là, en dehors des noms caractéristiques comme Kerromen, Moguerou, Cosker, on trouve, sur ce plateau, des vestiges gallo-romains au Cavardy, à Kerromen, à Cosker-braz.

En dehors des limites de ce travail, dans le Nord du Finistère actuel, il ne faut pas oublier, non plus, l'importante station gallo-romaine de Kerilien.

Quelques détails maintenant sur les stations gallo-romaines les plus développées du Sud-Ouest de l'Armorique.

Carhaix. — Carhaix a droit à une place d'honneur parce que de cette grande agglomération gallo-romaine rayonnaient plusieurs voies qui la reliaient soit avec divers centres de l'Armorique occidentale, soit avec Nantes, Rennes, Saint-Servan et le reste de la Gaule.

Comme le fait remarquer M. P. du Chatellier (1), la ville gallo-romaine de Carhaix dépassait les limites de la ville actuelle. Il a été rencontré sur le territoire de cette commune et sur celui de la commune de Plouguer de nombreux souvenirs de l'occupation romaine.

D'abord, des ruines d'habitations, d'hypocaustes, une mosaïque, une aire en ciment, des tuiles à rebord, des poteries, un fragment de colonne en marbre blanc. Puis des statuettes en bronze, des monnaies romaines en quantité, des pierres fines gravées, et une bague en or, du poids de 13 grammes, portant au chaton deux bustes affrontés avec une inscription :

SABINE VIVAS

Puis encore la série de trois plats en bronze plaqués d'argent à l'intérieur et de trois casseroles en argent, dont deux avec inscriptions, rencontrées par M. Nédélec, ancien député du Finistère, dans sa parcelle n° 225 (Park ar Frout) de la section cadastrale de Carhaix, à côté de beaucoup de monnaies romaines en bronze, de six en argent, d'une en or (2).

C'est ensuite la découverte en janvier 1898, par M. P. du

---

(1) P. du Chatellier, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère,* 2e édition, p. 162-164.

(2) P. du Chatellier, dans la *Revue Archéologique*, 1895.

Chatellier, d'une nécropole d'où il fut retiré 405 vases avec restes incinérés et quelques monnaies, dans la parcelle n° 25 du plan cadastral de Carhaix (1).

C'est enfin la constatation de la présence à Carhaix et dans sa banlieue Est des vestiges nombreux de l'aqueduc qui amenait dans la ville gallo-romaine les eaux de la butte de Coat-ar-Scaon, entre Paule et Glomel.

Le trajet de cet aqueduc a été étudié avec le plus grand soin par notre confrère M. l'abbé Rolland (2) dans un mémoire publié par notre Société. Nous y apprenons que les travaux d'art exécutés par les Romains pour l'adduction à Carhaix des eaux de Coat-ar-Scaon et de points intermédiaires décrivent encore actuellement un trajet sinueux, en grande partie sur la rive droite du canal de Nantes à Brest et que plusieurs portions de cet aqueduc livrent encore passage à des eaux courantes. L'auteur nous y renseigne sur l'emplacement du château d'eau de Carhaix et nous décrit les ramifications de l'aqueduc qui s'étendent encore aujourd'hui sur 1.500 mètres du Nord au Sud et 1.000 mètres de l'Est à l'Ouest.

Cette agglomération gallo-romaine qui a précédé la ville moderne de Carhaix ne paraît pas avoir été entourée d'un mur d'enceinte ; il en sera de même de toutes les agglomérations de cette période que nous rencontrerons dans le Finistère. Les seules villes armoricaines qui aient présenté des traces de fortifications sont Nantes, Rennes, Saint-Servan (Alet) et Vannes. Par ailleurs, le mur d'enceinte du Park-ar-Groaz à Aquilonia et les maçonneries gallo-romaines du château de Brest doivent être considérées comme entourant non des villes, mais de simples postes militaires.

---

(1) P. du Chatellier, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère,* p. 163.

(2) Abbé L. Rolland, *L'aqueduc romain de Carhaix* (*Bulletin de la Société archéol. du Finistère*, 1900).

Quimperlé.— Il est hors de contestation qu'un groupement assez important d'habitations romaines a occupé sur une surface d'environ 1 kilomètre carré les côteaux de la rive gauche de l'Ellé et du Laïta entre ces rivières, Kerdaniel, Saint-Avit et Trévoazec en Quimperlé ; la voie romaine d'Angers à Aquilonia, traversait cette agglomération. D'assez nombreux vestiges gallo-romains y ont été rencontrés.

Aquilonia. — Avant la fondation du Quimper breton au confluent de nos deux rivières, la ville d'Aquilonia a occupé plus au Sud, le plateau du Frugy, sa pente Ouest et le quartier de Locmaria.

Notre confrère Le Men a longuement décrit le poste militaire de Park-ar-Groaz (1) qui couronnait notre Frugy et notre confrère M. le lieutenant, aujourd'hui colonel Dizot a rendu compte de la fouille faite par lui de la nécropole voisine (2). Nos bulletins et l'ouvrage déjà cité de M. P. du Chatellier renferment par ailleurs un bon nombre de renseignements sur les nombreux vestiges de l'occupation romaine qui ont été retrouvés sur un espace de plus d'un kilomètre carré.

Au poste militaire de Park-ar-Groaz convergeaient plusieurs voies romaines importantes formant une croix à branches Nord-Sud et Est-Ouest. Ce poste occupait, en outre, une situation stratégique remarquable. Il est donc bon de nous remémorer quelques détails donnés par Le Men sur cet établissement.

Le Men a donc constaté l'existence sur le plateau du Frugy d'un établissement gallo-romain dont l'enceinte rectangulaire de $120^{m} \times 75^{m}$ était constituée par un mur en petit appareil, épais de 40 $^{c}/_{m}$. Dans cette enceinte existaient six constructions

---

(1) *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* 1er volume, 1873-77.

(2) *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère,* 1896.

rectangulaires bâties en petit appareil assez grossier, sauf aux angles. L'une de ces constructions, de 29 m × 10 m, présentait sur ses murs, épais de 60 %m, des contreforts large de 1 m 40 faisant en dehors et en dedans une saillie de 0 m 30. Notre confrère a pu constater que le sol de ce bâtiment qui comprenait plusieurs pièces était bétonné et que les enduits des murs étaient peints en rouge vif avec des panneaux encadrés de filets verts et jaunes. Une autre construction avait 16 m × 6 m. Elle portait les traces d'un incendie. Une autre encore, placée au voisinage de celle qui paraît avoir été le poste de la garnison, était une tour représentée au moment des fouilles par les substructions de deux carrés emboités. Le carré intérieur semble avoir formé un terre-plein et le carré extérieur avoir servi de support à la rampe d'accès au terre-plein ; quoiqu'il en soit, cette tour constituait un excellent poste d'observation pour tout ce qui pouvait se passer vers la baie de Kerogan.

Je n'insiste pas sur le détail des autres constructions que l'on trouvera tout au long dans l'étude publiée par Le Men. Je rappelle seulement que cet archéologue a noté la présence à 140 mètres au Nord-Est de l'enceinte du Park-ar-Groaz d'un autre observatoire à plan, tout-à-fait comparable à celui signalé plus haut, mais d'une construction plus soignée. La tour extérieure de cet observatoire, placé au point culminant du plateau, avait 7 mètres de côté ; l'intérieure 3 m 40 ; ses murs, bien appareillés, avaient 50 %m d'épaisseur ; de ce point il était possible de surveiller un vaste horizon et de correspondre avec plusieurs autres postes militaires par des signaux lumineux, selon une méthode largement utilisée dans l'ancienne Gaule. Parmi les rares débris trouvés dans cet observatoire, on remarque surtout un épais fragment d'ardoise sur lequel a été gravée une rose des vents.

Le Men cite un certain nombre de débris de poterie, plomb, fer, bronze, os, verre, et des monnaies romaines rencontrés dans l'enceinte du Park-ar-Groaz.

Parmi ces objets, une bague en bronze, à patine épaisse, de 23 ᵐ/ₘ de diamètre, portait sur un châton ovale en gravure au trait, une croix à branches inégales avec une palme dans chaque angle. La présence de cette bague dont la patine souligne l'antiquité, nous indique qu'il existait à un moment donné un élément chrétien parmi les occupants gallo-romains du Park-ar-Groaz.

L'agglomération d'Aquilonia paraît avoir été surtout groupée aux abords d'une longue rue à direction Est-Ouest, qui traversait la ville, descendait la pente du Frugy vers Locmaria où elle franchissait l'Odet.

Un voyageur gallo-romain venant de l'Est aurait rencontré les premières habitations au voisinage des fermes actuelles de Saint-Laurent, de Lesperbez et de La Tourelle où des traces en ont été constatées. Plus loin, il serait arrivé au poste militaire du Park-ar-Groaz, qui commandait l'intersection des voies mentionnées plus haut. En approchant de la rivière, là où sont aujourd'hui la ferme du Petit-Méné, le faubourg de Locmaria, le parc de Poulguinan, il aurait vu encore une série d'habitations dont on retrouve souvent des vestiges et dont le souvenir se manifeste à l'œil le moins prévenu par de nombreux fragments de tuiles à rebord traînant sur les terres cultivées et le long des chemins. On est en droit de penser que les parties en petit appareil de l'église romane de Locmaria ont été construites avec des matériaux provenant de quelque édifice gallo romain (un temple peut-être) (1).

La nécropole d'Aquilonia, mise partiellement à jour par notre confrère M. Dizot, paraît avoir été située entre le Park-ar-Groaz et Locmaria, au bord Sud du champ de manœuvres actuel.

M. P. du Chatellier rapporte à un âge antérieur, au début de la période gauloise, la curieuse sépulture explorée par

---

(1) H. Waquet, *Vieilles pierres bretonnes*, p. 71

M. Grenot, à la ferme de La Tourelle, dans le champ dit Park-ar-Bosser (1). Là, sous les ruines d'un établissement romain renfermant de très nombreuses statues en terre cuite représentant des Vénus (2), des Lucines, des cavaliers, des taureaux, des chevaux, s'étendaient les deux chambres d'une grotte souterraine artificielle, d'un modèle absolument classique à l'époque du fer.

Il existait une ébauche de faubourg sur le parcours de la voie romaine du Nord à l'emplacement de la rue actuelle du roi Gradlon et de la place Saint-Corentin. Nos deux musées s'élèvent, en effet, au voisinage de substructions d'habitations romaines, comme l'ont montré des trouvailles de tuiles à rebord faites en ces deux points. Mais le véritable faubourg de la ville se trouvait au Sud d'Aquilonia. Il était desservi par la voie romaine à direction Nord-Sud dont on retrouve les traces depuis le Park-ar-Groaz jusqu'au littoral de Bénodet. A droite et à gauche de cette voie, mais surtout, semble-t-il, aux abords de la baie de Kerogan, s'égrenaient les divers établissements dont on retrouve les traces de nos jours. A travers ces sites charmants des abords de la baie l'on voyait ainsi, durant 6 kilomètres, se succéder une série de résidences, d'exploitations agricoles ou industrielles placées sous la protection de plusieurs postes militaires. Les vestiges gallo-romains se montrent ainsi à Poulguinan, à Kernoter, à Kergren, à Lanros ; il s'agit probablement de villas, tandis que dans ceux rencontrés à Kerradénec, au moulin de la Lande et à Toulven, M. P. du Chatellier croit voir d'anciens fours à potiers gallo-romains (3), opinion très défendable puisque nous sommes là dans la région si riche en couches d'argiles tertiaires que les

---

(1) P. du Chatellier, *Les époques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, p. 65, 66 et 330.

(2) L'une des Vénus portait au revers l'inscription : REXTUGENOS SVLLIAS AVVOT.

(3) P. du Chatellier, *Les époques préhistoriques*, p. 33-41.

géologues désignent sous le nom de « bassin de Toulven » et qui a fourni d'argile depuis leur début, déjà ancien, les faïenceries de Locmaria.

Au delà du goulet communs aux anses de Toulven et de Saint-Cadou, sur les côteaux dominant les Virecours, d'autres stations gallo-romaines existaient encore dont les plus connues sont celles du Buzit, de Boutiguéry, de Kéranscoët ; enfin, au bord de la mer, à Bénodet, l'établissement du Poulker, sans oublier en passant les fours à potiers de Kéraign, en Gouesnach, contenant des creusets à section rectangulaire dont j'ai déjà parlé plus haut.

Sur la rive droite, dominant la vallée où s'étend aujourd'hui la ville de Quimper, deux grands postes militaires étaient établis sur les côteaux où sont le Likès et l'Ecole Normale d'instituteurs (poste de Bourg-les-Bourgs) ; j'y reviendrai plus loin. Ce que je veux en ce moment, c'est passer en revue les autres établissements gallo-romains qui, sur la rive gauche, commençaient à Pénanguer et qui continuaient à se montrer jusqu'à l'anse de Bénodet dans une série de paysages d'un aspect charmant là où sont actuellement les propriétés de Kerlagatu, Kéraval, Kerdour, Kérambleiz, Rossulien, Pérennou, Malakof, Kérobestin, Kergaradec. Et ainsi nous pouvons constater que la plupart des châteaux ou des villas existant aujourd'hui sur les deux rives de la majestueuse rivière, en aval de Quimper, ont été précédés par des établissements gallo-romains où les conquérants de l'Armorique pouvaient jouir de la beauté de la nature ambiante, en même temps qu'ils continuaient à y trouver, comme nous le prouvent les thermes du Pérennou, tout le bien-être dont leurs compatriotes jouissaient sous le ciel de l'Italie.

A défaut d'un mur d'enceinte un certain nombre de postes militaires assuraient la défense d'Aquilonia et de ses faubourgs.

Le trépied stratégique pour la protection de la ville c'était les grands postes de Park-ar-Groaz, du Likès et de Bourg-les-

Bourgs. L'on pouvait facilement correspondre de l'un à l'autre par des signaux et ils assuraient la surveillance des grandes vallées et du pays environnant.

La surveillance des voies et des vallées secondaires à l'Est et au Sud de la ville était assurée par une série d'autres postes décrivant à peu près un quart de cercle à 5-7 kilomètres d'Aquilonia, à Boden, en Ergué-Gabéric, à Ker-an-avel-fresk, en Ergué-Armel ; au Dréau, à Kerdroniou, à Cosker-braz, en Saint-Evarzec et enfin à Beg-ar-C'hastel, près de Lanros à l'entrée du goulet des anses de Saint-Cadou et de Toulven.

Is. — La position et même l'existence de la ville d'Is ont fait l'objet d'un certain nombre de discussions. Son existence est prouvée aujourd'hui et je crois pouvoir affirmer qu'elle était située au bord de la baie de Douarnenez sur l'emplacement de la ville du même nom avec extension à l'Est et à l'Ouest sur les territoires des communes de Ploaré, de Plonévez-Porzay et de Tréboul. La dénomination populaire de la voie romaine qui passe au Nord de Landrévarzec pour aboutir à Douarnenez est, en effet, Hent-Is, la route d'Is. D'un autre côté de nombreuses et importantes traces de l'occupation romaine sont groupés sur les quatre communes précitées et plusieurs voies anciennes, jalonnées par des établissements romains, partent de ce point du littoral de la baie de Douarnenez ou y viennent s'y terminer (1).

La légende populaire place aussi au même lieu la capitale du légendaire « Roi Grallon » et pour le vulgaire les ruines gallo-romaines couronnant la falaise des Plomarc'h sont le « Château du Roi Grallon ». Ce personnage plus ou moins mythologique a, quand même, sa statue équestre entre les tours de notre cathédrale et même son tombeau à Landévennec.

---

(1) Pour M. Le Carguet, au contraire (*Bulletin de la Société archéol. du Finistère,* 1920), Is aurait été situé non dans la baie de Douarnenez, mais dans la baie des Trépassés et le Raz-de-Sein.

Une gwerze du *Barzaz Breiz* nous résume en langue bretonne, sous le titre de *Livaden Geris* (Submersion de la ville d'Is) la scène de la destruction de cette cité par les flots, du fait de Dahut, fille de Grallon, qui ravit à son père pendant son sommeil la clef des écluses protégeant la ville contre un envahissement éventuel de la mer. Une toile de notre musée des Beaux-Arts, œuvre du peintre Luminais, représente le roi Grallon fuyant à cheval devant les flots de la mer en compagnie de Saint Gwénolé et précipitant dans le domaine de Neptune, sur l'ordre du saint, sa fille Dahut qui s'était réfugiée auprès de lui.

Enfin, parmi bien d'autres écrits concernant Grallon ou sa fille, l'archéologue Bizeul a composé sous ce titre « Le Roi Grallon » une chanson française pleine d'une pétulante malice, que le docteur E. Halléguen a reproduite à la fin du premier volume de son grand ouvrage *L'Armorique bretonne, celtique, romaine et chrétienne.* Je ne cite que pour mémoire le fantaisiste opéra *Le Roi d'Is,* musique de Lalo, etc...

Quoiqu'il en soit, même en écartant tout ce qui touche à la légende, (reposant sûrement sur un fonds de vérité), la ville d'Is nous apparait, d'après ce qu'il en reste, comme ayant été à l'époque gallo-romaine un centre important.

Le développement de l'Est à l'Ouest des vestiges de la ville d'Is offre à vol d'oiseau, du Grand Riz, en Plonévez-Porzay, à Saint-Jean-de Tréboul, une étendue de 5 kilomètres. Vers l'intérieur des terres, dans la direction du Nord-Sud, on retrouve des traces de monuments romains rattachables à la ville d'Is sur une largeur moyenne de 1500 mètres. Parmi les débris de constructions civiles, ceux du Grand Riz, des Plomarc'h, du Guet, du Beret (près de la gare), de Saint-Jean de Tréboul, sont les plus connus.

Au point de vue militaire, l'île Tristan, ancien oppidum gaulois, fut certainement utilisée par les Gallo-Romains, étant donné les vestiges qu'ils y ont laissé et étant donné, de plus,

la situation stratégique de cette île utilisée également plus tard comme repaire par le célèbre brigand Guy Eder de La Fontenelle.

Au Sud, on retrouve des vestiges d'occupation romaine jusqu'à Trégouzel et même jusqu'à Kerru (le village rouge). Les substructions de Trégouzel, d'un caractère tout particulier, ont été considérées par M. Halna du Frétay comme appartenant à un temple païen (1). Elles se composent d'un rectangle de maçonnerie, de $6^{m}75 \times 13^{m}75$, circonscrit par une enceinte circulaire où cet archéologue voit un pronaos.

Parmi les objets retirés des ruines de la ville d'Is je dois citer : une statue en béton de déesse-mère de 45 c/m de hauteur provenant de la pointe du Guet ; une statue d'Hercule en pierre calcaire de 60 c/m de hauteur, provenant de la rue de Poullan au Port-Ru ; une autre aux Plomarc'h. La première de ces statues est au musée de Kernuz ; la deuxième à Quimper. Il est, par ailleurs, assez difficile d'assigner une date au sarcophage en plomb contenant un squelette avec restes d'une étoffe tissée d'or rencontrée dans la rue Fontenelle.

En résumé, en tenant compte des indications données par les archéologues précédents et en particulier de celles qui m'ont été fournies oralement par M. le chanoine Abgrall, nous pouvons nous représenter la ville d'Is comme ayant constitué dans les limites ci-dessus une agglomération particulièrement dense au Port-Ru, au Guet, aux environs de la chapelle Sainte-Hélène, dans les quartiers du Glazen et des Plomarc'h, à l'île Tristan et vraisemblablement sur des terres basses envahies aujourd'hui par la mer.

Car cette catastrophe qui a laissé des traces dans notre folklore, cette submersion d'au moins une partie de la ville d'Is est possible, sinon vraisemblable, étant donné la nature du terrain d'un côté, le travail continu de la mer, de l'autre.

---

(1) Halna du Frétay, *Les temples romains dans le Finistère* (*Bulletin de la Société archéol. du Finistère*, 1894, p. 160 et suivantes).

La côte nord et la côte sud de la baie de Douarnenez sont constituées par des roches résistantes, surtout du grès armoricain pour la presqu'île de Crozon et des granulites pour le Cap-Sizun. Ces roches tiennent bon sous l'assaut des vagues, sous le choc des galets, sous les embruns, sous le ruissellement atmosphérique et sous le gel. Si elles cèdent du terrain à ces divers assaillants, leur recul est extrêmement lent et il y a lieu de penser que les belles falaises dépassant 100 m. de hauteur du Cap de la Chèvre ont à peu près le même aspect qu'il y a plusieurs siècles et que dans plusieurs siècles cet aspect n'aura pas sensiblement changé.

Il n'en est pas de même de la nappe de schistes précambriens, d'environ 12 km. de largeur, qui, entre les deux môles constitués par la presqu'île de Crozon et le Cap-Sizun constitue le fond de la baie de Douarnenez, ni de la bande de micaschistes de 1 km. à 1 km. 1/2 qui les borde au sud et qui forme les falaises du Grand Ris.

Toutes ces roches du fond de la baie sont facilement altérables et les agents atmosphériques ont beau jeu pour détruire progressivement le relief de ce triangle de terrains peu consistants situés entre le chaînon nord et le chaînon sud de la bifurcation des montagnes Noires C'est à cette friabilité des micaschites qu'est dû le creusement des grottes du Ris. Quand elles auront suffisamment entamé la falaise en profondeur celle-ci s'écroulera et le phénomène se reproduira en arrière en avançant un peu plus vers l'est. C'est pour la même raison que telle pointe sapée par les flots à droite et à gauche, vers sa base, s'est isolée vers le milieu de la côte du fond de la baie pour se transformer en îlot qui, de destruction en destruction, se transformera lui-même en récif. Ce sont là des faits d'observation courante et notre région en offre des exemples nombreux.

Dans le cas particulier de la ville d'Is, il est vraisemblable, comme l'explique le docteur Halléguen, que la ville haute a

été partiellement détruite du fait de l'érosion par les flots des falaises qui la supportaient et que la ville basse, située dans le vallon du Ris, a été submergée et ensablée.

La ville d'Is parait avoir eu, comme la ville d'Aquilonia, une banlieue assez peuplée à la période gallo-romaine. Les établissements sont nombreux vers l'ouest et le sud-ouest. sur un parcours de 8 km. Nous en reparlerons en étudiant le trajet des voies romaines qui, de l'est à l'ouest parcouraient le Cap-Sizun.

Non enclose de murailles, la ville d'Is possédait une ceinture de forts commandant les voies qui constituaient un véritable camp retranché. Actuellement, en allant du nord-est au sud et à l'ouest de la ville on a reconnu les postes militaires de Trémalaouen, de Trézent, de Penguilly, de Kermaburon, de Lesvoyen, de Coz-Feunteun, de Castellien, de Lestreux. Au nord-ouest, l'oppidum de l'île Tristan, commandant l'entrée de la rivière de Port-Ru, a été, nous le savons, utilisé par les Romains.

(A suivre).

Dr Picquenard.

4e CAMPAGNE DE FOUILLES PRÉHISTORIQUES

DANS LE FINISTÈRE

(1922)

Les fouilles effectuées sous les auspices du Groupe finistérien d'Études préhistoriques se sont réparties, en 1922, sur divers points du département, mais, seules, celles des nécropoles de Saint-Urnel et de Roz-an-Trémen méritent d'être publiées, en raison de leurs résultats précis.

Nous sommes décidés, en effet, à apporter la plus grande circonspection dans la présentation des documents soumis au public. Les fouilles elles-mêmes, d'ailleurs, n'auront plus lieu désormais sans que les programmes aient été examinés et ratifiés par une commission de compétence : la commission des Recherches de surface et de plein sol, présidée par M. le commandant Devoir. Non seulement cette commission exigera de ses collaborateurs une méthode impeccable d'observation scientifique et de mesures généralisées de tous les éléments recueillis, mais le bibelot d'étagère sera négligé comparativement aux documents d'ordres généraux et aux éléments de stratigraphie et de géologie non observés jusqu'ici. Enfin, les monuments seront traités avec un souci constant de conservation pour éviter les destructions aussi regrettables que celles des périodes antérieures.

Nous avons déjà indiqué, dans ce *Bulletin*, que, sur tout le bord de la baie d'Audierne, entre la pointe de Penmarc'h et la pointe de Penhors, sur une largeur assez variable, s'étendent de vastes dunes de sable constituées par le vent à une période encore indéterminée, mais relativement récente.

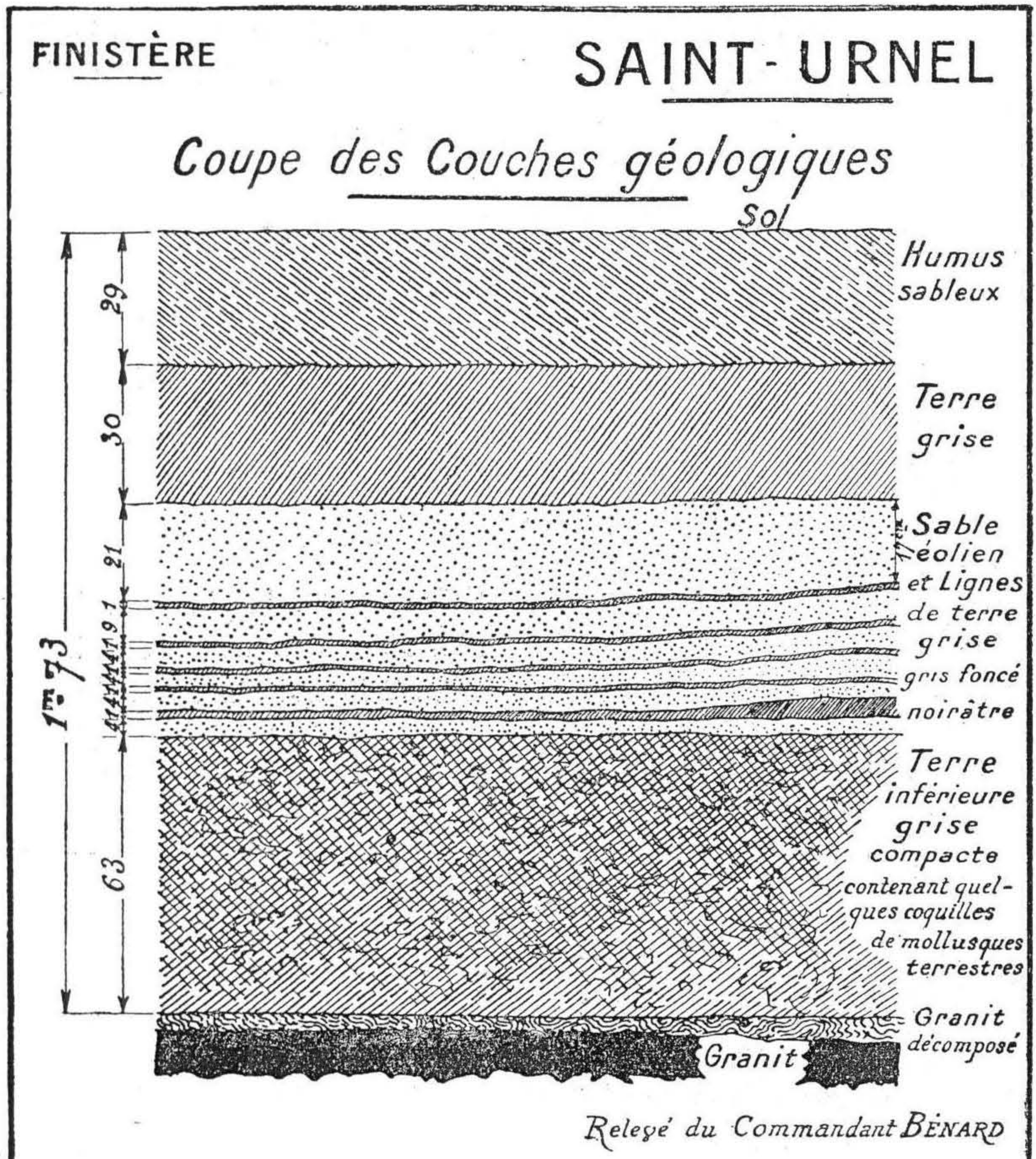


FIG. 1 L. Le Guennec del.

Ces sables, agissant à l'instar des cendres et des lapilli du Vésuve qui, pendant deux mille ans, ont préservé les trésors de Pompéï, nous ont conservé précieusement des habitats préhistoriques de divers âges et les nécropoles les plus diverses.

C'est à peine si le voile de ces sables vient d'être soulevé dans les parties d'épaisseur réduite, et pourtant, les résultats

sont déjà assez importants pour que les archéologues du Finistère aient mis en construction un *musée* spécial.

Nous nous limiterons dans cette note à la description des deux nécropoles les plus importantes : celle de Saint-Urnel et celle de Roz-an-Trémen qui, d'ailleurs, ne sont encore elles-mêmes qu'à peine effleurées. — Les propriétaires respectifs, MM. Le Garrec, de Beuzec, et Le Rhun, de Plomeur, les ont mises gracieusement à la disposition de notre commission des fouilles.

Tout d'abord, il est nécessaire de constater que, sous toutes les dunes récentes, apparaît, tant au cours des fouilles que dans les sondages, une constante dans la stratigraphie des couches de terrains.

Au ras du granit, au-dessus d'une pellicule insignifiante de cette roche décomposée, se place d'abord une couche de terre noirâtre dans la composition de laquelle n'entre que peu de sable ; la proportion de terre va du reste en diminuant vers le haut. Seules, des coquilles de mollusques terrestres du genre de ceux qui vivent dans nos cultures actuelles paraissent dans cette couche.

Puis, brusquement, la couche de terre foncée fait place à une couche de sable éolien d'un blanc éclatant. Cette deuxième couche qui, ainsi que l'a indiqué M. le commandant Devoir, correspond évidemment à une période sèche tandis que la précédente correspond à une période humide, n'est cependant pas absolument nette dans toute sa hauteur ; elle est striée à Saint-Urnel très nettement dans la moitié la plus basse par cinq couches de très faible épaisseur de terre gris-noirâtre, comme si le climat humide précité avait réapparu pendant quelque temps à cinq reprises différentes, dont la plus ancienne d'ailleurs a été la plus intense. Ce sable blanc paraît ne contenir que les restes des coquilles des mollusques qui habitent la végétation pauvre et éventée de nos dunes.

Enfin, au-dessus de la couche de sable éolien, dont la partie supérieure est d'un blanc très pur, apparaît de nouveau une couche importante de terre grise dans laquelle l'humus est moins abondant que dans la couche inférieure. Au ras du sol, un humus sableux se mêle aux racines des herbes.

L'épaisseur respective des trois couches varie suivant les gisements. Non loin du bord de la mer, à Roz-an-Tré-men par exemple, la couche sableuse atteint une plus grande épaisseur et les couches de terre noirâtre y sont moins importantes.

A Saint-Urnel, la couche sableuse diminue déjà sensiblement, tandis que les couches noirâtres augmentent déjà très nettement d'épaisseur. Quand on arrive du côté de Prat-Palud ou de Beuzec-Cap-Caval (3 kilomètres de la mer), la couche noirâtre du fond devient très épaisse, tandis que celle de sable éolien devient presque insignifiante.

Il appartient aux géologues d'étudier de près cette triple formation et de chercher à quelles périodes elle peut correspondre. Leur appréciation aura d'autant plus d'importance, que c'est dans le sein même de ces couches naturelles que se répartissent les restes humains et les pauvres mobiliers que nous y avons découverts.

A Saint-Urnel, en Plomeur, notamment les sépultures et les squelettes découverts correspondent nettement aux couches du terrain (Fig. 1 et 2).

Cette vaste nécropole, à étages superposés de cadavres, s'étend sur un tertre dominant le désert des dunes, la navrante « palud de Tronoan », à 800 mètres dans le sud de la chapelle et du calvaire du même nom, dont l'importance est bien faite pour surprendre en ce milieu. La nécropole doit s'étendre sous plusieurs hectares ; une sorte de support mégalithique encore debout, deux petits menhirs renversés et trois grosses pierres semblent devoir la délimiter.

C'est non loin de cette nécropole que M. Du Châtellier a recueilli une pierre à cupules remarquable (1). A 500 mètres à l'est, trois mégalithes posés en triangle équilatéral sont l'objet de légendes mystérieuses ; dans le sud-est de la ferme dite de Tronoan gisent les restes d'un dolmen et de mégalithes ; au sud, à 600 mètres, au milieu d'un champ, la base d'un menhir cassé à un mètre au-dessus du sol ; à toucher le calvaire, les morceaux d'un lech ; à toucher la chapelle, les restes d'un gros mégalithe ; un lech en pierre noire extrêmement dure à côté de l'oppidum de Tronoan (2) ; au sud-ouest, à 600 mètres, le tumulus de Kerdrafic dans lequel ont été découvertes trois haches en silex de toute beauté ; au nord-est, le camp gaulois de Kerviltrez (3).

Certainement, Saint-Urnel a dû faire partie dans le passé, tant avant qu'après notre ère, d'une région de grands habitats dont l'importance s'est conservée jusqu'à l'époque de la constructiou de l'église et du calvaire (4) dressés sur le désert actuel sous lequel gisent les restes accumulés des périodes gauloises, mégalithiques et antérieures.

*
* *

Dans la couche noirâtre inférieure de Saint-Urnel, au ras du granit, les squelettes S (voir plan et coupe) sont extrêmement nombreux ; leur orientation d'ensemble est à peu près ouest-est, les pieds du côté de l'est ; toutefois quelques-uns sont étendus sur des directions qui font avec ladite orientation des angles allant jusqu'à 45°.

Presque tous les corps sont sur le dos, mais il y a deux

---

(1) Du Châtellier, *Les Époques prèhistoriques dans le Finistère,* p. 315.
(2) Du Châtellier, *Op. cit.*, p. 324.
(3) *Bull. Soc. archéol. du Finistère,* Avril 1921.
(4) Du Châtellier, *Op. cit.*, p. 52.

exceptions : trois d'entre eux ont la tête appuyée sur une pierre brute de forme triangulaire ou trapézoïdale rongée par le feu.

Un des squelettes Sa, qui est celui d'une femme, avait 2 mètres de longueur en place. Ossements assez évolués, crâne énorme aux mâchoires puissantes, trou occipital placé très en arrière, platycnémie des tibias très accusée. Sous ce squelette, les restes d'un enfant, un maxillaire de petit carnassier et deux gros silex bleus dont la taille intentionnelle ne paraît pas prouvée.

En Sb, squelette de 1 m 73 en place, fémurs de 40 centimètres, humérus de 30 centimètres, crâne dolichocéphalique très accusé, front fuyant, mâchoire puissante aux dents très usées, les tubercules des molaires aplatis, menton prognathe. La suture fronto-pariétale gauche du crâne perforée par une pointe de flèche en silex trouvée à côté de la tête (Fig. 3). Autour de sa tête trois pointes de silex moustériens. Quelques charbons, un haliotis ; pas trace de poteries d'aucun ordre ; pas trace de bronze ni de fer.

A côté du crâne de Sa, un autre crâne effondré, désagrégé, nous a laissé quelques morceaux dont l'un présente aussi un large trou circulaire résultant d'une blessure.

Dans la partie orientale de ce même étage inférieur de Saint-Urnel, mais à quelques mètres de distance, un squelette de petite taille avec une tête monstrueuse.

En Sr Sr Sr Sr, quelques ossements étaient comme mis en tas avec des crânes effondrés ; aucun mobilier, aucune trace d'incinération.

Entre Sa et Sb, une grosse pierre plate en forme de gigantesque rotule humaine recouvrait une poche grossièrement creusée dans le granit, non encore comblée de terre et contenant trop peu de cendre pour permettre une hypothèse quelconque.

A quelle époque, à quelles races peuvent appartenir les squelettes de cet étage ? Nul ne saurait le dire encore.

A 54 centimètres de moyenne au-dessus du granit et des squelettes S de l'étage inférieur, se place un second étage de corps, mais qui jusqu'ici n'a fourni que trois squelettes dont un seul Cᴀ en parfait état, long en place de 1ᵐ78. Ce squelette est particulièrement intéressant, car il présente la majeure partie des caractères de Cro-Magnon. Crâne dolichopentagonal, orbites larges à contour quadrangulaire, pommettes saillantes, nez leptorhinien, maxillaire supérieur prognathe, mâchoire inférieure robuste avec menton triangulaire proéminent. Pilastre saillant du fémur, tibia platycnémique.

Les deux autres squelettes sont très mal conservés ; toutefois il a été possible de vérifier que celui situé le plus à l'est présentait aussi les mêmes caractéristiques que le précédent. Comment ce type de Cro-Magnon se trouve-t-il en Bretagne ? D'où, par où, comment, à quelle époque y sont arrivés les êtres de cette race dont les squelettes de l'étage 2 de Saint-Urnel sont une survivance ? Le problème reste à résoudre.

Les trois squelettes C reposent sur le dos et sont bien orientés est-ouest les pieds à l'est ; ils sont couchés sur un lit horizontal de pierres de granit brutes. Deux grandes pierres dont une brûlée et rougie par le feu encadrent à la tête et aux pieds le squelette Cᴀ. Le second squelette, à l'est du premier, appuie aussi sa tête contre une pierre, mais les pierres brutes du lit s'arrêtent sous les vertèbres dorsales.

Par contre, chose bien étrange, le troisième squelette, qui n'a pas du tout le type de Cro-Magnon, est coupé au bas de la colonne vertébrale. A-t-il été ainsi sectionné par la pierre de tête du squelette Cᴀ ? Cette hypothèse est la seule vraisemblable, car les ossements du bas du corps remués par cette inhumation ont disparu, probablement décomposés.

Dans cet étage des squelettes types Cro-Magnon, quelques rares silex sans caractères précis, deux morceaux d'haliotis dont un fort beau de taille ; ni bronze, ni fer, ni poterie,

Une troisième couche de squelettes s'étale au-dessus des deux premiers étages de sépultures, mais sauf pour un squelette en mauvais état dont le crâne reposait sur une fibule de fer ; elle présente tout de suite un perfectionnement notoire dans la construction des tombes.

Nous nous trouvons là en présence de cistes composés de pierres de granit bien choisies, non retaillées, parfaitement juxtaposées, dont la plus grande part sont triangulaires et plantées la pointe en haut.

L'un de ces cistes, rectangulaire, contenant un squelette d'homme de 1^{m} 71 de longueur en place. Crâne dolichocéphale, menton très prognathe.

Le second ciste trapézoïdal contenait deux squelettes placés côte à côte, l'un d'homme de 1^{m} 79, l'autre de femme de 1^{m} 815 (Fig. 7). Crânes dolichocéphales, fronts abaissés, mentons prognathes. Les quatre mains étaient jointes, car, sous les os, phalanges et phalangettes étaient mêlées dans un conglomérat auquel aboutissaient les os des quatre bras.

Dans le cist, quelques silex dont un bout de petite lame, des morceaux de fibules de fer en mauvais état, des restes de fer, des traces de bronze. Pas le moindre tesson de poterie. Mobilier en somme d'une grande pauvreté. Les squelettes étaient noyés dans une terre compacte légèrement argileuse recouverte de morceaux plats de micaschiste bleus, formant un dessus de tombe d'une grande beauté, qui devait au moment de la construction se trouver au ras du sol.

A toucher l'extrémité orientale du ciste, dans sa partie inférieure, une meule du type gaulois régional usée et cassée en deux, et deux petites pierres à cupules dont une brisée en deux.

Le quatrième étage de sépultures, presque au contact du précédent, a été construit de telle sorte que les pierres des cistes ont leur base enclavée dans la terre grise ; ceci a dû être fait avant le dépôt des sables ; de telle sorte que les

pierres fussent en saillie sur le sol. La technique de la construction est restée la même que celle des tombes de la couche précédente, mais les matériaux ont changé et le travail est beaucoup plus soigné. Les entourages de tombes sont composés de pierres de diaclase d'un blanc éclatant, taillées à la partie supérieure en équerre assez exact, et usées pour présenter des bords un peu arrondis.

La toiture, au lieu de micaschistes bleus, présente une surface de galets de mer de couleurs variées. de dimensions à peu près identiques. Nous avons mis à jour sept de ces tombes blanches, dont deux de petite taille contenant des squelettes d'enfant. Dans ces sépultures quelques morceaux de poteries peut-être gauloises, rares d'ailleurs et sans aucune ornementation ; quelques restes de fibules de fer, quelques objets informes en fer, quelques haliotis.

Dans l'une des tombes, une petite pyramide de pierre cristalline rose placée à côté du bras, la pointe en haut ; dans l'autre, une spatule de serpentine verte longue de 14 centimètres placée aussi dans la position verticale entre les côtes et le bras droit.

Squelettes tout à fait évolués, fins, en majorité dolichocéphales mais ayant tous le prognathisme du menton, ce qui reste donc comme une sorte de constante pour tous les étages de la nécropole.

Reposant sur un plan incliné partant du dessus de la terre noirâtre, à toucher l'extrémité occidentale du cist à deux squelettes, une sorte de fond de cabane en pierres de diaclase roses ou blanches se déroule en demi-cercle. Dans l'intérieur, peu de charbons, quelques coquilles, pas de mobilier.

Tout à fait à l'est de la nécropole, une rangée de treize pierres, dont celles des deux extrémités hautes de 70 centimètres, s'étale parallèlement aux tombes des étages supérieurs à la profondeur desquels elle se trouve en terre. Rien ni autour de ces pierres ni au-dessous d'elles.

Au moment de l'établissement des tombes du quatrième étage et de leur inclusion dans la terre noire, la couche de sable n'existant pas, c'est donc sur cette dernière série de sépultures que le changement de climat est survenu et a commencé à déposer le sable éolien intermédiaire. Jamais ce sable blanc n'a été ni traversé, ni remué. Un seul trou, dont le but nous a échappé, l'a pénétré verticalement mais n'est point descendu assez profond pour atteindre les tombes.

Tout nous porte à croire que Saint-Urnel a dû être connu depuis de bien longs siècles comme un endroit réservé aux inhumations. On y est toujours revenu jusqu'à l'époque des grands vents qui ont apporté le sable. Mais nous ne pensons pas que l'étage 2 ait jamais troublé les inhumations de l'étage 1 pas plus que celles de l'étage 3 n'ont touché celles de l'étage 2.

Par contre, nous ne doutons pas que les constructeurs de l'étage 4 connaissaient leurs devanciers moins habiles de l'étage 3 ; d'abord parce que les sépultures des deux étages ne se superposent jusqu'ici sur aucun point et que, sous les tombes de l'étage 4, il n'y a jamais eu encore de traces de squelettes bouleversés.

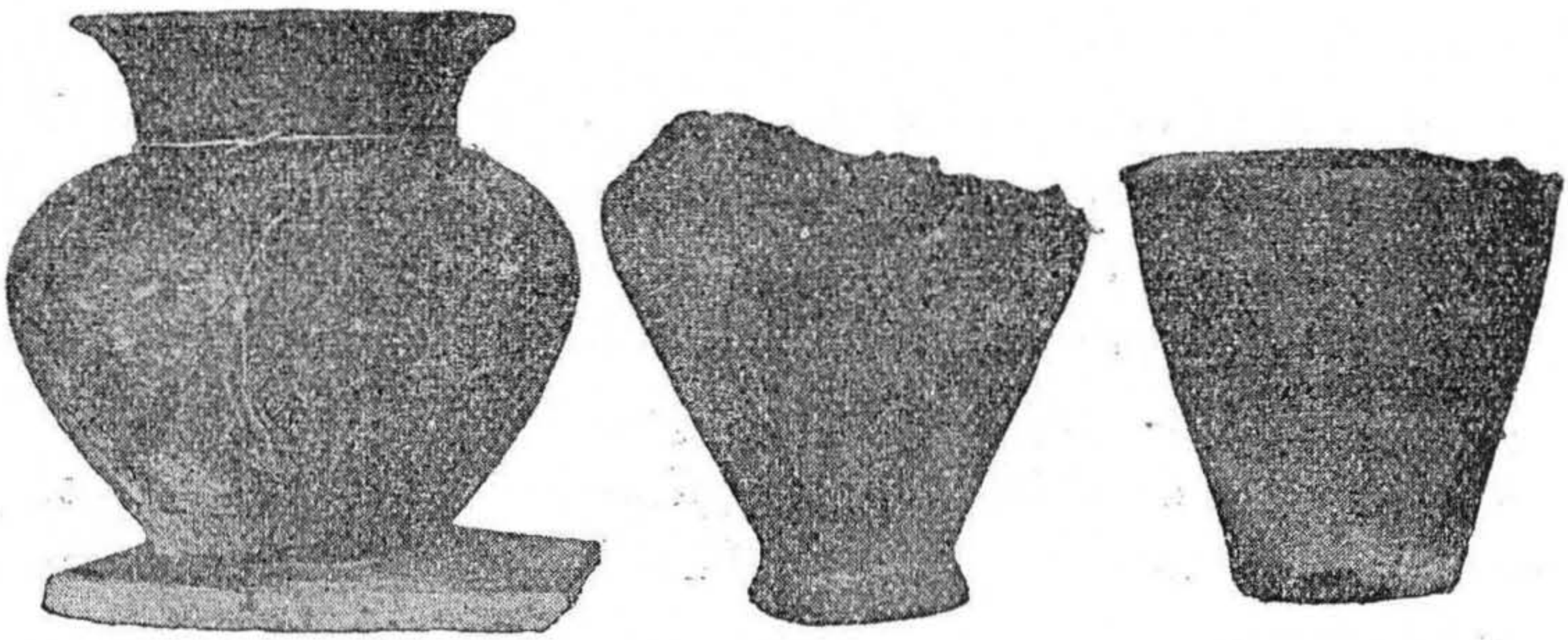
Et de même que le sable blanc, la couche supérieure d'humus s'est constituée sans que jamais de nouvelles sépultures soient venues troubler la nécropole ensevelie.

Des générations nombreuses ont dû passer et repasser, sans s'en douter, au-dessus des restes que nous découvrons aujourd'hui.

Nous avons arrêté les fouilles à Saint-Urnel pour l'étude des échantillons géologiques et des squelettes. L'exploration sera reprise en août 1923 ; mais le gisement, au lieu d'être attaqué de nouveau verticalement, sera étudié en enlevant les terres couche par couche, horizontalement, sur une surface de 100 mètres carrés.

*
**

La Nécropole de Roz-an-Tré-men (1) (tertre du passage ou du trépas) diffère totalement de celle de Saint-Urnel. A l'encontre de cette dernière, dans laquelle les sépultures par incinération manquent totalement, elle en possède une proportion supérieure à celle des inhumations.



Favret phot.

FIG. 10. — VASES DE ROZ-AN-TRE-MEN

Comme à Saint-Urnel, le lieu est privilégié pour les vestiges des monuments. Au sud-est, un beau menhir avec cupule de 3 mètres de haut : Men-Griz ; à l'ouest, un gros tumulus dont une chambre a été détruite par M. Du Châtellier ; plus loin et toujours à l'ouest, l'allée couverte à deux branches perpendiculaires de Run-Aour (2) ; au nord-est, le grand lech enlizé de Kerveret (3). Et, il y a dix années seulement, on ne connaissait pas moins de cinq lechs sur le tertre de Roz-an-Tré-men ; mais au retour de la grande guerre, des poilus bretons, qui les trouvaient gênants pour la culture, les ont fait sauter avec des pétards rapportés du front.

---

(1) Le tertre du passage (trépas ?).
(2) La colline de l'or.
(3) Lieu du cimetière.

Deux lechs ont échappé à la destruction : l'un de forme harmonieuse, haut de 2 m 60, cannelé, en granit rosé que nous avons envoyé au musée de Quimper ; l'autre plus petit, rond avec de très légères cannelurettes se trouve dans le musée de Penmarc'h. C'est autour de chacun de ces lechs que nous avons découvert de véritables îlots de sépultures.

D'abord, des vases à incinération remplis d'ossements brûlés et d'objets en bronze, quelques fibules et surtout des morceaux de bracelets.

En général, ces vases (Fig. 10 et 11) sont enfouis à 70 ou 75 centimètres de profondeur ; mais, comme ils sont de grande taille, certains d'entre eux ont le col arrasé par la charrue ; presque tous reposent sur des pierres triangulaires et sont recouverts d'une pierre plate triangulaire ou quadrangulaire tellement lourde qu'elle a provoqué aussi l'écrasement du col ou son inclusion dans le vase lui-même au travers des ossements incinérés.

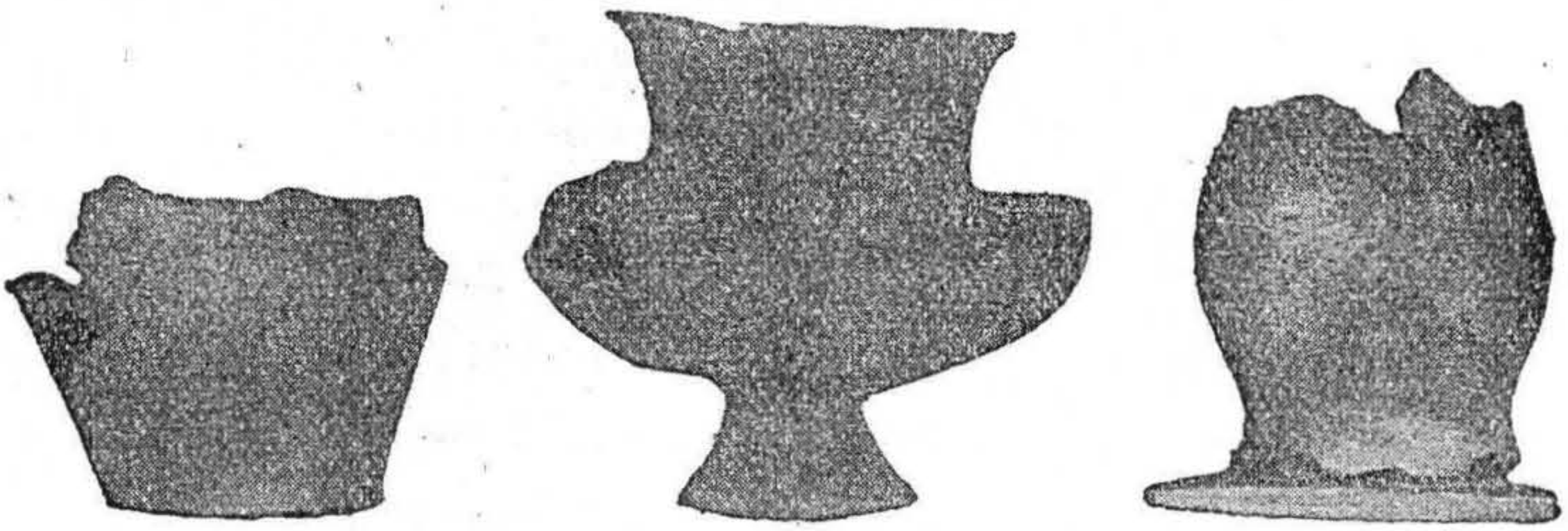
Quelques vases sont enterrés plus profondément et reposent à 1 m 05 de profondeur. Parmi eux se rencontrent de fort jolies formes, mais le mobilier reste le même. Ils sont mieux conservés. Les petits dessins d'ornement et les courbes de ces vases font honneur aux potiers gallois qui ont travaillé pour cette nécropole. Ces vases, semblables à ceux qui ont été découverts à Hengistbury Head dans le Hampshire (1), peuvent, comme eux, être attribués à la Tène II ou à la Tène III (2). De nombreux débris de poteries (Fig. 12), dont quelques-uns ornés, émaillent les terres et les sables. Quelquefois les vases sont isolés ; d'autres fois ils sont disposés par trois ou par quatre. Ils sont quelquefois entourés d'un épais matelas de résidus charbonneux qui les isole du sable ou de la terre.

---

(1) *Society of antiquaries of London*, n° III, 1915.

(2) Un vase identique au vase sans pied a été trouvé à Glastonbury (Somerset), mais il est couvert de décors incisés que celui de Roz-an-Trémen ne présente pas. Voir Déchelette, *Manuel d'archéol. préhist.*, p. 1473.

Nous en aurions recueilli un nombre considérable si la plus grande partie n'avait été bouleversée par des inhumations plus récentes dont les squelettes sont d'ailleurs en état de conservation médiocre. Sur une dizaine de squelettes que nous y avons mis à jour, nous n'avons pu en conserver qu'un en demi-état (1) et un autre à peu près complet. Ce dernier, qui est celui d'une femme, est garni de ses bijoux : bracelets en bronze de bras et d'avant-bras, fibules en fer, torque en fer et bronze ; il présente la particularité du prognathisme accentué du menton, si général à Saint-Urnel.



Favret phot.

FIG. 11. — VASES DE ROZ-AN-TRE-MEN

En déblayant les terres avec soin, nous avons mis à jour les blocages soignés qui supportaient les lechs avec le trou d'embase ; nous avons découvert deux jolis coffres en granit inviolés et cependant absolument vides, probablement des coffres d'attente ; enfin et surtout nous avons pu déblayer et reconstituer intégralement un genre de tombe que nous n'avions pas encore rencontré dans le Finistère : quatre pierres coniques posées verticalement aux extrémités d'un rectangle, encadrant une pierre plate sous laquelle se trouvait une petite poche de cendres et d'ossements brûlés, dont quelques phalangettes d'enfants verdies au contact de morceaux d'un petit

(1) Ce squelette a été décrit par le Dr Lagriffe dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* tome XLVI, 1920.

bracelet de bronze ; l'oxyde de cuivre en avait assuré la conservation.

D'autres poches analogues, dont une avec de vagues traces de bois vermoulu qui ont rapidement disparu au contact de l'air, ont été relevées plusieurs fois, mais sans les quatre pierres coniques.

Notons aussi qu'à certains endroits les vases ont été bousculés par des inhumations postérieures, lesquels ont été mis en pièces à leur tour par des inhumations encore plus récentes. Deux de ces squelettes ont fourni des fragments de fibules en fer présentant les caractères de la Tène III. Par contre, nous n'avons jamais rencontré de vases dont la mise en place ait bouleversé des squelettes d'inhumation.

Il reste à fouiller d'autres îlots dans les mêmes parages, autour du tumulus et autour du menhir de Men-Griz.

Jusqu'ici les incinérations appartiennent à une classe assez pauvre, sans mobilier bien intéressant. Peut-être un jour les autres secteurs de la nécropole donneront-ils des résultats plus complets relatifs à cette période de la Tène en Bretagne.

*
* *

Nous avons le devoir de rendre hommage à nos distingués collaborateurs, MM. le colonel Dizot, le Dr Lagriffe, le Dr Codet, le lieutenant Le Garrec, Th. Monod, docteur ès-sciences, attaché au Museum de Paris, J. Vincens, diplômé des Hautes Etudes, Perroz, directeur des écoles de Saint-Guénolé, Malo Renault, graveur, dont le concours si précieux a assuré le succès des fouilles.

ABBÉ FAVRET,
Vice-Président du Musée de Penmarc'h.

COMMANDANT BÉNARD,
Président-Fondateur du Musée de Penmarc'h.

G. MONOT,
Délégué de la Con des Monuments préhistoriques,
Trésorier général du Musée de Penmarc'h.

CINQUANTENAIRE

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

(Discours prononcé à la séance du 28 Juin 1923)

MONSIEUR LE PRÉFET,
MESDAMES,
MESSIEURS,

Le 15 avril 1873, à deux heures de l'après-midi, vingt-sept habitants du Finistère se trouvaient réunis à Quimper dans une salle de la mairie. Ils ne visaient ni à conspirer contre l'Etat, ni à traiter d'affaires avantageuses ; une seule passion, nullement inquiétante pour personne, très saine au contraire et très belle, absolument désintéressée, les animait. Avec ardeur, avec zèle, avec pleine confiance en l'avenir, ils aspiraient à constituer une société qui travaillât à explorer et à éclairer le passé du pays. Par leurs origines ou leurs occupations, ils appartenaient aux milieux les plus variés ; il y avait là M. Astor, maire de Quimper, ami dévoué des bonnes études, des avocats, des médecins, des prêtres, des propriétaires, des membres du Conseil général ; il y avait même un évêque, celui d'Autun, M^gr^ de Lezéleuc de Kerouara, breton toujours fidèle à sa petite patrie.

L'entente fut facile ; les adhésions étaient venues nombreuses. Un bureau fut tout de suite constitué : un président, M. Aymar de Blois, deux vice-présidents, MM du Marc'hallac'h et Roussin, deux secrétaires, MM. Le Men et de Montifault, un trésorier, M. le commandant Faty. En ce jour, venait de naître la Société archéologique du Finistère.

Sa croissance fut rapide ; à la fin de l'année, la liste générale des membres comprenait 130 adhérents. En tête, dans l'ordre alphabétique, un nom se lisait, qui nous est à tous familier et cher, celui d'un tout jeune prêtre, alors professeur au collège de Pont-Croix, et qui ne demandait qu'à travailler. Il a, depuis, beaucoup travaillé : nous l'avons élu, l'année dernière, président d'honneur. Vous avez tous, n'est-ce pas, sur les lèvres le nom de M. le chanoine Abgrall. J'en dois ajouter deux autres, celui, si sympathique et justement respecté, de M. Valéry Cormier, membre de notre bureau actuel en qualité de vice-président, celui, très considéré dans les milieux savants, de M. Gaidoz, fondateur de la *Revue celtique*. Bien peu d'entre nous ont eu l'honneur d'entrer en relations avec M. Gaidoz, mais, qui ne connaît MM. Abgrall et Cormier, qui ne se plait à constater leur assiduité à nos séances ? Saluons, Messieurs, saluons ces derniers témoins, heureusement toujours actifs et vigoureux, de l'époque héroïque. Puissions nous les voir encore longtemps dans nos rangs ; ils continueront à maintenir intact, avec l'esprit qui

fut celui des fondateurs, le sens des bonnes traditions qui ont permis le succès de l'œuvre : courtoisie parfaite, fuite des questions qui divisent, union dans l'amour de la Bretagne et du Finistère, par dessus tout travail sincère qu'un seul souci dirige: découvrir, établir la vérité.

Par leur intermédiaire, nous allons loin. MM. Abgrall et Cormier ont connu comme président M. Aymar de Blois ; cependant, M. Aymar de Blois avait été lui-même ami de l'homme qui, en France, principalement dans l'Ouest, a le plus fait pour développer l'étude des antiquités régionales, Arcisse de Caumont. Ce Normand de Caen goûtait, aimait la Bretagne ; nous conservons au musée départemental l'étendard qu'en 1843 il remit, au nom de l'Association normande, à l'Association bretonne. Souvenir précieux : il nous rappelle nos premiers et vrais débuts ; car, à proprement parler, l'heureux évènement de 1873 était moins une naissance qu'une renaissance.

Le Finistère, en effet, n'était pas resté en dehors du magnifique mouvement qui, sous l'influence en cela bienfaisante, du romantisme et sous l'impulsion active de Guizot, portait les Français vers l'histoire. En 1845, sur l'initiative de l'Association bretonne, y avait été créée une société d'archéologie et cette société avait accompli aussitôt de si fructueuse besogne que, dès 1846, elle provoquait l'établissement d'un musée pour le dépôt des objets trouvés au cours de ses fouilles. Cet alerte essor, plein de promesses, fut brutale-

ment arrêté en 1859. La France, alors, aimait le changement ; en quatorze ans, elle avait passé par trois régimes. Le troisième, l'Empire, considérait les sociétés sans indulgence. L'Association bretonne le gênait ; il la supprima bel et bien et, avec elle, par contre-coup, supprima la Société d'archéologie du Finistère.

Suppression déplorable ; elle fut presque tout de suite déplorée. L'Empire se faisait libéral ; l'Empereur se piquait d'archéologie ; un ministre historien, Victor Duruy, instituait l'École pratique des Hautes-Études pour stimuler et diriger suivant de sûres méthodes les recherches de l'érudition. N'y avait-il donc rien à faire chez nous ? L'excellent et intelligent préfet, baron Richard, qui, de 1861 à 1870, administra le département, essaya de regrouper les hommes de bonne volonté ; il ne réussit qu'à sauver les collections de la Société défunte en les recueillant dans les bâtiments de la vieille abbaye de Kerlot, acquise à cette intention par le Conseil général. Soyons reconnaissants au baron Richard. Il inaugurait à l'égard des études archéologiques une politique salutaire dont la Société, une fois reconstituée, désormais bien vivante, n'a cessé d'éprouver les avantages. Plus heureux que nos prédécesseurs, nous n'empêchons personne de dormir. L'administration ne veut plus notre mort ; au besoin, de temps en temps, elle nous encourage comme elle peut, et voici qu'à point nommé pour qu'il présidât notre cinquantenaire, un préfet, président d'honneur,

nous a été envoyé, qui est breton, ami des archéologues, fils d'archéologue, archéologue lui-même. Mesdames, mes chers confrères, ne vous semble-t-il pas que la Société de 1873 soit née sous une bonne étoile ?

Un rapide aperçu de son histoire doit nous confirmer dans une persuasion aussi réconfortante. Combien j'aimerais devant vous saluer aujourd'hui la mémoire de tous ceux qui, soit par leurs communications aux séances, soit par leur collaboration à nos *bulletins*, ont le plus efficacement servi les intérêts de l'archéologie. Ils sont trop. Force m'est de m'en tenir aux présidents. Ce ne sera pas, du moins, sans avoir préalablement rendu un bref hommage à de solides mérites : l'érudit quimperlois Audran, Le Men, historien de la cathédrale de Quimper, éditeur du *Catholicon* de Lagadeuc, opiniâtre fouilleur de stations gauloises et de casernes romaines, le commandant Faty, zélé compulseur d'archives, l'inépuisable président Trévédy, modèle de probité historique, toujours en chasse d'erreurs chez les autres et, ce qui est fort beau, chez lui-même, aimable causeur à qui une érudition aussi exacte que vaste doit faire pardonner sa surabondance, le barde Luzel, folkloriste insigne, scrupuleux rassembleur, sauveur presque, de tant d'épiques Gwerziou et de Sôniou amoureux, le pénétrant et précis docteur Corre, le délicieux et souriant chanoine Peyron, chez qui une science imposante ne gênait pas le moins du monde une obligeance

assurément incomparable, Prosper Hémon, consciencieux et robuste historien du personnel politique à l'époque révolutionnaire, le patient, souvent spirituel, abbé Antoine Favé, si adroit à extraire des plus monotones procédures les anecdotes les plus significatives ou les plus savoureuses. Et je n'ai voulu parler que des morts.

Qui d'entre eux n'eût dû à son tour occuper la présidence, si la présidence devait être tenue seulement pour un honneur ? N'en doutez pas c'est une charge, et souvent lourde. *Honor, onus*, les deux mots ont même racine ; ils sont frères jumeaux, disent les philologues, et, en vérité, quand je considère qui furent la plupart de mes prédécesseurs, ce qu'ils firent, les devoirs que leur exemple impose, je sens combien les philologues ont raison.

En 1873, la direction revenait tout naturellement à Aymar de Blois ; ayant mené la première Société à la satisfaction de tous, il reprenait une place qu'on aurait pas dû lui ravir. Une sérieuse culture générale, une sage modération d'esprit, une connaissance approfondie du pays, des publications nombreuses et justement estimées, faisaient de lui comme le président idéal. Il n'a pas laissé de véritable livre, mais beaucoup de ses articles ont conservé leur valeur, et celui qu'il donna sur Quimper dans la nouvelle édition du *Dictionnaire* d'Ogée n'aurait guère besoin de retouches pour obtenir, sous la forme d'une brochure, le succès dont il était digne ; c'est net, simple, composé

d'après les meilleures sources, rédigé dans un style de fort bon goût. Nul ne contribua autant que lui à la fondation du Musée archéologique ; son parfait désintéressement personnel lui permettait d'agir en infatigable solliciteur ; la considération que lui valait son caractère faisait tomber tous les obstacles. Par malheur, la Société ne profita pas longtemps de ses qualités ; le 3 décembre 1874, presque subitement, s'arrêtait cette vie « toute pleine d'œuvres utiles ».

« Toute pleine d'œuvres utiles », ainsi parlait son successeur, Louis-Marie de Carné-Marcein. Celui-ci avait peut-être rendu moins de services aux antiquités locales, mais il apportait le prestige d'un nom illustre, d'une activité dépensée sur de grands sujets, d'une carrière exceptionnellement brillante ; depuis 1863, il appartenait à l'Académie française. Son *Histoire des Etats de Bretagne*, un peu oubliée aujourd'hui, n'en restera pas moins encore longtemps un ouvrage capital. C'est par ce beau livre que le comte de Carné se rattachait à nos études. Sans avoir eu le temps de rien donner à nos *mémoires*, il mourut le 12 février 1876.

Dans sa séance du 1^er^ juillet suivant, la Société élisait le vicomte Théodore-Claude-Henri Hersart de La Villemarqué, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Choix excellent ; les malentendus fâcheux qui surgirent tout d'abord ne purent rien compromettre ; le nouveau président garda dix-neuf ans ses fonctions, jusqu'à sa mort. Ce n'est pas que les adversaires lui aient

manqué. Il était l'auteur du *Barzaz-Breiz*, le livre qui a provoqué en Bretagne les plus impétueuses, les plus durables. disons le mot, les plus injustes controverses. Il ne m'appartient pas, et ce ne serait pas ici le lieu, de ranimer encore une fois ce débat fameux. Une pétulance déplacée, presque injurieuse, gâte, du reste, certaines des critiques adressées à La Villemarqué. On a été injuste pour lui parce qu'en montrant les erreurs de sa méthode, on a méconnu la grandeur, la beauté, la fécondité de son action. Il ne fut pas un véritable érudit ; l'exactitude philologique et historique ne le préoccupait guère. La minutie avec laquelle un homme aussi hautement doué que Luzel pouvait publier, sans retouche, des textes corrompus, abominablement mêlés de termes français, cette minutie lui parut jusqu'au bout chose incompréhensible, presque condamnable. Voilà ce qu'on peut dire, ce qu'il faut dire. Mais ceux qui, là-dessus, triomphent contre lui, n'oublient qu'une chose : s'ils voulaient être sincères, loyaux, ils se reconnaîtraient presque tous comme ses débiteurs. Un grand savant, d'esprit mordant, qui n'a jamais pêché par excès de complaisance, Henri d'Arbois de Jubainville, écrivait, peu après la disparition de La Villemarqué : « Les publications beaucoup plus scientifiques de Le Men (*Catholicon,* 1867) et de Luzel (*Gwerziou Breiz-Izel*, 1868) ont été provoquées par l'accueil favorable qu'avaient obtenu les publications antérieures de La Villemarqué ; elles ont réussi grâce

à la clientèle que ces publications, surtout le *Barzaz-Breiz*, avaient créée aux études celtiques ». Et il proclamait notre président « le père des études celtiques en France ». Au fond, La Villemarqué était un poète. S'il avait vécu au Moyen-Age, sa place eût été, non pas à rédiger des chroniques dans le froid scriptorium d'une abbaye bénédictine, mais, tel le saint duc Charles de Blois, à inspirer, à mener des chœurs enthousiastes de ces « joculatores » bretons, dont il a si bien retracé la carrière dans nos *mémoires* avec une sympathie d'accent fraternel. La Société, qu'il honorait grandement, et qui doit être fière de lui, conquit, durant sa présidence, un des premiers rangs parmi les sociétés locales. Le 20 mars 1889, grâce à l'heureuse initiative du conseiller Hardouin, vice-président, grâce aussi au concours tout dévoué du breton ardent que fut Louis Hémon, député du Finistère, elle se voyait reconnue d'utilité publique. Affirmation officielle de son activité productrice ; le pénible affront de 1859 était bien vengé.

Le baron Halna du Fretay, élu le 30 janvier 1896, ne fut qu'une étoile filante. Extrêmement ingénieux, trop ingénieux peut-être, un peu plus rêveur qu'il n'est permis à un archéologue, il ne resta en fonctions que six mois. Sa démission entraîna immédiatement l'élection de M. Jean Lemoine, archiviste du département. M. Lemoine, auteur de publications très estimées sur le XIV^e^ siècle, dressé à la pratique des plus rigoureuses méthodes, aurait pu faire réaliser à la Société encore

des progrès ; de légitimes raisons de carrière l'appelèrent à Paris en 1897.

C'est alors que Paul Du Châtellier put occuper un poste dont un très regrettable concours de circonstances avait écarté Armand Du Châtellier, son père. Qu'ai-je besoin de vous dire quelle fut l'ampleur de son œuvre, de leur œuvre? Tous vous avez visité les collections de Kernuz, fruit et témoin d'un persévérant travail poursuivi durant deux générations. Armand Du Châtellier s'était consacré à l'histoire politique et sociale ; son fils, notre président, se tourna vers la préhistoire et les périodes les plus reculées de l'histoire armoricaine. Quand il se mit à travailler, le sol du Finistère avait été relativement peu exploré ; en Bretagne, les recherches de préhistoire semblaient être comme la chasse gardée des archéologues morbihannais. Paul Du Châtellier ne ménagea ni son temps ni sa peine. Avec la collaboration de ses deux zélés et sagaces amis, les commandants Martin et Le Pontois, il passa partout dans le département. Sans aucun doute, sur beaucoup de points, ses recherches furent incomplètes ; il le reconnaissait lui-même. Son rôle était de frayer, de déblayer une route sans prétendre à la suivre jusqu'au bout. Un précurseur, ce terme, dont on abuse parfois, le définit pleinement. *Ses Epoques préhistoriques et gauloises dans le Finistère*, dont une seconde édition, tenue au courant des découvertes nouvelles, parut en 1907, demeurent la base ferme sur laquelle il faut bien que s'appuient tous

ceux qui cheminent sur les mêmes sentiers. Ainsi que de tout savant sérieux, on peut dire de lui que ses erreurs mêmes n'auront pas été inutiles ; ce qui n'empêche pas les résultats positifs de ses recherches d'être fort considérables : il fut notamment le premier à comprendre et à mettre en lumière l'intérêt de la poterie néolithique. A la Société, où l'entourait l'affection respectueuse de tous, on se souvient de son dévouement à sa tâche, de son affabilité pour ses confrères, de son attention à veiller sur la bonne marche du *bulletin*. Sa mort, en 1911, provoqua d'unanimes regrets.

Les deux présidents qui, depuis lors et jusqu'à la fin de 1922, gouvernèrent les destins de la Société archéologique, sont encore des nôtres. M. de La Rogerie, archiviste du département, a quitté en 1912 le Finistère pour l'Ille-et-Vilaine, mais nous savons qu'il ne nous oublie pas ; les chercheurs finistériens ne s'adressent jamais en vain à sa large expérience des archives bretonnes. Quant à M. Abgrall, sa retraite volontaire le laisse tout à nous ; c'est un inestimable secours pour le président titulaire de pouvoir, en toute occasion, profiter de l'autorité de ses avis.

Mesdames, mes chers confrères. Telle a été la Société archéologique du Finistère dans le passé ; telle elle doit rester dans l'avenir. « L'avenir, l'avenir, mystère » dit le poète, grand mot vague et troublant. Nous pouvons, nous, le prononcer sans crainte. Notre Société a traversé sans trop

de mal la formidable crise de la guerre où tant d'autres groupements analogues ont péri ou perdu des forces. Hélas, nous avons été touchés comme les autres, touchés, et cruellement, dans nos amitiés, touchés aussi, sensiblement, dans nos ressources. Une administration prudente, une augmentation — aussi modérée que possible — de la cotisation, ont rétabli l'équilibre financier. Ce qui nous a sauvés aussi, ce qui nous a sauvés surtout, c'est le noble élan de l'opinion publique qui, dans notre France victorieuse, s'éprend plus que jamais des antiquités nationales. Il semble que le passé de la patrie soit devenu plus cher depuis qu'une étrange fureur bestiale s'est déchaînée contre lui. Tous veulent connaître, aider à conserver ce qui nous reste, châteaux forts et cathédrales, énigmatiques menhirs et demeures gallo-romaines, archives, médailles, statues, aspects de la nature elle-même. Jadis on ne voyait guére, à s'inscrire dans nos rangs, que des hommes mûrs ; maintenant, le mouvement a gagné jusqu'aux dames et, à contempler cette généreuse émulation d'enthousiasme, on ne peut se défendre de songer à celle qui emportait vers la science renouvelée les meilleurs esprits féminins du XVI^e^ siècle. Réjouissons-nous donc à constater que, suivant la pittoresque formule de Maître François, d'éruditissime mémoire, « les femmes et filles ont aspiré à cette louange et manne céleste de bonne doctrine ».

Les chiffres ont leur éloquence. En 1914 la Société comptait 140 membres ; au début de la

présente année, elle en comptait 325. A cet égard, nulle société d'archéologie, en Bretagne, ne la dépasse. Mais il ne suffit pas d'être nombreux ; il faut, dans toutes les directions, poursuivre des recherches, produire, publier des mémoires. Il faut, malgré la dureté des temps, qu'aux travailleurs disparus en succèdent toujours d'autres, qu'inspirera toujours la même ardeur, que récompensera toujours le même succès. Personne ne discute plus de l'utilité de l'histoire. Quand même elle ne ferait tout simplement que répondre à un besoin de l'intelligence, elle serait utile, de l'utilité directe, qui est la vraie, celle des choses qui sont des fins et non pas des moyens pour passer ailleurs. Mais elle a bien d'autres vertus, surtout quand on cherche par elle à pénétrer jusqu'à l'homme même, dans un pays qu'on aime et qu'on habite. Plus que l'histoire générale, nécessairement un peu vague et lointaine, au moins pour la plupart des esprits, l'histoire locale, suivie de près, rend clairement sensible l'étroite solidarité des générations ; elle chasse la présomption ; elle enseigne le respect de l'œuvre des morts, sans interdire, en la continuant, de la réformer. Je ne crois pas qu'il puisse jamais être un malhonnête homme celui qui se livre en toute sincérité à nos études.

Livrez-vous-y, Messieurs. Si modeste que soit votre rôle, vous n'aurez pas perdu votre temps. Dans le cercle de votre influence, veillez sur notre riche patrimoine d'art ; si les circonstances vous

le permettent, présentez des communications. Ne quittez pas de vue les exemples que nous ont légués nos prédécesseurs. Et ne croyez pas que par prédécesseurs je ne veuille désigner que les hommes de 1845 et de 1873. Notre société, en réalité, est bien plus ancienne qu'on ne pense. Le grand âge classique fut, sans doute, assez peu favorable à l'archéologie ; elle se maintenait surtout chez les fils de saint Benoît. Mais, quel éclat dans la première moitié du XVII[e] siècle ! Il y eut alors, sur le territoire qui devait devenir celui du Finistère, une vive curiosité pour les époques disparues. La société archéologique idéale, celle que ne bornent ni les temps ni les lieux, y recruterait successivement quatre adhérents de grand poids : un chanoine, c'est Jean Moreau ; un haut officier — nous dirions fonctionnaire — c'est le gouverneur de Quimper, Sébastien de Rosmadec, baron de Molac ; un religieux, c'est frère Albert Le Grand ; un gentilhomme campagnard, c'est Guy Autret de Missirien. A l'exception de la préhistoire, création du XIX[e] siècle, il n'est pas, dans notre programme, de partie qu'ils aient négligée. Moreau, racontant avec une curiosité malicieuse les intrigues et batailles des années où sévit la Ligue, rapporte, si l'occasion s'en présente, de plus lointains souvenirs ; les ruines romaines sollicitent son attention ; c'est lui qui nous révèle l'existence d'un livre, jusqu'à présent introuvable, que son ami et compatriote, le chirurgien Gourmelen, avait consacré aux antiquités de la Cornouaille.

Vous le voyez. Les quartiers de noblesse ne manquent pas à la Société archéologique du Finistère ; elle doit les reconnaître, non pour s'en contenter, mais pour y ajouter. Plaçons là en esprit sous le patronage des Moreau, des Gourmelen, des Molac, des Albert Le Grand, des Guy Autret et, avant de finir, arrêtons-nous un instant en face de celui de nos devanciers qui me semble représenter avec le plus de vérité et de bonhomie l'archéologie d'autrefois, Guy Autret, seigneur de Missirien et de Lezergué. Gentilhomme attaché à la terre, non des plus opulents peut-être, mais certes des plus sages, il ne s'éloignait guère de ses manoirs, tantôt sous les grands arbres de Lezergué, en Ergué-Gabéric, tantôt sur les âpres landes du Cap, à Lezoualc'h, en Goulien. Il y vécut paisible, ennemi des agitations vaines, mais aussi de l'oisiveté déprimante. Il s'occupait à s'orner l'esprit et à remuer des archives. Il en remua des quantités prodigieuses. Les familles volontiers lui confiaient leurs titres. Il était principalement généalogiste, mais toujours à un point de vue élevé. Les généalogistes sont quelquefois de terribles gens, à l'esprit trop flatteur ou ingénuement inventif. Lui, il marchait lentement, s'informant sans repos, se tenant en défiance. Sa prudence fut telle que la mort le surprit avant qu'il eût achevé sa tâche. De la grande *Histoire généalogique de Bretagne* qu'il méditait, à laquelle il travailla plus de trente années, nous ne connaissons que le projet ; presque tous les matériaux ont

péri. Guy Autret n'avait assez écrit que pour donner à regretter qu'il n'eût pas fait davantage et aussi, ce qui nous importe, pour laisser des enseignements utiles. Ce généalogiste possédait l'esprit avisé d'un historien critique et l'âme généreuse d'un vrai patriote. Un feu sacré flambait en lui. Expose-t-il sa méthode, il insiste sur sa « forte et constante résolution de ne rien advancer sur la foy des mémoires s'ils ne sont confrontéz aux titres ». Aucune considération « n'est capable, dit-il, de me résoudre à une telle complaisance ou plutôt lascheté que d'estre l'autheur d'un mensonge ou l'inventeur d'une narration fabuleuse ». Il veut, s'il donne aux grands, même aux princes, les éloges qu'ils méritent, qu'on le dispense « des affections et dissimulations qui sont -- et sa voix s'élève — les vices ou plustost les crimes ordinaires des historiens ». Son plaisir personnel et la gloire de son pays, voilà ses buts essentiels ; tout ce qu'il peut souhaiter de plus satisfaisant, c'est de prouver « qu'il n'y a province en France en laquelle on puisse rencontrer si grand nombre d'anciennes familles ni d'hommes illustres en toutes professions comme en celle de Bretagne ». Ce livre, qui n'a jamais été composé, eût appartenu assurément à une espèce bien originale : œuvre d'un érudit capable à la fois de pénétrer les détails et de dominer sa matière, de juger et de s'émouvoir (1).

---

(1) Voir *Guy Autret, seigneur de Missirien, correspondant de Pierre d'Hozier en Basse-Bretagne (1635-1660)*. Lettres inédites, recueillies et publiées par M. le comte de Rosmorduc, Saint-Brieuc, 1909, in-4°.

Et dans quelle langue cela eût été écrit, vive, personnelle, fraîche, succulente ! Ecoutez : « Je ne mets point en doute que quelques satyriques ne s'attaquent à mes escrits ; aussi ne dois-je pas présumer que mes productions puissent ressembler le miel de Crette, auquel les mouches ne touchent jamais ; mais cette crainte n'est pas capable d'attiédir ma résolution ; l'or n'auroit jamais sorty des Indes si nos pilotes avoient appréhendé les orages et les fromens ne seroient jamais seméz si les laboureurs ne mesprisoient les chenilles. »

Ah le brave homme, le gentil confrère ! Comme il est encourageant, comme on se sent tout de suite pris de sympathie pour lui, rien qu'à le lire ! J'en suis sûr : vous auriez aimé le connaître. Au moins recueillons avec soin tous ses très sages conseils. Bons laboureurs, méprisez les chenilles ; archéologues, travaillez, soyez honnêtes ; des « affections et ravissements incroyables » — ce sont les mots de notre ami — paieront votre constante et droite application.

Pour de tels conseils, il valait bien la peine, vous le reconnaîtrez, d'évoquer en ce jour la physionomie docte, souriante et courtoise de Guy Autret, seigneur de Missirien et de Lezergué, chevalier de l'ordre du Roi.

H. Waquet.

DISCOURS DE Mgr DUPARC

Evéque de Quimper et de Léon

Président d'honneur de la Société archéologique du Finistère

prononcé à la cathédrale de Quimper le lundi 9 Juillet 1923

MESSIEURS,

Votre Société archéologique compte maintenant cinquante années d'existence.

Une des plus anciennes coutumes de l'humanité, qui remonte à Moïse, veut qu'au terme d'une période d'années déjà si longue, les hommes réfléchissent un moment au passé qui leur échappe, et qu'ils s'unissent entre eux pour rendre grâces à Dieu des bénédictions reçues pendant ce demi siècle et en implorer de nouvelles pour l'avenir.

Avec vous, je remercie le Divin Maître d'avoir rendu votre Association prospère, et je lui demande d'assurer à votre œuvre une fécondité croissante.

Toutes vos recherches sont utiles au Pays autant qu'à la Science, et nous prenons un vif intérêt aux découvertes qui les couronnent.

Vous comprendrez pourtant que je me réjouisse surtout des résultats religieux de vos travaux. Ma théologie s'appuie volontiers sur votre archéologie, et j'aime à constater que, le plus souvent, les « vieilles pierres bretonnes » que vous remuez

avec tant de respect portent l'empreinte chrétienne, et que le paganisme druidique, lui-même, avec sa foi en l'immortalité de l'âme, apparaît, sur cette terre très ancienne, moins grossier peut-être que le paganisme raffiné de la Grèce et de Rome, quoique ses monuments sans art soient manifestement incapables de rivaliser avec les œuvres splendides des civilisations classiques.

C'est toujours une joie profonde pour l'antiquaire chrétien, qui sait établir, selon un mot expressif, une communication « entre son laboratoire et son oratoire », de retrouver pleinement vivante, à travers les siècles les plus lointains, dans les débris de sculptures, dans les parchemins jaunis, dans les vieux cantiques en langue populaire, où même dans les traditions orales qu'il contrôle par l'histoire, sa foi catholique toujours la même, vibrante dès l'origine dans les âmes de ses premiers missionnaires, de ses moines, de ses évêques, de ses fidèles innombrables, qui ont fait à l'Eglise de Bretagne un visage si pénétré de foi, de zèle, de ténacité et de douceur.

L'illustre archéologue romain, J.-B. de Rossi, disait : « Je voudrais que les origines de chaque église, les premières traces de la foi chrétienne dans chaque ville, dans chaque bourgade, les preuves du développement et de l'épanouissement de cette foi dans chaque province ou région du monde antique, fussent déroulées devant nous dans les monuments géographiquement disposés et expliqués historiquement. »

Pourquoi faut-il, Messieurs, que vous trouviez sur notre sol si peu de vestiges vraiment anciens des établissements primitifs du Christianisme en Bretagne ? Chose étrange, les mégalithes, les tombes gauloises, les camps romains, les villas bourgeoises des colons latins, les routes, les aqueducs, vous arrêtent chez nous pour ainsi dire à chaque pas. Au contraire, les premiers monuments chrétiens, à part peut-être quelque ermitage, quelque fontaine, quelque croix, ont disparu. Les siècles où les Normands les ont ruinés. Si leurs pierres survivent, elles figurent ignorées dans les murs des édifices qui leur ont succédé. Dieu a permis que les témoins du paganisme mort subsistent pour nous rappeler la ruine des cultes vicieux à jamais disparus et nous montrer sur leurs débris mystérieux et muets la victoire de la foi nouvelle, assez vigoureuse pour renouveler de siècle en siècle et rajeunir d'année en année les églises où le Christ appelle les âmes à la vie de l'Evangile, à la prière, et à l'espoir.

C'est que la foi s'enfonce dans les âmes à de plus grandes profondeurs que les pierres dans le sol. Devant l'énigme des dolmens et des menhirs le Christianisme a fait éclater sa pure lumière, bientôt maîtresse des esprits et des cœurs. Ç'a été un spectacle magnifique. Saint Corentin et saint Guénolé, saint Tudy et saint Ronan, saint Théleau, saint Gurthiern et saint Herbot, saint Edern et saint Idunet, — saint Pol Aurélien et saint Jaoua, saint Tanguy, saint Kirek et saint

Hervé, fils du pays ou venus d'outre-mer avec l'étincelle sacrée, parcourent nos campagnes sans doute bénies déjà par l'apostolat romain, et répandent sans se lasser dans les âmes la doctrine du Christ et les leçons de leurs propres vertus. Ils veulent aussitôt des temples pour Notre Seigneur et des monastères pour ceux qui le servent. Sous leur inspiration, le granit, au lieu de demeurer à l'état brut et massif comme dans la période druidique, prend peu à peu les formes d'une architecture d'abord très simple, première ébauche des chefs-d'œuvre futurs. Et l'on voit naître et se développer tour à tour Quimper et Castel-Paul, Landévennec et Loctudy, Quimperlé et Locronan, Châteaulin et Daoulas, Le Relecq et Saint-Mathieu fine-terre, Locquirec et Lanhouarneau. C'est de ces humbles constructions, vénérables par le souvenir de leurs saints fondateurs, que nous regrettons surtout de ne plus retrouver les vestiges. Nous sommes tentés de vous dire en parlant de ces pierres ce que le Christ disait du pain multiplié par son miracle : *Colligite quæ superaverunt fragmenta, ne pereant.* Recueillez les restes, pour qu'ils ne se perdent pas. Nous serons heureux chaque fois que vous pourrez en découvrir et en identifier quelque débris, relique précieuse d'un passé qui nous est de plus en plus cher.

Mais l'âme bretonne ne voulut pas longtemps se contenter de ces modestes édifices. Le regard fixé sur le ciel, son génie grandissant conçut des

monuments plus dignes de sa religion. La foi et l'amour accompagnant le génie, l'art s'inspira des plus belles œuvres de l'Occident et méme de l'Orient. On vit alors s'élever, pour glorifier Dieu, la sainte Vierge et les vieux saints nationaux, soit dans le style roman, soit bientôt dans le style ogival, les églises glorieuses que nous admirons encore autant que nous les aimons, et qui, petites comme des oratoires ou vastes comme des basiliques, s'accordent si bien au ton de nos cœurs catholiques et bretons. Après l'église bénédictine de Sainte-Croix de Quimperlé et nos trois grandes églises abbatiales cisterciennes du Relecq, de Langonnet et de Saint-Maurice de Carnoët, après Locmaria, Fouesnant, Loctudy, Daoulas, après Lanmeur et Kernitron, on put saluer enfin, supérieures à toutes leurs aînées par l'ampleur et l'harmonie des formes, nos deux cathédrales de Quimper et de Léon, éclipsant pour toujours avec le Creisker les sanctuaires soumis à leur juridiction ; tandis que se multipliaient sans se lasser les nouveaux établissements monastiques, Cordeliers dans la cité de Saint-Corentin, Dominicains à Quimperlé et à Morlaix, Carmes à Saint-Pol et à Pont-l'Abbé, chacun avec sa note artistique et pieuse et qu'aux pélerinages antiques comme Rumengol, Sainte-Anne-La-Palud, Saint-Michel de Lesneven et Lochrist-an-Izelvez, venaient s'en ajouter d'autres, dans l'éclat d'une gloire miraculeuse plus récente, comme Le Folgoët et Saint-Jean-du-Doigt, où l'art breton a créé des merveilles.

Le but de votre société, Messieurs, est de rechercher, d'étudier, de décrire ces monuments fameux, et de veiller à leur conservation. Nous vous sommes reconnaissants des services que vous pouvez nous rendre pour la sauvegarde de ce patrimoine sacré et pour son illustration par vos savantes études.

Ni l'art ni la piété ne s'endormiront après l'effort du Moyen-Age. La dévotion, que n'avaient pu ralentir ni la guerre de Succession de Bretagne ni les troubles politiques et les drames de famille qui remplirent le siècle suivant, demeura active à travers le Protestantisme et la Ligue.

Il y eut quelque relâchement dans l'étude et la pratique de la religion. Mais la foi menacée fermenta avec plus d'ardeur, les populations voulurent l'affirmer plus généreusement, les paroisses riches réclamèrent des églises proportionnées à leurs ressources. Vous savez quelle floraison de monuments religieux se produisit alors dans le bassin de l'Elorn, et avec quelle ingénieuse recherche ils furent décorés par les ouvriers de la pierre et du bois. Ce fut une Renaissance, luxuriante comme la végétation des forêts vierges. Elle prit toutes les formes, clochers aériens à flèches ou à coupoles, calvaires mettant en scène tout un peuple de figurants, arcs de triomphe, portes solennelles et ornées, porches historiés, ossuaires et reliquaires, expression variée et puissante des convictions catholiques qui unissent dans nos âmes les préoccupations de la vie et les espérances

de la mort, en présence du Dieu qui a vécu et est mort pour nous.

Les prédications de Dom Michel Le Nobletz et du P. Maunoir ont-elles contribué à intensifier ce mouvement d'art chrétien, en leur temps qui ne fut pas toujours un temps de paix et de joie ? Je le crois. Tout ce qui augmente la vie intérieure des âmes accroît aussi le goût du beau intellectuel et moral, et ce goût, même chez les peuples les moins cultivés, aime à se traduire par la peinture et la sculpture, comme par la poésie et le chant. Allez voir ces vitraux éblouissants, finement fouillés, ces vies de saints sculptées et parlantes, ces représentations de nos mystères les plus vénérés mis à la portée des simples et ravissant aujourd'hui les esprits délicats, ces autels du Rosaire ou du Scapulaire du Carmel, où chaque médaillon est un petit poême. Le culte de la Vierge a été aussi inspirateur que celui de l'Eucharistie. Plus l'adoration du Christ prenait dans les âmes une nuance de tendresse, plus l'hommage rendu à sa Sainte Mère s'épanouissait filialement sur cette terre choisie, qui lui a dédié deux cent soixante-dix églises ou chapelles, où les mêmes motifs de dévotion et d'art se répètent sans se copier, avec une richesse inouïe.

C'est le peuple lui-même qui demandait pour mieux prier cette atmosphère de beauté. Aujourd'hui encore ce cadre enchanteur exalte sa foi et aide à l'éclairer. Sa joie la plus douce est d'entendre exposer, du haut de la chaire ouvragée, dans un

breton plus soigné qu'autrefois, la doctrine substantielle qui nourrit son ardeur aux travaux de la paix comme elle a engendré sa vaillance militaire. Et rien n'égale le charme des cantiques où il exprime à pleine voix toute son âme, dans cette langue des aïeux dont un de vous a dit :

La langue des Césars, des Brutus, des Catons
Est morte, et nous parlons le celte, nous, Bretons.
O langue glorieuse ! o langue maternelle !
Tu sembles, dans les temps, devoir être éternelle ! (1).

En associant nos cantiques à votre office jubilaire, vous avez montré, messieurs, le prix que vous attachez à cette langue nationale, qui, selon le mot du P. Maunoir, ne fut jamais souillée par aucune hérésie, et qui attend de ses fils du XX^e^ siècle une fidélité égale à celle de leurs aînés.

Beaucoup de nos visiteurs ne peuvent juger la Bretagne que par ses paysages, ses costumes, ses monuments. Nous sommes heureux d'attirer leur sympathie par nos dons extérieurs. Mais c'est la langue qui revèle l'âme d'un peuple, qui garde sa personnalité, qui protège sa liberté, qui entretient son patriotisme, qui unit fraternellement les cœurs de ses enfants, qui enrichit son patrimoine intellectuel, qui traduit bien tout ce qu'il a de plus intime, ses convictions religieuses et ses affections de famille. Quand une langue a de tels titres de noblesse, et qu'elle possède des poèmes comme

(1) Frédéric Le Guyader.

ceux du *Barzaz Breiz*, des chants populaires comme ceux des quatre cantons de Bretagne, et des œuvres religieuses, historiques, poétiques, dramatiques, comme celles qu'admirent aujourd'hui les juges les plus autorisés, elle devrait pouvoir entrer, la tête haute, dans tous les établissements scolaires. Elle y apporterait sa note d'équilibre et de vigueur, et ne nuirait en rien à la culture grecque et latine, car son style et sa pensée n'ont rien de nuageux, et la mélancolie qui parfois la caractérise n'a pas moins de charme pénétrant que celle d'Homère et de Virgile.

Je touche cette question devant vous, Messieurs, parce qu'en étudiant le passé vous vous intéressez au présent, et que la langue est le lien intellectuel entre ce qui est, ce qui fut, et ce qui sera. Votre suffrage sera le meilleur appui de nos revendications bretonnes.

Vos études sont une révélation souvent merveilleuse de l'âme de nos ancêtres. Elles nous aident à mieux comprendre leurs traditions de foi et de vertus. Puissent-elles contribuer aussi à les maintenir ! Vous ne faites pas d'apologétique, mais votre science cherche la vérité, et vos découvertes nous fournissent les matériaux solides du monument élevé à l'honneur de l'Eglise de Bretagne et de la race dont elle a formé l'âme.

J'aurais pu, j'aurais dû peut-être, mentionner déjà ici les noms des principaux travailleurs qui ont présidé parmi vous à cette œuvre historique. Il vaut mieux n'en citer aucun. Votre cœur les

évoquera tous dans la cathédrale où ils ont prié, et Dieu, qui les connaît plus intimement que nous, les retrouvera unis à vous dans le memento du prêtre vénérable qui est ce matin votre ambassadeur au saint autel. Ce que je souhaite, c'est que tous les vieux évêques, les prêtres, les moines, les laïcs illustres, fondateurs de notre nation, pères de notre civilisation, docteurs de notre foi, que vous avez rencontrés en explorant l'histoire ou les monuments de Cornouaille, de Léon et de Tréguier, se groupent autour de Notre Seigneur à l'heure du sacrifice et vous obtiennent la grâce de vivre toujours en vrais bretons et de travailler de toutes vos forces au bien et à la gloire du peuple qu'ils n'ont pas cessé d'aimer et de servir dans leur éternité.

L'EXPANSION ROMAINE

DANS

LE SUD-OUEST DE L'ARMORIQUE

(Suite et Fin)

Autres stations gallo-romaines notables. — Sur l'emplacement de plusieurs chefs-lieux de communes actuels se sont élevés des établissements romains ; ce furent les amorces des agglomérations que nous y connaissons aujourd'hui. C'est ainsi que des vestiges romains ont été retrouvés à Audierne, à Pont-l'Abbé, à Plogastel-Saint-Germain, à Quéménéven, à Scaër, à Coray, à Elliant.

Ces souvenîrs du passé nous témoignent d'une romanisation poussée très loin dans le sud-ouest de l'Armorique. Pour en donner une preuve absolue il m'aurait fallu citer ici les nombreux villages où mes prédécesseurs en archéologie ont rencontré des traces de l'occupation romaine. Dans un prochain chapitre de ce travail où j'étudierai notre réseau si développé de voies romaines je m'efforcerai de mettre en relief les noms de la plupart de ces stations qui jalonnent le parcours des voies ou qui s'éparpillent dans la campagne avoisinante.

III. — LES VOIES ROMAINES

Les ingénieurs romains avaient organisé d'une manière remarquable la viabilité de la Gaule. Si tous ces grands chemins qui sillonnaient la Gaule conquise du nord au sud, de

l'est à l'ouest, et qui rayonnaient autour des grands centres, n'ont pas été construits selon la formule classique comportant : 1°) *stratumen* ; 2°) *ruderatio* ; 3°) *nucleus* ; 4°) *pavimentum*, leur solidité a néanmoins été partout assez grande pour permettre à des tronçons importants de parvenir jusqu'à nous. Pendant les invasions barbares, sous la Féodalité, pendant le Moyen-Age et la Renaissance, on ne s'est guère occupé de construire d'autres voies ; on a continué à utiliser ce réseau gallo-romain ; il est probable qu'un certain nombre de hameaux répartis le long de ces voies se sont installés dans les anciens relais (ou *mutationes)* et dans les anciennes hôtelleries (ou *mansiones)*, distribués avec une grande régularité au bord desdites voies. Les ordres hospitaliers ont également installé leurs établissements charitables sur le parcours de ces voies ; aux abords des villes, les léproseries y ont été cantonnées ; de là ces noms de Le Temple, La Templerie, Saint-Jean, Locjean, La Madeleine, La Maladrerie, etc..., qui jalonnent les anciennes voies.

Il nous faut arriver jusqu'aux règnes de Louis XIV et de Napoléon I^er^ pour constater un effort tendant à la rectification des anciennes voies et à la construction de routes nouvelles. Mais, même malgré cet essor qui, au cours du XIX^e^ siècle, a tellement contribué à perfectionner le réseau routier français, il faut retenir que, dans les limites de l'ancienne Gaule, nous continuons à circuler sur de très longs secteurs des voies romaines incorporés au réseau de nos routes modernes et mis, de ce fait, à l'abri de la destruction.

En ce qui concerne le réseau de voies romaines du sud-ouest de l'Armorique, nous avons eu le grand avantage de le voir étudié par l'un de nos plus distingués ingénieurs des Ponts et Chaussées, l'érudit René de Kerviler qui, en synthétisant les travaux de ses devanciers et ses recherches personnelles, en a donné, dès 1873, une vue d'ensemble suffisamment nette pour servir de base à des études ultérieures.

René de Kerviler avait combattu certaines vues personnelles du docteur Halléguen au sujet du parcours de telle ou telle de nos voies romaines. De mon côté, je me suis cru fondé à présenter quelques modifications aux trajets indiqués par René de Kerviler ; j'ai ajouté aussi quelques nouvelles voies à celles dont il avait admis l'authenticité ; mais, après réflexion, je me suis décidé à suivre la classification en trois catégories qu'il avait adoptée pour nos voies. Mais, étant donné que le nombre des voies actuellement reconnues dans le sud-ouest de l'Armorique est sensiblement plus important qu'à l'époque où R. de Kerviler rédigeait son *Etude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine* (1), j'ai dû renoncer à utiliser les numéros assignés par cet archéologue à nos voies romaines. Je me contenterai de les désigner par les noms des localités qu'elles étaient destinées à réunir.

Je vais procéder à l'énumération de nos voies romaines, du moins de celles qui sont sûrement repérées, car il y en a probablement d'autres dont je n'ai pas cru devoir faire état pour le moment. Je négligerai aussi tous les petits tronçons reliant, par exemple, un camp, un poste, une villa, à un point d'eau ou à une voie des trois catégories principales. De ces tronçons, nous avons rencontré un grand nombre : ils n'ont pas grand intérêt dans une étude d'un caractère général, comme celle-ci.

Après avoir énuméré nos voies, j'indiquerai le parcours de chacune, tel que je l'admets actuellement, en insistant sur le jalonnement par des vestiges gallo-romains ou par des stations à noms caractéristiques.

Enfin, je me livrerai à un examen critique des idées admises successivement par divers archéologues et par moi au

---

(1) *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne*, 1874.

sujet de nos anciennes voies et, toutes les fois que cela sera possible, j'établirai une correspondance entre leurs dénominations et les miennes.

Classification des voies romaines. — Le système de classification adopté par R. de Kerviler pour les voies romaines consiste à les grouper en trois catégories comparables à celles où se groupent nos chemins publics modernes.

Cet archéologue distingue :

1° Routes stratégiques ou militaires ;
2° Routes de civitas à civitas ;
3° Routes vicinales.

Je suivrai cet ordre dans l'énumération ci-dessous :

1re Catégorie. — ROUTES STRATÉGIQUES OU MILITAIRES :

Route de Nantes à Vorganium, par Aquilonia, avec embranchement sur la ville d'Is.
— de Tours à Vorganium, par Angers, Blain, Carhaix, Lesneven.
— du Mans à Camaret par Rennes, Carhaix, Châteaulin.

2e Catégorie. — ROUTES DE CIVITAS A CIVITAS :

Route d'Alet à la Pointe-du-Raz, par Yffiniac, Carhaix, Is (chemin Noë, en Côtes-du-Nord).
— de Perros (Koz Yeaudet) à Concarneau, avec embranchement sur Aquilonia et la Forêt-Fouesnant.
— de Morlaix à Penmarc'h, par Carhaix et Aquilonia.
— de Morlaix à Sulim, par Carhaix (pour mémoire).

3e Catégorie. — ROUTES VICINALES :

Route de Roscoff à Quimper avec embranchement sur Morlaix.
— de Carhaix à la pointe de Dinan.
— d'Is à Landévennec.
— d'Is au Fret et embranchement.

Route d'Is à Castellien.
— d'Is à Meilars, par Penguilly.
— d'Is à Landudec, par Pouldergat.
— de Moguermeur à Plonéis.
— de Châteaulin à Audierne, par Is (avec embranchement de Lochrist au Kastel).
— du Pérennou à Locronan.
— de Pont-l'Abbé à la Pointe-du-Raz.
— de Keruret à Tronoan.
— d'Aquilonia à Lanvéoc.
— d'Aquilonia à la Pointe-du-Raz.
— d'Aquilonia à Scaër, par Elliant.
— d'Aquilonia à Cascadec, par Saint-Yvi, Rosporden et Loge-Cabel.
— d'Aquilonia à Concarneau et à Quimperlé.
— d'Aquilonia à Bénodet.
— de Kerrudulic à Kergourlaouen, par Locmarzin.
— de Carhaix à Quimperlé.
— de Carhaix à Is, par Saint-Goazec.
— de Carhaix à La Porte-Neuve.
— de Reginea à Vannes, avec embranchement sur Carhaix.

Cela nous donne un total de trente voies dont nous allons maintenant étudier le parcours.

1° Routes stratégiques ou militaires :

Route de Nantes à Vorganium avec embranchement sur la ville d'Is. — Cette route a joué un rôle important pendant tout le Moyen-Age, comme constituant une partie très notable du Chemin de pèlerinage des Sept Ssints de Bretagne. Dans son parcours vers l'ouest, elle sortait de Quimperlé là où est la route actuelle de Pont-Aven, passait à La Madeleine, au Trévoux, à l'Eglise-Blanche, aux chapelles du Moustoir en Kernével, de La Trinité, de Loc-Maria en Melgven, du Guélen

en Ergué-Armel, au bourg d'Ergué-Armel, au nord du village de Lesperbez, et atteignait enfin l'angle sud-est de l'enceinte du poste de Park-ar-Groaz. Là, sa branche principale, sur Vorganium, tournait brusquement au nord, passait après une descente rapide dans la plaine où se trouve actuellement la place Saint Corentin, à Quimper, remontait de l'autre côté de la vallée, laissant à l'ouest le poste militaire du Likès, puis la chapelle de La Mère de Dieu, passait aussi à l'ouest de Quéménéven où elle croisait la Hent Is venant de Carhaix, atteignait Châteaulin, Pont-de-Buis, Le Faou, Landerneau, etc...

Il y aurait beaucoup de détails à donner sur cette large voie, qui parcourt nos plateaux et nos monts, et qui nous offre des parties étendues en parfait état de conservation nous permettant ainsi d'y circuler aisément et de nous rendre compte de l'ampleur des paysages que les maîtres de l'Armorique avaient voulu placer sous sa surveillance. Je vais énumérer les particularités les plus importantes de son jalonnement.

C'est à la chapelle de La Madeleine, avant Le Trévoux, que notre voie se sépare de la route actuelle de Quimperlé à Pont-Aven. Au sud du Trévoux sont le camp de Laniscar et le village de Coatsaliou ; au nord, celui de Coskeriou. A la chapelle du Moustoir, en Kernével, se trouve un camp romain ; toujours sur son parcours, on a relevé d'autres vestiges à Kergoat, à La Trinité, puis, plus au nord, à Kergariou. Près d'ici, au nord de la voie, est La Motte.

A partir de La Trinité, en Melgven, la voie, qui avait été incorporée dans le réseau de routes modernes, cesse, pendant 1500 mètres, d'être entretenue ; par la chapelle de Coat-an-Poudou, située sur une section de nouveau carossable d'un kilomètre de longueur, elle s'élève jusqu'au signal de L'Hôpital (135 mètres) placé sur une section, non-entretenue, d'environ un kilomètre ; près de là, à Park-ar-Broc'h, on a rencontré des vestiges gallo-romains. Nous traversons la

route de Rosporden à Concarneau et, pendant 8 kilomètres, la voie est entretenue comme chemin moderne. Voici la chapelle de Loc-Maria-an-Hent et le Bourgneuf, d'aspect archaïque, malgré son nom, comme l'a fait remarquer M. le chanoine Abgrall. Voici, au nord de la voie, Creac'h-Mikel, en Saint-Yvi, avec son camp ovalaire ; puis, sur son bord sud, Keréonnec, avec des substructions romaines. A mi-chemin entre la croix de Toulgoat, que nous rencontrons ensuite, et le village de Kervellec, se déroule au nord, à l'ouest, au sud, un panorama étendu.

A partir de Kervellec la voie ne forme plus, pendant 5 kilomètres, qu'un chemin rural très rétréci par endroits et dans un complet état d'abandon dans ses parties les plus larges. Elle débouche sur la route moderne de Rosporden à Quimper en passant dans le champ à l'est de la chapelle Notre-Dame-du-Guélen, où l'on distingue sa saillie malgré les travaux de culture depuis longtemps répétés.

Nous sommes maintenant en Ergué-Armel, c'est-à-dire dans la commune où se trouve le Park-ar-Groaz couronnant le Mont Frugy qui, lui-même, domine la ville de Quimper.

En décrivant les vestiges d'Aquilonia et de sa banlieue, j'ai déjà montré cette voie stratégique que nous suivons, traversant d'abord la ligne des forts du camp retranché, puis rencontrant au sommet du plateau l'agglomération de la cité.

La principale branche de cette grande voie, celle qui va nous conduire au nord, vers Landerneau et au delà, est bien connue depuis les travaux de Flagelle et du Dr Halléguen. Cependant, étant donné son importance, je tiens à en dire quelques mots. J'emprunte, à peu près textuellement, à mon étude sur *L'occupation romaine dans le bassin de l'Odet* (1), ce que j'ai dit de son parcours entre Aquilonia et Châteaulin :

---

(1) Tirage à part, p. 27.

« Au côté est du poste de Park-ar-Groaz elle tourne au nord, descend vers l'Odet, le franchit.... près de l'endroit où s'élève aujourd'hui le pont Sainte-Catherine ; elle laisse à droite l'établissement gallo-romain de la place Saint-Corentin, atteint, en escaladant le coteau, le poste du Likès situé au nord, longe le côté est de ce poste et continue à se diriger au nord. A 800 mètres au-dessus de Kerfeunteun, la voie de Morlaix se détachait de la grande voie. Au delà de cet embranchement, la grande voie existe presque en entier, souvent merveilleusement conservée jusqu'à l'entrée de Châteaulin. »

Nous la voyons encore très large, escaladant tous les coteaux, sur une étendue de 8 kilomètres, de Kermazet, en Kerfeunteun, à Kerhervé, en Landrévarzec. Elle se trouve à peu près complètement incorporée à la route nationale actuelle depuis ce point jusqu'à la hauteur du moulin de Kergoat, à 2 kilomètres plus au nord.

On se rappelle qu'entre Kergoat et la gare de Quéménéven elle passe à Quinigou, station gallo-romaine. Elle traverse le Steir à une centaine de mètres avant d'atteindre la gare. Au delà, pendant près de 9 kilomètres, c'est-à-dire jusqu'à Châteaulin, elle se présente presque partout merveilleusement conservée. Il faut suivre à pied ce grand chemin qui franchit les Montagnes Noires. Au milieu du trajet principalement, pendant le passage dans les landes monotones, sur le grès armoricain, on jouira d'une admirable succession de panoramas variés. Non seulement la Cornouaille presque entière se déroulera devant nous, de la mer à la montagne, mais nous pourrons, par temps clair, en franchissant le Ménez-Kelc'h, apercevoir le point culminant du Trégorrois, le Méné-Bré. C'est en suivant cette robuste chaussée qui semble chercher à monter toujours plus haut, c'est en étudiant le pays jusqu'à l'horizon, à mesure qu'on avance et qu'on s'élève, que l'on comprend ce qu'est une route stratégique.

Je rappelle, pour mémoire, le camp gallo-romain de Lelzalc'h qui dominait le pays à l'ouest de la voie et au sud de la montagne de Saint-Gildas, et le camp de Quillidoaré.

Par une descente rapide nous atteignons Châteaulin. Il est vraisemblable que la butte portant les ruines du château féodal a porté précédemment un camp gallo-romain ; la position était trop avantageuse pour avoir été négligée par les maîtres de la Gaule ; malheureusement nous en sommes réduits aux présomptions, tous documents certains nous manquant à ce sujet.

J'ai déjà signalé, dans mon étude sur *L'occupation romaine dans le bassin de l'Odet* (1), l'erreur manifeste commise par le Dr Halléguen, en assimilant à partir de Garzabic, à 5 kilomètres au nord de Quimper, le parcours de la voie romaine à la « vieille route de Quimper » qui passe à Cast et à Quéménéven. Il s'agit, en l'espèce, d'un trajet très allongé situé à l'ouest de la grande voie, dont nous étudions en ce moment le parcours.

D'après le Dr Halléguen (2) qui, cette fois, a très bien discerné son trajet réel, la grande voie, après le château de Châteaulin, traversait l'Aulne à gué et « sur un pont dont les fondations paraissent romaines ». Ensuite, en allant vers le nord, son repérage et son jalonnement se font facilement. En sortant de Châteaulin, par la route nationale, voici Kerstrat ; puis, en Saint-Ségal, Le Drénit, où il y a des vestiges gallo-romains. De la station du Pont-de-Buis jusqu'au bourg de Quimerc'h, nous abandonnons la route nationale et nous suivons, pendant 3 kilomètres, la voie romaine qui descend d'abord d'une façon vertigineuse au fond du vallon du Pont-de-Buis pour remonter à peu près de la même façon sur la pente opposée. Un camp, de date indéterminée, a été

---

(1) Tirage à part, p. 28-30.

(2) *L'Armorique bretonne*, I, p. 119.

signalé par le Dr Halléguen comme dominant la Poudrerie du Pont-de-Buis. Mais ce qu'il faut surtout remarquer ici c'est, outre la présence d'un village du Buzit, la présence de substructions gallo-romaines, dont un four à chaux, et l'existence de plants de buis dans les taillis voisins.

La voie aborde le bourg de Quimerc'h un peu à l'est du village du Cosker ; elle arrive sur le haut plateau de la montagne d'Arrée en laissant à l'est le camp romain du Murriou dont les hauts remparts dominent tous les landiers voisins. De là, elle atteint Le Faou, passe sous la motte féodale, suit la route nationale sur 400 mètres, la quitte à Kerromen, gagne et traverse le bois du Gars, en L'Hôpital-Camfrout, où il y a des buis, et atteint Irvillac près du village du Cosker, après avoir passé à l'ouest de Cos-Castel. Au delà d'Irvillac, elle est presque entièrement incorporée au réseau vicinal dont la rectitude permet de retrouver son trajet par le bourg de Saint-Urbain et l'ouest de Pencran, d'où elle descend majestueusement sur Landerneau.

Ici, après avoir franchi l'Elorn, la voie se bifurquait : la branche la plus septentrionale allait à Vorganium (L'Aber-Vrach) ; elle sort encore actuellement de Landerneau vers le nord-ouest, par un tronçon commun, pendant 3 kilomètres, avec la voie vicinale du Faou à Tréflez, par Kerilien, tronçon admirablement conservé ; une autre branche, plus méridionale, passait par La Forêt et atteignait au moins, vers l'ouest, le castrum gallo-romain de Brest.

Nous voici en plein Léon ; il est temps de revenir en Cornouaille.

Là nous constaterons qu'au sortir d'Aquilonia notre grande voie stratégique émettait une branche importante qui se dirigeait sur la ville d'Is.

De l'origine de cette branche on ne peut donner qu'un tracé approximatif. Il est cependant permis de penser qu'après

avoir quitté la voie principale, vers l'endroit où est aujourd'hui la place Saint-Corentin, elle se dirigeait vers Bourg-les-Bourgs, escaladant la pente de la vallée en passant à côté, mais à l'est, du poste de l'Ecole Normale, au bord d'un terrain où les débris romains abondent. Là, elle prend le nom d'ancienne route de Douarnenez (ou rue de Rosmadec) ; elle atteint la Terre-Noire et, à 1 kilomètre plus loin, elle se confond avec la route actuelle de Quimper à Douarnenez qui, pendant presque tout le reste de son parcours, jusqu'à Trégouzel, près de Ploaré, sur 15 km 500, a utilisé intégralement le tracé de la chaussée romaine. Depuis Trégouzel, la voie se dirige vers Le Guet, à Douarnenez, en passant par le bourg de Ploaré. Vers le milieu du parcours, à peu de distance au nord de Plonéis, la voie était protégée par le camp de Ménez-Groaz-Ru ; avant d'atteindre Trégouzel elle laissait, à 500 mètres au sud, l'établissement gallo-romain de Kerru.

Route de Tours à Vorganium, par Angers, Blain, Carhaix, Lesneven. — Je me contenterai de mentionner sommairement cette voie qui entrait par l'est dans la région que nous étudions, en franchissant le Blavet à Castennec et qui, de Carhaix, gagnait Huelgoat, La Feuillée, Landivisiau, Kerilien, Vorganium.

Cette voie ne fait que traverser l'angle nord-est du territoire dont nous nous occupons. Elle est bien connue depuis les travaux classiques de Bizeul, de Cayot-Delandre, de Kerdanet, de Courcy et Le Men.

Route du Mans à Camaret, par Rennes, Carhaix, Châteaulin. — Cette voie traverse, au contraire, entièrement d'est à ouest la région envisagée. Etant donné ce long parcours, elle mérite mieux qu'une simple mention et je vais l'étudier avec quelques détails.

La voie du Mans à Camaret abordait Carhaix du côté est,

après avoir passé à Mûr, Gouarec, Rostrenen, Le Moustoir. Entre Carhaix et Châteaulin, son parcours se continue presque constamment sur un plateau élevé, entre la Montagne Noire et la Montagne d'Arrée. En quittant le territoire de Carhaix, elle franchit l'Hyère au Moulin du Roi, atteint Kergloff et, sur le territoire de cette commune, passe à Penahaye, laissant à 600 mètres au sud la chapelle de La Trinité. Elle franchit l'Aulne pour entrer dans la commune de Landeleau, près du hameau du Pinity Saint-Laurent. Aux confins de Landeleau et de Collorec, elle rencontre le village de Respidal, passe un peu au nord de Plonévez-du-Faou, un peu au sud du Cloître, à 3 kilomètres au nord de Pleyben, sous Coskerven ; à la chapelle de Lospars, en Châteaulin, à 4 kilomètres au nord de cette ville. Elle descend jusqu'au bord de l'Aulne, puis remonte sur le territoire de Dinéault, laisse Argol à 2 k^m 500 au nord, atteint Tal-ar-Groaz (chapelle de Saint-Laurent), puis Crozon, ne quittant guère dans cette dernière partie de son parcours le plateau élevé de la presqu'île de Crozon qu'au passage de la chaussée de Kerloch, à 3 kilomètres avant d'arriver à Camaret. Entre Châteaulin et Camaret, cette ancienne voie a été largement incorporée dans le réseau des routes modernes. Elle mérite d'être parcourue, car elle permet de contempler, par temps clair, des horizons de toute beauté au delà de l'admirable baie de Douarnenez, puis vers l'entrée de la rade de Brest, jusqu'au cap Saint-Mathieu.

Somme toute, cette voie stratégique a pu être repérée, dans son passage sur le territoire qui nous intéresse, grâce aux importants secteurs rectilignes qui nous en ont été conservés, grâce à son passage dans des hameaux à noms caractéristiques (ou à leur voisinage), enfin, grâce aux trois centres d'occupation ancienne, Carhaix, Châteaulin, la presqu'île de Crozon, dont le premier et le dernier ont offert des vestiges plus ou moins nombreux appartenant à la période gallo-romaine.

2° Routes de Civitas a Civitas :

Route d'Alet à la Pointe du Raz (Troguer) par Yffiniac, Carhaix, Douarnenez (Chemin Noë, en Côtes-du-Nord). — Cette route, qui nous intéresse surtout à partir de Carhaix, s'identifie à la sortie de cette ville avec la route moderne de Châteauneuf-du-Faou, sur un parcours de 3 kilomètres. Au delà, elle s'en sépare pour se diriger vers le sud-ouest en passant, en Cléden-Poher, à Creac'h-Meur, à Coatmeur, au sud de la chapelle du Mur et de La Haie, à Kermorvan (passage de l'Aulne), puis gagne le bourg de Landeleau, la ville de Châteauneuf-du-Faou, Keryvon-Bourg, Le Pont-Pol, Edern, nord de Briec, Plogonnec, entre à Is vers les Plomarc'h, atteint par un gué la cale de Tréboul et se dirige par Kergoulinet et Beuzec-Cap-Sizun sur la station gallo-romaine de Troguer (pointe du Van).

Dans l'état actuel de nos connaissances, les vestiges gallo-romains paraissent répartis très irrégulièrement aux abords de cette voie ; mais les noms de localités caractéristiques abondent sur son parcours. Rappelons-nous quelques villages et quelques chapelles que nous remarquons en la suivant. En Cléden-Poher, nous avons déjà noté La Haie. En Châteauneuf, nous avons la chapelle Saint-André ; à 500 mètres au sud-est, est la chapelle du Moustoir où ont été rencontrés de nombreux débris romains. Le canal franchi à Pont-Pol, nous trouvons dans la montagne de Laz la chapelle Saint-Laurent. En approchant d'Edern, voici le moulin du Temple et la chapelle Saint-Jean Un peu au sud, à La Boixière, ont été rencontrés des vestiges romains. Entre Edern et Plogonnec, nous trouvons la chapelle de La Madeleine ; à 2 kilomètres au nord, les camps d'Ilijour et de Quinigou ; et, il y a une vingtaine d'années, les paysans appelaient la voie *Hent Is*. Entre Plogonnec et Le Juch, nous voyons la chapelle Saint-Pierre, toute grise d'années, sur la lisière sud de la forêt de

Névet. Au delà, jusqu'aux Plomarc'h, voici le Cosker et Kerstrat ; puis la voie atteint, par le côté est, l'ancien territoire de la ville d'Is. Au delà, elle passe près de la borne milliaire de Tréota, laisse au sud le camp de Lestreux, au nord les vestiges gallo-romains de Kerlavarec, Kerudoret, en Beuzec-Cap-Sizun ; dépasse le camp romain du Castel, celui de Goulien, les stations de Poul-Louis, de Kermaden, de Kerguerriec, près de Goulien, le camp de Kerharo, au nord de Cléden et aboutit au grand poste de Troguer. Des stations préhistoriques notoires s'échelonnent, en outre, sur la côte au nord de cette voie ; d'autres, à noms typiques, comme Mez-Cosker, en Poullan, et Saint-Laurent, en Goulien. Cette voie est généralement entretenue, excepté au nord de Briec et au nord-ouest de Poullan.

Route de Perros (Koz-Yeaudet) à Concarneau, avec embranchement sur Aquilonia et La Forêt-Fouesnant. — Le tracé de cette voie est très apparent. Elle arrivait à Carhaix par le nord-est, venant de Callac. Mais, entre ces deux villes, elle s'identifie très peu avec la route moderne suivant la vallée, où passe également le chemin de fer. En effet, les deux parcours ne se confondent que sur 1 kilomètre, un peu au sud de Callac. Sur le reste du parcours, jusqu'au bord de la rivière à Sainte-Catherine, en Plounévézel, la voie romaine chemine, à peu près rectiligne, sur les hauteurs à l'ouest de la route moderne. Vers le milieu de son parcours, entre les deux villes, elle passe au hameau de Locmaria. A partir de Carhaix, d'où elle sort en obliquant vers le sud-ouest, elle se dirige sur les bourgs de Roudouallec et de Coray. Ici se fait une première bifurcation, la branche la plus occidentale allant à Aquilonia, le tronçon principal allant à Elliant et à Saint-Yvi. A 2 kilomètres au sud de ce bourg, la branche de La Forêt-Fouesnant s'isole à l'ouest du tronçon principal qui, en ligne à peu près droite, arrive à l'agglomération de

Concarneau. Cette voie a été complètement assimilée à des chemins modernes entretenus, au sud de Carhaix, sauf sur un petit parcours, particulièrement entre Toulgoat, en Saint-Yvi, et La Maison-Blanche, en Beuzec-Conq. Notons, sur le parcours principal, le lieu-dit Saint-Sauveur, en Saint-Hernin ; la chapelle Saint-Jean, en Leuhan ; le hameau des Salles à la sortie de Coray ; un milliaire près du Quinquis, en Elliant ; les vestiges gallo-romains trouvés dans ce bourg ; le hameau de Coskeric, un peu au sud ; un camp, actuellement détruit, au moulin du Jet ; des substructions, récemment détruites, à Ménez-Riou-Bihan, à 500 mètres au sud de Saint-Yvi ; le hameau de Kerstrat, en La Forêt-Fouesnant ; la chapelle de Lochrist, en Beuzec, avec une Boissière, à 1 kilomètre à l'est, dans la même commune.

Sur la branche de Coray à Aquilonia a été signalée l'enceinte retranchée du Sallou (1) ; voici, en Ergué-Gabéric, la Croix Saint-André, la Croix-Rouge, avec des tuiles à rebord, Keranpensal. La voie passait à l'Eau-Blanche et rejoignait la grande voie stratégique un peu au-dessus du village de Kergoat-al-Lez. Le hameau de Tréviliny, en Coray, où il a été trouvé des tuiles à rebord (2), pourrait avoir été réuni à ce bourg par une voie rurale, dont le chemin d'exploitation actuel serait le remplaçant. A 500 mètres au sud de cette voie, est la chapelle de La Trinité. Il y a lieu de signaler également, dans la même commune, à 1 kilomètre au nord de la voie de Quimper, la chapelle de l'ancien prieuré du Moustoir, dépendance du prieuré de Logamand, auquel elle se reliait par de vieux chemins empruntant partiellement le parcours de la voie romaine allant vers La Forêt-Fouesnant.

La branche destinée à cette dernière localité vient buter contre la lisière nord-est du bois de Pleuven, au hameau de

---

(1) Le Men, *Statistique monumentale du Finistère,* p. 146.

(2) Le Men, *Ibidem.*

Keryaval ; mais son passage dans les taillis est jalonné par le beau camp rectangulaire, situé au cœur du bois, où l'on trouve des tuiles à rebord. La voie traverse le village de Keranbarz, en La Forêt, touche à la station romaine de Chapel-Guiler, coupe à Kroaz-Kerriou la voie d'Aquilonia à Concarneau et atteint, à 500 mètres au sud, le plateau du Stang où des substructions romaines couvrent un vaste espace à l'est et à l'ouest et d'où l'on jouit d'une belle vue sur la baie de La Forêt. Elle aboutit au fond de l'anse de La Forêt, près des maisons de Penanster. Allait-elle jusqu'à La Haie, en face du Cap-Coz ? On ne peut l'affirmer et on n'en retrouve aucune trace dans ces terres fertiles et bien cultivées.

Route de Morlaix à Penmarc'h, par Aquilonia (1). — Deux tracés ont été proposés : MM. de Blois et Halléguen ont indiqué celui de La Feuillée, Plonévez-du-Faou, Edern, Briec ; pour Flagelle, il y aurait un tracé bien plus direct et qui me paraît devoir être adopté ; il passe par Pleyber-Christ, Brasparts, Pleyben, Notre-Dame-des-Fontaines, en Gouézec, à 1 kilomètre à l'est du camp d'Ilijour, se confondant avec le réseau moderne jusqu'à la limite de cette commune et de celle de Briec ; là, à la hauteur de Kerdévez, l'ancienne voie redevient indépendante sur environ 6 kilomètres et se continue, remarquablement rectiligne, par Guellen (où a été trouvé l'un des anguipèdes de la région de Quimper), puis par Le Pénity. Là elle s'identifie pendant 1500 mètres avec la route moderne. Elle s'en sépare à nouveau à Kerancloarec, dans le nord de la commune de Kerfeunteun, passe à Coatbily-Bras et croise la route nationale moderne n° 165 au moulin du Loc'h, après avoir présenté sur ce parcours de 2 kilomètres des vestiges gallo-romains (tuiles à rebord). A partir du moulin du Loc'h, elle paraît s'identifier avec la route moderne allant à la Croix-

(1) Une erreur de plume m'a fait indiquer, plus haut, cette route comme passant par Carhaix, ce qui est inexact.

des-Gardiens, où elle rejoint la voie stratégique d'Angers à Vorganium, par Aquilonia.

La voie de Penmarc'h, après avoir traversé le plateau du Frugy, d'est à ouest, franchissait l'Odet à Locmaria, probablement à gué. A partir de Penanguer, en Penhars, où il a été trouvé des vestiges romains, son trajet s'identifie à peu près complètement, jusqu'à Penmarc'h, avec celui du G.C. 20. Il y a lieu de signaler, entre Penanguer et Pont-l'Abbé, les traces de substructions, tuiles à rebord, poteries, qui ont été rencontrées, sur une grande étendue, au voisinage de la chapelle Saint-Guénolé, en Pluguffan ; puis, dans les mêmes parages, d'autres vestiges romains à Kerral-Bihan, en Plomelin, à 7 kilomètres de Quimper. Là, comme à Keruret, au Corroarc'h, à Saint-Vital en Tréméoc, à Brengal en Pont-l'Abbé, existaient des enceintes fortifiées qu'on peut attribuer à l'occupation romaine. De nombreux débris, des tuiles à rebord en particulier, ont été rencontrés sur le coteau situé entre l'étang de Pont-l'Abbé et le G. C. 20, à Roz-ar-C'hastel, à Ménez-ar-C'hastel, au hameau de Brengal, près du château fort existant encore ; à Brénanvec, en Plonéour, et tous ces souvenirs attestent l'antiquité de la fondation de la ville actuelle. La voie quittait Pont-l'Abbé par le sud-ouest et son parcours dans cette partie de l'agglomération conserve officiellement le nom de « voie romaine ». De Pont-l'Abbé à Plomeur, il faut noter les substructions, tuiles, poteries, etc., des manoirs de Tréouguy et de Kernuz. A Penmarc'h, il a été trouvé des tuiles à rebord dans le port de Kerity, ce qui semble indiquer un affaissement du sol depuis la période gallo-romaine. Des sépultures gallo-romaines avec ossements, monnaies de Trajan et de Constantin-le-Grand, ont été rencontrées dans le tumulus recouvrant un dolmen à Pors-Carn, près de Saint-Guénolé (1).

---

(1) Le Men, *Statistique monumentale du Finistère*, p. 133.

Je ne cite que pour mémoire, dans ce deuxième groupe, la voie de Morlaix à Sulim, par Carhaix, qui passe dans l'angle nord-est de la région dont nous nous occupons.

3° Routes vicinales :

Route de Roscoff à Quimper, avec embranchement sur Morlaix. — Cette voie se confondant avec la voie de Morlaix à Aquilonia, aussitôt après avoir franchi la montagne d'Arrée, à l'ouest de Botmeur, il n'y a pas lieu d'y insister.

Route de Carhaix à la pointe de Dinan. — Au sortir de Carhaix, à l'ouest, cette voie s'identifie pendant 10 kilomètres avec la route du Mans à Camaret. Elle s'en sépare à Kernévez, en Landeleau, où elle oblique légèrement vers le nord-ouest, en passant par Collorec, Lannédern, Brasparts, Vieux-Quimerc'h, Le Faou, au nord de Rosnoën, et rejoint le bord de l'Aulne maritime à Térénez. Là, devait se trouver un gué, et il y a actuellement un bac. Par la ligne des hauteurs de la partie médiane de la presqu'île de Crozon, la voie gagnait Tal-ar-Groaz, en laissant au sud le moulin de Cornily. De Tal-ar-Groaz, à 500 mètres ouest de Crozon, la voie se confondait de nouveau avec la route du Mans à Camaret, puis elle se dirigeait directement vers la pointe de Dinan. La voie que nous venons de suivre est à peu près complètement incorporée aux réseaux modernes. Comme localités intéressantes, dans son parcours sur la rive droite de l'Aulne, citons : Saint-Clair, en Collorec ; Saint-Sébastien, au nord ; Le Moustoir, au sud de la voie, en Brasparts ; le célèbre camp romain du Murriou, en Quimerc'h ; Keranc'hlan, commune du Faou, où il a été trouvé des tuiles romaines ; La Motte et le Cosker, près et au sud du Faou ; Les Salles, en Rosnoën, un peu au nord de la voie. Sur la rive gauche, on se rappellera qu'il a été rencontré des substructions gallo-romaines et des tuiles à Kervian, au fond de l'anse de Dinan, et que près

de ces vestiges fut trouvé, en 1863, un vase en bronze renfermant un millier de deniers en argent comprenant la suite des souverains, de Vitellius à Geta (1).

Route d'Is à Landévennec. — Cette voie a été admise par les archéologues qui m'ont précédé, après avoir été décrite primitivement par le Dr Halléguen. J'ai d'abord hésité à reconnaître la matérialité de son existence sur les huit premiers kilomètres. Cependant, j'ai constaté maintenant qu'il faut admettre les rapides effets de l'érosion sur l'angle sud-est de la baie de Douarnenez et la possibilité, à une distance d'une quinzaine de siècles, d'un tracé différent du littoral. D'un côté, nous avons à tenir compte, pour expliquer la disparition de la partie méridionale de cette voie, de l'action d'un courant violent qui, venu de l'ouest, vient buter vers l'angle nord-est de la côte au fond de la baie de Douarnenez et descend, en suivant cette côte, vers l'embouchure du ruisseau du Ris. D'autre part, nous ne pouvons méconnaître l'existence d'un haut fond, à direction rectiligne, appelé par les marins *bern last* (tas de lest), qui m'a été signalé par notre excellent collègue M. Delécluse, et qui se dirige grossièrement du sud au nord, en partant du littoral de Douarnenez. Ce *bern last* ne représenterait-il pas une ancienne digue-chemin protégeant, contre l'invasion de la mer, la partie basse de la ville d'Is, comme les digues du même genre protègent actuellement le marais de Dol ?

Quant à l'amorce sud de ce qui reste de l'ancienne voie, ne peut-on pas la situer sur le saillant du littoral de Plomodiern, où nous trouvons un Cosker, une chapelle Saint-Sébastien, un Goulit-ar-Guer, localité à vestiges gallo-romains ? Au delà, d'ailleurs, le tracé de l'ancienne voie, par La Lieue-de-Grève, est parfaitement jalonné : d'abord, par les vestiges

---

(1) *Statistique monumentale du Finistère,* p. 126.

rencontrés à l'extrémité sud de cette plage ; puis, par ceux rencontrés à Pentrez, à son extrémité nord. Il se confond sur 2 kilomètres avec la route de Lanvéoc, passe à 800 mètres est du Cosker, en Telgruc, et, par le bourg d'Argol, gagne Landévennec.

Le parcours de la partie subsistante de cette voie se confond avec des routes modernes, sauf dans la traversée des derniers contreforts du Ménez-Hom, au sud d'Argol. Il y a lieu de se souvenir que le territoire de Telgruc, traversé par elle, a présenté des vestiges gallo-romains en trois points, peu éloignés les uns des autres, dans sa partie sud-ouest, soit à l'Aber et au Caon, sur le littoral, et à Leznoc, à l'intérieur.

Route d'Is au Fret. — Cette voie se séparait de la voie d'Alet à la Pointe du Raz, au-dessus du village du Ris. Elle se dirigeait par les hauteurs de la côte (50 à 70 mètres) vers La Lieue-de-Grève. Au delà, elle se confondait avec la voie précédente et ne redevenait indépendante que dans les derniers kilomètres de son parcours, avant d'atteindre Le Fret. On peut la considérer comme ayant aussi relié Camaret et Landévennec à la ville d'Is par des parcours empruntés à d'autres voies.

Les vestiges romains ne sont pas rares au début de son parcours, dans l'angle sud-est de la baie de Douarnenez : on en a retrouvé au Ris, à Lonévry, à Cariguellou, en Plonévez-Porzay ; dans cette même commune, les substructions de Tréfeuntec ont donné des piliers d'hypocauste, et à Trezmalaouën existait un camp retranché. Ici, nous nous trouvons donc nettement en présence de la zone périphérique de la ville d'Is.

A l'extrémité nord de la même voie, des substructions ont été observées auprès du moulin du Fret.

Route d'Is à Castellien. — Au moment où les derniers remparts de la forteresse de Castellien, dont les archéologues

de ma génération ont admiré les imposants vestiges, viennent de tomber sous les coups de tranche des défricheurs, je tiens à signaler la voie imposante qui reliait la dite forteresse à la ville d'Is ; elle, au moins, subsiste pour rappeler aux générations les actes de vandalisme qui nous ont valu la destruction de l'important poste desservi par elle. Cette large voie étale encore sa vigoureuse silhouette sur les landes au sud de Tréboul et de Poullan, entre le bord de l'anse du Port-Ru et l'emplacement de l'ancien camp de Castellien. Il est probable que, comme la voie d'Alet à la Pointe du Raz, elle franchissait l'entrée de l'anse à gué, vers la cale de Tréboul, si l'on tient compte de la pente du terrain vers la mer. Un peu au sud, en Tréboul, existait au Béret un etablissement romain qu'on y retrouve encore en partie.

Route d'Is à Meilars, par Penguilly. — Cette voie forme un arc de cercle, à grand rayon, se développant sur environ 12 kilomètres, en contournant le fond de l'anse de Port Ru, entre Ploaré et Le Stang, en Meilars. Elle se confond presque complètement avec un réseau de chemins ruraux passant dans une zone où les vestiges et les camps gallo-romains sont assez multipliés. Au nord de cette voie, des vestiges ont été relevés à Botcarn, à Lézivy, à Poullan ; au sud, à Kerromen, à Kerdalae. Elle passe entre les camps romains de Botcarn, de Kermaburon, de Penguily, et à proximité du camp de Lesvoayen, retranchement circulaire, dont la date me paraît incertaine. Au bourg de Meilars se trouve aussi un lech qui doit être un ancien milliaire. A citer, au milieu de son parcours, au nord de la voie, le nom de lieu Hentmeur (la grande route) ; au sud, Moguermeur (la grande muraille). La rivière Le Goayen coule parallèlement au sud de cette voie et la marée n'y remonte pas, le port de Pont-Croix, à 5 kilomètres ouest de Meilars, formant la limite extrême atteinte aujourd'hui par l'Océan. Il est cependant intéressant de noter

la présence, dans le puits du bourg communal de Meilars, de pieds vigoureux d'une belle fougère maritime, l'*Asplenium marinum* L., et sur les glacis du camp de Lesvoayen, à 1 kilomètre plus loin dans les terres, du *Romulea Columnae* Séb et M., plantes des pelouses rases des coteaux maritimes. Il serait utile de relever, au besoin, d'autres observations du même genre pour s'assurer si la présence ici de ces plantes maritimes représente la survivance d'une végétation ayant existé, il y a quelques siècles, au bord d'une anse maritime s'avançant dans les terres beaucoup plus loin qu'aujourd'hui. La largeur de la vallée du Goayen, par rapport à l'importance du cours d'eau actuel, autorise à supposer qu'un envasement graduel a pu se produire ici, avec développement de prairies ordinaires sur l'emplacement d'anciens prés salés.

Route d'Is à Landudec, par Pouldergat. — M. De Lécluse et moi nous avons établi le repérage de cette voie, qui naît très nettement à peu de distance de la rive gauche de l'anse du Port-Ru, au sud de Tréboul, qui passe à Pouldergat et de là se dirige directement sur Landudec, en franchissant le Goayen sur le pont de César.

Route de Moguermeur à Plonéis. — Cette route, qui constituait un raccourci entre la station gallo-romaine de Plonéis et la Pointe du Raz, naît de la voie d'Is à Meilars, par Penguilly, à la hauteur du village de Moguermeur, en Pouldergat, à 1500 mètres ouest de cette localité, qu'elle traverse et où elle coupe la voie d'Is à Landudec. Elle passe au camp de Trézent et rejoint, à 3 k^{m} 500 au nord du bourg de Plonéis, la branche de la grande voie se dirigeant d'Aquilonia vers la ville d'Is. Elle est en partie entretenue.

Route de Châteaulin à Audierne, par Is (avec embranchement de Lochrist au Kastel). — Cette voie se détachait vraisemblablement, du côté ouest, de la grande voie stratégique

de Juliomagus à Vorganium, à 3 kilomètres au sud de Châteaulin, sur le flanc du Ménez-Kelc'h, pour se diriger vers Cast. Au delà de cette localité, dans son trajet vers le sud-ouest jusqu'à Ploaré, elle est entièrement incorporée dans le réseau vicinal moderne. Elle était protégée par le camp rectangulaire de Lelzac'h, situé sur le Ménez-Kelc'h, au côté ouest de la grande voie, puis par celui de Quillidoaré, à 1500 mètres au sud de Cast, près duquel elle passait. Après Plonévez-Porzay, on trouve encore sur son parcours des villages aux noms caractéristiques de Cos-Quinquis et de Kerstrat. De Ploaré, cette voie rejoint rapidement la route nationale n° 165 avec laquelle elle se confond en allant vers l'ouest jusqu'au village de Lochrist, en Meilars, à 3 kilomètres avant Pont-Croix. Le secteur qui la continue directement à l'ouest, jusqu'à Audierne, longe Kerudulic et contourne Treffrest du côté ouest à l'état de chemin déclassé. A Pont-Croix la voie ancienne se confond à nouveau avec la route nationale n° 165 pendant 1 k^m 500, puis s'en sépare à droite sous forme de chemin déclassé, mais en bon état quoique très accidenté, et elle aboutit à l'agglomération d'Audierne par une courbe à peu près parallèle au cours du Goayen maritime. Cette dernière partie de la route est très pittoresque, spécialement au passage du beau vallon boisé de Landuguentel. Je rappelle qu'à Kerrudulic ont été trouvés des souvenirs gallo-romains ; qu'à Pont-Croix des tuiles à rebord ont été rencontrées au bord du Goayen ; qu'à l'ouest de cette ville la voie traverse l'importante station romaine de Kervénénec et qu'un autre poste existait à Suguensou, près d'Audierne, au sud de la voie.

L'embranchement de Lochrist au Kastel est parfaitement reconnaissable sur tout son parcours, remarquablement direct. Mais s'il y en a des secteurs bien conservés, par exemple vers son extrémité ouest, il en est d'autres qui sont transformés en ravins ou en fondrières, ce qui n'a rien d'étonnant, ce

chemin, pourtant bien compris, étant depuis longtemps adandonné. On se rappelle qu'un poste fortifié existait au lieu du Kastel, point où cette voie rejoint celle d'Alet à la pointe du Raz (Troguer).

Route du Pérennou à Locronan et à Trégarvan. — Cette voie, partant de la station romaine si connue du Pérennou, se dirigeait constamment vers le nord en passant à Plomelin, Pluguffan, Guengat, Plogonnec. Jusque là, sauf un petit parcours en Plomelin, elle s'identifie avec le réseau vicinal ou départemental. Plogonnec à peine dépassé, elle emprunte le chemin déclassé qui après avoir franchi la butte de Plas-ar-Horn, à 200 mètres d'altitude, descend vers la fameuse grand'place de Locronan par une pente rapide d'où l'on jouit vers le nord d'un admirable panorama vers la terre et vers la mer. Jusqu'à Plonévez-Porzay elle s'identifie avec la route moderne. Mais depuis ce bourg jusqu'à 1 kilomètre au sud de Plomodiern elle s'en détache à droite, sous forme d'un ancien chemin, très direct. Ensuite elle rejoint le chemin vicinal ; mais, à 600 mètres au nord de Plomodiern, elle se sépare, à gauche, du chemin vicinal et gagne le hameau de Sainte-Marie-du-Ménez-Hom par une montée remarquable où elle se montre à nous avec toute sa largeur et ses fossés latéraux. Par endroits, dégradée et usée jusqu'au roc, elle nous permet de reconnaître successivement la tranche des différentes strates géologiques qu'elle traverse, depuis les phyllades jusqu'au grès armoricain, en passant par les poudingues et les schistes rouges. Les terrains vagues situés autour de la chapelle de Sainte-Marie, particulièrement au sud, sont intéressants en ce sens que, sous le revêtement de gazon, on devine de larges bourrelets rectilignes qui pourraient être les bases d'anciennes murailles ; il est difficile d'affirmer *a priori* que ce carrefour conserve des caractères gallo-romains ; cependant des fouilles m'y semblent indiquées.

Au delà de Sainte-Marie, au pignon ouest du cabaret, l'amorce de la voie est très nette et l'on doit, me semble-t-il, l'identifier avec un vieux chemin qui, prenant en écharpe la pente est du Ménez-Hom, atteint Trégarvan après un parcours d'environ 5 kilomètres. Les vestiges gallo-romains abondent aux abords de cette voie, du Pérennou à Pluguffan. Rappelons-nous les noms de Kerel, Keruret, Ty-Souben ; sous Pluguffan, notons le village du Cosker ; au delà de la gare de Guengat, La Boissière ; puis, plus près de Plogonnec, Kerustum, avec des débris romains ; en Plomodiern, avant la chapelle de Sainte-Marie, un petit camp rectangulaire.

Route de Pont-l'Abbé à la pointe du Raz. — Cette voie paraît s'identifier, à peu près complètement, avec la G. C. 2, entre Pont-l'Abbé et Plouhinec, par Plonéour, Tréogat, Pouldreuzic, Plozévet. Au delà de cette localité, je crois pouvoir l'assimiler à un chemin de terre que j'ai suivi et qui, après un parcours de 4 kilomètres par les hauteurs, aboutit auprès des ruines pittoresques de la chapelle Saint-Jean où devait exister un gué sur le Goayen. Elle devait également, de la rive opposée, se diriger sur Kerbuzulic, en Audierne, et aboutir à Kersiviant, à 1 kilomètre au nord d'Esquibien, où elle se confond jusqu'à la pointe du Raz avec la G. C. 1 passant à Plogoff.

Pont-l'Abbé et la partie de Plonéour-Lanvern qui l'avoisine ont livré, près de notre voie, des traces notables de l'occupation romaine ; le lech de la place de Plonéour pourrait être un milliaire ; la voie laissait à gauche le camp de Kerhastel situé à 2 kilomètres au nord-ouest de Plonéour ; par ailleurs, des tuiles à rebord ont été trouvées près du presbytère de Pouldreuzic ; en Plouhinec, l'importante station de Kersigneau commandait le gué traversé par notre voie près de la chapelle Saint-Jean ; un milliaire a été rencontré à Kermabon, en Esquibien ; une meule en pierre à

Kerhuon et des retranchements avec tuiles à rebord au Canavec, dans la même commune ; en Primelin, notons, à 1 km 200 au sud de la voie, sur une pointe, au bord de la mer, les substructions du Kastel-ar-Romaned ; notons aussi le village de Kerstrat, en Plogoff ; dans la même commune, des poteries et des tuiles au-dessous de la chapelle Saint-Guénolé et, en approchant de la pointe du Raz, au bord du chemin de Kerhuon, des poteries et des tuiles également.

Route de Keruret à Tronoan. — De ce carrefour de Keruret au nord-ouest de Plomelin, qui se trouvait dans un centre gallo-romain vraisemblablement important, partait une voie qui paraît se confondre jusqu'à Plonéour-Lanvern avec la G. C. 56 ; entre Plonéour et Tronoan, elle passait à Kerestrad, près de Kastellou, en Saint-Jean-Trolimon, où il y avait un camp ; je n'ai pas besoin de souligner l'importance de cette palue de Tronoan d'où les recherches de MM. le commandant Bénard, l'abbé Favret, et Monot, suivant celles de MM. A. et P. du Châtellier, nous font assister à un afflux très remarquable d'occupants depuis les périodes les plus reculées de l'humanité ; notons, en ce qui concerne la période romaine, que des fragments de tuiles ont été rencontrés au sud de Coguel, près de l'oppidum de Kerviltré, et que la même région a livré aussi des séries de statues de Vénus Anadyomène.

Route d'Aquilonia à Lanvéoc. — Il est difficile de fixer le parcours du premier kilomètre de cette voie sur la rive droite de l'Odet, à partir du gué de Loc-Maria. Néanmoins la situation en corniche, au dessus de terrains marécageux, de l'ancienne rue de Bourg-les-Bourgs, autorise à considérer cette artère comme représentant le début de ce parcours ; la voie devait passer ainsi sous le poste militaire qui dominait ce quartier pour se rapprocher de la rivière Le Steïr. Actuellement elle paraît jalonnée dans la traversée de l'agglomération

par la rue de Kerlérec et par un tronçon à pente assez raide de l'ancienne route de Locronan au-dessus du Moulin-Vert. De ce point jusqu'à la hauteur de la chapelle de Saint-Conogan, en Penhars, l'ancienne voie se confond avec la G. C. 63. Elle s'en sépare à droite, pour descendre vers le vieux pont de Troheïr, le franchir et escalader le coteau voisin. Elle avance ensuite pendant 3 kilomètres vers le nord sur un plateau élevé où elle est merveilleusement conservée. Elle franchit à nouveau le Steïr au pont de La Lorette, entre en Plogonnec et à 1 kilomètre plus loin, au sommet d'une côte très raide, à 125 mètres d'altitude, elle rejoint la G. C. 63. Elle se confond, de Plogonnec à Plonévez-Porzay, avec la route du Pérennou à Trégarvan. Au delà, elle s'identifie avec la route moderne passant à 1 kilomètre à l'ouest de Ploéven, à Lestrévet, La Lieue-de-Grève, Pentrez, et rejoignant la route du Mans à Camaret à la côte 111, à mi chemin entre la Croix-Semeno et Telgruc. A Tal-ar-Groaz, en Crozon, elle se séparait au nord de cette route et se dirigeait directement sur Lanvéoc par un trajet qui a été conservé jusqu'à nos jours, sauf 500 mètres de rectification à la hauteur de Bronfez.

En sortant de la plaine actuelle de Quimper, la voie est dominée par la position du Likès, où nous savons que se trouvait un poste important. Son deuxième passage sur le Steïr se fait en dessous du poste de Lez-Steïr. Elle passe ensuite, avant d'atteindre la côte 125, à proximité des postes anciens de Koz-Kemper dont l'âge reste à fixer.

On se souviendra qu'au point où elle aborde La Lieue-de-Grève il a été trouvé des tuiles à rebord et qu'une construction carrée, aux murs revêtus de ciment rouge, a été observée au point où cette voie quitte la même plage. Au delà, à mi-chemin de Telgruc, elle passe près et à l'est du village du Cosker.

Route d'Aquilonia à la pointe du Raz. — A la sortie de la

vallée de l'Odet, au nord d'Aquilonia, cette voie suivait le trajet que suit actuellement l'ancienne route de Douarnenez qui passe à La Terre-Noire, en Penhars. A 2 kilomètres de Quimper, elle se confond avec la route nationale n° 165 et s'en sépare à 5 kilomètres de cette ville pour se diriger directement vers l'ouest en passant à Landudec et à la chapelle de La Trinité, au delà de laquelle elle rejoint la voie de Pont-l'Abbé à la pointe du Raz. Elle est régulièrement entretenue, sauf sur ses deux premiers kilomètres qui sont déclassés et sur le parcours d'environ 1 kilomètre se trouvant à l'est et à l'ouest de la chapelle de La Trinité. En résumé, à partir de sa séparation d'avec la R. N. 165, au-dessus de Quimper, elle s'identifie à peu près complètement, sauf près de La Trinité et dans le parcours entre Plouhinec et Esquibien, avec la G. C. 1.

Au départ de Quimper (où elle est bordée par une installation de cordier) elle longe l'un des trois grands postes militaires qui défendaient la vallée. Entre son point de séparation d'avec la R. N. 165 et Landudec, elle laisse sur le côté nord les villages du Léty et du Moustoir ; à 800 mètres au sud du bourg se trouve Kerascoët ; à 1200 mètres Tyvarlen, qui ont présenté des vestiges romains. A quelques centaines de mètres de la voie et à 1200 mètres à l'ouest du bourg, voici les villages de Kerverret et du Cosker ; enfin, en Plozévet, voici La Trinité. La deuxième partie du parcours de cette voie a déjà été décrite sous la rubrique « route de Pont-l'Abbé à la pointe du Raz ».

Route d'Aquilonia à Scaër, par Elliant. — Cette voie nous offre encore d'imposants vestiges, en particulier entre Quimper et Elliant, et, d'ailleurs, aux abords de cette localité elle est en restauration par suite de son incorporation au réseau vicinal actuel. Son point de départ, du côté d'Aquilonia, n'est pas très net. Elle doit quitter le côté nord de la grande

voie stratégique à 1200 mètres à l'est du bourg d'Ergué-Armel ; un vieux chemin traditionnel pour piétons paraît en être l'amorce. Ensuite, elle passe au manoir de Kergonan, au village de Kericuff, franchit le Jet et, à partir du moulin de Pont-ar-Marc'hat, sur la rive droite, en Ergué-Gabéric, elle ne tarde pas à présenter des caractères extrêmement nets qui se continuent à travers le territoire d'Elliant. En Ergué-Gabéric, après Pont-ar-Marc'hat, en atteignant le plateau, la voie passe un peu au sud de Locqueltas. Elle sort de cette commune à Kerdilès. Elle longe au sud le village de Botbodern et atteint la chapelle Saint-Roch, qu'elle laisse au nord, à l'entrée du bourg d'Elliant. Là, elle croise la voie de Carhaix à Concarneau. Elle gagne l'est de la commune d'Elliant, d'où elle sort à 700 mètres au delà du village de Locundu. En Scaër, elle atteint, au bout de 1500 mètres, un autre village de Locundu et elle rejoint le chemin de grande communication n° 70, reliant Rosporden à Scaër, au carrefour de Penker-Coadigou. A 1 kilomètre avant Scaër, elle rencontre la voie de Carhaix à La Porte-Neuve, et à Scaër celle de Carhaix à Quimperlé. Cette voie est partiellement entretenue.

Route d'Aquilonia à Cascadec, par Saint-Yvi, Rosporden et Loge-Cabel. — Son parcours nous est déjà connu sur une dizaine de kilomètres à l'est de Quimper puisque, jusqu'en Saint-Yvi, il s'identifie avec celui de la grande voie stratégique. Elle avait été nettement reconnue par M. P. du Châtellier (1), lors de ses fouilles sur les hauteurs de Kervabon, en Saint-Yvi. Je l'ai parcourue à peu près intégralement et, à part le premier kilomètre au départ, je considère son parcours comme fixé. Son point de départ a lieu au sommet de la colline de Saint-Yvi. Il est possible

(1) P. du Châtellier, *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère*, 2e éd., p. 341.

qu'elle se séparât de la grande voie d'Angers à Vorganium, à 400 mètres ouest de Ménez-Riou-Braz ; là existe, en effet, un carrefour remarquablement large et l'on distingue nettement une amorce de voie qui s'embranche à angle aigu au côté nord de la grande voie. Mais cet embranchement prend ensuite, dans l'état actuel, la direction du bourg de Saint-Yvi, vers le nord, qui n'est pas la bonne. Quoïqu'il en soit, à partir de Ménez-Riou-Bihan, si la voie ne débute que par un chemin de terre très dégradé, il n'y a, du moins, aucune difficulté notable pour retrouver son parcours sur une longueur totale d'une vingtaine de kilomètres. Elle circule sur le faîte des coteaux, entre les cotes 127 et 162, pendant 5 k^{m} 400, jusqu'à Coat-Culoden, en Rosporden, à 3 kilomètres ouest de cette ville, vers laquelle elle descend progressivement en suivant le versant nord des coteaux. Dans tout le secteur voisin de Rosporden, elle est incorporée au réseau vicinal moderne. Sur les 11 kilomètres situés à l'est de Rosporden, la partie moyenne de l'ancienne voie est entretenue sur une grande longueur ; seules, les extrémités sont à l'état de chemins ruraux. Au delà de Rosporden, elle est d'abord parallèle, au nord, à la voie ferrée de Paris à Quimper. Elle passe devant le château de Roz ; entre le village de Buzit-Bras et le bourg de Kernével ; à 300 mètres au nord de Saint-Mathieu et de Cosqueriou, en Bannalec ; au Buzit, en Bannalec, et rejoint à Loge-Cabel, en Scaër, la voie de Carhaix à La Porte-Neuve. A 2 k^{m} 500 plus à l'est, elle atteint le village de Kerborden, au bord sud de la forêt de Cascadec. Je rappelle que j'ai rencontré, il y a une quinzaine d'années, à Ménez-Riou-Bihan, en Saint-Yvi, des substructions que je considère comme celles d'un poste gallo-romain et que les deux Buzit précités ont offert des vestiges romains.

Route d'Aquilonia à Concarneau et à Quimperlé. — Le point de départ primitif de cette voie paraît avoir été le Park-

ar-Groaz, avec acheminement sur le plateau vers l'est, puis vers le sud-est, en passant à 700 mètres ouest d'Ergué-Armel. Somme toute, pendant un peu moins d'un kilomètre, au départ, cette voie a le même trajet que la grande voie d'Angers à Vorganium. Ensuite elle s'identifiait complètement jusqu'à La Maison-Blanche, en Beuzec-Conq, avec l'ancienne route de Quimper à Concarneau, mais émettait auprès de Stang-Vihan, toujours en Beuzec, un tronçon qui se rapprochait du littoral dans la direction de la chapelle actuelle de La Croix. L'entrée actuelle de la vieille route de Concarneau, dans le faubourg Saint-Julien, à Quimper, est-elle également d'origine gallo-romaine ? Etant donné son nom caractéristique, il n'est pas invraisemblable qu'il y ait déjà eu là, sous la domination romaine, un faubourg à desservir. Quoiqu'il en soit, malgré la largeur d'une partie de ce court tronçon, il semble bien qu'il n'offre aucun caractère stratégique (il est trop encaissé pour cela) et que le véritable point de départ de la voie d'Aquilonia à Concarneau est sur le sommet du plateau, près de la citadelle du Park-ar-Groaz. La branche de cette voie, qui se dirige vers La Maison-Blanche, est incorporée presque intégralement au chemin moderne G. C. 62, de Ty-Bos, en Ergué-Armel, à Kroaz-Avalou, en La Forêt. Son trajet d'ici à La Maison-Blanche est particulièrement accidenté au passage de la vallée de Saint-Laurent. La branche sud, partie de Stang-Vihan, passe à la chapelle Saint-Jean, où elle est abandonnée sur environ 1 kilomètre. Ensuite, son trajet devait se confondre à peu près avec le chemin vicinal moderne qui atteint le laboratoire maritime de Concarneau en longeant la chapelle de la Croix. En dehors des noms caractéristiques qui jalonnent son parcours, comme Saint-Laurent ; Kerromen, en Ergué-Armel ; Le Moustoir, en Saint-Evarzec ; Saint-Laurent et Saint-Jean, en Beuzec-Conq ; La Croix, à Concarneau, on a rencontré aux abords de cette voie divers vestiges romains. Nombreux autour de son point de

départ à Aquilonia, ils se montrent encore dans la motte du Plessis - Quinquis près de Kerromen, au Mûr en Saint-Evarzec, enfin sur la rive droite de l'anse Saint-Laurent. D'autre part une meule à bras a été trouvée près de la chapelle de la Croix.

Au delà de Concarneau, la voie se confond avec la G. C. 62 qui passe à Trégunc, Pont-Aven, Riec, Baye, et aboutit à Quimperlé. A signaler, à 1 kilomètre au nord de Trégunc, le camp de Kergunus, d'époque indécise, mais peut-être romain ; à 2 kilomètres à l'est du bourg, La Boixière. Enfin, un bas-relief en bronze représentant une femme a été découvert près de la ville de Pont-Aven (1).

Route de Kerrudulic-Lanriec à L'Eglise-Blanche et Loc-Marzin. — Nous étudierons d'abord le tronçon rectiligne qui unit Concarneau à L'Eglise-Blanche, en Bannalec, en se détachant de la G. C. 62, près du pont du Moros, en Lanriec, et en s'identifiant complètement ensuite avec le réseau vicinal moderne. Dans le nord de Trégunc, la voie passe auprès du camp de Kervagueur et au village de Kerstrat ; en Nizon, elle passe à 500 mètres au nord du village de Kervez où l'on a vu des tuiles à rebord ; près de L'Eglise-Blanche elle laisse, à 400 mètres au sud, les villages de Kergos et de Kerjean. Ensuite, pendant 2 kilomètres, cette voie se confond avec la grande voie stratégique d'Angers à Aquilonia. Elle s'en sépare à Kerguillerm, passe à 800 mètres au sud de la chapelle de Loc-Marzin, et elle paraît se terminer là.

Route d'Aquilonia à Bénodet (Poulker). — Cette voie qui s'identifie, sauf près de ses points de départ et d'arrivée, avec la route moderne de Quimper à Bénodet, quittait le Park-ar-Groaz dans la direction du sud, à un carrefour en forme de

(1) Le Men, *Statistique Monumentale*, p. 139.

croix bien connu des archéologues qui ont étudié les vestiges d'Aquilonia. Dans la descente en ligne droite sur le village de Creac'h-ar-Guen, sur un parcours de 1 kilomètre, la voie est très ravinée. Elle atteint alors la route actuelle de Quimper à Bénodet, avec laquelle elle paraît s'identifier complètement sur une douzaine de kilomètres, si l'on en juge par les jalons gallo-romains qui existent sur son parcours ou à son voisinage. En Ergué-Armel, vestiges rencontrés à Lesperbez, Kernoter, Kerradenec, Toulven, etc... ; en Bénodet, à Keranscoët. Il est probable que la voie romaine se séparait de la route moderne à quelques centaines de mètres au sud de ce village, mais il est difficile de dire exactement à quel point. Cependant, on remarque bientôt, en se dirigeant vers la mer, à l'est de Bénodet, un vieux chemin rural qui passe au village de Kerstrad et par où, de proche en proche, on arrive assez directement au village du Trez, voisin de celui du Poulker, où existait une station gallo-romaine.

Route de Carhaix à Quimperlé. — Cette voie, bien connue, quitte Carhaix par le sud, passe à la Métairie-Neuve, en Plouguer ; franchit le canal, passe à Trévéler en Motreff, au bourg de Motreff, à 400 mètres à l'ouest du Buzit en Tréogan, traverse la forêt de Conveau à 700 mètres à l'ouest du Roc-de-la-Madeleine, à 400 mètres à l'ouest de la chapelle Saint-Nicolas, à la chapelle de Boutihiry en Gourin, au Saint, au Pont-Priant, à Lanvénégen, à Kernon, à Querrien, au Moustoir, au Guelvez en Querrien, à Tréméven, et atteint Quimperlé avec la G. C. 49, après s'être identifiée pendant une bonne partie de son parcours avec divers chemins modernes.

Route de Carhaix à Is, par Saint-Goazec. — Cette voie, qui sort de Carhaix par le sud-ouest, constitue la voie de rive gauche de l'Aulne, par Kastel-Spézet, Trévarez en Saint-

Goazec, Laz. A l'ouest de ce bourg, elle se confond avec la route d'Alet à la pointe du Raz.

Route de Carhaix à La Porte-Neuve. — Cette voie, maintenant bien connue, se sépare de la précédente au bourg de Spézet, passe aux bourgs de Roudouallec, Scaër, Bannalec, Riec, et aboutit à La Porte-Neuve, sur la rive droite de la rivière du Belon. Elle est en grande partie fondue dans le réseau des chemins modernes. Notons sur son passage des traces de l'occupation romaine à Scaër, à Pennanrun, à La Porte-Neuve en Riec, à la chapelle de Saint-Adrien, près de Loge-Cabel en Scaër.

En terminant cette longue énumération je citerai, pour mémoire, la *route d'Alet à Carhaix* qui passe à peine dans le coin nord-est du territoire étudié dans ce mémoire. C'est par erreur que, dans ma liste des voies romaines, j'ai rangé cette route de civitas à civitas au nombre des routes vicinales, en la qualifiant à tort de « route de Reginea à Vannes, avec embranchement sur Carhaix ».

Quoique j'aie pu faire, d'ailleurs, ce travail demeure incomplet. Si les tracés que j'y ai indiqués, pour nos anciennes voies, me paraissent aussi exacts que possible, je ne dissimule pas que d'autres parcours auraient peut-être autant de titres à être décrits : telle voie rectiligne au sud de Rosporden, telle autre au nord-ouest de Landudec, telle autre encore unissant Tronoan à Penmarc'h, pour ne citer que les plus apparentes, ont été provisoirement laissées de côté ; c'est de la prudence la plus élémentaire ; j'aime mieux que cette ébauche soit considérée comme perfectible que comme systématiquement erronée.

BIBLIOGRAPHIE

Abgrall (le chanoine). *Voie romaine de Quimper à Tronoën (Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. xix).

——— *Etablissement gallo-romain du Grand-Ris (Bulletin de l'Association Bretonne,* 1895).

——— *Etude de la voie romaine et du chemin de pèlerinage des Sept-Saints entre Quimper et Vannes (Bulletin de l'Association Bretonne,* 1905).

— Je n'ai cité de l'œuvre patiente de notre vénéré président d'honneur que les trois ouvrages ci-dessus, parce qu'il faut faire un choix, mais l'on trouvera beaucoup d'autres notes ou renseignements utiles publiés sous son nom ou en collaboration avec feu M. le chanoine Peyron, dans la collection du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère* et dans celle du *Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie*, pour ne citer que ceux-là.

Cayot-Délandre. *Le Morbihan, son histoire, ses monuments,* Vannes, 1847. Ouvrage important, contenant beaucoup de détails sur les voies romaines en particulier.

Desjardins (E.). *Géographie de la Gaule romaine,* t. i. Paris, 1876.

Desmars (J.). *Redon et ses environs,* Redon, 1869. Petite brochure de 170 pages publiée par un archéologue alors âgé d'une vingtaine d'années et possédant déjà un bagage scientifique très important. Son auteur, disparu prématurément. y a fructueusement complété et rajeuni l'œuvre de Cayot-Délandre.

Dizot (le lieutenant) *Rapport sur les fouilles exécutées au champ de manœuvres du 118e régiment d'infanterie (Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1896). Travail complétant heureusement celui de Le Men sur le poste militaire du Park-ar-Groaz.

Du Chatellier (P.). *Les époques préhistorique et gauloise dans le Finistère,* 2e édition, Quimper, 1907. Ouvrage classique pour le Finistère, le plus complet des travaux d'ensemble publiés sur ce département.

Flagelle. *Notes archéologiques sur le département du Finistère (Bulletin de la Société académique de Brest,* 1876-77). Ce mémoire comprend beaucoup de bons renseignements réunis par l'auteur et par Le Men.

Halléguen (Dr). *L'Armorique bretonne,* t. 1. Paris, 1864. Ouvrage connu, déjà ancien, un peu diffus, contenant un certain nombre de bonnes pages, mais aussi quelques erreurs notables en ce qui concerne les traces de l'occupation romaine.

Halna du Fretay. *Temples romains dans le Finistère (Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1894). Mémoire accompagné de plans, intéressant à consulter surtout pour les détails qu'il contient sur le monument romain de Trougouzel, en Ploaré.

Harmois (A.-L.). *Inventaire des découvertes archéologiques du département des Côtes-du-Nord, arrondissement de Guingamp (Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* 1911).

Jullian (C.). *Histoire de la Gaule,* Paris, 1908-1920.

Kerviler (R. de). *Etude critique sur la géographie de la presqu'île armoricaine au commencement et à la fin de l'occupation romaine (Bulletin de l'Association bretonne,* 1873). Bonne synthèse.

La Borderie (A. de). *Histoire de Bretagne,* t. 1, 1896.

La Monneraye (Ch. de). *Géographie ancienne et historique de la péninsule armoricaine (La Bretagne) (Bulletin de l'Association bretonne,* 1883). Cette étude très consciencieuse occupe les 292 pages dudit bulletin.

Le Carguet (H.). *Etablissements romains de la rivière d'Audierne (Bulletin de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* 1908). Bon travail donnant beaucoup de précisions et accompagné de bonnes planches.

Le Men (R.-F.). *Statistique monumentale du Finistère (Epoque romaine) (Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. II).

——— *Fouilles d'un poste gallo-romain sur le Mont-Frugy* (même *Bulletin,* t. III). Travail d'ensemble et étude de détail très utiles à consulter tous deux.

Picquenard (Dr Ch.). *L'occupation romaine dans le bassin de l'Odet (Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1906).

——— *Recherches sur le parcours de quelques voies romaines dans la partie orientale de l'arrondissement de Quimper (Revue de Bretagne,* 1909).

Pouchous (l'abbé). *Monographie de la paroisse de Plonévez-Porzay (Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1894). Ouvrage posthume écrit par quelqu'un qui connaissait bien la paroisse.

Rolland (l'abbé). *Aqueduc romain de Carhaix (Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1900). Patiente reconstitution très utile à consulter.

Toulmouche. *Histoire archéologique de l'époque gallo-romaine de la ville de Rennes,* Rennes et Paris, 1847.

Viaud-Grand-Marais. *Les maisons rouges,* Nantes, 1906. Bonne synthèse de ce que l'on sait sur les « maisons rouges » réparties le long des anciennes grandes routes.

Dr Ch.-A. PICQUENARD.

La Société archéologique du Finistère

et la Préhistoire

ÉTUDE RÉTROSPECTIVE

I

LES PRINCIPES ET LES MÉTHODES

A l'occasion du cinquantenaire de la Société archéologique du Finistère, quelques mots sur ses relations avec la Préhistoire.

La Société archéologique se réveilla, en 1873, d'un long sommeil pendant lequel s'était créée une science nouvelle, la Préhistoire. L'une des premières préoccupations de la Société fut de se mettre à la mode du jour. On faisait des fouilles partout ; et, partout, disait-on, l'on découvrait merveilles. Le Morbihan avait des trésors plein ses tumulus. Pourquoi le Finistère n'en aurait-il pas aussi ? Ainsi raisonna la Société archéologique, et elle se mit à faire, autour des mégalithes de la région, des attaques intéressées, à grands coups de pioche.

Le succès répondit à ses premiers efforts. Mais, bientôt, entre plusieurs membres de la Société, survint un malentendu : A qui appartiendraient ces trésors ? A la Société archéologique, pour le musée départemental ? A l'inventeur-associé, pour ses collections particulières ?

Qui n'a point désiré monter un César romain en épingle de cravate, joindre une poterie samienne aux bibelots de son étagère, convertir une hache de pierre polie en presse-papier ? Que celui-là décide !

Au milieu des fouilles de Tronoan, une scission se fit entre plusieurs membres de la Société, qui, dès lors, relégua la Préhistoire au second plan de ses travaux. Si bien que, chaque année, avant d'allouer la subvention départementale, M. le Préfet faisait invariablement au Président de la Société ce reproche : « Vous ne faites pas de fouilles ! »

*
**

Qu'est-ce qu'une fouille ?

Mot qui n'a rien de défini, ni quant à la méthode, ni quant au but.

Durant le siècle dernier, les conceptions archéologiques changaient souvent : chaque quart de siècle créait la sienne. Chaque théorie régnante régissait les procédés et le but des fouilles de son temps. Survenait une autre théorie, celle-ci, à son tour, détrônait la précédente et gouvernait les recherches et les idées. A toutes les périodes du siècle, les archéologues ont cru avoir, seuls, trouvé dans leurs fouilles la vérité sur le passé. Ils étaient de bonne foi, mais bien prématurées leurs conclusions ! Il n'y a pas à les critiquer. Chacun a apporté son contingent de travail pour arriver à la connaissance du passé. Que ce but à atteindre est encore éloigné !

*
**

Voici un aperçu des principales opinions émises et des fouilles opérées au siècle dernier :

1) — « Les dolmens étaient les autels sur lesquels les « Gaulois immolaient des victimes humaines. Les groupes « de pierres levées indiquaient des sanctuaires druidiques.

« La table du dolmen était creusée de cupules pour main-
« tenir la tête et les membres de la victime pendant l'immo-
« lation, et entaillée de rigoles pour faire couler le sang. Des
« taches brunes dans ces rigoles (oxyde de fer ou lichen rou-
« geâtre), c'était encore du sang coagulé ».

Telle était la leçon d'archéologie que nos maîtres de l'école communale de Pont-l'Abbé nous faisaient, chaque année, devant le dolmen de la Torche de Penmarc'h.

2) — Que devenaient les corps exsangues des victimes immolées sur les *dolmens-autels* ? Des fouilles pratiquées sous les dolmens révélaient tantôt des cendres, tantôt des ossements. C'était là une preuve d'incinération ou d'inhumation. Le *dolmen-autel* était donc, en même temps, un *dolmen-tombeau.* Avec les restes de la victime, on déposait : un couteau de silex, instrument du sacrifice ; un vase en poterie, dans lequel avait été recueilli le sang de la victime ; des *ex-voto, celtæ,* ou haches polies, faites des pierres les plus dures, comme aussi, d'après la croyance, des schistes les plus tendres.

*
**

Les deux rites funéraires se trouvent inégalement répartis dans les dolmens. Voici, d'après une communication, faite par M. Paul du Châtellier en 1883 à la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, la proportion entre l'incinération et l'inhumation dans les monuments funéraires du Finistère et du Morbihan. Nous y avons ajouté un calcul de pourcentage.

1) — Fouilles de M. du Chatellier dans le Finistère :

Nombre de sépultures, 64.

—	Incinération	53	=	82,81 %
—	Inhumation directe	6	=	9,38 —
—	Cendres et charbons, avec conclusion à l'incinération....	5	=	7,81 —

2) Fouilles du Morbihan, faites par la Société Polymathique (Le mémoire de M. du Châtellier donne, pour chaque dolmen, le nom de l'explorateur) :

Monuments explorés : 68.

—	Incinération	11	=	16,18 %
—	Inhumation	13	=	19,12 —
—	Avec charbons *(sans autre constatation)*.....	31	=	45,59 —
—	Sans ossements ni charbons	13	=	19,11 —

La légende, plus que millénaire, des Corrigans, ne se prévaudra-t-elle pas de ce chiffre de 45,59 %, pour continuer à faire des dolmens leurs demeures ?

*
**

Les mobiliers funéraires du Morbihan sont d'une richesse préhistorique inappréciable. Un anglais leur attribua une valeur vénale, et offrit des centaines de mille francs pour un seul collier de callaïs. Trésors et monuments étaient sous la sauvegarde active et éclairée de la Société Polymathique. Mais cette offre avait donné l'éveil : des fortunes devaient être enfouies sous tous les dolmens !

A l'époque des grandes découvertes de la Société morbihannaise, la Société du Finistère dormait encore son sommeil. Le département était à la merci de qui voulait fouiller ses monuments. Cette région, surtout le Cap-Sizun, attira l'attention des chercheurs. Des étrangers (anglais, disait-on), en breack à deux chevaux, la parcoururent en tous sens, repérant les monuments indiqués par M. Flagelle, puis disparaissaient. Peu après, un matin, l'on trouvait des dolmens renversés, des tumulus éventrés, et, dans le creux de la fouille, des traces de chandelles de suif, et l'emplacement d'un vase

disparu. Des archéologues marrons, des curieux aussi, ont marqué leur passage en bousculant ou brisant les tables de dolmens, abattant les piliers, fouissant et ravageant tout, à grands coups de pioche.

De bien plus longue date, les propriétaires avaient enlevé les pierres d'une foule de monuments pour en faire des toitures aux soues à porcs, des clôtures aux parcelles de terre défrichées, des poteaux aux barrières des champs. Rien que la partie nord des communes de Cléden et de Goulien contient plus de 500 pierres dolméniques ainsi utilisées.

Les carriers aussi ont été de grands destructeurs, à Trez-Goarem en Esquibien, à Ros-Keringard en Plogoff, etc., etc. Le grand dolmen du Canaëc (Trez-Goarem) a été vendu et les pierres forment le foyer de la cuisine du petit-séminaire de Pont-Croix.

Un comité d'archéologues entreprit aussi une exploration sérieuse du grand dolmen de Lescongar, en Plouhinec. Dans l'ardeur et la hâte de la fouille, les piliers furent dénudés, intérieurement et extérieurement, jusqu'à la base *(ce qui ne doit jamais se faire, si l'on veut conserver un monument)*, si bien que le dolmen se disloqua au-dessus des travailleurs. Il n'y eut pas mort d'homme. Mais l'un des ouvriers, coincé sous une pierre, mourut un an après, des suites de l'accident.

Les *derniers grands tumulus du Cap-Sizun* ont été explorés par M. Grenot, professeur au collège de Quimper, de 1867 à 1872. Il s'inspirait des procédés de la Société polymathique. Nous avons eu entre les mains sa correspondance avec l'un de ses travailleurs du Cap. Rien de plus méticuleux et de mieux ordonné, pour la recherche des objets contenus dans les dolmens. Dans cette correspondance, une lettre surtout, a attiré notre attention : — « Ne regardez pas à l'économie ! — disait-elle. — Payez

« amplement les travailleurs ! le moindre petit vase, pas « plus grand qu'une coque d'œuf, vaut mille francs et « au delà. » —

Plus tard, M. Grenot apprit que la valeur marchande des objets préhistoriques n'atteignait pas le cinquième de la dépense engagée pour faire les fouilles.

M. Grenot était membre correspondant de la Société académique de Brest. Dans la suite, la Société archéologique du Finistère eut deux présidents, spécialistes de la Préhistoire : M. le baron Halna du Fretay, et M. Paul Maufras du Châtellier, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques.

*
**

A la présidence de la Société, M. du Fretay ne fut qu'une étoile filante (1). Devant un tumulus, c'était un conquérant. Un jour, nous lui demandions quelle était sa méthode ? Il nous répondit : — « J'arrive, fouille, trouve, prends et m'en vais... » ..... « et je trouve toujours. » — Méthode parfaite et efficace, puisque, du haut du dolmen de Kervini, en Poullan, M. du Fretay, en 1888, avait encore en vue cinq cents tumulus ! (Voir sa brochure : *Bronze et Silex réunis).*

Les conquêtes archéologiques de M. Halna du Fretay et les Vénètes, captifs de Jules César, le vainqueur des Gaules, ont eu le même sort.... *Sub hasta.*

M. du Fretay a été l'explorateur attitré de la région de Douarnenez. C'est regrettable que la partie de sa collection qui aurait présenté un réel intérêt préhistorique n'ait pas été conservée sur place.

— « *Cum flueret lutulentus, erat quod tollere velles.* » —

---

(1) Discours de M. Waquet, au cinquantenaire de la Société archéologique.

*
**

L'exploration d'un tumulus est un travail « *long et dispendieux* », a affirmé M. Maudet du Penhoat, en 1814 (1). Du temps et de l'argent ! M. du Châtellier en fit amplement usage dans ses explorations du Cap-Sizun, réparties sur cinq années consécutives. La recherche des mobiliers funéraires, la description des monuments et leur conservation, si c'était possible : telles étaient ses préoccupations.

Après les travaux de M. Grenot, les grands dolmens du Cap-Sizun étaient restés béants. M. du Châtellier en faisait une exploration sommaire pour se documenter sur la construction du monument. Après quoi, parmi la terre remuée de la fosse, il jetait quelques pièces de monnaie, au millésime de l'année, comme indication aux futurs archéologues, de la date d'une exploration antérieure.

Le grand mérite de M. du Châtellier est d'avoir créé le musée de Kernuz, pour ainsi dire à pied d'œuvre, et principalement avec les objets de provenance régionale proche. Chaque fouille importante y a sa vitrine spéciale, dans laquelle, soigneusement étiquetés, sont réunis tous les objets trouvés. Le *caractère ethnographique de la fouille est ainsi conservé. Et c'est là la seule valeur réelle que doit reconnaître l'archéologue consciencieux.*

Lors de l'excursion de la Société archéologique, le 2 août 1917, à Kernuz, nous nous sommes trouvés en plein pays de connaissance devant les vitrines du Cap-Sizun : Moguer-Ven, Castel-Meur, Troguer, Kerguerrick, etc., etc. ; et, à côté, dans leur vitrine, aussi, nos fouilles de Kersigneau. D'autres collections contiennent de nombreux objets de valeur, mais de provenances diverses et éloignées.

---

(1) Fouille du monument des *Pierres plates* (Morbihan), juin 1813, par M. Renaud.

Le synchronisme entre ces objets et ceux de la région, n'est, parfois, pas suffisamment établi. Ce sont des documents qui appartiennent plutôt à l'*ethnologie* qu'à l'étude archéologique du pays Cornouaillais.

*
* *

Qu'est-ce que la Préhistoire, ou le préhistorique ?

C'est la partie de l'archéologie à qui appartient l'étude des populations les plus anciennes, dont il ne reste aucun renseignement écrit ou oral, ou l'*âge de la pierre*.

Cet âge se divise en deux périodes, entre lesquelles la science place une lacune, ou *hiatus*, jusqu'ici indéfini : 1° la période de la *pierre taillée* ; — 2° la période de la *pierre polie*.

La *pierre taillée (paleolithique, pierre ancienne* des anglais). correspond au *quaternaire* géologique, sol qu'avaient foulé ces anciens habitants.

La *pierre polie (néolithique, pierre nouvelle* des anglais), correspond aux temps actuels.

A l'archéologie ordinaire appartient ce qui relève spécialement de l'*âge des métaux*.

Cet âge tient, d'un côté, au *néolithique* ; de l'autre, à notre âge. Il fait, pour ainsi dire, la soudure entre l'âge de la *pierre polie* et l'*époque historique*.

*
* *

Les traces des occupations de la *pierre taillée* ne pointent pas à la surface de notre sol ; il faut les aller chercher dans les couches géologiques que ces hommes ont habitées.

Au contraire, les occupations de la *pierre polie* forment des reliefs sur notre sol. Ce sont :

Des *enceintes circulaires* en terre, entourant des emplacements de cabanes ; — Des *pierres levées*, en groupes, ou isolées ; frustes ou taillées (*menhirs* ou *peulvens* qu'il ne faut pas confondre et, peut-être, d'époques différentes) ; — Des *karn*, cendres couvertes d'amoncellements de pierres et, parfois, confondus avec les tumulus ; — Des monuments funéraires, ou *tumulus* et *dolmens*.

Les recherches se sont surtout portées sur ces derniers monuments.

M. Auguste Barth, membre de l'Institut, nous affirmait, en 1915, que, « malgré tous les travaux faits, on ne « connaissait rien de certain sur cette époque de la « pierre polie ; qu'on ignorait absolument l'usage ou la « destinée des haches (?) néolithiques. Trop d'actes de « vandalisme ont été commis pour qu'il reste encore assez « de tumulus et de dolmens intacts desquels dégager une « certitude scientifique. Un hasard, seul, peut donner la « clé du mystère néolithique ».

★

★★

S'il était possible d'aider ce hasard révélateur du passé, ce serait en déterminant la relation, ou l'affinité qui a dû exister entre les quatre sortes d'occupations néolithiques que nous avons souvent rencontrées.

Un procédé facile pour reconnaître ces groupements, consiste à prendre le dolmen (ou son emplacement en cas de destruction) comme centre d'une circonférence dont le rayon serait de quelques centaines de mètres. Relever, ensuite, au cadastre, d'après leur étymologie, les noms qui auraient une indication de reliefs de sol ou se rapportant à ces groupes ; puis faire une exploration des terrains compris à l'intérieur de cette circonférence.

Nous livrons ce procédé aux études de ceux des membres de la Société archéologique qui ont le loisir et les moyens de procéder à des fouilles. En l'observant, ils parviendraient à des conclusions plus probantes que celles données par l'examen ou la violation brutale des seuls dolmens.

H. LE CARGUET.

Audierne, 28 novembre 1923.

II

SOUVENIRS D'EXPLORATIONS

En complément de la notice relative à M. Paul du Châtellier, que j'ai rédigée au lendemain de sa mort, survenue le 26 mars 1911, je voudrais dire quelques mots de quatre de ses explorations dont j'ai été témoin et que j'ai pu suivre de près : deux chambres dolméniques et deux tumulus. Ainsi on pourra saisir sur le fait la manière dont notre ancien président interpréta les *principes* et pratiqua les *méthodes* qui étaient alors en vogue.

1° — *Dolmen de Kerbalanec, en Beuzec-Cap-Sizun,* juin 1879 ; à 5 kilomètres est du bourg, 1500 mètres du littoral de la baie de Douarnenez. — C'est un très beau monument, dolmen ou plutôt galerie couverte composée de huit montants verticaux de chaque côté et d'une dalle debout faisant fermeture à chacune des extrémités, et portant actuellement cinq tables de recouvrement. La longueur intérieure entre ces deux extrémités est de 10 mètres ; la largeur 1 m 80 au bout sud, 2 m 50 vers le milieu, 1 m 50 au bout nord. L'orientation comme longueur est presque nord-sud. Les supports émergeaient du sol extérieur, c'est-à-dire du tertre de construction d'environ 0 m 75 du côté ouest, et de 1 mètre du côté est.

Une particularité dans la construction, c'est que, du côté ouest, à 1 m 50 de distance des montants latéraux, douze blocs de pierre debout sont fichés en terre, de manière à émerger extérieurement de 0 m 40. Leur destination devait être de consolider cette terre ou cette sorte de galgal et de servir comme d'appuis ou de contreforts pour s'opposer au déversement des montants. Les tables de recouvrement forment

des dalles de belles dimensions ; la plus forte mesure en moyenne 4 mètres de longueur sur 3 mètres de largeur, et une épaisseur de o m 6o.

L'intérieur était rempli de terre fine jusqu'à environ o m 4o du plafond formé par les tables de recouvrement.

La fouille de ce monument, conduite avec précaution et méthode, a donné comme résultat : des fragments de vases brisés intentionnellement, différentes couches de cendres avec mélange de charbon, éclats de silex, pointes de flèches, trois écuelles à fond plat et à fond rond, cinq ou six vases divers, pierre à concasser le blé, hache en diorite, pointe de javelot en quartzite gris. A 1 m 90 au-dessous du plafond règne une aire de terre argileuse qui fait le fond de la chambre. A bien considérer le mobilier recueilli dans cette exploration, la conclusion est que c'est là un monument funéraire ; était-il destiné à honorer un seul chef ou à recueillir les restes de différents individus disparus successivement.

L'ensemble du monument, quoique débarrassé des terres qui en formaient le bourrage, s'est bien comporté. Ses montants latéraux, dont quelques-uns étaient déjà un peu déversés au moment de la fouille, n'ont depuis ce temps rien perdu de leur verticalité, et promettent de continuer à se maintenir stables.

Après une visite, ces dernières années, du docteur Capitan, qui a reconnu à ce monument une importance de première valeur, le classement en a été fait comme monument historique, conformément à la demande qui avait été déjà formulée en 1884 par M. P. du Châtellier, et il faut espérer qu'il ne subira pas d'assauts de la part de gens mal intentionnés, pour pouvoir être assuré d'une longue existence.

2° — *Galerie arc-boutée de Lesconil, en Poullan*, à 3 kilomètres est du bourg, à 3oo mètres sud de Tréota. — Je puis dire que j'ai été le premier à découvrir ce monument, ou du

moins à le signaler. Masqué par un bouquet d'arbres, encombré par des broussailles, il ne frappait pas les yeux des passants, lesquels du reste étaient rares en cet endroit ; et si les fermiers le désignaient sous le nom de *ty-corriket,* maison des nains ou des lutins, nul n'y attachait grande importance.

Dès le moment où j'eus occasion de le voir, milieu de juillet 1881, je lui trouvai un caractère absolument étrange et en dehors des données des autres monuments mégalithiques de ce pays. Ce n'est point un dolmen ni une galerie avec tables sur supports, c'est plutôt une allée formée de montants latéraux non verticaux, mais penchés d'environ 60 degrés sur l'horizontale, et s'appuyant mutuellement les uns contre les autres à leur sommet, de manière à former comme un toit aigu dont les côtés ou versants étaient constitués par de grandes dalles sortant de terre d'environ 2 mètres à 2 m 60. De chaque côté on compte huit dalles dont la plus large mesurait 2 m 50 de largeur, et la plus étroite 1 m 15 ; belles dimensions, car, avec la longueur totale de la partie à l'air libre et le pied engagé en terre, on pouvait donner à chaque pierre une longueur moyenne de 3 m 50. Au point où ces dalles sortent de terre, on mesure 1 m 20 de largeur entre leurs pieds, et la longueur totale du monument est de 12 mètres.

En plus, comme au dolmen de Kerbalanec dont je viens de parler, de chaque côté de la ligne des montants, à la distance de 1 m 10, on voyait émerger du sol couronnant le galgal la tête de dix blocs fichés en terre profondément et faisant office de contreforts, pour contrebuter la poussée des pieds et les empêcher de chasser.

Pour mieux me rendre compte de la nature de ce monument, je me risquai à tenter un commencement de fouille, et, après avoir entamé à l'une des extrémités la terre fine qui emplissait la chambre, je trouvai, presque à la surface supérieure, un vase rempli de restes incinérés, fabriqué au tour et

certainement de facture romaine, par conséquent de date bien plus récente que l'ensemble du monument. Ce premier résultat m'indiqua qu'il était utile d'appeler M. du Châtellier pour opérer une exploration sérieuse. Cette fouille a employé trois jours, les 20, 22 et 23 août 1881, et a donné comme récolte : deux vases dolméniques, fragments de poteries, diverses couches de cendres, hache en diorite polie, petite hache en fibrolite, pierre à concasser le blé. Le fond de la chambre ou de la fosse est constitué par une couche d'argile jaune, fortement tassée, d'une épaisseur moyenne de $0^{m}25$, reposant tantôt sur le tuf résistant, tantôt sur la roche.

Le classement de ce monument a été demandé par M. du Châtellier trois ans après l'exploration, en 1884 ; mais quelle que fût la puissance des magnats qui présidaient en ce moment aux destinées des monuments mégalithiques, MM. de Barthélémy et Gabriel de Mortillet, il a fallu arriver jusqu'à ces dernières années pour que l'intervention énergique de M. le commandant Devoir et le zèle du docteur Capitan pussent arriver à un résultat pratique.

3° — *Tumulus de Parc-an-Dorguen, en Plabennec*, à 500 mètres nord-est de l'église paroissiale. — Ce fut au prix de pourparlers laborieux que l'on put obtenir l'autorisation de faire cette fouille, août 1881, la propriétaire était chicanière et âpre au gain.

C'était vraiment un beau tumulus : 5 mètres de hauteur, diamètre au pied 40 mètres. Comme la sonde ne donnait aucun résultat vers le milieu, et n'indiquait pas de dalle de grande dimension, on jugea bon de commencer l'exploration par une tranchée latérale, côté nord. Près du centre on rencontra les bords d'une grande dalle que l'on estima être la table de recouvrement de la chambre funéraire ; elle était posée sur le sol naturel, au niveau du sol du champ. En creusant au-dessous on rencontra une maçonnerie en moel-

lons, dans laquelle on pratiqua une ouverture, et l'on put entrer dans une magnifique chambre ou fosse profonde qui mesurait 2 m 60 de hauteur, 3 mètres de longueur, 1 m 65 de largeur, maçonnée en moellons d'environ 0 m 13 d'épaisseur, formant en tout 20 assises assez régulières, avec, au fond, une sorte de trottoir ou de banquette haute de 0 m 40 et large de 0 m 25.

Une seule table formait plafond, et devait avoir au minimum 4 mètres de longueur, 2 m 20 de largeur et 0 m 50 d'épaisseur.

Au fond de la fosse on pouvait reconnaître les traces d'un plancher, sur lequel étaient répandus des restes incinérés : au milieu de ces restes, un vase en argile à deux anses, aux parcis duquel adhéraient des morceaux d'étoffe fine de lin, et deux petits poignards en bronze à minces fourreaux de bois recouverts de cuir. Sur la saillie de la banquette on remarquait les vestiges d'un plancher qui devait régner sur l'ensemble et former plafond pour protéger les restes incinérés et les objets qui les accompagnaient.

Avant de prendre congé, M. du Châtellier fit les plus sérieuses recommandations pour que rien ne fût bouleversé, ni dans la chambre souterraine, ni dans le tumulus qui le surmontait. Etant donné l'état d'esprit des propriétaires, pouvait-on être assuré qu'il serait tenu compte de ces observations ?

En tout cas, les résultats de cette fouille, ainsi que l'importance architecturale du monument furent signalés aux sommités de l'époque. Il eût été d'un grand intérêt d'assurer la conservation de ce beau tumulus et de la fosse exceptionnelle qu'il abritait. Déjà, du côté du Morbihan, on s'occupait de classer et de conserver les souvenirs les plus appréciables du passé ; mais pour le moment, la sagesse des sages se désintéressait encore de ce qui regardait notre Finistère.

4° — *Tumulus de Kergoniou, en Guissény,* à 5 kilomètres sud du bourg, non loin du château de Penmarc'h en Saint-Frégant ; commencement d'août 1881. — Tertre d'environ 2 mètres de hauteur ; une tranchée creusée dans le côté sud fit découvrir, au ras du sol naturel, les bords d'une table soutenue par une maçonnerie en moellons d'assez petites dimensions ; en y pratiquant une brèche, on put pénétrer dans une chambre d'environ 2 mètres de longueur, sur 1 m 50 de largeur et 1 m 20 de haut. Sur le fond, recouvert d'un reste de plancher, était couché un squelette dont le crâne avait été trépané de son vivant, puisque les bords de l'ouverture présentaient des traces de cicatrisation. Près du défunt était déposé un vase à quatre anses et un petit poignard triangulaire en bronze, puis un bandeau en bronze sur le front.

Ce crâne trépané offrait un intérêt particulier, à cause de l'analogie qu'il présentait avec deux autres exemplaires provenant de fouilles faites à Crozon par M. de Fréminville, en septembre 1843.

Chanoine ABGRALL, doyen.

25 octobre 1923.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME L

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des délibérations et de la chronique de la Société archéologique en 1923

PAGES.

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES 3

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS 15

SÉANCE DU 25 JANVIER III

Election d'un vice-président. — Nécrologie : M. Marcel Bellin. — Conférences-leçons d'archéologie préhistorique. — Nomination d'un nouveau conservateur au musée départemental.

CHRONIQUE : Publications relatives à l'hagiographie et aux manoirs et meubles bretons VI

SÉANCE DU 1er MARS IX

Démarches tendant au classement du dolmen de Keravel en Saint-Pol. — Communication de M. Romain-Desfossés concernant une galerie de la presqu'île de Kermorvan. — La chapelle de Saint-Jean de Leuhan. — Présentation de la monographie de Plouégat-Moysan par M. Quiniou. — L'inscription du moulin de Rouazle en Dirinon.

ANNEXE : La réformation de la noblesse en 1668 en Bretagne, par H. Waquet. — Les poteries d'Ergué-Gabéric, par D. Bernard XII

Séance du 28 Mars XVII

Classement de monuments mégalithiques. — Les troncs d'if de Trezmalaouen. — Présentation d'une vie latine de saint François imprimée en 1575 à Cuburien. — Découverte d'une motte féodale à Guerlesquin.

Chronique : Don de statues par la commune de Scrignac au musée départemental. — Classement de monuments. — *Le Bulletin diocésain*. — De l'utilité de l'étude des noms de lieux XXI

Séance du 26 Avril XXV

Convention relative à la répartition entre le musée de Penmarc'h et celui du département des objets découverts par des membres de la Société. — Présentation d'une *Bibliographie de la Révolution dans le Finistère,* par M. Bernard, et de l'*Histoire anecdotique de Brest,* par M. Delourmel.

Annexe : Rapport de la commission de comptabilité. XXVIII

Séance du 31 Mai. XXIX

La carte de membre de la Société. — L'excursion du 20 mai dans le pays de Pont-Croix. — Projet de création d'un musée dans le château de Brest. — La " Sauvegarde de l'art français ". — Découverte d'une colonne romaine au bourg de Saint-Jean-Trolimon.

Annexe : Civitas Aquilonia, Corisopitum, Kemper, par H. Waquet. XXXIII

Séance du 28 Juin. XXXVII

Célébration du cinquantenaire de la Société.

Annexe : Déclaration du Groupe finistérien d'Etudes préhistoriques. XXXIX

Séance du 26 Juillet XLI
Compte rendu des cérémonies du cinquantenaire et de l'excursion du 1er juillet à Quimperlé et au Faouët. — Renonciation du Groupe finistérien d'Etudes préhistoriques à la convention du mois d'avril.
Annexe : Correspondance relative aux trouvailles archéologiques. XLIII
Séance du 25 Octobre. XLV
Nécrologie : M. Le Bras, de Kerjean. — Octroi par le Ministère de l'Instruction publique d'une subvention de 700 francs à la Société. — Les manifestations historiques et archéologiques de la saison d'été. — Le fortin de Saint-Laurent près de La Forêt-Fouesnant ; communication de M. Cormier. — Le tombeau de Troïlus de Montdragon. — Le cloître des Augustins de Carhaix. — Les ruines de Saint-Jean de Leuhan. — L'ossuaire de Plonévez-du-Faou. — La *Géographie du Morbihan* de M. Corgne. — La coutume du Broella à Ouessant.— La grande place de Locronan.— Don au musée par Mlles Goy.
Chronique : De la conservation des anciennes chapelles. — Les publications de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. L
Séance du 29 Novembre LIII
Ouverture à Quimper d'un cours d'enseignement supérieur. — Don au musée par Mlles Goy. — Le tome II de l'Inventaire sommaire des Archives départementales. — Les preuves de noblesse de la famille Provost de Boisbilly. — Les prééminences de la famille Lhonoré à Quimper, Loctudy, Morlaix. — De l'abus de l'affichage et de la protection des chapelles abandonnées.

Annexe : Le donateur du vitrail de la chapelle de Saint-Exupère en Dinéault, par L. Le Guennec. — L'avenir de la langue bretonne LVII

Séance du 27 Décembre XLI

Nécrologie : MM. Deyrolle, Lefèvre-Pontalis, Maurice Barrès. — Elections pour le renouvellement du bureau.

Annexe : Les cacous en Bretagne au xv^e^ siècle, par Daniel Bernard. — Un ancêtre de Brizeux, propriétaire à Guengat, par D. B. LXIII

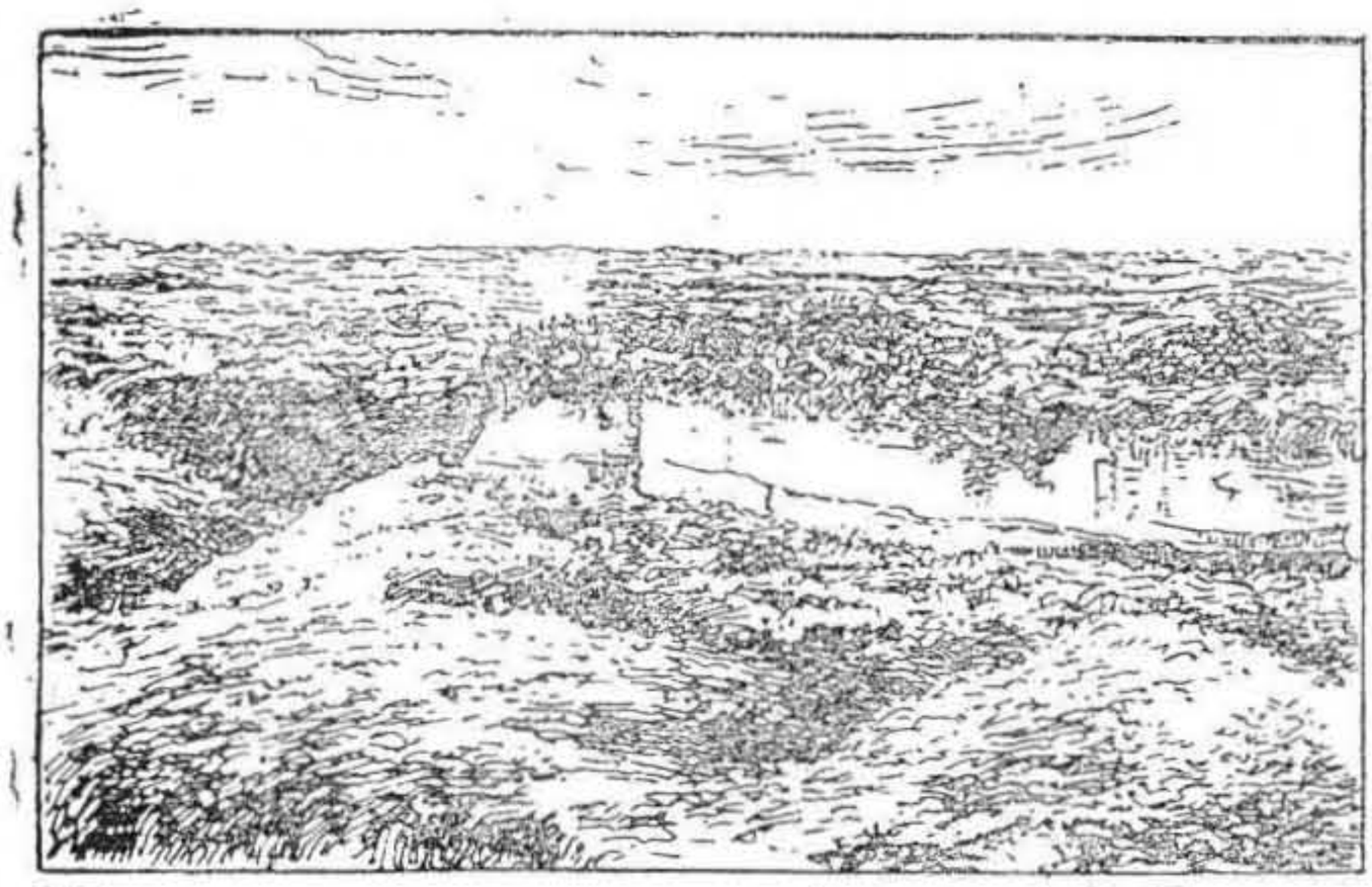
DEUXIÈME PARTIE

Table des Mémoires publiés en 1923

PAGES

I. Quelques notes sur le célèbre centenaire Jean Causeur, par Daniel Bernard. 3
II. Vieilles chansons bretonnes : II. La chanson de Monsieur de Boisalain, par L. Le Guennec. . . 8
III. Archives du château de Kerjean-Mol 24
IV. L'expansion romaine dans le Sud-Ouest de l'Armorique, par le Dr Picquenard [1 planche]. 49, 124
V. Quatrième campagne de fouilles préhistoriques dans le Finistère (1922), par l'abbé Favret, le commandant Bénard, G. Monod [7 planches]. 83
VI. Cinquantenaire de la Société archéologique du Finistère. Discours prononcé à la séance du 28 juin 1923 par H. Waquet. 98
VII. Discours prononcé à la cathédrale de Quimper le lundi 9 juillet 1923 par Mgr Duparc, évêque de Quimper et de Léon 114
VIII. La Société archéologique et la préhistoire : Etude rétrospective par H. Le Carguet et le chanoine Abgrall. 161

Quimper — Imp. JAOUEN, Mme BARGAIN et Cie, succrs

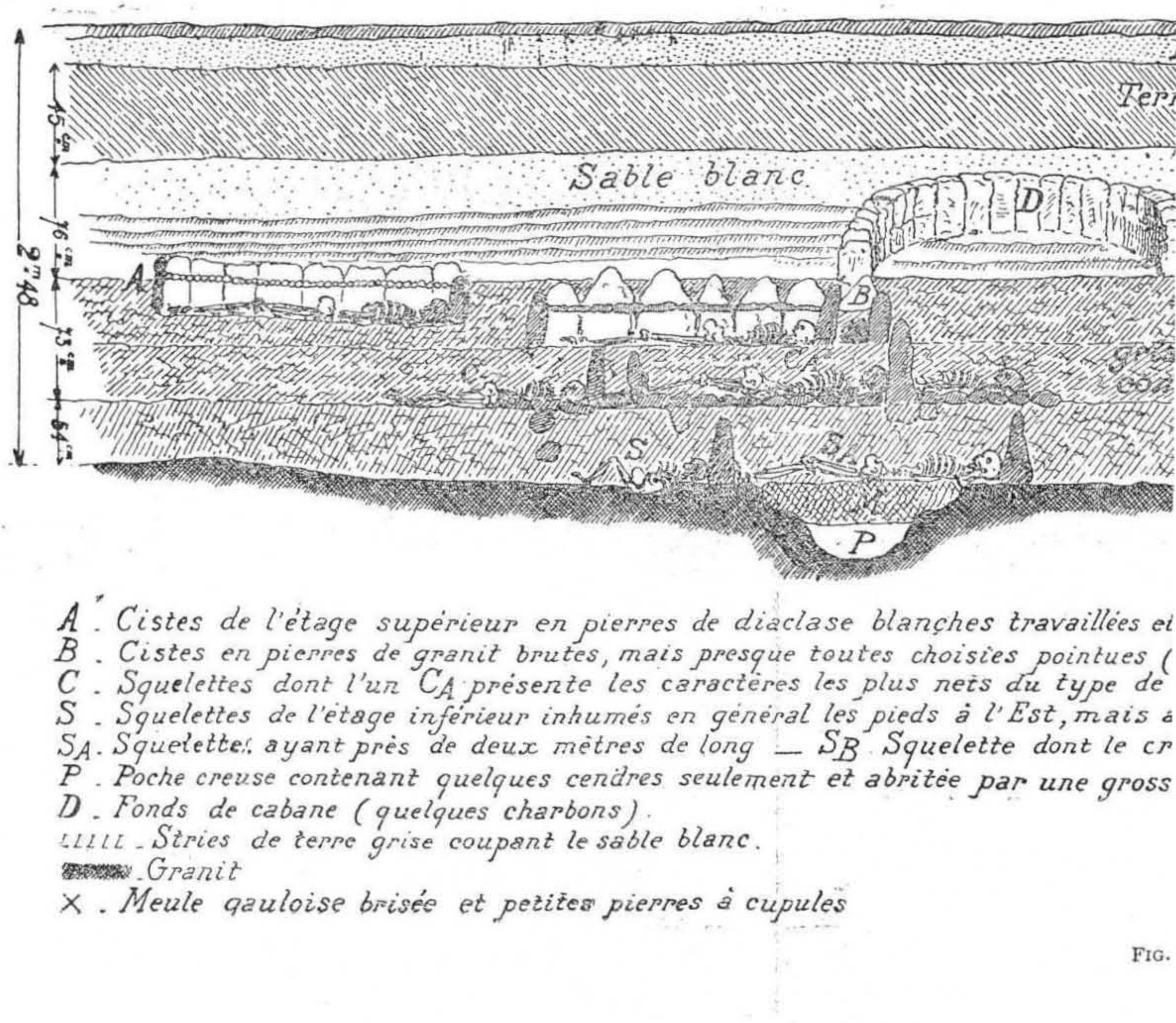


d'après le cliché de G. Monot

Projection horizontale de la nécropole

13 pierres pointues plantées verticalement à 65 cm au-dessus du niveau des squelettes S.

Projection verticale d'une partie de la nécr

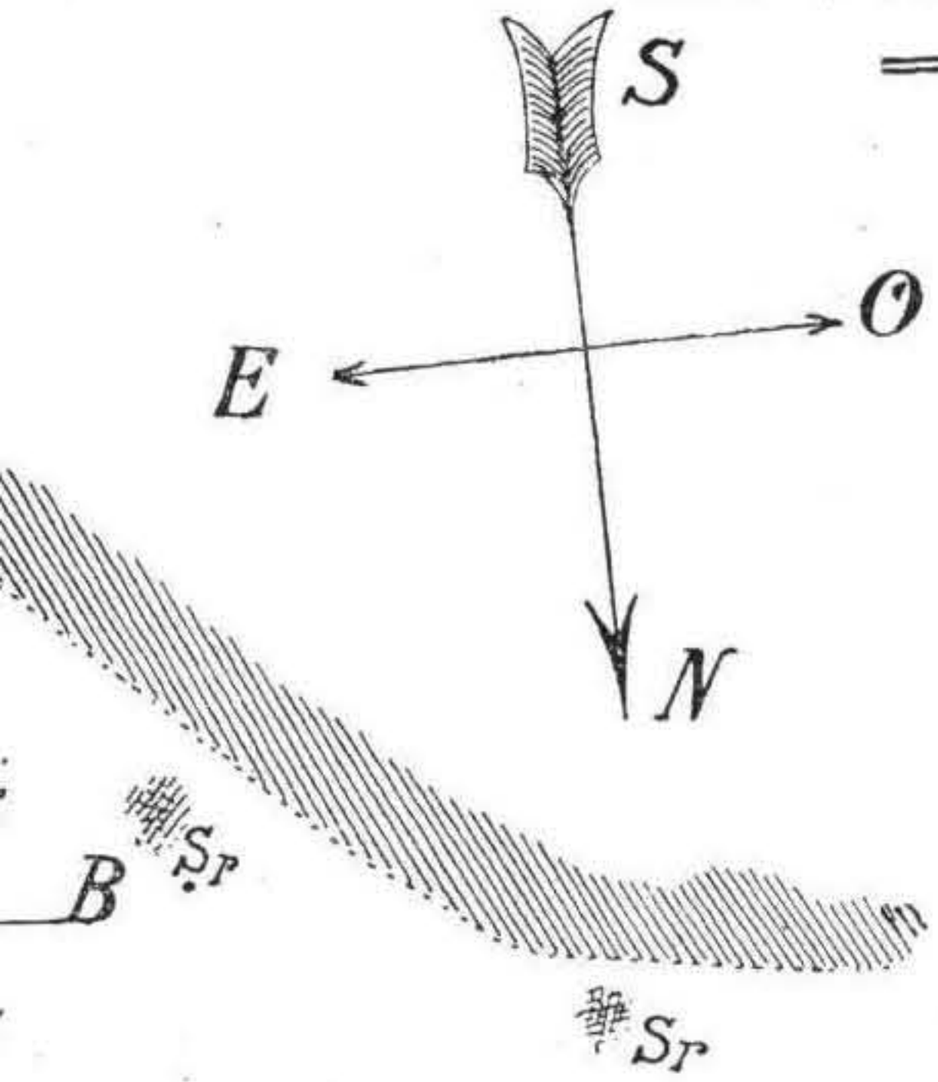


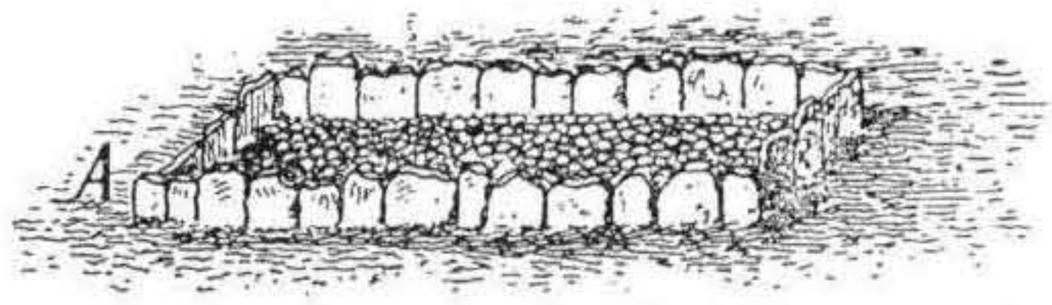
A . Cistes de l'étage supérieur en pierres de diaclase blanches travaillées et
B . Cistes en pierres de granit brutes, mais presque toutes choisies pointues (
C . Squelettes dont l'un C_A présente les caractères les plus nets du type de
S . Squelettes de l'étage inférieur inhumés en général les pieds à l'Est, mais a
S_A. Squelettes ayant près de deux mètres de long — S_B Squelette dont le cr
P . Poche creuse contenant quelques cendres seulement et abritée par une gross
D . Fonds de cabane (quelques charbons).
LLLL . Stries de terre grise coupant le sable blanc.
▬▬ . Granit
× . Meule gauloise brisée et petites pierres à cupules

FIG.

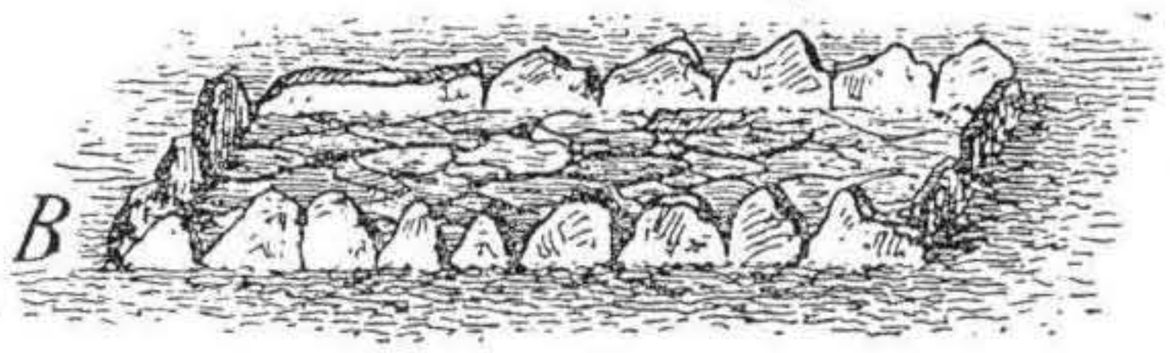
NÉCROPOLE DE SAINT-URNEL

EN PLOMEUR (Finistère)



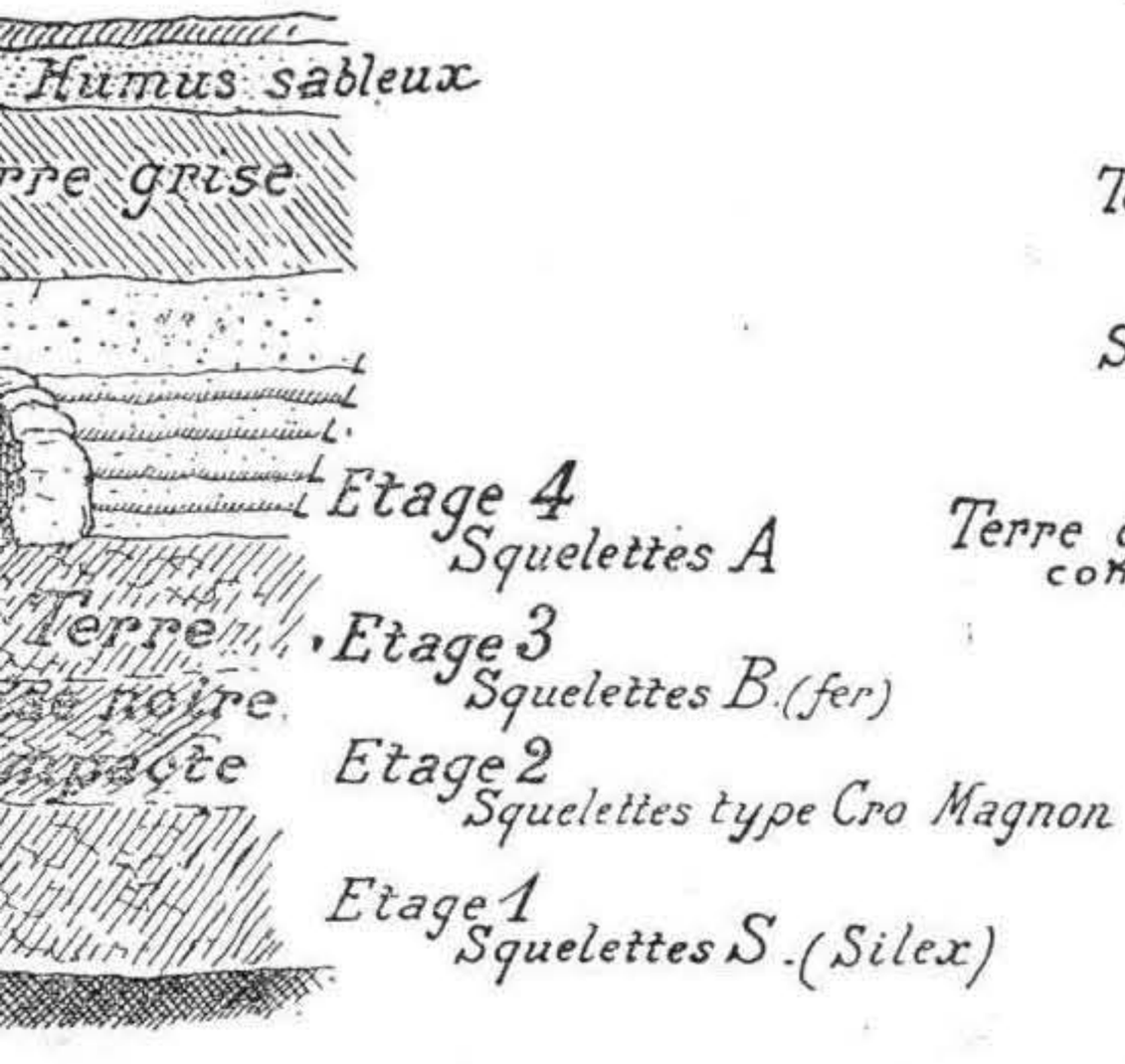


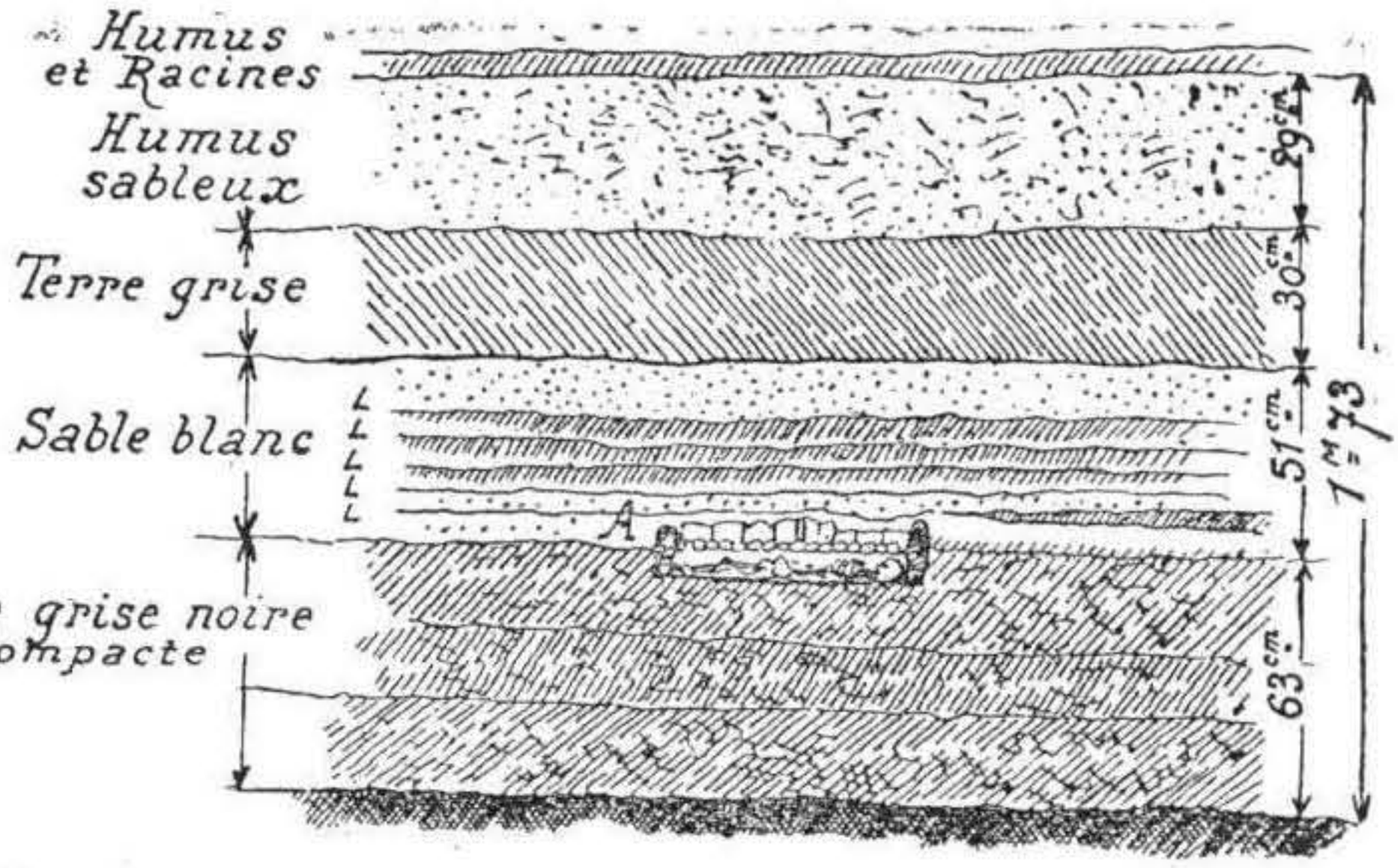
Reconstitution d'une tombe de l'étage supérieur 4



Reconstitution d'une tombe de l'étage 3

ropole





Coupe verticale en E-F,
où le granit est moins profond qu'en A-B

et polies en dessus (jusqu'ici sans mobilier, sauf quelques rares morceaux de poteries gauloises).
(Fibules et ardillon de fer)
e Cro-Magnon.
avec moins de précision que ceux des étages au-dessus.
crâne est percé par une pointe de flèche en silex — Sr. Restes de squelettes.
sse pierre M (Ni silex ni mobilier)

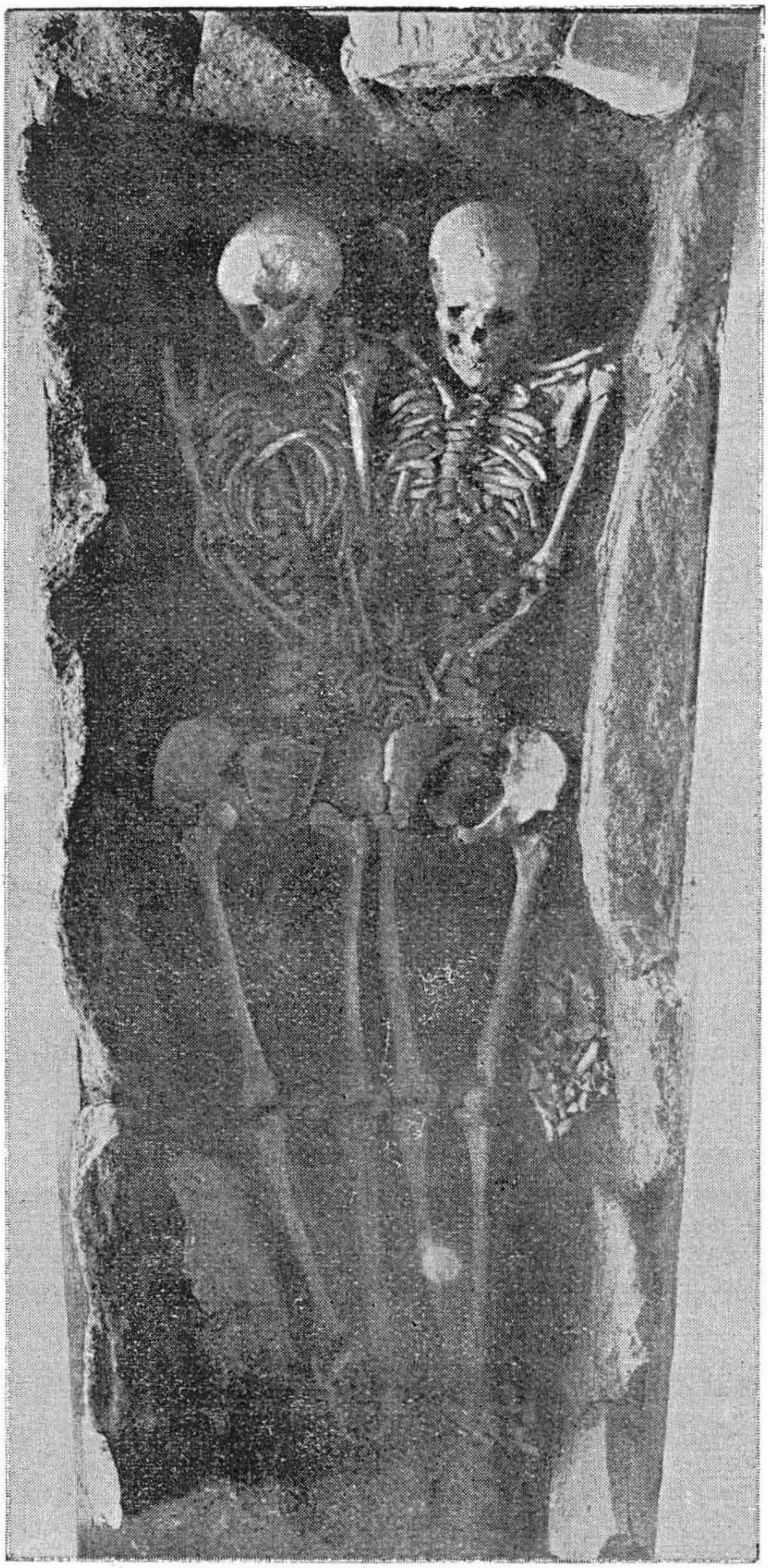
PLAN DRESSÉ PAR LE COMMANDANT BÉNARD



Favret phot.

FIG. 3 — CRANE PERCÉ D'UNE POINTE DE FLÈCHE

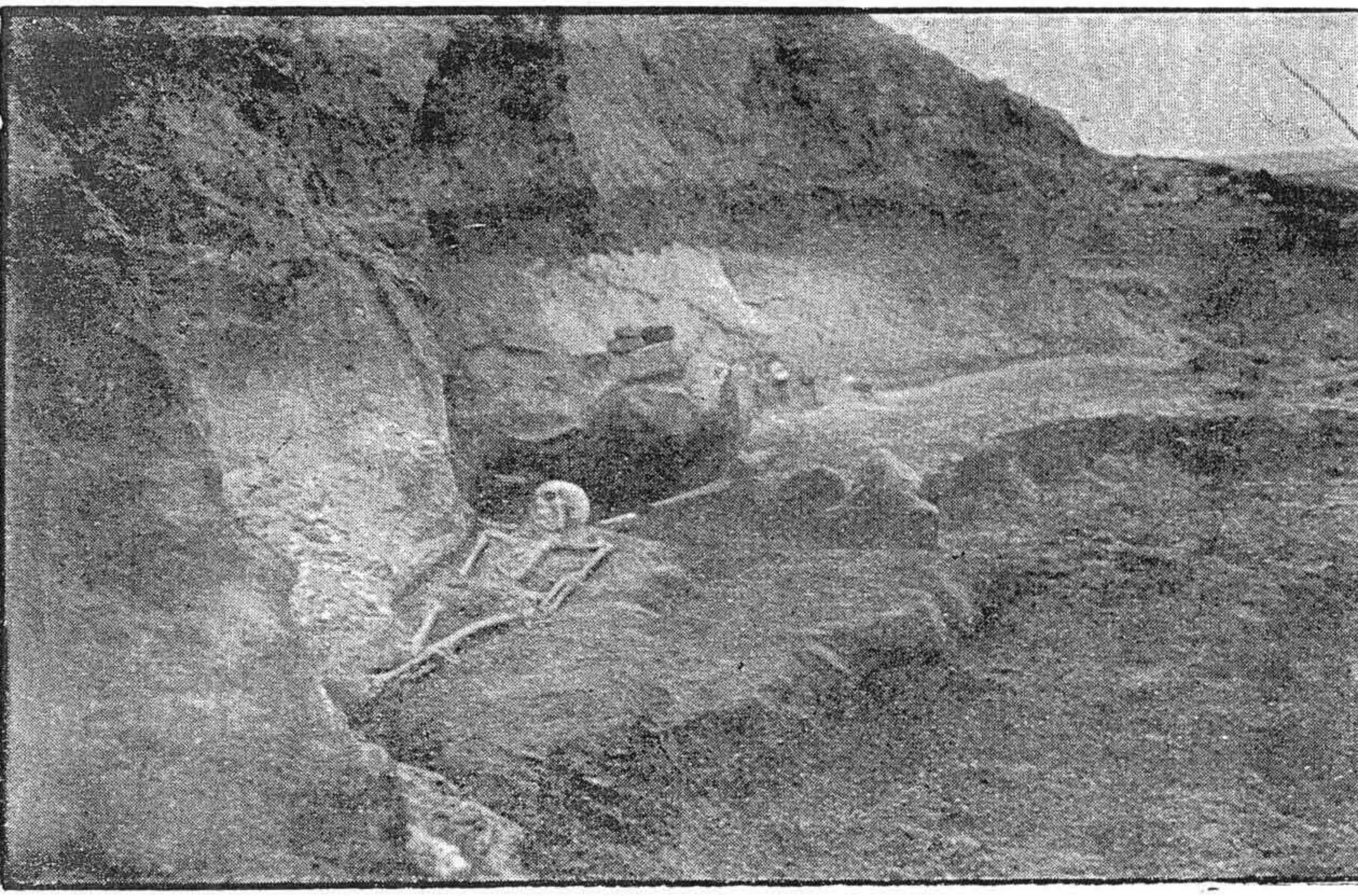
ÉTAGE 1 DE SAINT-URNEL



Favret phot.

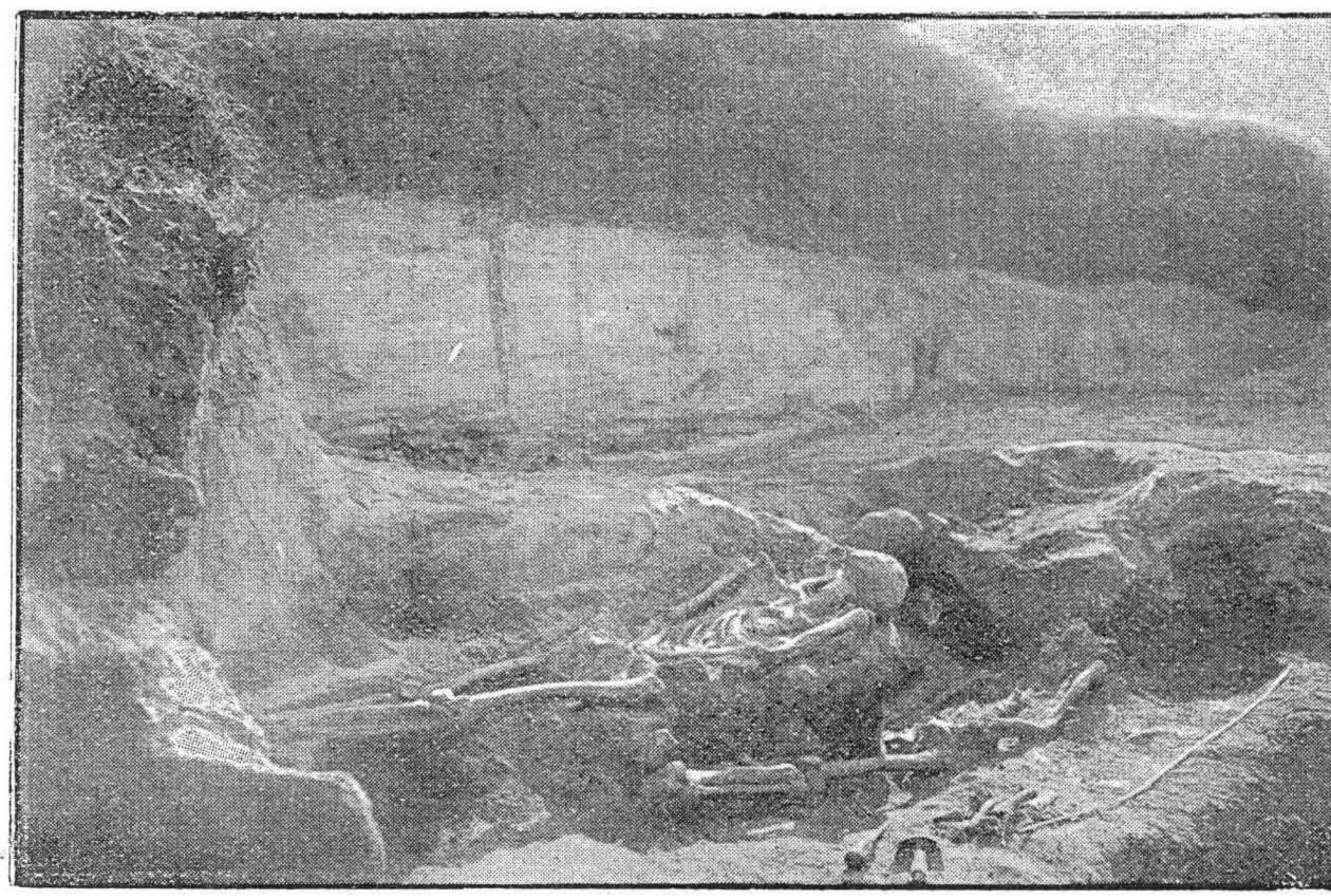
FIG. 7. — CISTE A DEUX SQUELETTES

ÉTAGE 3 DE SAINT-URNEL



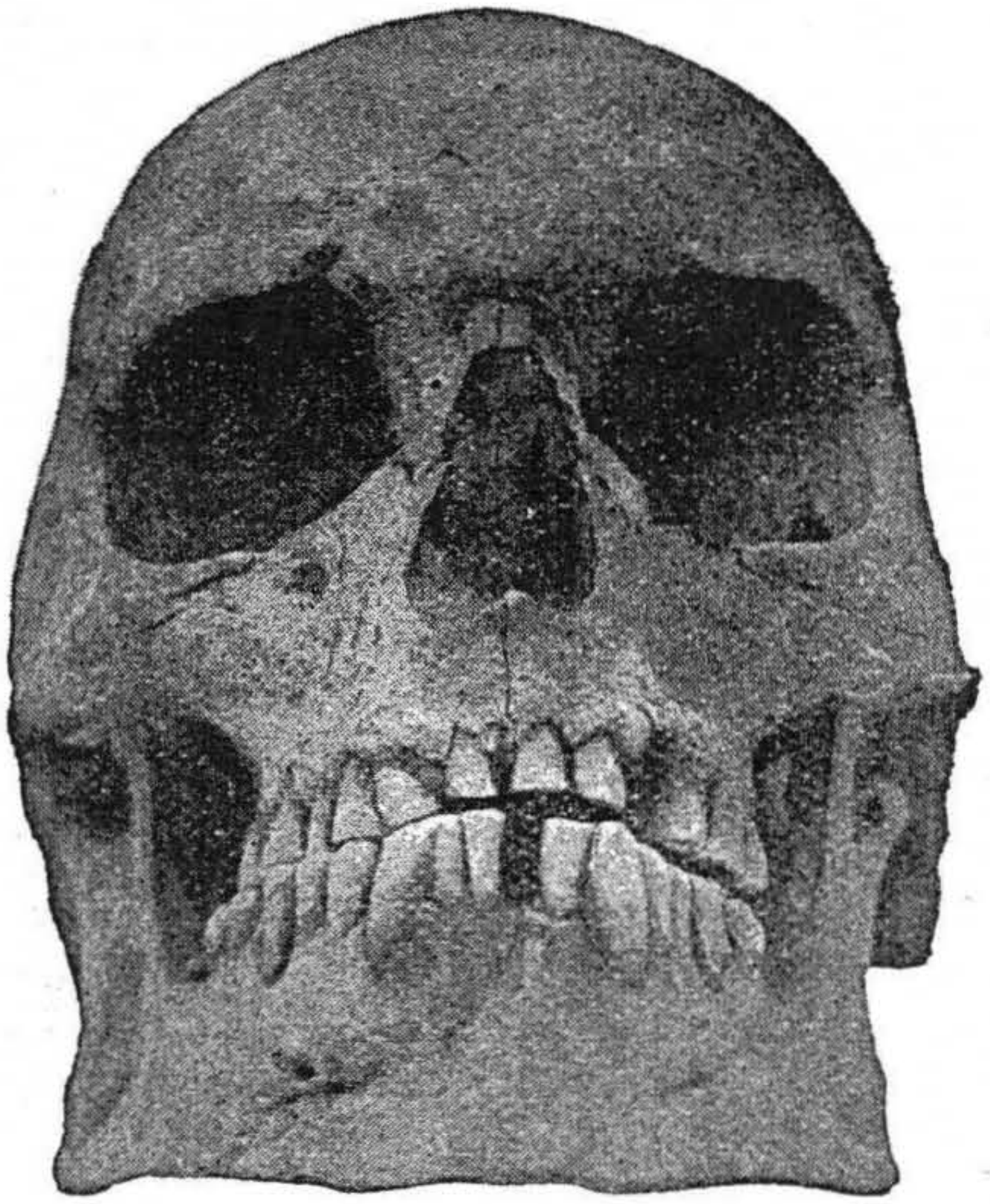
G. Monot pho

FIG. 4. — SQUELETTE TYPE CRO-MAGNON, IN SITU



G. Monot pho

FIG. 5. — SQUELETTES SUPERPOSÉS, IN SITU (SAINT-URNEL)



Favret phot.

FIG. 6. — CRANE DU SQUELETTE TYPE DE CRO-MAGNON
ÉTAGE 2 DE SAINT-URNEL



Favret phot.

FIG. 6 *bis*. — CRANE DU SQUELETTE TYPE DE CRO-MAGNON
ÉTAGE 2 DE SAINT-URNEL

Favret phot.

FIG. 8. — UN DES CRANES DU CISTE A DEUX SQUELETTES

Favret phot.

FIG. 9. — CRANE A BLESSURE RÉPARÉE
ÉTAGE 4 DE SAINT-URNEL

FIG. 12. — DÉCORS DE VA

Bénard

SES — ROZ-AN-TRE-MEN

136 b

BREST

et

Goulet de Brest

RADE DE BREST

Landévennec

Lanvéoc

Le Fret

Camaret

Crozon

Tal-ar-Groaz

Cap de la Chèvre

BAIE

DE

DOUARNENEZ

Douarnenez

Pont-Croix

Audierne

La Trinité

Landudec

BAIE D'AUDIERNE.

Plonéour

Pont-l'Abbé

Tronoen

Pointe de la Torche

Penmarch

Pointe de Penmarch

Hôpital-Camf.

le Faou

Quimerch

Braspartz

Sizun

Pleyben

CHATEAULIN

Châteauneuf

Cast

Locronan

Brieco

Edern

Coray

QUIMPER

Elliant

la Forêt

Bo

Poulker

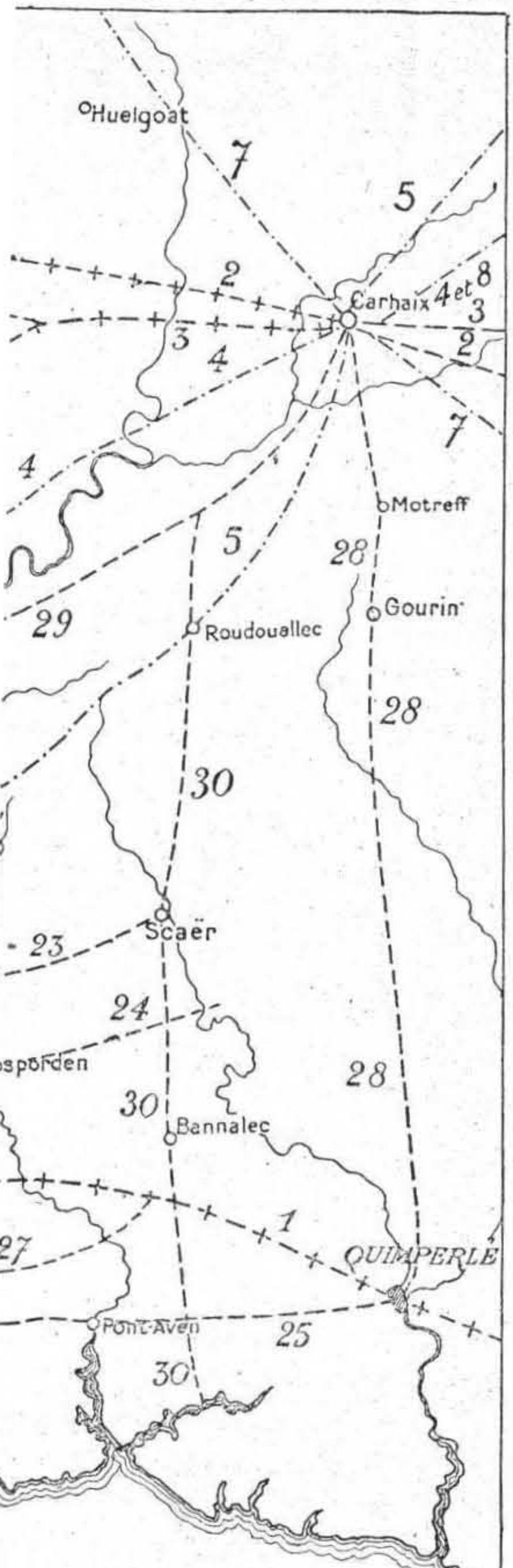
Concarneau

Ile aux Moutons

Iles Glénans

ES ROMAINES DU SUD-OUEST

DE L'ARMORIQUE.



EXPLICATION DE LA CARTE

1. — Route de Nantes à Vorganium par Aquilonia, avec embranchement sur la ville d'Is.
2. — Route de Tours à Vorganium.
3. — Route du Mans à Camaret.
4. — Route d'Alet à la Pointe du Raz.
5. — Route de Perros à Concarneau, Aquilonia, La Forêt-Fouesnan
6. — Route de Morlaix à Penmarc'h, par Carhaix et Aquilonia.
7. — Route de Morlaix à Sulim, par Carhaix.
8. — Route d'Alet à Carhaix.
9. — Route de Roscoff à Quimper avec embranchement sur Morlaix
10. — Route de Carhaix à la pointe de Dinan.
11. — Route d'Is à Landévennec.
12. — Route d'Is au Fret.
13. — Route d'Is à Castellien.
14. — Route d'Is à Meilars, par Penguily.
15. — Route d'Is à Landudec.
16. — Route de Moguermeur à Plonéis.
17. — Route de Châteaulin à Audierne et embranchement.
18. — Route du Pérennou à Locronan et Trégarvan.
19. — Route de Pont-l'Abbé à la Pointe du Raz.
20. — Route de Keruret à Tronoan.
21. — Route d'Aquilonia à Lanvéoc.
22. — Route d'Aquilonia à la Pointe du Raz.
23. — Route d'Aquilonia à Scaër.
24. — Route d'Aquilonia à Cascadec.
25. — Route d'Aquilonia à Concarneau et Quimperlé.
26. — Route d'Aquilonia à Bénodet.
27. — Route de Kerrudulic (Lanriec) à Loc-Marzin.
28. — Route de Carhaix à Quimperlé.
29. — Route de Carhaix à Is, par Saint-Goazec.
30. — Route de Carhaix à La Porte-Neuve.

+—+— *Route de 1ère catégorie.*	○ *Ville, bourg ou lieu-dit.*
.—.—.— *Route de 2me catégorie.*	♁ *Chapelle.*
—.—.— *Route de 3me catégorie.*	✡ *Camp.*